Mélanges de philologie wallonne



Les dialectes de Wallonie

Tome 8-9 - 1981

ABRÉVIATIONS COURANTES

AHL	Annuaire d'Histoire liégeoise.
ALF	J. GILLIÉRON et E. EDMONT, *Atlas linguistique de la France.*
ALW	*Atlas linguistique de la Wallonie.*
ASW	Annuaire de la Société de Littérature wallonne.
BDW	Bulletin du Dictionnaire wallon.
BSW	Bulletin de la Société de Langue et de Littér. wall.
BTD	Bulletin de la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie.
DBR	Les Dialectes belgo-romans.
DFL	J. HAUST, *Dict. français-liégeois*, publié sous la direction d'Él. LEGROS, 1948.
DL	J. HAUST, *Dict. Liégeois*, 1932.
DW	Les Dialectes de Wallonie.
EMW	Enquêtes du Musée de la Vie wallonne.
FEW	W. VON WARTBURG, *Französisches Etymologisches Wörterbuch.*
PSR	Le Pays de Saint-Remacle.
RbPhH	Revue belge de Philologie et d'Histoire.
VW	La Vie Wallonne.
ZfRPh	Zeitschrift für romanische Philologie.

Les Dialectes de Wallonie

Mélanges de philologie wallonne



Les dialectes de Wallonie

Tome 8-9 - 1981

Secrétariat : Jean Lechanteur, rue M. Beckers, 11, 4634 Soumage

Avant-propos

La Société de Langue et de Littérature wallonnes célèbre en 1981 le 125e anniversaire de sa fondation.

Il nous a paru bon, à cette occasion, de réunir en un double numéro des « Dialectes de Wallonie » un ensemble d'études originales présentées par nos membres titulaires philologues.

Ce volume de Mélanges de philologie wallonne *sera comme le pendant de celui qu'avec le concours de linguistes étrangers, notre Société a fait paraître, à l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire, en 1932, sous le titre de* Études de dialectologie romane dédiées à la mémoire de Charles Grandgagnage *et qui constituait le tome XVII du « Bulletin du Dictionnaire wallon ».*

Nous espérons que le présent recueil montrera la continuité de l'action scientifique de la Société dans le renouvellement incessant des travaux qui ont pour objet les dialectes de la Belgique romane sous leurs divers aspects.

Le Directeur des publications,
Jean LECHANTEUR.

Le Président,
Maurice PIRON.

Une *paskîye* en parler de Jamioulx [Th 24] de 1896

I.1. Choix du texte. — Possédant dans notre collection plusieurs textes inédits de *paskîyes* de Jamioulx, nous avons choisi d'éditer le plus ancien dont la datation soit assurée et qui semble complet, quoique dépourvu de finale, les dernières feuilles du cahier le contenant étant restées blanches.

I.2. Description du manuscrit. — Le texte se trouve dans un cahier d'écolier, à couverture noire, de 16,5 cm × 20 cm. Il porte comme titre : *Pasquie 1896*. Selon la coutume, il est anonyme. Aucune pagination n'est indiquée. Le « prologue » occupe la première page. Ensuite viennent les « couplets », non numérotés, disposés généralement à raison d'un par page; exceptionnellement, deux « couplets » plus courts se trouvent réunis sur une même page, séparés par un double interligne. Le texte, écrit à l'encre à l'exception de quelques vers de remplacement, est de bonne lisibilité. Dans la marge de gauche, à des intervalles qui correspondent à une certaine articulation du texte, sont notées au crayon, en capitales, les lettres A et C, sans doute les initiales des « lecteurs », marquant ainsi l'alternance de ceux-ci dans la *paskîye*. Toutefois, cette pratique est abandonnée vers le milieu du cahier.

I.3. Principes d'édition. — Nous avons transcrit le texte original en orthographe Feller, écrivant en toutes lettres les

numéraux notés en chiffres. Nous avons normalisé la ponctuation. De-ci de-là, quelques vers avaient été barrés au crayon (sans doute censurés) mais restaient lisibles. Nous les avons reproduits en les plaçant entre des parenthèses, tout en les faisant suivre de la seconde version. Notre connaissance du parler de Jamioulx, qui est notre dialecte natif, nous a permis d'interpréter les graphies originales, souvent asystématiques, tout en respectant certaines variations qui se rencontrent ou se rencontraient effectivement dans l'usage dialectal. La numérotation des vers est de nous.

I.4. Notes. — Les notes sont très réduites. D'une part, la langue ne présente pas de difficulté particulière; éventuellement, on se reportera à notre *Lexique du parler de Jamioulx* [Liège, 1949, « Mémoires de la Commission royale de Toponymie et de Dialectologie (Section wallonne) », 5]; aux expressions figurées en matière de sexualité, nous avons consacré un article, mentionné dans la bibliographie. Quant à l'aspect folklorique de la coutume de la *paskîye* à Jamioulx, on voudra bien se reporter aux travaux de J. Vandereuse et W. Bal, signalés également dans la bibliographie.

I.5. Éléments bibliographiques.

Willy BAL, *Le temps et ses divisions, l'année traditionnelle et les phénomènes climatériques dans le patois de Jamioulx* [*Th 24*], DBR, IX, n° 1 (janvier-juin 1952), p. 5 - p. 31.

Willy BAL, *Expressions de la sexualité dans les* paskîyes *de Jamioulx* dans *Hommages à la Wallonie*. Mélanges d'histoire, de littérature et de philologie wallonnes offerts à Maurice Arnould et Pierre Ruelle. Edités par Hervé HASQUIN, Université Libre de Bruxelles, 1981, p. 1 - p. 12.

Jules VANDEREUSE, *Les « Pasquîyes » dans l'Entre-Sambre-et-Meuse*, Couillet, Maison d'Editions, 1939.

Pasquie 1896

Prologue

A Din l Tims d'ses et Pasquie
On n dizeu que det pourchaterie
Pou r Couminci s nannée çi
Vo waitions d'iesse pu poli
Vo navais qua tertous bin choutez
Vos saurais ayus quet no s'lons daller
Nos besogne est dailleurs ras Courssie
On na fait s nannée çi brammin des fumeu ~~av~~
les fus
C Si din squet nos dallons vos raconter.
Vos. Dons n saquoit pou vos choquer
I gna pon davance a iesse moais
Szeu l preuve quet ses l vrai
Les sins ou les sennes Qu on a nos r proche
Quon da pau di pou les querchis
Vos leu Contions l'année qui vint
Det vni nos dire squet nos n savons rin
Est no leu promettons d'leu fi des Couplets
Pou rimpli 2-3- pages det nos Cahiet

II. Le texte

Paskîye 1896

Prologue

A. Dins l' tins d'su l' Paskîye,
On n' diseut qu' dès pourchaterîyes.
Pou r'coumincî ç'n-anéye-ci,
Nos wétrons d'yèsse pus polis.
Vos n'avèz qu'à tèrtous bin choûter,
Vos saurèz ayu-ce què nos v'lons d-aler.
No bèsogne è d'alieûrs rascoûrcîye :
On.n-a fét ç'n-anéye-ci bran.mint dès feumes avou
[lès fîyes.

C. Si, dins ce què nos d-alons vos raconter,
Nos d'sons 'ne sacwè pou vos choquer,
I gn-a pont d'avance à yèsse mwés :
S'reut l' preûve què c'è l' vré.
Lès cins ou lès cènes qu'ont à nos rprochî
Qu'on d-a pau dit pou lès kèrtchî,
Nos leûs consions l'anéye qui vint
Dè v'ni nos dîre ce què nos n' savons nin
Èt nos leûs promètons d' leûs fé dès couplèts
Pou rimpli deûs trwès pâdjes dè no cayè.

***

A. Nos n' quiterons nin l' Trî
Pou trouver èl preumî qu'è d'su nos papîs.
C'è-st-in.n-amplwèyè d'èstâcion
Qui trote bran.mint pou skeûre ès' tijon.

V. 19 : *èl Trî* : lieu-dit.

I va à grands côps après Mont'gnî.
I n' fét nin bran.mint mwins' què d'i lodjî.

C. A s'mame, i fét quét'fwès acrwêre
Qu'on.n-a dandji d' li pou l' tchèmin d' fiêr
Més cè n'è nin à l'èstâcion
Qu'on d-a dandji, c'è s' dondon
Qui l'amûse an djouwant avou s' chuflot,
Ç' qui fét rîre come in sot.

A. Ç' tins-la, il a pou agrèmint
Dè sucî dou suke djusqu'au matin.
Més s'i continûwe co 'ne miyète d'su l' min.me ton,
Vos vîrèz ariver in p'tit avou 'ne casquète à galons.

A. Nos dèskindrons à l' méso d'èchevin.
I gn-a co la deûs djon.nès djins.
Èl fiye è bin dins sès-afêres,
Dèspûs qu'ès' gayârd i va toufêr.
C'è yun dè d'lé l'èstâcion
Èt qu'a d'dja stî au concoûrs d'èstalons.
Dè n' sé nin si ça va co lontins durer.
An tout cas, nos-avons l'idéye qu'i vont s' marier.
Nos li souwétons què ça li pléje bin
Èt d' vir no cous' bin contint.

A. Tant què nos i-astons, disons deûs mots dou gârçon.
Pou d-aler vir lès fiyes, i n'a nin lon à d-aler,
I n'a qu' deûs trwès pas à fé pou ariver,
Més oussi il i va èl dîmince èt tous lès djoûs dèl
[samwène
Èyèt nos crwèyons qu'il-è bin payi d' sès pwènes

V. 23 : *Mont'gnî* : Montignies-le-Tilleul.
V. 48 : *oussi* « aussi », arch., remplacé par *ètou*.

Pasquè bin souvint on l' wèt
D-aler promener avou s' bidèt.
Bâ! souwétons li boune tchance èt boune rèyussite!
Qu'i s' marîye èç'n-anéye-ci, l'anéye qui vint, nos-in
[s'rons quites.

C. A l' dérène méso dèl rindjîye, i gn-a in djon.ne conscrit.
Malgrè qu'il è co djon.ne, i freut d'dja voltî pârler d' li.
C'è-st-avou yeune d'après l' Bruwêre
Qu'i cache à fé dès-afêres
Èt s'i s'in rva souvint avou léy
Pou cachî à skeûre ès' mon.néye,

A. Dèfièz-vous toudi, djon.ne conscrit,
An travayant insi,
Si vos-avèz scapè dèl milice,
Wétèz dè n' nin vos-agadjî dins in.n-aute sèrvice.

Nos d-irons djusqu'à l' coupète dou Trî.
Nos d-avons co la ène grande qui voûreut bin
[s'aloyî.
Èle è fréquantéye i gn-a d'dja in p'tit tins
Pa èn-ètranjè qui vint au trin
Èt bin souvint on wèt no dondon
D-aler èl ratinde à l'èstâcion

C. Èyèt vos poulèz conter qu' ça va au chwè
Pasqu'on lès wèt achène pa tous costès.
Més quand i vont promener,
I n' faut nin d'mander pou qwè-ce fé.
Més, djon.ne fîye, n' fièz nin trop couri vo bidèt,
Pasquè, in bia djoû, vos poûrîz bin l' trouver dèsfèrè.

V. 56 : *Bruwêre*, lieu-dit.

A. Nos rtoûnerons èl fouyèt
Èt nos intèr'rons à l'uch d'à costè.
(I gn-a la 'ne bèle grosse jumant.
Nos crwèyons qu'èle a mwins' mau padrî qu' padvant.)
Èle è-st-arivéye come ècetèle-la,
Èle n'a pont d' tchance avou sès gripias.
Pou l' momint d' asteûr, èle è sans-amoureûs.
Èle voyaje pou rincontrer in fréquanteû.
Més i pèd'neut dandjèreûs leûs précaucions,
Èle nè sét racrocheter in grifiyon.
C'è què dins 'ne parêye pièce dè quarante-wit',
i n' faureut qu'in côp qu'on pièdreut s' fisik.

C. Nos d-irons au tch'min dou Rostimont.
Nos-avons co la in gârçon
Qu'a coureû sacants côps après Bingnéye
Pou cachî à dèspaude ès' mousséye.
Ça n'a nin stî bin lontins
Pasquè il a d'dja rpris èn-aute tchèmin.
A. C'è-st-à Naulène asteûr qu'i va
Pou fé rûjî s' vèrja.
Més, gayârd, si vos continuwèz insi pou dou bon,
Vos s'rèz arivè come lès pôtes dè grègne : vos pèri-
[rèz pa vo torion.

C. Mètons no balot à no dos
Pasquè i faut monter à l' coupète dou bos.
Nos-avons co in gârçon drola,
Qui cache à fé dou pourcha.

V. 88 : *Rostimont*, lieu-dit.
V. 90 : *Bingnéye* : Beignée (Ham-sur-Heure).
V. 94 : *Naulène* : Nalinnes.

C'è dou costè d' l'Avièlawaut
Qu'il a cachi à fé s' clô.
Més on nos-a dit, compagnon,
Què pou cetèle-la qu'i faleut in bon vèrdjon.
Més i faut wétî qu'èle nè satche trop près,
Pasquè, après, vos n' saurîz rin d-awè.

Nos d-avons co yun au cabarèt d'à costè,
Qui mèrite bin in p'tit couplèt.
C'è-st-aviè l' tchapèle Cabouy
Qu' sès pèlèrinâdjes ès' fêy'neut toudi
Èt s'i n' parvint nin à fé afêre,
S'ra nin d' faute d'awè stî dîre dès pâtêrs.
Èl dîmince à deûs ou trwès-eûres dè l'après-din.ner
On l' wèt d'dja ariver,
Sans conter què, dins l' samwène, trwès quate côps,
I monte vir ès' dondon à Vièlawaut.
Anfin, il è si bin charmè d'ès' bèdot
Qu' s'i continûwe, il in d'véra sot
Èt si ça è pou durer dè ç' trin-la,
Èl pus coûrt s'reut d' poûrter s' lit drola.

C. An continuwant tout doûcemint,
Nos-arèterons à gauche à l' méso rtiréye dou tch'min.
Nos-avons la deûs trwès djon.nès djins.
Nos coumincerons pa l' pus vîye pou dèbiter no [complimint.
On pout dîre ç'tèle-la qu'èle è dins l'bon,
Dèspûs qu'èle a èl grand d' l'Infiêr pou li froter l' [bouton.

V. 102 : *Avièlawaut* ou *Vièlawaut*, lieu-dit.
V. 110 : Cabouy, *Cabouyi*, nom de famille.
V. 127 : *Infiêr*, lieu-dit.

Vos dîrîz d'dja deûs vîs mariès
Qu'èl sèrvice a dèsgoustè.
C'è qu'i n' sont pus à leû preumiêre opèrâcion.
Èle a d'dja suci mwints côps s' bidon.
Djusqu'asteûr ça a toudi bin rèyussi
Pasquè leû crin.me n'a co jamwés pris.

A. Èl deûzyin.me n'a nin tant d' bouneûr.
Èle a dou mau d'in trouver yun pou fé bate ès' keûr.
Cè n'è nin pourtant d' faute qu'èle nè cache
Èt qu'èle fét dès toûrs dè passe-passe.
V'la qu'èle d-a yeû d' tous lès payis.
Min.me à tch'fau on d-a d'dja vu v'ni.
C'è tout d' min.me ambétant d'awè dès galants
Més qui n' vèn'neut jamwés deûs s'mwènes chûvant.
Bâ! à vos consyî, i vaut mieus bran.mint
Rîre avou tous les moncousins
Què d-aler sérieûsemint vos-atacher
À tous ceûs qui n' vèn'neut qu' pou vos couyoner.

C. Dèvant d' d-aler pus lon,
Disons deûs mots dou gârçon.
In v'la yun qu'i gn-a lontins
Qu'i fréquante avou èl min.me djin
Èt ça nos chène bin drole
Qu'èle n'a nin co yeû à dîre à s' casserole.
A. C'è qu'i gn-a yun dès deûs qui n'è nin bon
Ou bin qu'il a peû dè ce qu'i gn-a dins s' pantalon.
Si c'è s'n-osti qui n'è nin long âssèz,
Qu'i l' done au tchaudronî : il in soûdera in boukèt.

A. An face dou griyâdje, nos-in d-irons

V. 145 *À tous ceûs*, gallicisme pour *À tous lès cins*.

Dîre deûs mots dè l' grosse dondon
Qu'è co âssèz avinéye
Èt djè crwè qu'èle voûreut d'dja bin d-awè yun pou
[coutchî avou léy.

Èle a d'dja bin yeû dès galants
Més ce n'è jamwés qu' dès passants.
C. Més djè seû seûr si on.n-atrapeut ça come dès fauvètes,
I gn-a lontins qu'èle aureut mis dès baguètes.
Alons! qu'i gn-uche yun qui vuche fréquanter l' dondon!
On n' lét nin insi lès gayoles sans mouchon.

Nos d-irons à l'uch d'à costè.
I gn-a co la deûs qui mèriteneut bin in p'tit couplèt.
Èl pus vî, c'è l' pus pourcha d' no binde.
I n' d-a jamwés pont yeû pou li prinde.
Min.me i gn-a dès tchèsseûs qui m'ont d'dja dit
Qu'i doûrint gros pou awè in tchin come li.
À ce qui parèt, pou l'èrproducsion,
Què c'è-st-in bon stalon.
I gn-a pou crwêre què c'è s' santè, çoula,
Ou dô bin i n' s'reut nin si diâle què ça.
Tous lès djoûs au nût, on wèt no gros d-aler
Come in rnaud qui cache après 'ne poûye pour li souper.
I n' faut nin yèsse sési qu'on dit quéquefwès qu'il a
[fét dès sènes.
Il è toudi ranchant pa d'zous lès boudènes.
D'alieûr i n' rèspire què pou ça
Èyèt i n'è contint qu' quand i fét l' pourcha.
C'è toudi pléji d'yèsse come li,
D'awè in si bon osti.
(Més pou l'anéye qui vint, si on n' vout nin èl dècorer,
Èl djoû qu'on lîra èl paskîye su l' tchâr nos l' frons
[ameder.

Més, compagnon, i faura prinde vos précaucions,
Ou bin vos s'rèz arivè come lès pôtes dè grègne :
[vos pèrirèz pa vo torion.

A. Nos d-irons à l' méso èl pus près dou pont
Dîre quate mots dou gârçon.
Il a coureû lontins après Naulène
Pour li dèspinser s' quinzène
Més faut-i crwêre què ça n'a nin bin toûrnè pâr la,
Nos n'èl wèyons pus d-aler dè ç' costè-la.
C. Asteûr c'è-st-aviè Mont'gnî
Qu'i va pou skeûre ès' bilokî.
Nos n' savons nin s'i rèyussira
À fé maneûvrer s' bèrlicotia
Sans s' fé prinde trop grossièremint.
Nos li consions d' taper adrwètement
Pasquè, quand on va à l'ètranjè pou d-aler qué 'ne
[dondon,
On prind co quéquefwès ène vèsse dè leu pou in
[champignon.

Pou continuwer lès-afêres,
Nos-in d-irons djusqu'à l' Tassenêre.
Vos dîrîz yun qui n' sét rin dîre
Més i s' fét bin vir voltî dès dondons.
C'è droci 'ne miyète pus bas an dèskindant
Qu'i gn-a lontins qu'il è galant.
Més qu'i wéte à li an y-alant insi,
Pasquè s'i vint in djoû 'ne sacwè, on poûreut bin
[dîre què c'è d' li
Èyèt adon vos l' vîrîz rmonter èl tiène dou Drimont

V. 203 ; *Tassenêre*, lieu-dit.
V. 210 : *Drimont*, lieu-dit.

Come in tchin qu'a yeû in coûp d' baston.

Nos d-irons djusqu'à l' cinse dins lès pachîs
Pou ûser deûs trwès foûyes dè papî.
Èl pus vîye a stî fréquantéye dins l' tins
Més i faut crwêre què c'è avou yun qui n'aveut rin,
Pasquè, au d'bout d' deûs trwès s'mwènes, il èsteut
[d'dja woute
Ou c'è putète léy qui l'a avoyi fèrfoute.
Asteûr èle è co la an ratindant
Après in nouvia prétandant.
Èt si dins vous-autes i gn-a yun qui vout d-aler s'
[présinter,
Il è-st-à pau près seûr dè s' vir acsèpter.

Èl deûzyin.me a pus d' tchance què s' masseûr
Avou sès-adorateûrs.
Èle d-a yeû deûs an min.me tins l'anéye passéye :
Yun d' Dârmè, l'aute dè Gôzéye.
Més èl losse, ç'a stî èl cin d' Dârmè
Èt l'aute on l'a rambalè.
I vint fèl èyèt à toutes lès ocâsions
On l' wèt s' promener avou s' pètite dondon.
Dèfièz-vous toudi avou vo p'tit soûdârd,
Pasquè il a co l'ér âssèz gach'nârd
Èt quand i vos-aureut fé scurer s' fisik,
Qu'i n'èrcoure à s' payis come in tchin qu'a yeû in
[coûp d' trique.
Dèvant d' d-aler pus lon,
Nos dîrons quate mots dou gârçon.
I n'è nin t'tafèt'mint arivè come èl tchin Colle :

V. 225 : *Dârmè* : Dampremy; *Gôzéye* : Gozée.
V. 236 : *Colle*, nom de famille.

Si on n' li mèt nin dès tchaudrons à s' keuwe, on lès
[pind à s' cariole.
Il a fréquantè fèl l'anéye passéye
Avou 'ne djon.nète d'oute dè Bomeréye
Més d'su l' consêy dè s' mame èt dè s' pa
Qui li ont dit : vos trouvèrrèz co bin mieus qu' ça,
I s'a dèscoradji èt dou courant d' l'anéye passéye,
I s'a rlanci après Gôzéye.
Ça va bin èt dès deûs costès,
Lès parints sont vrémint charmès.
Anfin, s'il a rèyussi à s' fé bin v'ni,
C'è-st-in mariâdje arindji; l'anéye qui vint, on n'
[pâl'ra pus d' li.

Nos dèskindrons djusqu'au tunèl dou tch'min d' fiêr
pou conter sacants-afêres.
Èl pus vî va co toudi tout doûcemint
Cachî d'in cwin à l'aute s'i n' trouvèrra nin.
Èl dîmince, on l' wèt souvint v'ni
Cachî après 'ne grande qui d'mère dins ç' dèbout-ci.
Pou fé sès côps à s' môde avou l'avinéye,
I va souvint l'èrqué delé 'ne camarâde ayu-ce qu'èle
[va à l' swèréye.
Nos n'avons nin dandji d' vos dîre pus long
Qu'i dèsploye ce qu'i gn-a dins s' pantalon.
Més vos vîrèz yun d' cès djoûs no vî trin.nârd
Racouri avou in tchaudron pindu, l' gayârd.

Nos rmonterons bwêre ène goute au cabarèt.
I gn-a la yun què vos n' saurîz sawè qwè.
On l' wèt toudi d-aler tout seû,
Come s'i n' s'reut nin franc d' d-aler à deûs.
Alons, camarâde, wétèz dè l' fé chèrvi,

V. 239 : *Bomeréye* : Bomerée (Montignies-le-Tilleul).

Quéquefwès qu' taleûr vos nè l' trouvèrrîz tout arûni
Èyèt à vos consyî, i s'reut tins d' coumincî
Pasquè taleûr vos s'rèz trop vî.

Nos monterons à grands côps èl long dou tch'min.
Nos-avons co in djon.ne moncousin
Qui è toudi stitchi à Gôzéye
Pou cachî à dèspaude ès' mon.néye.
Més èl djon.ne fîye a d'dja racontè
Qu'èle nè saveut nin s'il aveut 'ne sacwè.
Alons, grand, n' fuchèz nin si couyon
Èyèt moustrèz leûs què vos-avèz in vèrdjon
Ou bin taleûr toutes lès cènes qui vos rincontèrront
Vos moustèrront au dwèt an disant : v'la co yun qui n' d-a pont.

Nos d-irons djusqu'au mârtchand d' pourchas
Èyèt nos dîrons deûs mots dou gârçon dè d'la.
C'è yun qu'a tirè ç'n-anéye-ci dè l' rèquisicion
Èt il-è d'dja bin v'nu dès dondons.
C'è dou costè d' Bingnéye qu'i va
Èyèt on dit qu'il è dins l' bon drola.
Quand il è rarivè dou tirâdje, ès' coumére èly-a dit [an brèyant
Qu'èle dèmandereut à s' pa pou li mète in ramplaçant.
Nos-astons bin seûrs qu'i véra co nos dîre pus târd
Qu'i voûreut bin awè stî fé s' tèrme dè soûdârd.

Nos v'la an face dè l' fabrique à câraus.
I gn-a co la yun qui n' s'amûse nin mau.
C'è dou costè d' Mont'gnî
Qu'i court pou skeûre ès' bilokî
Èyèt pâr la on dit qu'i n'è nin jin.nè
Pou fé l'afêre dè s' roudjèt.

On dit min.me qu'il-a trwès quate places
Qu'on crîye après quand i passe.
Més, gayârd, i faut yèsse fèrè
Pou sognî ostant d' bidèts
Èt si vos n' lès sognèz nin come i faut,
Èle dîront què vos-avèz pus d'in trô.
Adon, èle rindront vo lîvrèt,
Pwîs vos s'rèz bran.mint ambarassè
Pasquè, pou vos rplacer, i d-aura qui vos dîront
Qu'èle sont bin seûres què vos n'avèz pus pont d'
[mouchon.

Nos n' poulons nin passer woute dè l' Panerîye
Sans dîre in mot dè l' djon.ne fîye.
Malgrè qu'èle n'a co nus-ans,
Èle aureut d'dja 'ne masse dè prétandants.
I d-arive quéquefwès 'ne pètite tchèréye
Èyèt c'è tous cins d'après Bingnéye.
I sont quéquefwès à trwès quate drola.
Vos dîrîz tous coqs qu'on va mète au parc.
Més si vos v'lèz nos choûter, chwèsissèz-dè yun dins
[l' tas
Èyèt lès-autes, ravoyèz-lzè d'lé leû pa.

Willy BAL.

V. 304 : *Panerîye*, lieu-dit.

Les noms wallons des insectes dans le Centre

à Robert Cotyle, amicalement.

Les mots repris dans ce glossaire concernent les communes de Bellecourt, Bois-d'Haine, Carnières, Familleureux, Fayt-lez-Manage [Ch 25, 14; Th 7; Ch 5, 23], Godarville, Haine-Saint-Paul, Haine-Saint-Pierre, Houdeng-Aimeries, Houdeng-Goegnies [Ch 16; S 43; Th 2; S 35, 36], La Hestre, La Louvière, Manage, Morlanwez et Seneffe [Ch 24; S 37; Ch 15; Th 3; Ch 6].

J'ajoute parfois des données recueillies à Anderlues, Arquennes, Braine-le-Comte, Bray, Buvrinnes [Th 11; Ch 3; S 19, 45; Th 15], Buzet, Chapelle-lez-Herlaimont, Écaussinnes-d'Enghien, Écaussinnes-Lalaing, Épinois [Ch 8, 26; S 23, 24; Th 10], Feluy, Givry, Godarville, Gottignies, Gouy-lez-Piéton [Ch 2; Mo 81; Ch 16; S 31; Ch 17], Harvengt, Haulchin, Havré, Hennuyères, Henripont [Mo 57; Th 12; Mo 25; S 20, 25], Horrues, Hoves, Le Rœulx, Leval-Trahegnies, Luttre [S 16, 13, 32; Th 5; Ch 19], Marche-lez-Écaussinnes, Mignault, Neufvilles, Obaix, Obourg [S 29, 28; Mo 9; Ch 7; Mo 24], Pont-à-Celles, Rouveroy, Soignies, Steenkerque, Strépy-Bracquegnies [Ch 18; Th 17; S 1, 17, 40], Thieusies, Thoricourt, Villers-Saint-Ghislain [S 27, 15, 44].

Quelques informations d'ordre scientifique m'ont été procurées par le D[r] G. Demoulin, chef de la Section Entomologie à l'Institut Royal des Sciences Naturelles à qui j'exprime toute ma reconnaissance.

Bien que l'escargot, *caricole*, et la limace, *lum'çon*, soient des mollusques, et que l'araignée, *aringne*, appartienne à la classe des arachnides (animaux articulés), je les ai repris dans ce lexique car le profane les classe dans les *p'titès bièsses*.

Je me conforme à l'orthographe wallonne Feller. On notera que *î* seminasal est noté *în*, par exemple dans *bîn*, *rîn*, *tchîn*.

Ouvrages consultés

Èl Mouchon d'Aunia [revue dialectale du Centre], à partir de 1912 (= MA).

A. CARLIER, *Glossaire de Marche-lez-Écaussinnes*, dans BSLW, t. 55, 1914, pp. 347-414 (= Carl.).

R. DASCOTTE, *Supplément au dictionnaire du wallon du Centre*, dans DBR, t. 19, 1962, pp. 5-36.

R. DASCOTTE, *Deuxième supplément au dictionnaire du wallon du Centre*, dans BTD, t. 46, 1972, pp. 263-336.

R. DASCOTTE, *Le vocabulaire du pêcheur à la ligne dans le Centre*, dans DW, t. 3, 1973-1974, pp. 5-18.

R. DASCOTTE, *La libellule dans le dialecte et le folklore du Centre*, dans MA, août 1967, pp. 148-149.

R. DASCOTTE, *La coccinelle dans le dialecte et le folklore du Centre*, dans MA, septembre 1967, p. 160; décembre 1971, p. 216.

R. DASCOTTE, *Le grillon dans le dialecte et le folklore du Centre*, dans MA, mars 1969, p. 40.

R. DASCOTTE, *Le téléphore dans le dialecte et le folklore du Centre*, dans MA, avril 1969, p. 78.

R. DASCOTTE, *Le bousier dans le dialecte et le folklore du Centre*, dans MA, mai 1969, p. 102.

R. DASCOTTE, *L'escargot dans des enfantines*, dans MA, décembre 1970, p. 210.

R. DASCOTTE, *Le bousier (ou le maréchal-ferrant) dans une formulette-moquerie*, dans MA, janvier 1971, p. 19.

L. DELFÉRIÈRE, *Enquête linguistique sur le patois de Soignies à l'époque actuelle*, thèse de doctorat (inédite), Université Catholique de Louvain, année 1927 (= Delf.).

F. DEPRÊTRE et Dr R. NOPÈRE, *Dictionnaire du wallon du Centre*, La Louvière, 1942 (= DWC).

A. HAROU, *Le folkore de Godarville*, Anvers, 1893 (= Harou).

R. PAINBLANC, *Les noms wallons des papillons dans le Centre*, dans MA, juin 1974, p. 104 (= RP).

R. PINON, *Le folklore de la coccinelle dans le Hainaut*, dans « Pro Wallonia », 1949, pp. 5-9 (= Pin. 1).

R. PINON, *Le folklore du grillon en Wallonie*, dans « Revue Verviétoise d'Histoire Naturelle », n° 8-9-10, août-septembre-octobre 1950, pp. 84-95 (= Pin. 2).

R. PINON, *La libellule dans le folklore et les dialectes de Wallonie*, dans « Le Vieux-Liège », n° 111, octobre-décembre 1955, pp. 511-520 (= Pin. 3).

R. PINON, *Le bousier dans la dialectologie et le folklore de Wallonie*, dans DW, t. 1, 1972, pp. 97-133 (= Pin. 4).
P.-A. ROBERT, *Les insectes*, Neuchatel, 1960, 2 vol.

∴

am'ton : s. m., hanneton. Formulettes récitées par les enfants partant *al cache as-am'tons* : *am'ton, vènèz par ci,* | *vos-ârèz dè l' tarte au riz* | *si vos dalèz par là,* | *vos-ârèz dès coûps d' coutia* (la même formulette s'applique aussi à la chauve-souris, *tchaude-soris*); à Binche, on dit : *am'ton, am'ton,* | *v'nèz d'su m' ramon* [balai], | *vos-ârèz 'ne trinche dè gambon* (cf. R. Légaux, *Tavau Binche*, s.d., p. 126); à La Louvière (Haut de Baume) : *am'ton, am'ton,* | *pèrdèz bîn atincion,* | *vènèz rad'mint* [rapidement] *par ci,* | *vos-ârèz dè l' tarte au riz,* | *si vos dalèz par là,* | *vos-ârèz dès coûps d' coutia.* On dit : *l'am'ton compte sès-ans dèvant d' s'involer*, car avant de prendre son vol, le hanneton soulève ses élytres et découvre les stries de son corselet. Devinette : *savèz bîn l' difèrince qu'il-a* [il y a] *intrè in.n-am'ton èy in mon.nîn* [meunier] ? *L'am'ton èn ' vole què pindant in mwas èt l' mon.nîn tout l'anéye.* Noter : *champète as-am'tons* (ou *champète d'awous'* [moisson]), personne préposée (autrefois) à la garde de la moisson; les *ducaces* de mai sont appelées *ducace as-am'tons* car c'est durant ce mois que l'on trouve ce coléoptère en très grand nombre. A Haine-Saint-Paul (Fond), une abondance de hannetons était le signe d'une très bonne récolte de pommes de terre. Dans tout le Centre, les enfants attelaient un hanneton à une boite d'allumettes. Ou bien on les empalait sur un bout de bois fiché dans le sol. Très souvent, on attachait la queue du hanneton à un fil et on le faisait tourner, on disait

alors : *fé prétchî* [prêcher] *lès-am'tons* d'où le nom de *pré-cheû*. A la Hestre, les gamins les mettaient sous un tas de poussières; cela donnait lieu à un concours : c'était le hanneton qui émergeait le premier de son tas qui était le gagnant. A Godarville (Harou, p. 19), on a l'habitude de compter les raies (stigmates) blanches qui décorent le ventre du hanneton; si ces raies sont au nombre de sept ou dépassent ce chiffre, le hanneton a la gale et on le rejette. Cf. *capuchin, moulon d' labeûr, mon.nîn, précheû*. — ~ **dèl saint Djan**, s.m., hanneton du solstice.

aringne, s.f., araignée. Toile d'araignée, *argnére, argnéye*. Autrefois, on plaçait une toile d'araignée sur une plaie pour arrêter l'hémorragie; les plaies des coqs de combat sont soignées de la même manière. Selon le moment de la journée, quand on écrase une araignée, on dit : araignée du matin, grand chagrin; araignée du midi, *grand plési*; araignée du soir, grand espoir. Une femme méchante est appelée *aringne*; d'une femme laide et maigre, on dit : *èle mindje dès-aringnes* (ou *dès-am'tons*). Les *filèts d'Avièrje*, filandres; on dit que les vaches qui mangent les filandres sont météorisées, *intounéyes*. Les *galants* sont des toiles d'araignée pendant au plafond des habitations. Devinette : *qué difèrince qu'il-a* [il y a] *intrè 'ne djon.ne fîye èy in.ne aringne ? Èl djon.ne fîye tind sès filèts pou prinde lès djon.nes-omes èt l'aringne pou prinde lès mouches*. — ~ **d'yau**, s.f., synon. de *cizète* 2°.

baudèt-saute-(ċ)loû, s.m., (Morlanwelz). Synon. de *co d'awous'*.

bèc d'aci, s.m., t. générique désignant tous les petits insectes qui mordent et qui piquent.

bèdot, s.m., papillon de nuit de couleur blanchâtre. Les papillons de nuit sont couverts d'un épais revêtement pileux,

c'est ce qui explique peut-être cette appellation (noter : *bèdot*, mouton). Cf. *pèloû*.

bièsse-à-bon-Dieù (ou **-dè-**, **-du-**), s.f., coccinelle. On dit que *ça porte maleûr quand on tûye ène bièsse-à-bon-Dieù* (noter cependant qu'on menace de la tuer dans certaines formulettes ci-après). Dans tout le Centre, lorsqu'on jette une coccinelle en l'air et qu'elle s'envole au lieu de tomber, on forme un vœu en criant : *volèz, volèz, bièsse-à-bon-Dieù*. Pour inviter la coccinelle à s'envoler, on récite dans toute l'ère prospectée : *bièsse-dè-bon-Dieù,* | *involèz-vous,* | *vo mame cache après vous*; à Buvrinnes : *Djène, Djène, Marîye-Djène,* | *pa yu ç' què vos dirèz,* | *dju m' marîrai*; aux Écaussinnes : *Marîye-marliére.* | *involéz-vous* | *ou sans ça d' vos tûye*, et *M.-marliére,* | *involéz-vous,* | *pa yu ç' què vos vos-invol'réz,* | *djè m' marîrai*, et aussi : *Marîye-mariére,* | *involéz-vous,* | *vos méson brûle* | *au Bos d' l'Oûssiére* [bois de la Houssière, à Braine-le-Comte]; à Fayt-lez-Manage : *bièsse-dè-bon-Dieù,* | *involèz-vous* | *èl bon Dieù cache après vous*; à Godarville (Harou, p. 18) : *Martin, martin,* | *si vous ne dites pas* | *au bout de trois* | *où je me marierai,* | *je vous tuerai*, et *Mariéye, si vos n' vos-involèz nîn au d'bout d' twâs coûps,* | *djè vos tûrai*; à Haine-Saint-Pierre et Saint-Vaast : *bièsse-dè-bon-Dieù,* | *involèz-vous,* | *èl bon Dieù crîye après vous*; à Harveng : *Marie-bonne, bonne, bonne,* | *ouvre tes ailes ou sinon j' te tue*; à Haulchin : *Marîye-rin.ne,* | *involèz-vous,* | *èl bon Dieù cache après vous*; à Marche-lez-Écaussinnes (Carl.) : *Marîye-mariéye,* | *dou costè què vos vos-invol'rèz,* | *djè m' marîrai*, et aussi (inédit) : *Marîye-mariéye* (bis), | *involèz-vous* | *ou bîn d' vos tûye*; à Thoricourt : *Marie-Madeleine,* | *envolez-vous pour aller manger* | *de la tarte au paradis*. Cf. *marègnéye, mariére, mariéye, marimariére, mariniére, Marîebone, Marîye-Djène, Marîye-Mad'lin.ne, Marîye-mariére,*

Marîye-mariéye; Marîye-marliére, Marîye-rin.ne, marliére, Martin 1°, *pouye-du-bon-Dieù, sainte-Marîye-mariéye, vole-mariéye.*

bièsse-à-lin.ne, s.f., t. employé plus rarement que son synon. *mite.*

bièsse-dè-bos, s.f., larve de la libellule. Cf. *mam'zèle.*

bièsse-dè-foû, s.f., synon. de *nwâre bièsse.*

bièsse-dè-gâz, s.f., blatte germanique. Pour les chasser, on brûle des épluchures de pommes de terre, *pèlates dè pètotes*, dans le poêle (Haine-Saint-Paul, Fond). On dit qu'un chien est malade s'il mange des *bièsses dè gâz.*

bièsse-d'orâdje, s.f., éphémère; on dit : *i va fé d' l'orâdje, i tchét dès bièsses-d'orâdje*; *quand lès bièsses-d'orâdje vol't-in tourpinant* [en tourbillonnant], *c'èst sine dè bon tamps.* Cf. *mouch'ron, mouchète, yèrnu.*

bièsse-du-trô, s.f., éphémère volant au-dessus des trous, *trôs*, de carrière (Feluy). Cf. *mouche-du-trô.*

bossu, s.m., (La Hestre). Synon. de *cricri.*
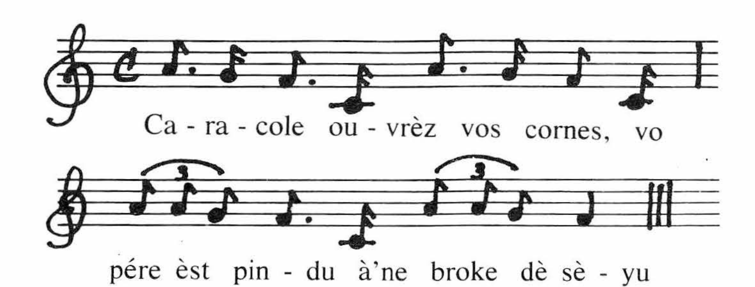
bourdon, s.m., bourdon. Noter : *cu d' bourdon*, sucre à base de miel; *(fleûr dè) bourdon*, centaurée jacée; *bourdon*, tige du trèfle devenue grosse (Seneffe); *nid d' bourdon*, asteractinella, éponge fossile rencontrée dans le petit granit (Arquennes, Écaussinnes-d'Enghien, Éc.-Lalaing). On dit : *s'in daler d' crèsse* [de travers] *come in bourdon qu'a yeû in coûp d' casquète*, s'en aller avec l'air apeuré et désorienté.

bou-t-saut'loû, s.m., (Leval-Trahegnies). Synon. de *co d'awous'.*

calande, s.f., calandre, charençon.

capuchin, s.m., hanneton à corselet brun. Cf. *am'ton.* Le Dr G. Demoulin « ne connaît pas d'insecte portant ce nom. Le gros hanneton autrefois si commun et le petit hanneton « de Saint-Jean » ont tout deux un corselet dont le dessus, avec un peu d'imagination, peut faire penser à une cuculle. D'où le nom de 'capucin' ? »

caracole, caricole, s.f., escargot; ce terme désigne aussi la coquille de l'escargot. On dit : *si l' caricole dèmeûre dins s'n-èscafiote* [coquille], *c'èst sine qu'i va pluvwâr*; *yèsse t-aussi cornârd* [cocu] *qu'ène caricole.* Autrefois, les enfants récitaient les formulettes suivantes en tenant l'escargot entre deux doigts jusqu'au moment où celui-ci sortait ses cornes : à Bellecourt, *caricole cole cole, | moustrèz-mmè vos cornes, | du vos dîrai ayu ç' qu'èle èst vo mére, | èle èst dins l' rûye crotéye | t-aussi nwâre qu'ène tchèminéye*; à Casteau, *caricole, | pistole, | monte tès cornes*; à Givry, *caracole, | ouvrissèz vos cornes, | vo grand-mé èst morte*; à Godarville, *caricole cole cole, | si vos n' vûdèz nîn vos cornes, | djè vas vos tuwer*; à Haine-Saint-Paul, La Hestre et Fayt-lez-Manage, *caricole mole mole, | vo mére è-st-à l'èscole, | vo pére èst pindu | à 'ne broke dè sèyu* [sureau]; à Haine-Saint-Pierre, *caricole cole cole, | montre tes cornes, | si tu ne les montres pas, | on te tuera;* à Anderlues, *caricole caricole, | bîn mole mole, | dèspéchèz-vous abîye, | pou nîn yèsse èspotchîye* [écrasée]; à Marche-lez-Écaussinnes, *caracole, | moustrèz vos cornes | ou bîn sans ça d' vas vos tuwer*; à Rosseignies (Obaix), *caricole cole cole | de ma grand-mère, | quand ma grand-mère mourra, | on dira tralala*; dans tout le Centre, *caricole, | ouvrèz vos cornes | vo pére èst pindu | à 'ne broke dè sèyu*; à Quévy-le-Petit [Mo 69], *caracole, | mousse* [montre] *tès cornes | autrèmint d' tè tûye.*



Mélodie valable pour Bois-du-Luc (Houdeng-Aimeries).
Je remercie de tout coeur M. Hector Maréchal qui l'a transcrite.

carlî, s.m., (Villers-Saint-Ghislain, Pin. 4). Synon. de *marichau*.

cassine, s.m., caset, larve de phrygane. Cf. *cazéye*.

cizète (propr[t] ciseaux), s.f., 1°, cf. *mam'zèle*; 2° hydromètre, araignée d'eau (Bois-d'Haine, La Louvière); cf. *aringne d'yau, martin* 2°, *ome-avèt*; 3° moustique qui vole en groupe de bas en haut.

clô d' oûr, s.m., carabe doré [Haine-Saint-Paul (Fond)]. On le confond souvent avec le *marichau*.

co d'awous', s.m., sauterelle. Ce terme désigne aussi le bouquet placé sur le dernier char de la moisson, *awous'*. Les enfants (et aussi les adultes) qui ont des verrues, *porias*, les font manger par un *co d'awous'* capturé. Expression : *yèsse t-aussi lèsse qu'in co d'awous'*, être très subtil, leste. A Thoricourt, on dit : *quand l' co d'awout' cante, c'est signe dè sècrèsse*. Cf. *baudèt-saute-(c)loû, bou-t-saut'loû, colô d'awous', saute-loû, sautia* 1°, *sautoû*.

colô d'awous', s.m., (Godarville). Synon. de *co d'awous'*.

coucou, s.m., (Anderlues). Synon. de *pèloû*.

coupiche, s.f., (Godarville, Gouvy-lez-Piéton). Synon. de *fourmîche* — ~ **à pènas**, s.f., (même localisation). Synon. de *fourmîche à pènas*.

crèkion, s.m., criquet, grillon. Cf. *cricri*. Au sens figuré, *crèkion* désigne aussi une personne malingre, un gringalet. A La Hestre, le grillon est aussi connu sous le nom de *bossu*. Quand on l'entend chanter, on dit : *c'èst sine dè bon tamps*; on dit que *c'èst sîgne dè boneûr* ou *dè liârds* pour les habitants de la maison qui abrite cet insecte. A Chapelle-lez-Herlaimont, Godarville, Gouy-lez-Piéton et Luttre (Pin. 2, p. 91), on connaît la ronde suivante : *Dins l' djardin dè m' matante,* | *il-a* [il y a] *in p'tit crèkion qui tchante,* | *qui tchante, qui tchante toudi* | *dins l' fossè d' cèlèri.*

cricri, s.m., synon. de *crèkion*.

curè, s.m., 1° synon. de *mam'zèle*; 2° synon. de *palivole-dè-pavè* (RP).

diâle, s.m., (Buzet, Gouy-lez-Piéton, Obaix, Pont-à-Celles). Synon. de *pèloû*. Je suppose que le papillon de nuit a reçu cette appellation parce qu'il ne se déplace que la nuit venue, comme le diable, et qu'il effraie quelque peu les gens; en effet, le réflexe de la plupart des personnes est de l'écraser alors qu'ils ne le font pas pour les papillons de jour.

dragon, s.m., insecte gris, de la grosseur d'une coccinelle, qui vient sur houblon. *L'oublignîn èst contint quand i vwat*

dès dragons, is mindj'tè tout l'yèrnu. C'èst l' vint d' bîse qui fét v'ni lès dragons (Marche-lez-Écaussinnes, Carl.). Cf. *oublignîn.* Le Dr G. Demoulin n'a pu déterminer l'espèce en se basant sur une explicitation aussi mince; de mon côté, il ne m'a pas été possible de lui fournir un spécimen de *dragon.*

(è)stèfe, s.f., (Givry, Rouveroy). Synon. de *wèsse.* Noter : *(è)stèfler*, piquer, en parlant d'une guêpe ou de tout autre insecte porteur de dard (ère prospectée, et toutes les localités citées dans ce travail).

fourmiche, fourmîche, s.f., fourmi. Cf. *coupiche, furmûche, frumuche.* — **nwâre** ~, s.f., fourmi noire. — **roûdje** ~, s.f., fourmi rouge. — ~ **à pènas**, fourmi ailée. Cf. *coupiche-à-pènas.*

frumuche, s.f., (Gouy-lez-Piéton). Variante de *fourmiche.*

furmûche, s.f., (Godarville). Variante de *fourmiche.*

garçon, s.m., synon. de *mam'zèle.*

leù, leû. s.m., faucheux. A cause de ses quatre longs crochets, le grappin de puits est appelé *leû* à Gottignies, Houdeng-Aimeries, Houdeng-Goegnies, Henripont, Le Roeulx, Mignault, Obourg, Strépy-Bracquegnies, Thieusies. A Godarville (Harou, pp. 15-16) et Haine-Saint-Paul les enfants arrachaient les pattes des faucheux et interrogeaient ces membres palpitants; se raidissant vers la droite ou vers la gauche, ils indiquaient où se trouvait le garde champêtre. Cf. *martin* 3°, *ome-avèt.*

lum'çon, s.m., limace. On dit : *quand lès lum'çons ont dè l' têre d'sus leû keûye, c'èst sine dè plêve; il a toudi in*

lum'çon qui pind à s'nèz, il est toujours morveux; *daler come in lum'çon dins l' farène*, marcher très lentement; *il è-st-aussi fiér qu'in lum'çon su l' chabot d'in brikteû*, il est pédant; *djouwer* [jouer] *lum'çon* (Familleureux, La Louvière), *fé l' lumçon*, traîner en route; *il-ès't-aussi nèrveûs qu'in lum'çon dins n-in plat d' farène* ou *i n'a nîn pus d'èrmuwance qu'in lum'çon dins n-in plat...*, se dit de quelqu'un qui est indolent. Comme remède souverain contre la coqueluche et la bronchite, on préparait du sirop en déposant de la cassonade de candi, *gris suke*, et des *roûdjes lum'çons* dans un linge pendu à la baguette de l'étuve, en face du pot; sous l'effet de la chaleur, le tout fondait et le jus était recueilli dans un récipient placé en dessous du linge. Le *ratchon d' lum'çon* désigne le flocon d'écume blanchâtre que l'on rencontre sur certaines plantes. Il s'agit d'un produit creux, sécrété par la larve d'une cigale *Philaenus spumarius* qui est en outre mélangé à des matières fécales liquides et pour ainsi dire gonflé de bulles de gaz; le flocon d'écume qui abrite la larve, constitue un excellent moyen de défense contre les prédateurs et la chaleur. A Godarville (Harou, p. 91), on nomme *ratchon d' lum'çon* une déchirure dans l'habit ou le pantalon qui met la peau à nu ou laisse entrevoir le linge. Pour débarrasser un jardin des limaces, à Haine-Saint-Paul (Fond), on en pique deux en forme de croix sur le sol.

madame, s.f., ~ **-dè-fosse**, ~ **-à-pèles**, ~ **-à-pènas**, ~ **-à-l'yau**, synon. de *mam'zèle*.

mam'zèle, s.f., libellule. On connaît aussi les termes suivants pour désigner cet insecte : *cizète* (Épinois, Houdeng-Goegnies, La Hestre, La Louvière); *curè* (Buvrinnes, Pin. 3); *garçon* (Seneffe); *madame* (dans tout le Centre); *madame-dè-fosse* (Hoves, Thoricourt), m. de mare; *madame-à-pèles* (Braine-le-Comte, Chapelle-lez-Herlaimont,

Écaussinnes-d'Enghien, Éc.-Lalaing, Hennuyères, Henripont, Horrues, La Hestre, La Louvière, Le Rœulx, Marche-lez-Écaussinnes (Carl.), Neufvilles, Soignies), m. à perles (par allusion aux yeux brillants de la libellule ?); *madame-à-pènas* (Steenkerque-lez-Enghien); *madame-à-l'yau* (Toricourt); *martin* (Marche-lez-Écaussinnes); *monseû* (Familleureux, Houdeng-Aimeries, Houdeng-Goegnies, La Louvière); *mossieù* (Bois-d'Haine, Écaussinnes-d'Enghien, Éc.-Lalaing; Havré, Pin. 3; La Louvière, Mignault, Seneffe; Strépy-Bracquegnies, Pin. 3; Thieusies); *mossieû-d' goufe* (Marche-lez-Écaussinnes, Carl.), m. de gouffre (de carrière). J'ai recherché les localisations des termes *cizète, madame-à-pèles, mam'zèle* et *monseû* signalés sans localisation par le DWC. Autrefois, les enfants *stitchin'tè* [introduisaient] *in criyô* [brin d'herbe] *dins l' gueûle d'ène mam'zèle pou l' fé fumer*; en effet, la libellule suçait le brin d'herbe et semblait le fumer. Si une libellule s'approchait trop près, on posait immédiatement la main sur les yeux, car elle avait la réputation d'aveugler les gens et, en particulier, les enfants : *on.n-ît aveûle quand 'ne madame piquoût vos-îs.* La libellule avait aussi la réputation d'avoir un dard empoisonné, *picot impwasonè*. On disait aussi que le coup porté par cet insecte au front des enfants était mortel. Roger Pinon écrit : « Serait-ce par plaisanterie, en sous-entendant que les curés sont toujours gros, qu'on dénomme la libellule *curè* à Buvrinnes ? » Il ajoute, en note : « Autre explication : quand la libellule remue ses mandibules, on dit qu'elle va à la messe, à Bologne, en Italie. Cette explication vaut peut-être pour 'prêtre', noté à Gien et pour 'moine', qui se dit en Saintonge, à Melle (Poitou) et Orléans. L'enquête, en Wallonie, n'a jusqu'ici rien révélé de semblable. » (Pin. 3, p. 513). En ce qui me concerne, j'ai noté, dans tout le Centre, que lorsqu'on capture une libellule, elle croise les pattes de devant et les enfants disaient : *èl mam'zèle dit sès priyéres.*

C'est donc certainement pour cette raison qu'on l'a appelée *curè* à Buvrinnes. Noter que la larve de la libellule se dit *bièsse-dè-bos* dans tout le Centre.

marègnéye, s.f., (Bray, Pin. 1). Synon. de *bièsse-à-bon-Dieù.*

marichau, s.m., bousier. On le nomme aussi *carlî* à Villers-Saint-Ghislain (Pin. 4). Il faut noter que le terme *mar(i)chau* désigne aussi le forgeron et le maréchal-ferrant (le charron est appelé *carlî*). Comme R. Ghys, *Les insectes dans le folklore wallon*, dans « La Naturaliste amateur », 1948, p. 108, je pense que cet insecte a reçu ces appellations wallonnes parce qu'il est noir et aussi sale qu'un maréchal-ferrant, d'où l'expression *yèsse pus nwâr qu'in marichau*, être très sale. A Chapelle-lez-Herlaimont (Pin. 4, p. 118), on dit qu'il ne faut pas les écraser *pace què ça porte maleûr.* A La Hestre (et peut-être dans tout le Centre), on introduit un ou plusieurs bousiers dans le colombier parce qu'ils mangent les tiques, *tikèts*, parasites des pigeons. Dans tout le Centre, on connaît la moquerie suivante qui s'adresse au forgeron, *marichau, marichau* | *bwate à clôs,* | *viér* (ou *fiér*) *moulu,* | *bwate à s' cu*; à Soignies ... | *barète à s' cu*; au Rœulx, *marichau,* | *bwate à clôs,* | *piére moulu,* | *barète à s' cu.* Selon Pin. 4, p. 119, ces notations permettent « d'entrevoir ce que l'on a voulu dire : le maréchal-ferrant avec sa boîte à clous est pareil au bousier qui, quand il a moulu ses excréments, laisse derrière lui un long filament de déjections ». Dans MA, août 1970, p. 147, et dans DW, t. 1, 1972, pp. 124-126, R. Pinon a publié un conte de Marche-lez-Écaussinnes, noté vers 1908 par Arille Carlier, où il est question du bousier. A noter qu'on le confond souvent avec le carabe doré, *clô d'oûr.*

mariére, s.f., (Estinnes-au-Mont, Pin. 1; Est.-au-Val, Pin. 1; Marche-lez-Écaussinnes); **mariéye**, s.f., (Braine-le-Comte,

Écaussinnes-d'Enghien; Éc.-Lalaing, Pin. 1; Feluy, Havré, Pin. 1; Marche-lez-Écaussinnes, Carl.); **marimariére**, s.f., (Gottignies, Pin. 1); **mariniére**, s.f., (Villers-Saint-Ghislain, Pin. 1); **Marîye-bone** (Harveng); **Marîye-Djène**, s.f., (Buvrinnes, Pin. 1); **Marîye-Mad'lin.ne**, s.f., (Hoves, Thoricourt); **Marîye-mariére**, s.f., (Gottignies, Pin. 1; Thieusies); **Marîye-mariéye**, s.f., (Écaussinnes-d'Enghien, Familleureux, La Louvière; Marche-lez-Écaussinnes, Carl.; Seneffe); **Marîye-marliére**, s.f., (Écaussinnes-d'Enghien, Éc.-Lalaing); **Marîye-rin.ne**, s.f., (Haulchin); **marliére**, s.f., (Marche-lez-Écaussinnes) : synon. de *bièsse-à-bon-Dieù* où sont reprises les formulettes relatives à ce coléoptère.

martin, s.m., 1° (Godarville, Harou, p. 18), synon. de *bièsse-à-bon-Dieù*; 2° (Marche-lez-Écaussinnes), synon. de *cizète* 2°; 3° (Braine-le-Comte, Écaussinnes-d'Enghien, Éc.-Lalaing, Marche-lez-Écaussinnes, Soignies), synon. de *leù*; 4° (Marche-lez-Écaussinnes), synon. de *mam'zèle*.

mèd'cin, s.m., téléphore. Quand on avait une égratignure, on faisait courir ce coléoptère sur la plaie pour qu'elle se cicatrise rapidement, et à Chapelle-lez-Herlaimont, on disait à cette occasion : *mèd'cin, èrfète-mè*. A La Hestre, on disait que *èl mèd'cin mètoût s' ratchon* [crachat] *su l' plâye*. Le Dr G. Demoulin me signale que , « inquiétés, ces insectes rejettent un liquide plus au moins coloré, qui s'apparente à la cantharidine mais il ignore si ce liquide peut cicatriser les blessures ». Interrogé à ce sujet, un médecin m'a dit que la cantharidine n'avait pas de propriété cicatrisante.

miche-orêye, s.f., (Braine-le-Comte, Écaussinnes-d'Enghien, Éc.-Lalaing, Marche-lez-Écaussinnes, Soignies), variante de *mouche-orêye*.

mite, s.f., mite; boule de naphtaline, *boule pou lès mites*. Cf. *bièsse-à-lin.ne, mote*.

mon.nîn, (propr[t]. meunier), s.m., hanneton à élytres blanches. Cf. *am'ton*. A Soignies (Delf), on récite la formulette ci-après pour qu'il s'envole : *mon.nî, mon.nî, involéz-vous,* | *si vos n' voléz nî, vos-aréz 'ne tape,* | *si vos n' voléz nî co,* | *vos aréz in côp d' chabot*. Le D[r] G. Demoulin « ne connaît pas de hanneton à élytres blanches. Il y a bien le 'hanneton foulon', brun noir avec les élytres couverts de dessins blancs constitués par de courts poils serrés. Mais il s'agit d'un insecte vivant dans les dunes du littoral (et rare). Le saupoudrement blanc des élytres justifierait-il le nom de 'meunier' ? »

monseû, s.m., synon. de *mam'zèle* | **mossieû**, et **mossieù d' goufe**, s.m., synon. de *mam'zèle*.

mote (arch.), s.f., synon. de *mite*.

mouche, s.f., mouche (t. générique). On dit : *on n'atrape nîn lès mouches avû du vinéke; on.n-atrape pus d' mouches avû 'ne plotche dè mièl qu'avû 'ne tone dè vinéke; twer deûs mouches d'in coûp d' savate*. Rem. que *mouche* signifie aussi : 1° essaim; 2° œil d'un fruit. Quand les mouches harcèlent les gens ou qu'elles piquent, on dit que c'est signe d'orage, *sine d'orâdje*. A Haine-Saint-Paul (Fond), lorsqu'une grosse mouche entre dans la maison, on dit que c'est signe de visite. A Gottignies et à Thieusies, on pendait des feuilles d'aurone, *avronte*, au plafond pour chasser les mouches. — ~ **-à-keûye**, œstre des bovidés (cf. *warbô*). — ~ **-à-mièl**, abeille. Pour plus de détails sur cet insecte, cf. mon travail *Etude... sur l'élevage dans le Centre*, Liège, 1978, pp. 131-133; à ajouter qu'à Haine-Saint-Paul (Fond), le jour de la Chandeleur, *au Cand'lé*, l'apiculteur fait le tour de son rucher avec une chandelle, *candêye*, bénite ce jour-là; ce parcours marque le territoire des abeilles de ce rucher et a

pour but d'empêcher les abeilles étrangères et les *piyeûses* (cf. ce terme) d'y accéder. — ~ **-al-châr**, mouche bleue. — ~ **-au-brin,** — ~ **-dè-flate**, mouche scatophage. — ~ **dè dj'vau**, taon (cf. *tawon*). — ~ **-dè-grangn**, charençon (cf. *viér-dè-grangn*). — ~ **-d'oûr**, mouche verte. — ~ **-du-trô**, (Feluy) synon. de *bièsse-du-trô*. — ~ **-orêye**, forficule. Cf. *miche-orêye, muche-orêye*. — ~ **-saint-Djan**, (Seneffe) synon. de *viér-lûjant*.

mouchète, s.f., synon. de *yèrnu*.

mouch'ron, s.m., synon. de *yèrnu*. Noter : *mouch'roner*, sauter après les *mouch'rons* qui volent à la surface de l'eau (en parlant des poissons).

moulon, s.m., larve (t. générique). On dit : *avoû in moulon dins s' front*, être fou; *fé s' moulon*, faire la moue; *in p'tit moulon*, un petit enfant; *moulonè*, rongé de vers. — ~ **-au-brin**, ~ **—d' flate**, ~ **-à-keûye**, ~ **-d' tchiyote**, larve de la mouche scatophage. — ~ **-d' bos**, larve des capricornes, insectes de l'ordre des coléoptères qui provoquent des dégâts aux troncs des arbres et aux meubles. — ~ **-d' farène**, larve de ténébrion. Cf. *nwâre bièsse, viér-dè-farène*. — ~ **-d' labeûr**, larve du hanneton; noter : *labeûr*, labour; ces larves vivent à 5 ou 7 cm de profondeur dans le sol, pendant 2 à 3 ans.

muche-orêye, s.f., variante de *mouche-orêye*.

nwâre-bièsse, s.f. ténébrion. Cf. *bièsse-dè-foû, moulon-d' farène*.

ome-avèt, s.m., (Marche-lez-Écaussinnes, Carl.) synon. de *leû*. Noter : *avèt*, crochet.

ordèyon, s.m., synon. de *wèsse-dè-tch'fau*.

oublignîn, oublinîn, s.m., 1° hépiale du houblon (cf. MA, mai 1971, p. 83); 2° chrysalide (Marche-lez-Écaussinnes, Carl.). Ce terme désigne aussi celui qui cultive le houblon. Cf. *dragon*.

oulène, s.f., chenille : *yèsse t-aussi subtîl qu'in.ne oulène*, être indolent. A Godarville (Harou, p. 16), pour faire disparaître les chenilles d'un jardin, on plante en différents endroits des piquets surmontés d'un œuf frais. Dans tout le Centre, on connaît le refrain populaire suivant chanté sur l'air de gille *Lès fîyes dè Lèstènes* : *Lès fîyes dè Lèstènes* | *ont mau leû boudène* | *à mindjî dè l' poréye* [purée] *as-oulènes*. *Lèstènes* désigne les Estinnes; on distingue *èl Basse-Èstène*, Estinnes-au-Val, et *èl Waute-Èstène*, Estinnes-au-Mont.

palivole, s.f., papillon; on dit : *yèsse t-aussi lidjér' qu'ène palivole*, être très svelte; d'une personne instable, on dit que c'est une *palivole*; d'une femme de mœurs légères, on dit : *èle va come ène palivole, èle brûl'ra sès pènas* [ailes] (Haine-Saint-Paul, Fond). — ~ **-dè-cabus**, piéride du chou; petit blanc du chou; piéride du navet (RP). — ~ **-dè-carote**, flambé ou macahon (RP). — ~ **-dè-grangn**, papillon blanc (RP). — ~ **-as-ortéyes**, ~ aux orties, petite tortue et vulcain (RP). ~ **-dè-pavè**, carte géographique; belle dame; grande tortue; paon du jour (RP). Cf. *péyon*.

paravole, s.f., (Houdeng-Aimeries). Variante de *palivole*.

pèloû, s.m., phalène, papillon de nuit. Comme le terme *pèloû* désigne également les amas de laine sous les lits, je présume que les papillons de nuit ont reçu cette appellation en raison de leur épais revêtement pileux. On dit : *i n' fét nîn pus d' brût qu'in pèloû*, il est très silencieux. Cf. *bèdot, coucou, diâle, tchafô*.

péyon, s.m., (Braine-le-Comte, Écaussinnes-d'Enghien, Éc.-Lalaing, Hennuyères, Horrues, Marche-lez-Écaussinnes, Soignies), synon. de *palivole*. Ce terme désigne aussi le flocon de neige dans ces localités et ailleurs dans tout le Centre.

picron, s.m., moustique : *il-èst mimbrè come in picron*, il est fluet; *èle a dès tètes come dès-agnùres* [morsures] *dè picron*, elle a des seins très petits.

piyeûse, (propr[t] pillarde) s.f., t. générique désignant les insectes apivores (tels que guêpe, frelon, sphinx à tête de mort, etc.) qui s'introduisent dans les ruches par le trou de vol (Seneffe).

pourcha (cras ~), s.m., (Écaussinnes-d'Enghien, Éc.-Lalaing), synon. de *pourcha-singlè*.

pourcha-singlè, s.m., cloporte. Ce terme désigne aussi le sanglier. Var. (à Neufvilles, Soignies) *pourcia-singlé*. Cf. *cras pourcha*.

pouye-du-bon-Dieù, s.f., (Gouy-lez-Piéton, Pin. 1) synon. de *bièsse-à-bon-Dieù*.

précheû, s.m., hanneton, appelé ainsi car lorsque les enfants l'attachent à un fil et qu'ils le font tourner, il fait entendre une sorte de bourdonnement et on disait qu'on l'entendait *prétchî*. Cf. *am'ton*.

sainte-Marîye-mariéye, s.f., (Godarville, Pin. 1) synon. de *bièsse-à-bon-Dieù*.

saute-loû, s.m., (La Hestre) synon. de *co d'awous'*.

sautia, s.m., 1° (Écaussinnes-d'Enghien, Éc.-Lalaing) synon. de *co d'awous'*; 2° larve que l'on trouve sur la viande peu salée mise à conserver (Seneffe).

sautoû, s.m., (Braine-le-Comte, Hennuyères) synon. de *co d'awous'*.

tawon, s.m., synon. de *mouche-dè-dj'vau*.

tchafô, s.m., sorte de gros papillon nocturne (Chapelle-lez-Herlaimont). Ce terme désigne aussi la chouette hulotte; le nom de ce rapace nocturne a probablement été donné à ce papillon qui a également des mœurs nocturnes.

tikèt, s.m., tique, parasite des pigeons. A La Hestre (et peut-être dans tout le Centre), on introduit un ou plusieurs bousiers, *marichaus*, dans le colombier parce qu'ils mangent les *tikèts*.

viér-dè-farène, s.m., synon. de *moulon-d' farène*.

viér-dè-grangn, s.m., larve du charençon. Cf. *mouche-dè-grangn*.

viér (-dè-têre), s.m., lombric : *i fét 'ne tièsse come ène pouye qui stran.ne avû in viér*, il a l'air étonné, ahuri; *il-èst tout nu come in viér*, il est complètement nu; *pèchî au gros viér*, faire l'amour (plais^{t}); quand on dit à quelqu'un, en plaisantant : *avèz d'djà vu l' langue d'in viér ?* celui-ci répond : *waye, du d'ai djà portè yeûne à spale !*

viér-dè-vâse, s.m., larve de l'éristale. Cf. *warbô-à-keûye*.

viér-lûjant, s.m., ver luisant. Cf. *mouche-saint-Djan*.

vièrmin, s.m., terme générique désignant les pucerons.

vole-mariéye, s.f., (Marche-lez-Écaussinnes, Carl.) synon. de *biè̀sse-à-bon-Dieù*.

warbô, s.m., larve de l'œstre des bovidés (Seneffe). Cf. *mouche-à-keûye*. — ~ **-à-keûye**, synon. de *viér-dè-vâse*.

wèsse, s.f., guêpe; on dit : *yèsse pus fèl qu'ène wèsse*, être agressif, soupe au lait. Cf. (*è*)*stèfe*. — ~ **dè tch'fau**, frelon. Cf. *ordèyon, ourdèyon*.

yèrnu, s.m., éphémère. Noter : *yèrnuwé*, couvert de pucerons (Hennuyères, Soignies). Les pluies très courtes tombant en été sont appelées des *yèrnus saint Djan* (Le Rœulx, Marche-lez-Écaussinnes, Mignault). Quand un pêcheur novice demande à quoi on pêche, on répond *au yèrnu !*; l'autre rétorque : *au yèrnu ?* et on répond ; *waye, seûlemint i faut lieû sakî lès pates !* Cf. *bièsse-d'orâdje, mouchète, mouch'ron*. — **vêrt** ~, insecte qui se trouve sur le houblon en septembre (Marche-lez-Écaussinnes, Carl.). Le D[r] G. Demoulin n'a « aucune idée précise » au sujet de cet insecte : « peut-être s'agit-il de la 'chrysope' qui a des ailes très réticulées et est de couleur verte. Mais elle n'a rien à voir avec le houblon. Elle passe l'été dehors, chassant les pucerons. Elle hiberne dans les habitations, granges, etc. ».

Robert DASCOTTE

Météorologie dans le Condroz liégeois

Ce recensement du vocabulaire et des dictons météorologiques à Bois-Borsu (H 71) et Les Avins (H 70) ne se prétend ni exhaustif, ni original. Il permettra seulement de souligner quelques particularismes linguistiques et pourrait, c'est notre vœu, contribuer à sauver de l'oubli qui les menace maintes observations faites en un temps de sagesse à visage d'homme.

Nous n'avons consulté aucun ouvrage en la matière, nous en tenant rigoureusement à l'usage dans les localités précitées.

*
* *

I. Généralités

§1. *L'êr*, l'atmosphère, le ciel, le vent | *Li timps*, le temps | *Qué timps!*, quel temps! | *Qué bièsse timps!*, quel « bête » temps! = quel temps incertain! | *Li timps n'èst nin (trop) sûr*, le temps est incertain | *Qué timps fêt-i?*, quel temps fait-il? | *Èt nosse timps, qui raconte-t-i?* = id. | *Qué timps va-t-i fé, do?*, quel temps va-t-il faire, donc? ([1]) | *Si*

([1]) Pour prévoir le temps de la journée ou du lendemain, poser une coccinelle sur le dos de la main et lui adresser à trois reprises cette formulette :

l' timps sièv, si le temps est favorable | *I n' fêt nin dè timps po...*, le temps n'est pas favorable à... | *C'èst dè timps d' sêzon*, c'est du temps propre à la saison | *Qu'i nîve, qu'i ploûye, qu'i djale ou qu'i toume dès pètchales,...* qu'il neige, qu'il pleuve, qu'il gèle ou qu'il tombe des cenelles,... (formule plaisante signifiant que rien ne peut faire obstacle à un projet).

§2. *Li timps qu'i fêt à l' novèle lune* (2) *dure sovint tote li lune*, le temps qu'il fait le jour de la nouvelle lune dure souvent toute la lunaison; de là, l'expression *li lune a bin (må) r'pris*, la lunaison a bien (mal) recommencé | *Sines qui l' timps va condji*, signes de changement de temps : *on-z-ôt lès clokes*, on entend clairement les sonneries des cloches situées à quelque distance; *li coq tchonte å long dè djoû*, le coq chante pendant la journée | *Tont qu' l'êr ni condje nin!*, tant que le vent ne change pas de direction! = ellipse signifiant que le temps ne changera pas aussi longtemps que le vent gardera sa direction.

2. Le beau temps

§3. *I fêt bê*, il fait beau | *I fêt bon (doûs)*, la température est douce | *Li bon timps*, le beau temps, le printemps |

« *Costîre, costîre,*
Di-m' s'i f'rè bê ådjoûrdu ou d'mwin,
Ou dji t' côpe li tièsse avou m' fièrmint »,
Coccinelle, coccinelle, Dis-moi s'il fera beau aujourd'hui ou demain, Ou je te coupe la tête avec mon courbet.

Si èle vole èvôye, c'èst po ploûre, si elle s'envole, il pleuvra; *si èle dimeûre, c'èst po fé bê*, si elle reste, il fera beau.

(2) Les phases de la lune sont ainsi désignées : *novèle lune*, nouvelle lune; *tinre lune*, croissant; *prumî qwårti*, premier quartier; *plin.ne lune*, pleine lune; *dêrin qwårtî*, dernier quartier; *deure lune*, décours. Dicton en usage : *i n' fåt nin plonter sès féves dè timps d' deure lune*, il ne faut pas planter ses haricots pendant le décours de la lune.

I fêt dè bon timps, le temps est favorable à la végétation | *I fêt crèhont*, id. | *I fêt dè rude timps*, le temps est superbe | *Nosse timps s' sotint*, le (beau) temps se maintient | *I fêt (co) à d'mèy*, le temps est passable | *I fêt mèyeû*, le temps s'améliore | *Li timps s' rèhondich*, le temps se réchauffe | *Li timps s' rimèt, èst r'mètou*, le temps se remet, est remis | *Ça n' dur'rè nin*, litt. « cela ne durera pas » = l'amélioration sera de courte durée | *Il a bèle êr*, le temps s'annonce beau | *I n'a nin mâle êr*, le temps s'annonce assez beau | *I va fé 'ne bèle djoûrnèye*, la journée s'annonce belle.

§4. *I fêt clér*, le ciel est clair, l'atmosphère est claire | *Li timps è-st-å clér*, id. | *On veût lon*, on voit distinctement à grande distance, il n'y a pas de brume | *I n'a nin 'ne bouche è l'êr*, il n'y a pas un nuage dans le ciel | *L'êr èst r'niètîye*, le ciel est « nettoyé » = dégagé | *I s'aclérich*, litt. « il s'éclaircit » = le ciel se dégage ou le brouillard se dissipe | *Li timps s' tape å clér*, id. | *Ça s' solîve*, id. | *Vochal li solo*, id. | *Li solo saye dè trawer*, le soleil tente de trouer la brume ou les nuages | *I clérich*, une éclaircie s'annonce (par temps de pluie) | *I clérich so...*, une éclaircie s'annonce en direction de... (suit le nom d'un lieu-dit ou d'une localité limitrophe) | *I va fé 'ne bèle vèsprèye*, nous aurons une belle fin de journée (chose fréquente par temps de pluie ou d'orage).

§5. *I lût l' solo*, le soleil luit | *Li solo lût*, le soleil luit précairement | *Li solo lût inte lès côps*, le soleil luit par intermittences | *Li solo s' mostère*, le soleil fait une timide apparition | *On-z-a r'huré l' platine*, on a récuré la « platine », plaque en tôle (3) = le soleil brille | *I-n-a trinte-sî*

(3) Le terme *platine* peut désigner la plaque posée sur le poêle pour soutenir un récipient (*platine di li stoûve*) ou la plaque, garnie d'un rebord, dans laquelle on moule et on cuit les tartes (*platine à l' dorèye*), mais aussi tout objet plat en tôle, décoratif et, de ce fait, régulièrement récuré voire astiqué (ainsi de la *platine di fuzik*, de fusil).

solos è l'êr, il y a trente-six soleils dans le ciel = le soleil brille de tous ses feux.

§6. *I tchåfe*, le soleil chauffe | *I toke*, le soleil tape dur | *I fêt fèl*, litt. « il fait ardent » = id. | *Quéne tchaleûr!*, quelle chaleur! | *I fêt bolont*, litt. « il fait bouillant » = il fait excessivement chaud | *On va påmer*, on va pâmer | *On va cûre*, on va cuire =id. | *I fêt stof*, on étouffe de chaleur | *I fêt stofont*, id. | *On sofoke*, on suffoque de chaleur | *I fêt sofocont*, id. | *I fêt malåde*, l'air est lourd | *I fêt sûlont*, il fait un temps sec qui cause de la soif | *I fêt sètch*, la végétation est desséchée par le soleil | *Tot-à-fêt va fèner*, toute la végétation va se faner sous l'effet du soleil | *Tot-à-fêt va rosti*, tout va rôtir = id. | *Tot-à-fêt va fricasser*, id. | *Tot-à-fêt va toûrner à rin*, litt. « tout va tourner à rien » = id. | *I fêt 'ne bèle sètcheûr*, il fait une fameuse sécheresse.

§7. *I fêt d'djà tchôd*, il fait déjà chaud = expression entendue lorsque, dès les premières heures du jour, la chaleur s'annonce particulièrement torride | *On va co souwer à gotes*, on va encore transpirer de grosses gouttes = id. | *On va co souwer dès gotes come dès pwès*, on va encore transpirer des gouttes grosses comme des pois = id. | *On va co souwer 'ne camisole*, litt. « on va encore transpirer une camisole (un veston?) » = id. | *On va co avou tchôd s' coyin.ne*, litt. « on va encore avoir chaud sa couenne » = id. | *On va co avou tchôd s' crèton*, litt. « on va encore avoir chaud son lard » (4) = id. | *On va co fonde sès cråches*, on va encore fondre sa graisse = id. | *I va co fé tiène*, il va encore faire tiède = id., par euphémisme | *On va co souwer sonk-èt-n-êwe*, on va encore suer sang et eau (5) |

(4) Le terme *crèton* désigne exactement le lardon, morceau de lard frit dans la poêle.

(5) Effets du soleil sur le corps humain : *quond on va å solo*, quand on s'expose au soleil, *on-z-èst hålé*, on est bronzé; *on-z-èst broûlé dè solo*, id.; *on-z-èst rosti*, litt. « on est rôti » = id.; *on-z-apice dès côps d' solo*, on est victime de coups de soleil.

I sèrè co timps di s' mète è l'ombe (6), il conviendra encore de « se mettre à l'ombre » = de s'abriter du soleil.

§8. *C'èst po fé une bèle djoûrnèye*, la journée s'annonce belle quand, le matin : *il a fêt rozèye*, il y a de la rosée; *i fêt brouliârd divins lès fonds*, il y a du brouillard dans les vallons; *on-z-ôt l'âlouwète*, on entend grisoller l'alouette; *lès-èrègnes ont mètou à l' haye*, litt. « les araignées ont mis sécher leur linge à la haie » = les toiles d'araignées ont la position verticale | *Sines di bon timps*, présages de beau temps pour les journées à venir si : *lès mohètes volèt*, les moucherons dansent; *lès-orondes volèt hôt*, les hirondelles volent haut dans le ciel; *li lumeçon a dès-ièbes à s' cou*, le limaçon a la partie postérieure garnie de petites herbes; *li mâvi hufèle so l'âbe*, le merle siffle à la pointe de l'arbre et est donc visible; *on veût dès sâhons*, on voit des filandres; *li foumîre monte tot drût è l'êr*, la fumée s'élève tout droit vers le ciel; *lès bwès brèssèt*, la brume monte des forêts; *lès carotes di sapins s' drovèt*, les cônes de pin s'ouvrent; *on veût l' tchawe-soris* (7), on voit voler la chauve-souris, à la nuit tombante; *on-z-ôt lès clouk'três, dèl nut'*, on entend les crapauds accoucheurs, la nuit; *on-z-ôt lès rin.nes, dèl nut'*, on entend les grenouilles coasser, la nuit; *on veût dès-aloumèdjes di tchaleûr*, on voit au loin des éparts; *on veût l' tchâr Pôcèt*, on voit nettement la grande Ourse; *i-n-a brâmint dès steûles*, les étoiles sont nombreuses et très visibles; *i fêt on bê clér di lune*, la lune brille d'un vif éclat |

(6) L'expression *is' mète è l'ombe* exceptée, « ombre » se traduit toujours par *ombîre*.

(7) Le vol de la chauve-souris est salué par cette formulette :
« *Tchawe-soris,*
Passe por ci,
T'ârès on p'tit bokèt d' pwin rosti »,
Chauve-souris, Passe par ici, Tu auras un petit bout de pain grillé.

Quond lès groûwes passèt, l' bon timps n'èst pus lon, quand les grues passent (vers le Nord), le printemps est proche | *Lès groûwes ripassèt : èco 'ne cwèrbèye di bon timps*, les grues repassent (vers le Sud) : encore une corbeille de beau temps | *Çou qu'èst houte èst houte*, ce qui est passé est passé (s'entend lorsque le temps doux se prolonge durant les premières semaines ou les premiers mois d'hiver) | *Po-z-avou dè bê timps, i fât pwèrter dès-oûs à sinte Claîre*, pour obtenir du beau temps (notamment à l'occasion d'un mariage), il faut déposer à l'église des œufs à l'intention de sainte Claire.

3. Le temps maussade

A. La brume

§9. *Li brouliârd*, le brouillard | *I fêt brouliârd*, il y a du brouillard | *I fêt gris*, litt. « il fait gris » = id. | *On n' veût nin â coron dè djârdin*, on ne voit pas le fond du jardin = le brouillard est très dense | *On n' veût nin d' l'ôte costé dèl vôye*, on ne voit pas l'autre côté de la route = id. | *Qu'i fêt spès!*, qu'il fait sombre! = id. | *Quéne sipèheûr!*, litt. « quelle épaisseur! » = id. | *I fêt on lêd mâssî brouliârd*, litt. « il fait un laid sale brouillard » = le brouillard est malsain | *I fêt on mâhêti brouliârd qui v' hape â gazî*, le brouillard est malsain et vous prend à la gorge | *I v' toume une saqwè so l' dos*, litt. « il vous tombe quelque chose sur le dos » = l'humidité est pénétrante | *I-n-a l' brouliârd qui toume*, le brouillard se résout en pluie fine | *I s'aclérich, ça s' solîve, li timps s' tape â clér* : cf. §4 | *Li rozèye*, la rosée | *Il a fêt rozèye*, il y a de la rosée | *Il a fêt 'ne fwète rozèye*, la rosée est abondante | *Il a fêt 'ne blonke rozèye*, la rosée, très froide, a l'apparence de la gelée blanche | *Une blonke rozèye èst sovint r'lavèye*, une rosée « blanche » est souvent « relavée » = suivie de pluie.

B. Les nuages

§10. *Dès noûlèyes*, des nuages | *On tahourê*, un cumulus | *L'êr èst mout'nèye*, le ciel est moutonné | *I-n-a dèl lin.ne di bèrbis*, id. | *I-n-a on moûvemint è timps*, un changement de temps se prépare (se dit lorsque le ciel se couvre) | *Li timps va condji*, id. | *Li timps condje*, id. | *I fêt drole*, litt. « il fait drôle » = id. | *Li timps s' mahure*, litt. « le temps se barbouille » = le ciel se couvre | *Li timps s' kibouye*, litt. « le temps se bouleverse » = id. | *I s'agrohich*, id. | *I s'aspèhich*, id. | *I s'ènoûlèye*, id. | *Ça s' tchèdje*, id. | *Li solo s' catche*, les nuages voilent le soleil, progressivement ou par intermittences | *Li solo èst malåde*, litt. « le soleil est malade » = le soleil est voilé | *Li solo pompe à l'êwe*, litt. « le soleil pompe à l'eau » = les rayons du soleil sont visibles dans les nuages, sous la forme de longs faisceaux divergents | *I n'a nin bèle êr*, le ciel est menaçant | *I n'a nin bèle maye*, id. | *Il a måle êr*, id. | *Li timps èst covrou* (*r'covrou*), le temps est couvert | *I-n-a plin l'êr*, id., mais s'y ajoute le présage d'une pluie (ou neige) de longue durée | *Qui va-t-i m'ni?*, litt. « que va-t-il venir? » = le ciel est particulièrement sombre et menaçant | *Nos 'nn'årins co bin*, nous pourrions « en » avoir (pluie, orage, neige) | *Ça s' sitåre*, les nuages se dispersent | *Ça s' kiheût*, id. | *I clérich, i clérich so...*, *i s'aclérich, ça s' tape å clér* : cf. §4 | *On veût l' pwète dè paradis*, l'arc-en-ciel est visible.

C. La pluie

§11. *Li plêve*, la pluie | *Une (pitite) brouheûr*, une légère bruine | *Une walèye*, une averse | *Une ramouyåde*, id. | *Une lavåsse*, id. | *Une drache*, id. | *Une sabouråye*, id., mais le plus souvent, pluie d'orage | *On vê d' mås'*, une giboulée.

§12. *I ploût* ([8]), il pleut | *I brouhine*, il bruine | *I mouzinèye*, id. | *I toume une saqwè d' fin*, id. | *I vout ploûre*, il pleut légèrement | *I saye dè ploûre*, id. | *I gotine*, il commence à pleuvoir, il pleut légèrement | *I plovinèye*, id. | *I n' ploûrè nin*, il ne pleuvra pas = la pluie ne durera pas, car le ciel n'est pas menaçant | *I toume dès gotes come dès pèces di cinq froncs*, il tombe des gouttes larges comme des pièces de cinq francs | *I ploût à lache*, il pleut à verse | *I ploût à sèyês*, id. | *I ploût à lavåsse*, id. | *I vûde*, id. | *Ènnè heût*, id. | *Ènnè spingne*, id. | *Ènnè d'hind*, id. | *I tchèsse*, la pluie est poussée par le vent | *I ploût d' bîje*, la pluie vient du Nord | *I ploût d'après...*, la pluie vient de... (suit le nom d'une localité limitrophe) | *Vo-z-è chal co une*, litt. « en voici encore une » = voici une nouvelle averse | *C'ènn'èst co*, litt. « c'en est encore » = voici de nouveau la pluie | *I ploût frèch* (iron.) ([9]), il pleut humide | *I n' toume pus rin*, la pluie a cessé.

§13. *On-z-a dondji d' plêve*, la végétation réclame de la pluie | *I n' sét ploûre*, le temps est sec et la pluie tarde à venir | *Il a malåhi dè ploûre*, id. | *Li solo l'årè vite rihoumé*, litt. « le soleil l'aura vite écumé » = le soleil aura tôt fait de sécher la terre après l'averse | *I fåt qu'i ploûye : i sofèle trop fwèrt*, ce vent fort amènera de la pluie | *I fåt qu'i ploûye po fé toumer l' vint*, il faut de la pluie pour

([8]) Relevé cette rimaille :
« *Ploût, ploût, ploût,*
Lès bèguines sont foû
(Lès curés sont rèssèrés d'vins dès bloncs linçoûs) »,
Pleut, pleut, pleut, Les religieuses sont dehors (Les curés sont enfermés dans des draps de lit blancs).

([9]) Le fait d'être trempé par la pluie se traduit par : *èsse ramouyi, frèch, trimpé, pèrcé, cané.*

S'abriter : *is' garonti, is' mète à houte, houri.*

abattre le vent | *I fêt dè bon timps*, la pluie favorise la végétation | *Quéne boune plêve!*, id. | *Qué bon timps po lès canes* (ou *lès caracoles*)! ([10]), quel bon temps pour les canards (ou les escargots)! | *C'èst doû qu' ça s' tape*, litt. « c'est où cela se jette » = les averses sont locales | *I n' ploûrè qu'on côp oûy* (iron.), litt. « il ne pleuvra qu'une fois aujourd'hui » = il pleuvra toute la journée | *Quond i ploût so l' côp dè dîner, c'èst po l' rèstont dèl djoûrnèye*, quand il pleut sur le coup de midi, il pleuvra jusqu'au soir | *Quond i ploût d' bîje, c'èst po durer*, pluie qui vient du Nord dure longtemps.

§14. *C'èst po ploûre ci djoû-là*, présages de pluie pour la journée quand : *li solo s'a lèvé trop timpe*, litt. « le soleil s'est levé trop tôt » = le ciel, parfaitement dégagé à l'aube, se couvre dès les premières heures du jour (on ajoute souvent dans ce cas : *i n' f'rè nin si bê qu'ènn' avût l'êr*, il ne fera pas aussi beau qu'il y paraissait); *il a fêt 'ne blonke rozèye*, cf. §9; *lès-èrègnes ont mètou à l' rimouye*, litt. « les araignées ont mis herber leur linge » = les toiles d'araignées ont la position horizontale | *Sines di plêve po l' lèd'dimwin*, présages de pluie pour le lendemain quand : *li diâle marîye si fèye*, litt. « le diable marie sa fille » = le soleil luit alors que la pluie tombe; *li solo s' coûke divins lès noûlèyes*, litt. « le soleil se couche dans les nuages » = le ciel se couvre, à l'Ouest, au coucher du soleil; *li mâvi tchonte après solo djus*, le merle siffle après le coucher du soleil | *Sines di plêve*, présages de pluie pour un avenir proche quand : *on-z-a mâ sès-aguèces*, les cors aux pieds sont douloureux; *on sint sès roumatisses*, on ressent des douleurs rhumatismales; *lès tch'vès crolèt*, les cheveux des

([10]) A propos de l'escargot, relevé cette formulette :

« *Caracole,*	*Pistole,*	*Mousse foû,*	*Ti veûrès l' djoû* ».
Escargot,	....,	Sors,	Tu verras le jour.

enfants frisent; *on-z-a sès mwins sètches*, on a l'impression d'avoir les mains sèches; *i hoûle è li tch'minèye*, le vent mugit dans la cheminée; *on sint l' soufe è l' mohone*, on perçoit une odeur de suie dans la pièce chauffée; *on veût dès sôdârds*, des bluettes dansent sur les dépôts de suie du poêle; *li sé èst crou è sânî*, le sel est humide dans la saunière; *li vapeûr dimeûre so lès cwârês*, la buée reste collée aux vitres; *i crouwich*, tour impersonnel signifiant que deviennent moites les pavements ou les murs extérieurs des habitations, particulièrement ceux qui sont construits en petit granit, *bleûwe pîre*; *lès carotes di sapin s' rèssèrèt*, les cônes de pin se referment; *l'êr èst mout'nèye* ([11]), cf. §10; *li solo pompe à l'êwe*, id.; *li lune èst cèclèye*, litt. « la lune est cerclée » = entourée d'un halo; *li lune èst malâde*, litt. « la lune est malade » = voilée *on veût l'âbe d'Abraham'*, on aperçoit la voie lactée; *lès canes batèt l'êwe*, les canards battent des ailes en nageant; *lès fouyons boutèt*, les taupinières apparaissent en nombre à la surface du sol; *li lumeçon a dèl tère à s' cou*, le limaçon a la partie postérieure garnie de terre; *li mâvi hufèle di-d-catchi* ([12]), le merle siffle de l'intérieur de l'arbre et est donc invisible; *lès-orondes volèt bas*, les hirondelles volent bas, en effleurant la surface de la terre ou de l'eau; *lès-oûhês lissèt leûs-éyes*, les oiseaux se lissent les ailes; *lès pèhons poutchèt foû d' l'êwe*, les poissons font de brusques sauts à la surface de l'eau; *lès rin.nes poutchèt foû d' l'êwe*, les grenouilles, id.; *lès poyes is' kihoûdrihèt è l' poûssîre*, les poules se roulent

([11]) S'entend parfois : *cièl mout'nèye n'èst nin d' longue durèye*, où *mout'nèye* est employé au féminin pour les seuls besoins de la rime.

([12]) Variante : *quond l' mâvi hufèle è l'âbe, i hufèle après dèl plêve*, quand le merle siffle « dans » l'arbre, il siffle « après » de la pluie. Remarquons qu'en l'occurrence, on emploie indifféremment *hufler*, siffler, ou *tchonter*, chanter.

dans la poussière; *lès poyes is'sipèpiyèt*, les poules s'épouillent; *li tchèt passe l'orèye*, le chat promène sa patte au-delà de l'oreille | *Si lès poyes is' lèyèt frèhi, li timps èst d'bâtchi*, si les poules « se laissent mouiller », le temps est gâté | *Si on veût l' pwète dè paradis, c'èst po fé treûs djoûs bê ou treûs djoûs lêd*, l'arc-en-ciel annonce trois jours de beau temps ou trois jours pluvieux.

D. Le temps gris, humide, pluvieux

§15. *Li crouweûr*, humidité froide et pénétrante | *Li crouwin* ([13]), id. | *Li frèheûr*, humidité | *I fêt crou*, l'air est froid et humide ([14]) | *I fêt frèch*, l'air est très humide ([15]) | *I fêt gris*, le ciel est gris | *I fêt grigneûs*, id. | *I fêt règrigni*, id. | *I fêt spès*, il fait sombre | *I fêt pèneûs*, il fait triste | *I fêt minâbe*, id. | *I fêt pouyeûs*, id. | *I fêt poûri*, le temps est humide et malsain | *I fêt mâhêti*, id. | *I n' fêt nin fwèrt agostont*, litt. « il ne fait pas très appétissant » = id. | *Li timps èst dismètou*, le temps est gâté | *Li timps èst d'bâtchi*, id. | *Li timps è-st-à l' dibâtche*, id. | *Qué pôve timps!*, quel triste temps (gris et humide)! | *I fêt on timps à n' nin tchèssi on tchin à l'ouch*, il fait un temps à ne pas chasser un chien dehors | *I n' fêt nouk*, il fait un temps de chien | *I fêt on timps d' Tossint*, il fait un temps de Toussaint (couvert, humide et triste).

([13]) Désigne également l'humidité qui suinte des murs.

([14]) Dans *Belgicismes de bon aloi* (Bruxelles, 1979), A. Doppagne considère « *il fait cru* » comme une façon de dire absolument correcte, en usage non seulement en Belgique, mais dans diverses provinces françaises, en Suisse, au Canada...; de surcroît, l'expression a pour elle un long passé puisqu'on la trouve déjà sous la plume de Froissart (XVIe s.).

([15]) Signifie également que la végétation, les chemins et les sentiers sont détrempés. De là : *i fêt lètchis'*, le sol est gluant; *i fêt plakis'*, la boue colle; *i plake*, id.; *qué plakis'!*, quel bourbier!; *qué brôlî!*, id.; *qué briyak!*, id.

E. L'orage

§16. *Une noûlèye*, un orage ([16]) | *Une sabouràye*, id. | *Une lêde noûlèye*, un violent orage ([17]) | *Une noûlèye di gruzês*, un orage accompagné de grêlons | *Li cawe dèl noûlèye*, litt. « la queue de l'orage » = averse locale terminant un orage | *Li cawèye dèl noûlèye*, id. | *On côp d'aloumîre*, un éclair | *On côp d' tonîre*, un coup de tonnerre.

§17. *Il aloume*, il y a des éclairs | *I roudinèye*, le tonnerre gronde sourdement dans le lointain | *I tone*, il tonne | *I craque*, le tonnerre éclate | *I hîyetèye*, id. | *Li Bon Dju djoûwe às bèyes*, litt. « le Bon Dieu joue aux quilles » = il tonne.

§18. *I-n-a 'ne noûlèye è l'êr*, il y a de l'orage dans l'air | *I s' fêt 'ne noûlèye so...*, un orage se prépare dans la direction de... | *I va m'ni 'ne noûlèye*, nous allons avoir de l'orage | *L'êr èst d'vins*, le vent pousse l'orage dans notre direction | *Èlle ènnè va* ([18]) *(so...)*, l'orage s'éloigne (dans la direction de...) | *Nos n'àrons rin*, litt. « nous n'aurons rien » = l'orage s'éloigne | *Èle ritoûne*, l'orage fait demi-

([16]) *Quond i-n-a une noûlèye*, par temps d'orage, *i n' si fåt nin t'ni ad'dé lès finièsses*, il faut éviter de se tenir près des fenêtres; *i n' fåt nin djonde dè fièr*, il ne faut pas toucher de la main un objet métallique; *i n' fåt nin fé dès couronts d'êr*, il faut éviter de provoquer des courants d'air; *i n' fåt nin d'morer drèssou avâ l' compagne*, il ne faut pas rester debout à terrain découvert.

([17]) *Quond l' noûlèye èst lêde*, quand l'orage est violent : *on-z-aloume une tchondèye bènite*, on allume une chandelle bénite à la Chandeleur; *on-z-aloume dèl påque, on fêt l' toûr dèl mohone avou pwis on l' foute è feû*, on allume du buis bénit avec lequel on fait ensuite le tour de la pièce avant de le jeter dans le foyer; *on dit sès pâtèrs à sint Dônåt*, on invoque saint Donat.

([18]) Nous avons connu un vieux qui prétendait éloigner l'orage en le « signant » (*sègni l' noûlèye* = tracer dans sa direction un signe de croix accompagné de prières).

tour et nous revient | *Èle s'a sètchi so Moûse* (ou *so l'êwe d'Oûte*), l'orage s'est dirigé vers la Meuse (ou vers l'Ourthe) | *Èle s'a pårti è deûs*, l'orage s'est partagé en deux, chose fréquente dans le Haut-Condroz, une partie se dirigeant vers la Meuse, l'autre vers l'Ourthe | *Li tonîre a toumé*, la foudre est tombée | *Il a toumé dès gruzês come dès måyes* (ou *come dès-oûs d' colon*), il est tombé des grêlons gros comme des billes (ou comme des œufs de pigeon) | *Il a fêt lêd*, l'orage a été violent | *I s'è r'fêt co une*, un nouvel orage se prépare | *I s'è r'tchåfe co une*, id., mais se dit lorsque soleil et chaleur lourde succèdent immédiatement à un orage.

§19. *Sines di noûlèye*, présages d'orage : *i fêt malåde*, l'air est lourd; *lès-èfonts sont malåhis*, les enfants sont difficiles; *i-n-a dès mohètes* (ou *dès frimouches à éyes*) *è l' mohone*, il y a des moucherons (ou des fourmis ailées) à l'intérieur du bâtiment; *lès mohètes, lès moches, lès tahons picèt*, les moucherons, les mouches, les taons piquent; *lès vatches bizèt*, les vaches courent fougueusement dans les pâturages; *lès pèhons poutchèt foû d' l'êwe*, les poissons font de brusques sauts à la surface de l'eau (cf. §14); *i toûrbîye èt s' fé dès vôtchons d' foûr* (ou *d' poûssîre*), des amas de foin (ou de poussière) sont aspirés par l'air tourbillonnant | *Quond i tone après sîh eûres, i tonerè co l' lèd'dimwin*, s'il tonne après dix-huit heures, il tonnera encore le lendemain.

4. Le temps venteux

§20. *Li vint* et, plus souvent, *l'êr* ou, quelquefois, *l'êrèdje*, le vent | *On côp d' vint*, un coup de vent, une rafale | *On toûbion*, un tourbillon | *On vôtchon*, un amas de poussière soulevé par le vent | *Dè grond vint*, litt. « du grand vent » = une tempête.

§21. *L'êr èst tchôde, tiène, doûce, frisse, frûde, mâle, cwahonte*, le vent est chaud, tiède, doux, frais, froid, mauvais, coupant.

§22. *I coûrt di l'êr*, il y a du vent | *I fêt êreûs*, il circule beaucoup d'air | *Li vint s'èlîve*, le vent se lève | *I sofèle*, le vent souffle | *I sofèle fwèrt*, le vent est fort ([19]) | *I fêt såvadje*, le vent est très fort | *Tot-à-fêt va råyi*, litt. « tout va s'arracher » = le vent souffle en tempête | *Qui va-t-i m'ni?*, litt. « que va-t-il venir? » = id. | *On-z-èst côpé è deûs*, litt. « on est coupé en deux » = le vent est fort et froid | *I fåt qu'i ploûye po fé toumer l' vint*, il faut de la pluie pour abattre le vent | *I hoûle*, le vent hurle | *I tchèsse*, le vent souffle jusqu'à l'intérieur du bâtiment | *I tire*, il y a un courant d'air | *On sint l'êr*, id. | *Ça mousse tot costé*, le vent s'infiltre partout | *I toûrbîye*, le vent tourbillonne | *I bîhîye*, le vent souffle du Nord ou de l'Est | *I-n-a l'êr qui toûne, qu'èst toûrnèye*, le vent tourne, est tourné | *L'êr èst condjîye*, le vent a changé de direction | *L'êr è-st-èvôye so...*, le vent souffle maintenant de la direction de... (suit le nom d'une commune limitrophe) | *Ça s'apåch'tèye*, le vent tombe | *Li vint èst toumé*, le vent est tombé | *I n' coûrt noule êr*, pas le moindre souffle de vent | *On n' veûrût nin d'djà boudji 'ne fouye*, on ne verrait même pas une feuille bouger.

§23. *C'èst bîje*, le vent souffle du Nord ([20]) | *C'èst drût bîje*, le vent souffle tout droit du Nord | *L'êr è-st-è bîje*, id. | *L'êr èst so bîje*, id. | *C'èst bîje d'Årdine*, le vent souffle de l'Est | *Quéne mâle bîje!*, quelle bise glaciale! | *Une neûre bîje*, une bise sans soleil | *Lès bîjes di mås'*, les bises de mars, réputées froides | *I fêt on vint d' plêve*, litt. « il

([19]) S'abriter du vent : *is' mète å r'cwè.*

([20]) Effet de la bise sur le corps humain : *èsse èsbîhi*, être gercé.

fait un vent de pluie » = un vent fort qui souffle du S.-O. ou de l'Ouest | *L'êr è-st-è trô à l' plêve*, litt. « le vent est dans le trou à la pluie » = souffle du S.-O. | *L'êr èst so Mafe, so Hav'londje*,... le vent souffle de la direction de Maffe, de Havelange,... (il s'agit de communes limitrophes, le village qualifiant les vents d'après sa situation géographique) | *C'èst bon vint*, litt. « c'est bon vent » = le vent souffle du Sud ou, mieux, du S.-E. | *Ça dèpond kimint qu' l'êr èst mètoûwe*, cela dépend de la direction du vent.

§24. *Sines qu'i va sofler*, présages de vent : *i fêt rodje å matin ou à l' nut'*, le ciel est rouge à l'aube ou au coucher du soleil; *li lune èst rodje*, la lune est rouge.

5. Le temps froid

A. La température

§25. *Li frûd*, le froid | *Li frûdeûr*, id. | *Li timps r'frûdich*, le temps refroidit | *I n' fêt nin (co si) tchôd*, il ne fait pas très chaud | *I fêt houreûs*, le temps est froid et humide | *I fêt (tot) fris'*, le temps est frais | *L'êr èst frisse*, le vent est frais | *I fêt frûd*, il fait froid ([21]) | *Il a d'djà fêt mèyeû*, litt. « il a déjà fait meilleur » = plus chaud (souvent

([21]) Effets du froid sur le corps humain : *avou frûd*, avoir froid; *tron.ner d' frûd*, grelotter; *tron.ner l' balzin*, id.; *tron.ner lès fîves borguètes*, id.; *claker dès dints*, claquer des dents; *avou dès mwins (dès pîds) come dès grognons d' tchins (come dès glèces)*, avoir des mains (des pieds) comme des museaux de chiens (comme des glaçons); *èsse èdjalé*, litt. « être gelé »; *èsse èdjalé rûd mwèrt* ou *rûd mwèrt èdjalé*, litt. « être gelé raide mort ».

Se réchauffer : *is' rèhondi* ou *haper 'ne blamèye*, litt. « dérober une flambée ».

S'entend parfois : *si t'as frûd, mousse è m' cou, i n'î a mây djalé*, si tu as froid, entre dans mon cul, il n'y a jamais gelé.

employé par euphémisme) | *I n' fêt nin bolont*, litt. « il ne fait pas bouillant » = id. | *I fêt måva*, litt. « il fait mauvais » = le temps est très froid | *L'êr èst måle*, le vent est froid | *I pice*, litt. « il pince » = le froid est piquant | *I hagne*, litt. « il mord » = id. | *I fêt fèl*, litt. « il fait terrible » = le froid est glacial | *I fêt pé qu'arèdji*, litt. « il fait pis qu'enragé » = id. | *I fêt à n' nin moussi à l'ouch*, il fait un temps à ne pas mettre le nez dehors | *I fêt 'ne camisole mèyeû chal qu'à...*, litt. « il fait un veston meilleur ici qu'à... » = il fait bien moins froid ici qu'à... | *I fêt mèyeû ci qu'à l'ouch*, il fait moins froid ici (à l'intérieur) que dehors | *Sine di frûd*, présage de froid : *lès bwès blamèt fwèrt*, les bûches flamboient dans la cheminée.

B. Le gel

§26. *Li djalèye*, le gel, la gelée | *I djale* ([22]), il gèle | *Il a djal'té*, il a gelé légèrement | *Il a djalé so l' matin*, il a gelé aux premières heures du jour (chose fréquente) | *Il a djalé à glèce*, litt. « il a gelé à glace » = l'eau est congelée | *Lès-êwes sont prises*, id. | *I djale à pîre finde*, il gèle à pierre fendre | *I-n-a 'ne (fine, sipèsse) glèce so l' tonê à l' gotîre*, il y a une (mince, épaisse) couche de glace à la surface de l'eau de pluie recueillie dans le tonneau | *I-n-a dès tchondèyes qui pindèt å tût*, des chandelles pendent au toit.

§27. *Li rålèye*, la gelée blanche | *Il a rålé*, il a gelé blanc | *Il a djalé tot blonc*, id. | *Il a rålé d'vins lès fonds*, il a gelé blanc dans les vallons | *Une blonke djalèye (rålèye) èst sovint r'lavèye*, une gelée blanche est souvent « relavée » = suivie de pluie. Cf. également §9 et §14 | *L'èrîmèdje*, le givre | *Tot-à-fêt è-st-èrîmé*, tout est givré.

([22]) S'entend parfois ce calembour : *dj'a l' ticot*, j'ai une indisposition, pour *djale-t-i co?* gèle-t-il encore?

§28. *Sines di djalèye*, présages de gelée : *i-n-a brâmint dès steûles*, la nuit d'hiver est étoilée; *lès steûles (ri)lûhèt fwèrt*, les étoiles brillent d'un vif éclat; *li timps s' tape å clér (è l'ivièr)*, le ciel se dégage (en hiver); *li feû s'èsprind tot seû èt fé dès grontès blames*, le bois s'enflamme vite (en hiver) et la flamme du foyer est vive; *li nîve croche*, la neige crisse sous les pas | *Dèl nîve so dès brôs, dèl djalèye so l' côp*, de la neige sur de la boue, de la gelée avant peu | *Quond i djale di bîje d'Årdine, c'èst po durer*, le gel qu'amène le vent d'Est dure longtemps | *I vint todi une pitite djalèye tos l's-ons d'vont l' Tossint*, il gèle toujours, si peu que ce soit, tous les ans avant la Toussaint | *I fåt qu'i djale po fé toumer lès marons èt lès cascognes*, il faut une gelée pour faire tomber châtaignes et marrons d'Inde | *I fåt qu'il åye djalé po magni dès pètchales*, les prunelles (cf. §47) ne sont pas comestibles avant les premières gelées | *I n' fåt nin r'toûrner l' djalèye è tère*, il ne faut pas labourer un sol gelé.

C. La neige, le verglas, les grêlons

§29. *Li nîve*, la neige ([23]) | *Une flotche*, un flocon | *Une flotchîye*, id. | *I nîve*, il neige | *I nîv'tèye*, il neigeotte | *I pay'tèye*, id. | *I flotch'tèye*, id. | *I toume dès flotches come dès pèces di cinq froncs*, il tombe des flocons gros comme des pièces de cinq francs | *I tchèsse*, la neige est poussée par le vent | *I poûssèle*, la neige, poudreuse, est emportée

([23]) Jeux des enfants dans la neige et sur la glace : *fé s' pôrtrêt*, se coucher dans la neige pour y marquer l'empreinte de son corps; *fé dès bonomes*, faire des bonshommes de neige; *is' cahouyi, is' caloner à côps d' boulèts*, faire des combats de boules de neige; *rider* ou *fé dès ridâdes* (*so 'ne ride*), glisser ou organiser une glissade (sur une glissoire); *aler à scliyon*, aller à traîneau.

par le vent | *I toûrbîye* le vent tourbillonne, soulevant *dès toûbions, dès vôtchons d' nîve*, des amas de neige poudreuse.

§30. *I n'a qu'une fouyète*, litt. « il n'y en a qu'une mince feuille » = la couche de neige est très mince | *I n'a qu'une pèlote*, litt. « il n'y en a qu'une pelure » = id. | *I-n-a spès*, la couche est épaisse | *I-n-a 'ne bèle sipèheûr*, la couche est très épaisse | *I-n-a on bê moncê*, id. | *Èle plake*, la neige colle aux chaussures | *I s' fêt dès patins*, il se forme des « patins » aux chaussures | *On mousse divins*, litt. « on entre dedans » = les pieds s'enfoncent dans la neige humide | *Èle croche*, elle crisse sous les pas parce qu'elle est gelée | *I s' fêt, i-n-a dès consîres*, il se forme, il y a des congères | *Fé vôye*, frayer une voie d'accès dans la neige | *Houp'ler à l' nîve*, id., au moyen de la pelle, *houpe* | *Li hèrtchû a passé*, le chasse-neige est passé | *Li scliyon a passé*, litt. « le traîneau est passé » = id. | *On-z-a sèmé*, litt. « on a semé » = le service d'épandage a déversé sel ou cendrée.

§31. *Nos-î èstons è l' tèye âs fréses*, litt. « nous y sommes à la taille aux fraises » = nous sommes dans le pétrin (parole entendue lors des premières chutes de neige) | *Ènnè vint todi on pô tos l's-ons*, il en (neige) vient toujours un peu tous les ans | *Quond i nîve so dès vètès fouyes, l'ivièr èst fordjèté*, s'il neige sur des feuilles encore vertes, l'hiver a avorté.

§32. *Sines di nîve*, présages de neige : *è l'ivièr, li timps èst r'covrou èt i fêt gris*, en hiver le temps est couvert et brumeux; *i tone è l'ivièr*, il tonne en hiver; *on-z-a dès rûses d'èsprinde li feû*, le feu refuse de s'allumer; *li feû n' va nin* (on ajoute parfois : *i-n-a dèl nîve è l'êr*), le feu ne flambe pas (il y a de la neige dans l'air); *on-z-oyéve lès trins è Bwès d' Bassin*, on percevait, du temps où existait encore la ligne de chemin de fer Ciney-Statte, le passage des trains dans le Bois de Bassin, situé à l'Ouest de Bois-Borsu | *Èle*

ratind d' l'ôte, litt. « elle attend de l'autre » = une neige persistante présage de nouvelles chutes | *Çou qui l' solo r'magne, i l' rinårdèye* (*i l' ritchît*), litt. « ce que le soleil remange, il le vomit (il le rechie) » = si la neige disparaît sous la seule action du soleil, on peut s'attendre à de nouvelles précipitations.

§33. *Li warglèce*, le verglas | *I toume dèl warglèce*, il se forme du verglas | *I fêt ridont*, il fait glissant | *On ride*, id. | *C'èst-st-on murû*, c'est un vrai miroir | *Il èst timps dè mète sès gripètes*, il est temps d'adapter les pointes de fer à la semelle ou au talon de ses chaussures.

§34. *On gruzê*, un grêlon | *I toume dès gruzês*, il grêle | *I gruzelèye*, id. | *I toume dès fins gruzês*, il grésille | *I gruzelèye tot fin*, id. | *I toume dès gruzions*, id. | *I gruzinèye*, id.

D. Le dégel

§35. *Li r'lignèdje*, le dégel | *I r'ligne*, il dégèle ([24]) | *I r'ligne å solo* : *lès tûts gotèt, lès tchènås corèt*, il dégèle aux endroits exposés au soleil : l'eau s'égoutte des toits, coule dans les chéneaux | *I-n-a dès glèçons, dès bokèts d' glèce, dès blocs di glèce qui s' disclapèt*, des glaçons se détachent | *Li nîve è va*, litt. « la neige s'en va » = la neige fond | *S'i m'néve à djaler là-d'ssus!*, litt. « s'il venait à geler là-dessus! » = parole entendue lorsque, le dégel s'amorçant, la neige tassée commence à fondre sur les routes.

§36. *Sines qu'i va r'ligni*, présages de dégel : *li nîve plake ås pîds*, la neige adhère aux chaussures; *lès mours crouwihèt*, l'humidité affleure sur les murs de petit granit; cf. également la plupart des *sines di plêve*, présages de pluie, §14.

([24]) Effets du dégel : cf. note 15.

6. Saisons et périodes saisonnières

A. Le printemps

§37. *Li bon timps*, le printemps | *Aler so l' bon timps*, aller vers le printemps | *Å bon timps*, au printemps | *Après l'ivièr*, id. | *Å mås'*, litt. « au mars » signifiant « aux semailles de mars », id.

§38. *Li florihåye dès neûrès spines*, la floraison des prunelliers, vers la mi-avril, souvent accompagnée d'un regain du froid voire de gelées tardives | *Lès sints d' glace* (25), les saints de glace = saints Mamert, Pancrace et Servais, dont la fête, survenant respectivement les 11, 12 et 13 mai, coïncide souvent avec une ultime période de froid.

§39. *Lès djoûs ralonguihèt : on-z-è va so l' bon timps*, les jours s'allongent : on va vers le printemps | *Quond lès groûwes passèt, l' bon timps n'èst pus lon*, quand les grues passent (vers le Nord), le printemps est proche (cf. §8) | *On-z-ôt l' coucou : vochal li bon timps*, on entend le coucou : voici le printemps.

B. L'été

§40. *L'osté*, l'été | *Li compagne*, id. | *È l'osté*, en été | *À l' boune sêzon*, id. | *Lès canicules*, la canicule, époque de fortes chaleurs (22 juillet-23 août) | *Avou d' l'osté*, avoir un temps estival.

§41. *L'osté èst bê, tchôd, sètch ou crou*, l'été est beau, chaud, sec ou humide.

C. L'automne

§42. *L'èrîre-sêzon*, l'automne | *À l'èrîre-sêzon*, en automne | *Après l'awout*, litt. « après la moisson » = id. | *À*

(25) *Glace* s'emploie uniquement dans *lès sints d' glace* et *dèl crin.me à la glace*, de la crème glacée. Dans tous les autres cas, on emploie *glèce*.

l' råyåye, litt. « à l'arrachage » (des pommes de terre, des betteraves) = id. | *Divont l'ivièr*, litt. « avant l'hiver » = id. | *À l' gueûye di l'ivièr*, litt. « à la gueule de l'hiver » = id.

§43. *Lès plêves dèl Sint-Lombièt*, les pluies de la Saint-Lambert = pluies survenant fréquemment aux environs de la fête de saint Lambert (17 septembre) et qui marquent le début de l'automne | *L'osté Sint-Mårtin*, l'été de la Saint-Martin = ultime période de temps beau et doux survenant aux environs de la fête de saint Martin (11 novembre).

§44. *Lès-orondes is' rassonlèt : ça sint måva*, les hirondelles se rassemblent : cela sent mauvais = l'automne est là | *Lès groûwes ripassèt : èco 'ne cwèrbèye di bon timps*, les grues repassent (vers le Sud) : encore une corbeille de bon temps (cf. §8) | *On veût dès volèyes di sproûwes : vo-nos-chal à l'èrîre-sêzon*, on voit des vols d'étourneaux : nous voici en automne.

D. L'hiver

§45. *L'ivièr* ([26]), l'hiver | *Li mwète-sêzon*, litt. « la morte-saison » = id. | *Aler so l'ivièr*, aller vers l'hiver | *È l'ivièr*, en hiver | *Avou d' l'ivièr*, avoir un temps hivernal.

§46. *Lès djoûs racoûrcihèt : on r'sèrè co vite è l'ivièr*, les jours raccourcissent : de nouveau, nous serons bientôt en hiver | *Vo-r-chal lès lonkès sîzes : ça sint l'ivièr*, revoici les longues soirées, cela sent l'hiver | *On sint bin qu'on-z-è va so l'ivièr, qu'on r'mousse è l'ivièr*, on sent bien qu'on va

([26]) Relevé cette rimaille :
« Papa, di-st-i l' coucou,
N-a l'ivièr qu'èst co racorou.
È l'osté, dj'avûs si bon
Å froter m' cou so lès bouhons »,
Papa, dit l'écureuil, L'hiver est encore « raccouru ». En été, j'avais tant de plaisir A me frotter le cul sur les buissons.

au-devant de l'hiver, qu'on rentre en hiver | *Lès bîjes di mâs'*, les bises de mars, réputées froides (cf. §23).

§47. *L'ivièr èst sogneûs, timprou*, l'hiver est précoce | *L'ivièr èst deur, fèl ou doûs, crou*, l'hiver est rude, rigoureux ou doux, humide | *Sines d'on fèl ivièr*, présages d'un hiver rigoureux : *lès frimouches rimoussèt è tère*, litt. « les fourmis rentrent en terre » = les fourmis, à l'approche de l'hiver, descendent profondément dans le sol; *lès-ognons ont brâmint dès pèlotes*, les oignons ont de nombreuses pelures; *i-n-a brâmint dès neûs, dès djèyes, dès marons ou dès cascognes*, noisettes, noix, châtaignes ou marrons d'Inde abondent; *i-n-a brâmint dès pètchales ou dès purnales*, cenelles (baies rouges de l'aubépine) ou prunelles (fruits des prunelliers ou *neûrès spines*) abondent | *Sine qui l'ivièr sèrè doûs*, présage d'un hiver doux : *i n'a wêre di neûs, di djèyes, di marons, di cascognes, di pètchales, di purnales*, il y a peu de noisettes, de noix, de châtaignes, de marrons d'Inde, de cenelles, de prunelles | *Quond on-z-a l'ivièr divant l' Novèle On, on l'a deûs côps*, si l'hiver se manifeste avant le Nouvel An, il se manifestera de nouveau après.

7. Les dictons du calendrier ([27])

§48. *Lêd vinr'di, bê dîmègne*, laid vendredi, beau dimanche | *I n'a nou si lêd sèm'di qui l' solo n' si mostère*, il n'est si laid samedi que le soleil ne se montre | *I n'a noule si lêde samin.ne qui l' claw'tî n' mète rissouwer si tch'mîje li sèm'di*, il n'est si laide semaine que le cloutier ne mette sécher sa chemise le samedi = id.

([27]) Nous inclurons dans ce chapitre les dictons relatifs à l'allongement des jours, bien qu'ils ne relèvent pas, à proprement parler, de la météorologie.

§49. *Loukéz l' timps qu'i fêt lès doze prumîs djoûs d' l'on.nèye, vos-arèz l' timps qu'i f'rè tos lès mwès*, voyez le temps qu'il fait les douze premiers jours de l'année, vous saurez le temps qu'il fera durant la majeure partie de chaque mois | *À l' Novèle On, dè r'pas d'on colon, âs Rwès, dè r'pas d'on polèt*, au Nouvel An (les jours ont crû de la durée) du repas d'un pigeon, à l'Épiphanie, soit le 6 janvier, (de la durée) du repas d'un poulet | *Fèvri, c'è-st-on p'tit, mins c'è-st-on lêd*, février, c'est un petit (mois), mais c'est un laid | *À l' Tchond'leûse, lès djoûs ralonguihèt d' deûs-eûres*, à la Chandeleur, soit le 2 février, les jours ont crû de deux heures | *Quond l' solo lût so l'âté l' djoû dèl Tchond'leûse* ([28]), *l'ours' rimousse è s' trô po sî samin.nes*, quand le soleil luit sur l'autel le jour de la Chandeleur, l'ours regagne son gîte pour six semaines = l'hiver reprend vigueur | *Å grond feû, lès sîzes è feû*, au grand feu, soit le premier dimanche du carême, les soirées au feu = c'en est fini des longues soirées | *Come mâs' troûve lès potês, 'lzî lêt*, litt. « comme mars trouve les flaques d'eau, il les laisse » = quand il pleut au début de mars, il pleut jusqu'à la fin du mois ([29]) | *Brouliârd è mâs', djalèye è may* ([30]), brouillard en mars, gelée en mai | *Quond i tone è mwès d' mâs', li laboureû a hâsse*, quand il tonne en mars, le laboureur est en danger | *Li prumî d'avri, li coucou èl dit*, litt. « le premier avril, le coucou le dit » = on n'est en avril si

([28]) Certains ajoutent : *dè timps d' mèsse*, pendant la messe.

([29]) Dictons (non météor.) à propos du mois de mars : *à l' Sint-Grigôre, i fât plonter sès-ognons*, à la Saint-Grégoire (12 mars), il faut planter ses oignons; *à l' Sint-Djôzèf, on plonte sès crompîres*, à la Saint-Joseph (19 mars) on plante ses pommes de terre.

([30]) Seul cas, à notre connaissance, où le mois ne soit pas désigné par la locution *è mwès d'...* ou *li mwès d'...* Faut-il y voir la traduction littérale d'un dicton français?

le coucou ne l'annonce | *Li dîch d'avri, li coucou èl dit*, litt. « le dix avril, le coucou le dit » = id. | *Li dîch d'avri, on s' dût veûy racovri*, litt. « le dix avril, on doit voir que l'on se couvre en se mettant au lit » = le dix avril, les jours ont crû de telle sorte que la nuit n'est pas encore tout à fait tombée à l'heure où l'on se met au lit | *Quond i tone è mwès d'avri, li laboureû s' dût rèdjouwi*, quand il tonne en avril, le laboureur doit se réjouir | *I n' fêt nin sovint bê dè timps dèl pèneûse samin.ne*, le temps est rarement beau durant la semaine sainte ([31]) | *Bîje Pâque, bîje Cincwème*, vent du Nord à Pâques, vent du Nord à la Pentecôte | *Quond i ploût à Påque, li tère ni trimpe nin*, quand il pleut à Pâques, la terre ne « trempe » pas = ne s'imprègne pas | *I n' fêt nin sovint bê ås Rogåcions*, le temps est rarement beau durant les trois jours des Rogations, soit les trois jours qui précèdent l'Ascension ([32]) | *Sint Mèdå, grond pihå; à mwins qu' sint Barnabé ni lî vègne côper s' néz* ([33]), litt. « saint Médard, grand pisseur; à moins que saint Barnabé ne vienne lui couper le nez » = allusion aux quarante jours de pluie qu'entraînent les averses de la Saint-Médard (8 juin), à moins que la journée sans pluie de la Saint-Barnabé (11 juin) ne ramène le beau temps | *Quond i ploût à l' Sint-Mèdå, i ploût sî samin.nes å lon, à mwins qu' sint Barnabé...*, quand il pleut à la Saint-Médard, il pleut six semaines durant, à moins que saint Barnabé...= id. | *À l' Sinte-Mad'lin.ne, li neû èst plin.ne*, à la Sainte-Marie-Madeleine, soit le 22 juillet, la noisette est pleine | *Å qwinze d'awout, l'ivièr à s' cou*, litt. « au 15 août, l'hiver à son

([31]) Dicton (non météor.) : *li djoû dè vinr'di-sint, on plonte sès crompîres*, le jour du vendredi-saint, on plante ses pommes de terre.

([32]) Dicton (non météor.) : *à l'Acinsion, on plonte sès féves*, à l'Ascension, on plante ses haricots.

([33]) L'usage a pudiquement substitué *néz* à *vét*, vit.

cul » = l'hiver est proche | *À l' fièsse à Hu, l'ivièr à s' cu* ([34]), à la fête paroissiale de Huy, fixée au 15 août, l'hiver... = id. | *Lès plêves dèl Sint-Lombièt, quond èles ni m'nèt nin d'vont, èles vinèt après*, les pluies de la Saint-Lambert (cf. §43), si elles ne précèdent, suivent la fête dudit saint, fixée au 17 septembre | *S'i fêt bê à l' fièsse à Bwès, i ploûrè à l' fièsse à Borsu*, s'il fait beau temps à l'occasion de la fête paroissiale de Bois (le dimanche suivant la Saint-Lambert, soit l'avant-dernier de septembre), il pleuvra à l'occasion de la kermesse de Borsu, fixée au dernier dimanche de septembre | *S'i ploût à l' fièsse à Bwès, i f'rè bê à l' fièsse à Borsu*, s'il pleut lors de la kermesse de Bois, il fera beau temps lors de celle de Borsu | *I djale todi on pô tos l's-ons d'vont l' Tossint*, il gèle toujours, si peu que ce soit, tous les ans avant la Toussaint (cf. §28) | *I fât qu'i djale po fé toumer lès marons èt lès cascognes*, il faut une gelée pour que tombent châtaignes et marrons d'Inde | *Tont qu'i n'a nin djalé, lès purnales ni sont nin bounes*, tant qu'il n'a pas gelé, les prunelles (cf. §28 et §47) ne sont pas comestibles | *S'i nîve so dès vètès fouyes, l'ivièr èst fordjèté*, s'il neige sur des feuilles encore vertes, l'hiver a avorté (cf. §31) | *Sinte Cat'rine èst co sovint moussîye blonke*, litt. « sainte Catherine est souvent vêtue de blanc » = il y a souvent de la neige le 25 novembre, jour de la Sainte-Catherine ([35]) | *Vèrt Noyé, blonkès Påques*, litt. « Noël vert, Pâques blanches » = beau temps à la Noël, temps hivernal à Pâques | *Quond on magne si cougnou å*

([34]) *Cu* pour les seuls besoins de la rime. Dans tous les autres cas : *cou*.

([35]) Autres dictons (non météor.) : *à l' Sinte-Cat'rine, tot bwès r'prind rècine*, à la Sainte-Catherine, tout bois reprend racine; *à l' Sinte-Cat'rine, l'åbe moûrt ou r'prind rècine*, à la Sainte-Catherine, l'arbre meurt ou reprend racine.

solo, on magne sès cocognes å feû, litt. « quand on mange son ‘ cougnou ’ (petit gâteau de Noël, de forme allongée) au soleil, on mange ses œufs de Pâques au coin du feu » = id. ([36]) | *Quond on-z-a l'ivièr divont l' Novèle On, on l'a deûs côps*, si l'hiver se manifeste avant le Nouvel An, il se manifestera de nouveau après (cf. §47).

Victor GEORGE

([36]) Touchant la Noël, noté ces coutumes :
Li nêt l' Noyé, la nuit de Noël,

a) *côper une coche d'on p'tit åbe èt l' mète è l'êwe : saquonts djoûs après, èle florich*, couper une branche d'arbuste et la mettre dans l'eau : quelques jours plus tard, elle fleurit (certains ajoutent : *èle dimeûre florîye tote l'on.nèye*, elle reste fleurie toute l'année = jusqu'à la Noël de l'année suivante).
b) *mète di l'êwe so l'apwi dèl finièsse, po å-d'-foû : èlle èst bènîye èt on s'è siėv po lès broûleures*, déposer sur l'appui extérieur de la fenêtre un récipient contenant de l'eau : celle-ci sera bénie (bénite?) et l'on s'en servira pour soulager les brûlures.
c) *mète dè pwin so l'apwi dèl finièsse, po å-d'-foû : il èst bèni èt on l' magne come dè pwin d' Sint-Houbêrt*, déposer du pain sur l'appui extérieur de la fenêtre : ainsi béni (bénit?), il sera consommé tout comme le pain consacré à l'occasion de la fête de saint Hubert, le 3 novembre.

On remarquera l'expression *li nêt l' Noyé*, la seule où « nuit » se traduise par *nêt*. Dans tous les autres cas : *nut'*.

Le dossier d'*avoir facile*

I

1. Il n'y a guère de jour, sans doute, où nous n'entendions, en Wallonie comme à Bruxelles, *avoir facile, avoir difficile*, ou *avoir dur*. Ces locutions ne sont même pas tellement rares dans les écrits, où on les emploie sans intention, par inadvertance, — du moins les deux premières, car *avoir dur* a un caractère oral plus marqué ([1]).

Ces trois locutions sont construites de plusieurs façons.

Tantôt de façon absolue, c'est-à-dire sans complément d'objet direct :

Avoir facile : Hier, papa s'est trompé de chemin en promenade... Les trams ont plus facile que les autos [à cause des rails], quand même ! (bande dessinée dans *Vers l'avenir* du 20 sept. 1976, p. 14).

Avoir dur : « On a eu très dur », reconnaît-elle [la femme d'un prisonnier] sobrement. Une histoire lamentable se dissimule sous cet euphémisme (dans *Femmes d'aujourd'hui* du 21 juin 1977, p. 13).

Tantôt avec un infinitif. Celui-ci est le plus souvent introduit par *à*, dans mes relevés ([2]) (et dans ceux de Jacques POHL) :

([1]) J. Pohl cite une lettre de lecteur publiée dans le journal *Le peuple* : « Ce que j'ai plus dur à comprendre » (POHL 1962, p. 198). [Pour les ouvrages cités sans références précises, voir les indications bibliographiques à la fin du présent article.]

([2]) M. Jean Lechanteur a eu la gentillesse de me permettre d'y joindre sa glane de lecteur attentif : les textes de Lyr, de Gérardy et (particulièrement précieux!) de Paulhan.

Avoir facile : J'ai su tout de suite que j'avais plus facile, moi dont le papa était instituteur et la mère institutrice, à étudier [...] (René Lyr, *Couvin mon pays*, 1949, p. 22). Il n'est en somme légitime que s'ils ont assez facile à le respecter (J. Leclercq, *Le mariage chrétien*, 2e éd., 1949, p. 117). Les habitants de San Francisco par contre, aux Etats-Unis, devraient avoir le plus facile à vivre (dans la *Libre Belgique* du 15 déc. 1976, p. 2).

Avoir difficile : Vous auriez assez difficile à trouver mon home (P. Gérardy, lettre à Stefan George, 16 mai 1895, dans *Marche romane*, XXX, 1980, 1-2, p. 40). On a d'habitude difficile à les discerner (J. Leclercq, *op. cit.*, p. 174). Il a d'autant plus difficile à s'oublier qu'il trouve plus de satisfactions en soi (même auteur, *Les grandes lignes de la philosophie morale*, 1946, p. 354). Il [un coureur cycliste] a difficile à respirer (dans la *Libre Belgique* du 25 mai 1973, p. 12). Diogène aurait bien difficile à trouver un homme (Julos Beaucarne, *Ecrit pour vous*, 1975, p. 17). Ils ont très difficile à localiser l'origine des sons (dans la *Cité* du 13 oct. 1976, p. 1). Une telle réalisation nous place devant des échéances auxquelles, sans votre aide, nous aurons difficile à faire face (circulaire de l'œuvre Centres estudiantins de plein air, 1978).

Avoir dur : Puis venait le moyeu en bois — en orme tortillard — un arbre qui avait eu dur à pousser, donc très résistant (interview d'un carrossier, dans la *Libre Belgique*, du 30 nov. 1978, p. 16).

La préposition *de* est plus rare :

Avoir facile : Nous aurons donc facile de nous rencontrer (P. Gérardy, lettre à St. George, 17 mars 1894, éd. citée, p. 20).

Avoir difficile : J'ai si difficile de me remettre à écrire cette belle langue allemande (même auteur, 26 mars 1894, p. 21). Il aura très difficile de retrouver son chemin (lettre d'un lecteur, dans *Journal Touring-Secours* du 15 août 1975, p. 13).

Plus rare encore, la construction directe (sans préposition), que Jacques Pohl (POHL 1962, p. 197) croyait même inusitée en Belgique ([3]) :

([3]) Cela est normal en wallon liégeois : « *Vos-avez âhèye viker*, vous vivez aisément »; « *On-z-a deûr viker oûy*, la vie est difficile aujourd'hui » (HAUST, art. *âhèye, deûr*). L. Remacle oppose sur ce point le wallon de La Gleize à celui de Liège (REMACLE 1952, p. 183).

Avoir difficile : J'ai eu difficile répondre, car je ne retrouvais plus mes affaires pour la correspondance (lettre d'un curé du Condroz, originaire de Hesbaye, janv. 1976).

La construction avec la préposition *pour*, dont, pas plus que Jacques POHL, je n'ai relevé d'exemples, est mentionnée par certains grammairiens :

Avoir facile : J'ai facile pour faire cela (dans DEHARVENG, p. 34). Je « n'ai pas facile » pour rimer (*ibidem*, p. 39). Il a facile pour ne pas se tromper (dans HANSE).

Avoir difficile : Mon ami aura difficile pour obtenir cette place (dans DEHARVENG, p. 34). Il a difficile pour s'habituer (dans HANSE).

Avoir dur : Il a eu dur pour terminer ses études (dans GREVISSE). [Voir aussi un exemple normand ci-dessous.]

2. L'*Encyclopédie du bon français* de P. DUPRÉ tranche nettement : *avoir facile* et *faire facile* « sont des emplois dialectaux propres à la Wallonie. En français, on ne trouve pas cette construction de *avoir* suivi d'un adjectif sauf l'emploi rare *avoir belle de* ou *à* + infinitif ». Le jugement est discutable : outre qu'il oublie *avoir beau*, il caractérise comme dialectal ce qui appartient au français régional, comme le montrent les exemples cités plus haut (un traité de philosophie morale en dialecte !); il ne parle que de la Wallonie, oubliant Bruxelles et le pays flamand, — oubliant, surtout, ou ignorant ce qui se passe en France même. Paradoxalement, les Français connaissent mieux les régionalismes usités hors de France que ceux qui ont cours chez eux.

Voici, pour l'emploi en cause, les attestations recueillies dans la bouche ou sous la plume de Français. Nous reviendrons sur l'extension géographique. Pour les choix lexicaux, notons qu'*avoir dur* ne se manifeste que dans un texte de Lille et que s'ajoutent *avoir aisé* et une fois *avoir clair*, deux locutions qui semblent inconnues en Belgique.

Emplois absolus :

Avoir facile : Les médecins ont bien facile! Ils disposent d'un vocabulaire technique (Gustave Lenôtre, *Prussiens d'hier et d'aujourd'hui* [1915], cité par DEHARVENG, p. 37). Mettez-vous là. Vous aurez plus facile. La table est plus grande. Vous aurez plus facile (serveuse d'hôtel, à Langres, 28 mars 1967). Laissez. J'ai plus facile que vous (employée de la Bibliothèque nationale, à Paris, 25 août 1967).

Avoir aisé : Vous trouverez toujours bien le moyen de me remettre une Lettre. Même pour la dernière, sans le malheur qui a voulu que vous vous retourniez tout de suite dans un certain moment, nous aurions eu bien aisé (Choderlos de Laclos, *Les liaisons dangereuses* [1782], LXXXVIII).

Infinitifs introduits par *à* :

Avoir facile : On a trop facile à croire que dans le surréalisme le fonds et la forme sont indifférends [*sic*] (Aragon, *Traité du style*, dans DAMOURETTE et PICHON, § 1128). J'aurai plus facile à juger si je ne sais pas votre nom (G. Duhamel, *Cécile parmi nous*, XXIV, cité aussi par GREVISSE). Vous aurez plus facile à sortir demain [du garage] (employé d'un hôtel, Langres, 1971).

Avoir difficile : [...] une grosse canne de plomb, très lourde, que moi j'avais difficile à lever (R. Martin du Gard, *Les Thibault*, « Bibl. de la Pléiade », t. II, p. 49).

Avoir dur : Ils ont dur à faire (vers en français dans une chanson de 1851, dans P. Pierrard, *Les chansons en patois de Lille sous le Second Empire*, 1966, p. 40).

Infinitifs introduits par *de*, plus fréquemment que dans les exemples belges :

Avoir facile : Je crois bien qu'on aurait facile de la montrer (G. Pellissier, *Essais de littérature contemporaine* [1893], cité par M. WILMOTTE dans le *Bull. du Dict. wallon*, XVII, 1932, p. 336). L'esprit condescendant secouait son chef crépu d'où pleuvaient [...] des prétérits sans nombre et des imparfaits du subjonctif, reliquats d'un beau parler ancien : « Eh ! le puis-je autrement ? Je souhaiterais que nous eussions facile de chainger le sens » (Colette, *Prisons et paradis*, dans POHL 1962, p. 196). Celui-là m'a enfermée dans ma cabine et attachée. Alors il a eu facile de me reprendre les bibelots (même auteur, *Chambre d'hôtel*, « Le livre moderne ill. », p. 63). M. Poincaré a trop facile de se défendre contre une accusation que personne n'a jamais formulée contre lui (dans l'*Humanité* du 7 juillet 1922, dans D'HARVÉ). Avec l'instruction qu'a Hyacinthe, il aurait facile de trouver une place (M. Aymé, *Gustalin*, Gallimard, 1957, p. 46) [autres ex. :

pp. 144, 229]. Celui qui refuse le profit du mal qu'il a fait, il aura facile de se faire pardonner (même auteur, *La Vouivre*, « Le Livre de poche », p. 239). Un mari qui a une patte en moins n'a pas facile de vous surveiller (J. Romains, *Verdun*, dans POHL 1962, p. 197). Demain j'aurai plus facile de la repasser (J. Paulhan, *Progrès en amour assez lents*, Tchou, p. 70). Il savait bien le français, j'ai eu facile de m'expliquer (Henri Thomas, *Sainte Jeunesse*, 1973, cité dans *Cacef, Livres et disques*, mars 1973, p. 8).

Avoir difficile : J'aurais difficile de me passer de cette voiture (mécanicien dentiste, Parisien, 1968).

Avoir aisé : Étant donnés les trois souverains qui vont se trouver réunis, on a plus aisé de deviner ce qu'ils pourraient se dire que d'imaginer ce qu'ils se diront (L. Veuillot, *Mélanges* [1872], dans DEHARVENG, p. 38). On aurait trop aisé, après de telles paroles, de vous accuser (Barrès, *Les grands problèmes du Rhin*, Plon, 1930, p. 203). Le riche a plus aisé de la supporter (femme de ménage lorraine, dans DAMOURETTE et PICHON, § 1128).

Avoir clair : Tu auras plus clair de commencer par l'embryologie (médecin parisien, 1913, *ibidem*, § 543).

Infinitif sans préposition :

Avoir facile : Il a facile venir (villageoise de Forbach, dans POHL 1962, p. 197).

Il faudrait ajouter le coureur cycliste Jacques Anquetil, interviewé à Radio-Luxembourg le 15 juillet 1969 (« avoir difficile »; malheureusement, je n'ai pas eu le loisir de noter le contexte). Anquetil est né près de Rouen. Or le *Dictionnaire du patois normand en usage dans le département de l'Eure* de ROBIN, Le PRÉVOST, PASSY et BLOSSEVILLE signalait déjà en 1882 « j'ai facile, je n'ai pas facile » pour « cela m'est ou ne m'est pas facile » (art. *facile*; voir aussi à *difficile*), avec ce commentaire : « Se dit beaucoup à Pont-Audemer et à Rouen dans toutes les classes de la société », observation qui doit concerner plus le français régional que le patois. Celui-ci est illustré au contraire par la phrase que donne MOISY dans son *Dictionnaire du patois normand* (1887) à l'article *facile* : « Il aira facile por arrivai d' bonne heure », phrase où nous retrouvons l'infinitif avec *pour*.

Laclos, qui était d'Amiens, fait peut-être la transition entre la Normandie et la Belgique, dont nous rapproche encore davantage l'exemple de Lille. C'est de là que vient aussi le personnage de Duhamel, cet abbé Scholaert « peu soucieux de déguiser le rustique accent du Nord qui lui restait de son enfance passée dans la Flandre française ». On peut se fier à Duhamel, bon observateur des faits langagiers.

Si nous passons à l'Est, non loin de la frontière, nous avons l'enquête de Jacques Pohl sur la région de Montmédy (POHL 1947, p. 65). À la Lorraine appartiennent aussi Barrès, la villageoise de Forbach, la femme de ménage de Damourette et Pichon et sans doute Lenôtre. Un peu plus au sud : le Vosgien Henri Thomas, les Langrois, et enfin Marcel Aymé, qui nous amène dans la Franche-Comté. Il faut encore ajouter le Val d'Aoste ([4]). Cela justifie ENGLEBERT et THÉRIVE d'avoir étiqueté *avoir facile* « provincialisme français », avec la note : « Se dit aussi dans l'Est de la France ». BRUNOT (t. X, p. 299) savait d'expérience qu'*avoir bien aisé* était lorrain, comme lui-même.

Au domaine d'oc se rattachent trois exemples : celui de Pellissier, qui était du Sud-Ouest (Lot-et-Garonne), celui de Jean Paulhan, né à Nîmes, et le premier texte de Colette. Celle-ci semble avoir noté sur le vif le langage de ce vieux jardinier provençal, comme le montrent les graphies *chainger* et *outte* (pour *août*), sans compter les passés simples et subjonctifs imparfaits qu'elle annonce.

Mais l'autre texte de Colette ? C'est Lucette d'Orgeville qui parle. La particule ne doit pas éblouir : Lucette est

([4]) « *Avoir facile*, qu'on peut entendre au Val d'Aoste, se rencontre sous la plume d'auteurs aussi divers que Laclos, Colette, Aragon, John Charpentier et Jacques Perret » (PIRON, p. 29). Faute de textes et de références, je n'ai pu ajouter ces deux derniers auteurs à l'inventaire.

danseuse de music-hall (un peu légère de surcroît). Son langage n'a rien de régional : du français très familier de n'importe où. Rien ne prouve que cela soit pris sur le vif. Peut-être faut-il rappeler simplement que la mère de Colette était d'origine belge et que l'on trouve chez la romancière plus d'un « belgicisme ([5]) ».

D'autres exemples pourraient refléter un usage parisien : Aragon, le médecin cité par Damourette et Pichon, l'employée de la Bibliothèque nationale (mais il faudrait connaître sa biographie), le mécanicien dentiste (mais il a épousé une Belge), le maroquinier de Jules Romains (mais peut-on s'y fier ?). Écartons enfin Martin du Gard : il prête à un Russe un français approximatif. Et Veuillot ? Il est originaire du Loiret, mais son style n'a rien de populaire.

Tâchons de faire la synthèse de tout cela : en dehors de la Belgique, le type *avoir facile* paraît assez courant dans les zones picarde et normande et dans l'est de la France; il existe aussi ailleurs, sporadiquement : dans le Midi, voire à Paris.

On voit donc que le jugement de P. Dupré n'est pas conforme aux faits. D'autres grammairiens prennent d'ailleurs la peine de critiquer les locutions alors qu'ils ne sont guère attentifs au français de Belgique : BORROT et DIDIER; COLIN : « *Avoir facile, aisé de.* Ces locutions sont à éviter, bien que fréquentes dans le nord et l'est de la France ». DAMOURETTE et PICHON, qui citent divers exemples, repris ci-dessus, vont jusqu'à écrire (§ 543) : « Cette construction se rencontre couramment dans le parler usuel de nos jours. »

On notera pourtant que peu d'auteurs reprennent les locutions vraiment à leur compte ([6]) : Veuillot, Pellissier, Barrès,

([5]) Notamment *aubette* et *praline* (de chocolat).

([6]) Maurice PIRON (p. 50) donne *avoir aisé*, *avoir malaisé*, comme les équivalents normaux d'*avoir facile*, *avoir difficile*. *Avoir malaisé* ne figure pas dans ma documentation.

Lenôtre, Aragon, le journaliste de l'*Humanité*. Les autres font parler ainsi leurs personnages. Même si *avoir facile* n'est pas un pur belgicisme, il reste du français marginal. Mais je ne ferai pas miens les arguments du Père DEHARVENG (p. 38) : « La raison, c'est que le verbe *avoir*, ainsi employé, a quelque chose d'insolite, d'apprêté, de guindé presque; oseriez-vous dire : vous *aurez commode* de voir le Roi d'Espagne, quand il viendra à Bruxelles ? »

3. Pour *avoir facile*, Jacques Pohl n'a « trouvé aucune attestation antérieure au milieu du XIXe siècle » (POHL 1962, p. 196). Moi non plus. Pas d'exemple non plus dans les importants dépouillements d'archives publiés par Louis Remacle ([7]), attentif pourtant au problème (je reprends plus loin ses exemples d'*avoir bon*).

Nous avons le synonyme *avoir aisé* chez Choderlos de Laclos en 1782. Il est hardi d'en inférer « qu'*avoir façile* ou *avoir aise* ([8]) [*sic*] fut un tour accepté jusqu'à la fin du XVIIIe siècle » (M. WILMOTTE, dans les *Mélanges Paul Frédéricq*, 1904, cité par DEHARVENG, p. 35). D'autres observateurs ([9]) ont été frappés par le caractère aberrant de cet exemple d'*avoir aisé* et y ont vu un néologisme.

Mais des expressions analogues sont attestées plus tôt.

4. *Avoir plus court* a été (et est encore ([10])) à peu près synonyme d'*avoir plus facile* :

([7]) REMACLE 1967, 1972 et 1977.

([8]) Si l'on avait *aise*, il serait difficile de démontrer que c'est l'adjectif et non le substantif. Cf., dans le *FEW*, XXIV, 144a, *avoir aise de* « avoir l'occasion, la facilité de (faire quelque chose) » en ancien français, *avoir l'aise* en moyen français et en normand moderne.

([9]) Cf. GOHIN; BRUNOT, t. VI, p. 1401.

([10]) « *Avoir plus court de dire, d'agir ainsi* est une locution usuelle dans la langue familière mais à proscrire de la langue soignée » (DUPRÉ, art. *court*).

Le général a plus court de céder, mais d'éviter à les avoir dans son armée (Saint-Simon, *Mémoires*, dans LITTRÉ, art. *court*, 7°). Si je voulais continuer à le voir, j'aurais plus court de rester à Paris (Dumas fils, *Le demi-monde*, cité par DEHARVENG, p. 38). Il a plus court d'agir ainsi (HATZFELD et DARMESTETER, art. *court*, I, 1°). Si vous voulez annoncer votre visite, vous aurez plus court d'envoyer un messager (Bourget, *Némésis*, 1918, cité dans le *Trésor de la langue franç.*, art. *court*, B, 5).

Ce doit être un emploi figuré à partir du sens « avoir un chemin plus court », usuel en Belgique et souvent critiqué; celui-ci n'est pourtant attesté qu'après l'autre :

Notre guide... nous fit prendre une direction par où, nous disait-il, « nous aurions plus court » (sergent Bourgogne, *Mémoires*, dans BRUNOT, t. X, p. 299). Il pensa qu'il aurait plus court en ne prenant pas l'avenue de Chanteloube (G. Sand, *La mare au diable*, VII). Tu auras plus court de prendre la rue Montmartre (médecin parisien, 1913, dans DAMOURETTE et PICHON, § 543).

Dès le XVI[e] siècle, on trouve un exemple, tout à fait isolé, d'*avoir court* construit absolument, avec le sens « avoir peu de temps » :

C'est assez dict, faisons. J'ay court... Il me faut mourir à present (*Anciennes poésies françaises*, dans HUGUET, art. *court*).

5. *Avoir bon* (*meilleur*) semble assez proche d'*avoir facile* dans ces quatre textes ([11]) :

Sire, fet il, ge loeroie moult que nos en alissons fors de ceanz, que nos n'i avons pas bon demorer, ce m'est avis (*La mort le roi Artu*, cité par J. ORR, p. 104). Il me mande par cet homme que le duc n'a onc tenu compte des protestations qu'il lui a faites de par moy par Corquilleray, et

([11]) Un passage des *Cent nouvelles nouvelles* sera cité plus loin (II, 5), parce que son interprétation est difficile. -- Je signale aussi qu'*avoir meilleur* serait attesté chez Jean Michel, *Mystère de la Passion* (1486), avec le sens « être en meilleur état, avoir de meilleures dispositions, agir mieux » (glossaire de l'éd. O. Jodogne, 1959, p. 520). Il me semble que l'on peut comprendre ce passage en rapportant *meilleur* à un autre mot qu'*avoir*.

puisque mon frère me mande, vous avez bon de lui dire que je l'en remercie (dans Duclos, *Preuves de l'histoire de Louis XI*, cité par LA CURNE DE SAINTE-PALAYE, art. *bon*, 32°). Lequel dest à luy [...] qu'il n'en debvoit aller par là et qu'ils auroient meilleur en allant par la voye dains le bourgh (texte de Spa, 1668, dans REMACLE 1977, art. *bon*). Il essayait de me faire causer. Il avait pas bon... La causerie, moi!... La seule tentative je voyais rouge!... J'étais pas docile (Céline, *Mort à crédit*, « Bibl. de la Pléiade », p. 708).

La mort le roi Artu, texte de 1230-1235, a été parfois mis en rapport avec la Champagne; je ne puis ni localiser ni dater le document publié par Duclos (Louis XI a été roi de 1461 à 1483); enfin, Céline est un Parisien de notre temps.

Dans ces quatre textes, *avoir bon* n'exprime pas une sensation de bien-être, ce qui est le sens ordinaire en Wallonie aujourd'hui; on le trouve déjà au début du XVIIe siècle; je l'ai noté aussi chez Marcel Aymé, faisant parler une paysanne de la région de Dôle :

[...] qu'il auroit bon quant il se chauferoit â feu qu'on ferat à sa mère [quand elle montera sur le bûcher] (texte de Sprimont, 1606, dans *Bull. de la Comm. roy. de topon. et dial.*, XXVIII, 1954, p. 255). Que tu as bon à danser là (texte de Stoumont, 1782, dans REMACLE 1972, art. *bon*). Il a entendu dire plusieurs fois parmi le village que Jean Willem n'avoit pas bon s'il n'avoit des querelles (texte de même provenance et de même date, *ibid.*). T'avais qu'à traverser le bois, une petite fois : tu serais partie après. J'aurais eu bon pour l' reste du temps (C. Lemonnier, *Un mâle*, 1881, p. 205). On a bon, hein, ma vieille ? (L. Piérard, *A la gloire du piotte*, dans L. Dumont-Wilden, *Anthologie des écrivains belges*, t. II, 1917, p. 306.) Une handicapée en chaise roulante, qui vit seule dans un sous-sol : « J'ai ' eu bon ' au mois d'août. Deux scouts sont venus installer mon balatum, ce qu'on a ri » (dans la *Libre Belgique* du 25 sept. 1973, p. 15). De ce temps-là [quand il fait très chaud], on a meilleur de rester à l'abri sous une remise que de s'échiner en plein soleil (M. Aymé, *Gustalin*, 1957, p. 229).

Cet exemple de Marcel Aymé est d'autant plus intéressant que de bons observateurs ([12]) ont pensé qu'*avoir bon* était inusité en France.

([12]) ENGLEBERT et THÉRIVE distinguent (selon une terminologie contestable à plus d'un titre) *avoir bon* « belgicisme antifrançais » d'*avoir facile*

Enfin, voici *avoir mauvais*, dans une chronique liégeoise écrite vers 1395, ainsi que chez un auteur auvergnat de notre époque :

Ilh en ont ochis VII entre eauz dois, mains ilh eussent eut malvais si ne fust Nalme et Rogier de Bordeais qui les departent (Jean d'Outremeuse, *Ly myreur des histors*, éd. Borgnet, t. III, 1873, p. 170). Il avait mauvais marcher sur ces pentes de pierre (Pourrat, *Le pavillon des amourettes*, dans DAMOURETTE et PICHON, § 1129).

Les deux fois, *avoir mauvais* est plutôt synonyme d'*avoir difficile*, alors qu'aujourd'hui en Wallonie la locution exprime la souffrance, le malaise, ce que Louis Remacle a déjà relevé dans une lettre de grognard : « Ce n'est pas que j'aie mauvais au service » (REMACLE 1952, p. 184).

Avoir bon appelle encore diverses remarques.

Il appartient à un autre registre qu'*avoir facile*. On l'imagine difficilement employé par écrit sans une intention particulière, couleur locale ou souci d'expressivité. Puisqu'on l'utilise d'une façon consciente, des grammairiens cessent de le considérer comme un ennemi du bon français et lui font grâce, justement à cause de l'expressivité qui lui est prêtée ([13]) : « Belgicisme, il va sans dire. À conserver entre nous, en famille, mais sachant parfaitement que nous parlons belge. Toutefois gardons-nous bien de l'écrire, sans le souligner ou le mettre entre guillemets » (DEHARVENG, p. 178).

Des collègues hennuyers (régions de Charleroi et de Mons) m'ont dit qu'*avoir bon* « avoir du plaisir, être à l'aise, avoir

« provincialisme français ». De même Jacques Pohl a noté le second en Lorraine française, mais non le premier (POHL 1947, p. 65). Voir encore POHL 1962, p. 200; REMACLE 1952, p. 184.

([13]) « Cet idiotisme énergique n'a pas de correspondant adéquat en français. Essayez de dire : je suis à mon aise, j'éprouve du plaisir, du bien-être, je me divertis, je suis bien, etc. Comme tout cela est faible aux yeux d'un liégeois de la vieille roche ! » (DORY, art. *bon*, 1°). « Un des wallonismes les plus savoureux de notre français régional » (REMACLE 1952, p. 183).

chaud » n'appartient pas à leur expérience. Il semble que la locution se raréfie à mesure qu'on va vers l'ouest, mais d'après des enquêtes parmi mes étudiants, les jeunes générations, à Mons et à Charleroi, le connaissent. *Avoir mauvais* me paraît bien moins fréquent qu'*avoir bon*, même dans l'oral.

Ces deux collègues me signalent, en revanche, *avoir bon* « avoir la bonne réponse », dans le langage des écoliers. D'après mes enquêtes, cet emploi est courant dans toute la Wallonie et à Bruxelles, mais il est, aussi, familier à divers collègues français (de Paris et de province) — malgré le silence des dictionnaires —, ainsi que l'antonyme *avoir faux*. La valeur et la fonction de *bon* ne sont pas ici les mêmes que dans les autres significations.

Pour « avoir cent francs de bon », voir ci-dessous (II, 6).

6. Il faut aussi tenir compte des expressions où apparaît *l'*, pronom personnel élidé (donc de genre invisible). Elle serait « plus particulière aux régions en contact avec le flamand », selon H. BAETENS BEARDSMORE (p. 226).

Les exemples suivants ne paraissent pas confirmer cette localisation :

L'avoir facile : Vous l'auriez trop facile *vos l'årîz trop hayète* (Haust, *Dict. franç.-liég.*, art. *facile*). L'avoir facile. *El' l'avoû bèle* (Deprêtre et Nopère, *Petit dict. du wallon du Centre*, art. *bèle*). *L'avwêr kinje*, avoir la vie belle, l'avoir facile (Coppens, *Dict. aclot*, art. *kinje*). — Tu l'as pourtant facile, sur l'oreiller [facile d'influencer l'amant] (J. Cabanis, *Le bonheur du jour*, « Folio », p. 100).

L'avoir dur : Je l'aurais dur [pour traduire *pyonneroi-je* dans un texte de 1509] (J. Herbillon, dans *Bull. de la Comm. roy. de topon. et dial.*, XXXIV, 1960, p. 269).

L'avoir aisé : Osons du moins mépriser les faveurs du monde, puisque nous ne sommes plus obligés de passer par l'épreuve des tourments. / Saint-Gorgon ne l'a pas eu si aisé. Ce n'a pas été tout de mépriser les grandeurs : l'empereur lui fit payer bien cher la grâce qu'il lui avait faite de le recevoir en son amitié (Bossuet, *Œuvres*, « Bibl. de la Pléiade », 1961, p. 229; cité aussi dans HANSE, p. 127).

On écrit aussi *l'avoir dure*, mais ce féminin pourrait être purement graphique. Au contraire, *l'avoir beau* ou *l'avoir belle* ne laissent pas de doute sur l'existence de deux genres; ces deux expressions ont un sens voisin d'*avoir facile*. Signalons aussi *l'avoir mauvaise*, proche d'*avoir dur* :

L'avoir dure : Les jeunes filles sans parents l'ont dure, allez (C. Lemonnier, *Thérèse Monique*, 1882, p. 97). Je mangeais du pain bouilli dans de l'eau, avec un peu de cassonade. Tu peux dire que tu l'as eu dure de bonne heure (M. Van der Meersch, *Le péché du monde*, dans POHL 1962, p. 200). Je l'avais dure, Monsieur Barnett ! [à la suite d'une perte financière] (J. Anouilh, *Monsieur Barnett*, 1975, p. 32).

L'avoir beau : Elle fut desservie auprès du Roi, et Puysieulx l'eut beau à la donner comme peu mesurée avec un prince de sang, et trop altière sur l'exécution des ordres du Roi dans sa conduite : si bien qu'enfin elle fut exilée en sa maison de Coulommiers (Saint-Simon, *Mémoires*, « Bibl. de la Pléiade », t. II, 1949, p. 288). [Exemple cité aussi par LITTRÉ, art. *beau*, 12°, mais sans pronom personnel.] Poil de Carotte : Vraiment, je peux le tirer, celui-là. Grand frère Félix : Ote-toi voir. Oui, en effet, tu l'as beau. Vite, prête-moi ta carabine (J. Renard, *Poil de Carotte*, *La carabine*).

L'avoir belle : Ils ne l'ont pas toujours belle non plus, quand ils doivent courir avec deux ou trois cents paquets de cigarettes sur le dos (M. Van der Meersch, *La maison dans la dune*, 1948, p. 27). Ils ne l'ont pas belle, dans la cavalerie. Ce n'est pas un chemin pour traîner des chenilles dessus (J. Gracq, *Un balcon en forêt*, Lausanne, La Guilde du Livre, 1959, p. 50). *L'awar bèle* = l'avoir belle, être favorisé, avoir de la chance (Massonnet, *Lexique du patois gaumais de Chassepierre*, 2e éd., art. *bèle*). — S'ils avaient organisé la résistance à Paris, comme je conseillais, et forcé la main du Roi, ils l'avaient belle de boucler la sédition en cinq secs et de remettre tout en place (L. Daudet, *Les lys sanglants*, dans le *Trésor*, t. IV, p. 325). Si vous l'aviez voulu, vous l'aviez belle de rappeler vos serpents et de me faire dévorer (M. Aymé, *La Vouivre*, « Le livre de poche », p. 35). Mais, voilà, si cette trinité, ses dogmes et ses mystères, émanait de la tête des hommes ? Les bénitiers et les tableaux [...] ne l'auraient que trop belle de répliquer que les hommes n'émanent pas eux-mêmes, du moins jusqu'à présent, de la tête des hommes (J. Audiberti, *Dimanche m'attend*, 1965, p. 202).

L'avoir mauvaise : « Oh! dit Boris vivement, depuis le temps qu'on me répète qu'il va y avoir la guerre! » Il rougit un peu et ajouta : « C'est

quand on est marié qu'on doit l'avoir mauvaise » (Sartre, *Le sursis*, dans ROBERT, art. *mauvais*, II, 3°).

Joignons-y ces exemples d'*avoir belle*, sans pronom personnel, et avec un infinitif, introduit tantôt par *de*, tantôt par *à* :

Dépêchons-nous, car nous aurions belle d'être trempés (Huysmans, dans le *Grand Larousse de la langue française*, art. *beau*, VI, 2 [avec la mention « peu usité »]). Ce n'est pas le moment d'insister sur ce sujet-là et nous aurons belle de le traiter à fond après la guerre (J. Bainville, *L'Allemagne*, t. I, 1941, p. 112). Avec l'argent de l'un d'eux [du loyer d'un appartement] on avait belle à acquérir la pleine propriété d'un riant et frais domaine à Sora ou à Frosinone (J. Carcopino, *La vie quotidienne à Rome à l'apogée de l'Empire*, 1947, p. 62).

[Autre exemple de Bainville et trois exemples oraux dans DAMOURETTE et PICHON, § 1128.]

[En wallon, déjà au XVIIe siècle : Vos-avez bèle a m' raconter (J. Haust, *Le dialecte liégeois au XVIIe siècle. Les trois plus anciens textes*, 1921, p. 49. Traduction p. 66 : « Vous avez beau ».]

« Tu as belle à dire », qu'on peut rendre par « tu as facile à dire », est courant dans notre français régional. Certains locuteurs y voient le masculin *bel*.

Il ressort de cet inventaire que le type *l'avoir facile* est, lui aussi, connu en France, chez des auteurs issus de régions si diverses que je renonce à les énumérer : au sud, à l'ouest, à l'est, au nord et au centre!

7. D'*avoir belle* + infinitif, Louis Remacle rapproche *aveûr fwète à fé*, littéralement « avoir forte à faire » (REMACLE, 1952, p. 183). Cette forme est secondaire; on trouve d'habitude, en français comme en wallon, le masculin, et ce français n'est pas du tout régional, malgré ce que pensait Jean HAUST (dans le *Bull. de la Comm. roy. de topon. et dial.*, VIII, 1934, p. 466) :

Mon Dieu! laissons mon Mérite, de grace; / Dequoy voulez-vous, là, que la Cour s'embarasse? / Elle auroit fort à faire, et ses Soins seroient grands, / D'avoir à déterrer le Mérite des Gens (Molière, *Le misanthrope*, III, 5). Quand je les trouve [les pauvres], je fais l'aumône. — En ce cas, reprit Marcel, tu as fort à faire (Musset, *Contes, Mimi Pinson*, VI). En haut, nous avions fort à faire. La lutte a été rude (Zola, *La fortune des Rougon*, « Le livre de poche », p. 329). Nous avions fort à faire d'en animer une partie (Gide, *L'immoraliste*, II, 1). Il avait fort à faire, l'étalon, car sur son dos, rageait un écuyer intrépide (La Varende, *Le centaure de Dieu*, 1949, p. 245).

Tous les lexicographes voient dans *fort* un adverbe; aussi écarterai-je cette locution des commentaires qui vont suivre. Notons encore que, selon le petit ROBERT 1977 (art. *fort*), on prononce [fɔRtafɛR] et que Charles Maurras (originaire de la région de Marseille) utilise une variante avec le verbe *dire* :

Je n'ose pourtant me promettre de vous voir avant mon départ pour le Midi [...]. J'ai cependant fort à vous dire (Maurras, lettre à Barrès, 23 janv. 1897, dans Barrès et Maurras, *La république ou le roi*, 1970, p. 136).

II

À ma connaissance, six explications ont été mises en avant au sujet du tour *avoir facile* ou de ses variantes.

1. Pour Henri FREI, comme le montre le titre de son livre, *La grammaire des fautes*, les « fautes » ne sont pas des monstres, mais le résultat de tendances naturelles. Ainsi, le tour qui nous intéresse correspondrait à ce schéma : « De même que l'objet 2 [= l'objet indirect] d'un verbe de relation peut être converti en sujet par le passif 2 [= conversion de l'objet 2], le français avancé peut aussi convertir l'objet 2 d'un verbe impersonnel. » Selon Frei, « *Vous avez* plus *facile* de passer par là » sortirait de « *Il vous est* plus *facile*... ».

Henri Frei raisonne comme si *avoir facile* était une innovation récente, et il se montre un peu trop docile à l'égard de sa source : D'HARVÉ. Il transforme en explication scientifique le conseil tout pratique du grammairien belge : « Pour corriger, usez du verbe *être* à la forme impersonnelle. »

Le commentaire de L. Remacle est tout à fait pertinent : « Peut-être ne s'agit-il pas ici d'explication diachronique; en tout cas, notre dialecte ignore aujourd'hui la construction impersonnelle *il vous est facile* et, dans le plan synchronique, la conversion alléguée lui est donc étrangère » (REMACLE 1952, p. 185). J'ajouterai qu'elle paraît étrangère aussi ailleurs : le registre auquel appartient *avoir facile* est assez différent de celui de *il m'est facile*, qui ressortit à la langue soignée.

Nicolas RUWET fait le même rapprochement que Frei, mais sans vraiment dire qu'un tour résulte de la transformation de l'autre. Il conclut que « la distinction des deux constructions a un caractère relativement superficiel ».

Diachroniquement, on renoncera à tirer argument du fait que le *Grand Larousse de la langue française* (art. *être*, D, I, 3) donne cette construction impersonnelle d'*être* comme apparue au XVIe siècle. Elle était déjà attestée en ancien français, par exemple chez l'auteur du XIVe siècle qui a fourni la plus ancienne attestation d'*avoir mauvais* :

Il toy seroit plus bel de cognostre la grant trahison que tu as porcachiet, que del morir chi mechamment (Jean d'Outremeuse, éd. citée, t. I, 1864, p. 136).

Pour rendre vraisemblable la transposition de *il m'est* en *j'ai*, il faudrait montrer que *j'ai facile* ne peut vraiment pas s'expliquer par les virtualités d'*avoir*.

Par parenthèse, j'ai renoncé à tirer parti de Frei comme d'un témoin décrivant le « français avancé » de France. En effet, sa source principale, en l'occurrence, est un grammairien belge. Notons cependant que Frei ajoute une variante

inconnue en Belgique : « *J'ai rare* quand je passe par là ». Où dit-on cela?

2. Louis REMACLE, lui, établit une relation entre *avoir* et *faire* (*l.c.*; voir aussi POHL 1962, pp. 205-208) :

La plupart des qualificatifs qui s'emploient après « avoir » s'emploient aussi après « il fait », et l'on dit *aveûr mâva* comme *i fêt mâva*, fr. *avoir mauvais* et *il fait mauvais* [...], etc. Les verbes « faire » et « avoir » sont de ceux qui se construisent avec un complément direct, et les expressions qu'ils servent à former se disent à propos de situations du même ordre, pour communiquer des impressions analogues. Ne se pourrait-il pas que le type « avoir bon » soit apparenté, par son origine même, au type « il fait bon », et qu'il lui soit uni comme le sont l'un à l'autre les types parallèles « il fait chaud » et « avoir chaud »?

La formulation est prudente : parenté et ressemblance sont-ils synonymes de filiation? Je constate pourtant qu'*avoir plus court* n'a pas d'équivalent avec *faire* impersonnel et que, d'une façon générale, les deux types ne paraissent pas avoir la même extension dans l'espace.

3. Le Père DEHARVENG (p. 34) semble faire sien le rapprochement proposé par un de ses correspondants : « *J'ai facile*, expression qui est copiée sur : *J'ai besoin* ».

Jean Haust a exprimé une proposition du même genre :

Avu fin èt seû, avoir faim et soif; *avu freûd* ou *tchôd*, avoir froid ou chaud; d'où, par analogie, *avu bon*, avoir du plaisir, être dans la joie; *avu mâva*, être dans la peine, dans l'inquiétude; *avu mâlâhèye dè roter*, avoir de la peine à marcher; *dj'a co p'tchî 'ne tâte qu'on bokèt d' dorêye*, je préfère (litt[t] « j'ai encore plus cher ») une tartine à un morceau de tarte.

Cette analogie est frappante pour *avoir bon*, qui peut s'opposer à *avoir trop chaud* ou *trop froid* : « Tu n'as pas trop chaud? — Non, j'ai bon. » Comparez :

Dans cinq jours, nous allons à la campagne pour avoir un peu plus frais (Gobineau, lettre à sa sœur, 8 juillet 1855, dans la *Revue de littér. comparée*, XXVI, 1952, p. 67). T'as pas humide? Moi j'aurais aimé que

tu aies quelque chose en laine (une Parisienne de famille universitaire, dans DAMOURETTE et PICHON, § 985).

Mais les deux derniers exemples cités par Haust affaiblissent la thèse : la locution *avoir* + adjectif y est suivie de compléments qui sont impossibles après *avoir faim, soif, chaud* ou *froid.* Dans « j'ai chaud de marcher » l'infinitif a une autre fonction que dans « j'ai facile de marcher ».

4. Sans mettre en cause explicitement l'influence du néerlandais, Isidore DORY cite des phrases néerlandaises correspondant à « Vous auriez bien facile » (art. *facile*), à « En passant par là, vous aurez plus court » (art. *court*), à « N'allez pas par là, vous aurez plus long » (art. *long*) [cas non signalé encore dans notre étude] : « Ge zoudt het heel gemakkelijk hebben », « Ge zult het korter hebben », « Gij zult het langer hebben ». [Pour *avoir cher*, Dory est plus catégorique : voir ci-dessous, II, 6.]

L'influence flamande est bien invraisemblable pour un tour qui, nous l'avons vu, est attesté très loin du pays flamand. Par surcroît, comme l'a noté L. REMACLE (*l.c.*), « la présence du pronom personnel complément direct *het* différencie nettement les constructions ».

H. BAETENS BEARDSMORE, lui, fait la distinction : il explique *avoir facile* par une analogie à l'intérieur du français; mais, après avoir donné comme « plus particulière aux régions en contact avec le flamand » la variante avec pronom *l'avoir facile*, il la fait « correspondre à une tournure néerlandaise ». Il justifie cette séparation par la sémantique :

Il y a une distinction nette d'ordre sémantique entre les expressions « l'avoir dur, l'avoir facile » et « avoir dur, facile ». Les premières signifient « avoir une vie difficile (facile), pleine de peine, avec des ennuis, etc. » tout comme le néerlandais « het hard (gemakkelijk) hebben », tandis que « avoir dur, etc. » peut signifier « avoir une difficulté quelconque ». D'ailleurs la tournure avec « l' » pronom n'est pas suivie d'un autre complément, tandis que la construction sans pronom se construit avec « à, de ou pour » suivi d'un complément (p. 227).

La dernière phrase me paraît rétablir la parenté des deux tours, en même temps qu'elle donne la clé de la distinction sémantique. Le pronom *l'* a la même fonction que l'infinitif introduit par une préposition. Lorsqu'on a un infinitif, la chose difficile ou facile est explicitée, tandis qu'elle reste dans le vague lorsque le complément est un pronom sans antécédent (ou lorsqu'il n'y a pas de complément du tout).

La tournure néerlandaise doit avoir la même origine que la française, mais il n'est pas besoin pour cela de parler d'influence. Les exemples cités plus haut (I, 6) ont montré que l'on trouve *l'avoir facile, l'avoir aisé* ([14]), etc. — tout comme *avoir facile* — bien loin du pays flamand.

5. L'étude si fine que John ORR a consacrée à l'histoire d'*avoir beau* suivi d'un infinitif n'envisage aucune autre survivance en français moderne. Il se borne à citer un exemple d'*avoir bon* + infinitif au XIII[e] siècle (je l'ai repris ci-dessus). Mais, comme il propose pour ce texte la même analyse que pour ceux qui contiennent *avoir beau*, on peut se demander si son explication de la locution moderne *avoir beau* ne vaudrait pas pour les survivances d'*avoir bon*, ainsi que pour *avoir facile*, etc.

Pour J. Orr ([15]), dans « nos n'i avons pas bon demorer » de *La mort le roi Artu*, comme dans « nous noz en avons

([14]) Baetens Beardsmore reprend l'exemple de Bossuet, exemple où, dit-il, *l'* se rapporte à ce qui précède. J'ai cité un contexte suffisant pour montrer que le pronom n'a pas d'antécédent précis.

([15]) Il n'est pas le premier à avoir expliqué *avoir beau* de cette manière : il a été précédé par Leo Spitzer (dans *Aufsätze zur romanischen Syntax und Stylistik*, 1918) et, de façon plus rudimentaire, par E. Martin (dans le *Courrier de Vaugelas*, 1872) : cf. P. FALK, dans *Romanistisches Jahrbuch*, t. XIV, 1963, p. 179.

biau taire » de Philippe de Beaumanoir, l'adjectif se rapporte à des infinitifs substantivés, et *avoir* a sa pleine valeur possessive, ce que je rendrais en français moderne par « nous n'y avons pas un bon séjour » et « nous avons une belle raison de nous taire ». Parmi les arguments de John Orr, il y a ce vers d'un fabliau : « Ci avez perdu un bon tere », qu'il traduit « Vous avez perdu là une bonne occasion de vous taire ».

L'argumentation de J. Orr est impressionnante, notamment le rapprochement avec l'italien, et je n'ai pas pour l'ancienne langue un dossier qui me permette de discuter à armes égales. Je ferai part seulement de trois observations.

La première est que l'article indéfini que l'on observe dans la dernière citation (où l'on ne peut voir autre chose qu'un infinitif substantivé) n'apparaît jamais dans les exemples d'*avoir beau* + infinitif, comme si aucun auteur du moyen âge n'avait jamais analysé la formule comme le fait J. Orr. La même conclusion peut être tirée du fait que, dès le XVe siècle, la préposition *de* s'introduit entre *avoir bon* et l'infinitif. Et dans le texte de Beaumanoir le déplacement du pronom réfléchi (*noz*) est-il défendable s'il fait partie de syntagme *biau noz taire*?

La deuxième observation est que les proverbes du type (*Il*) *a beau*... semblent assez tardifs. D'après des recherches auxquelles se sont livrés mes étudiants, « A beau mentir qui vient de loin » date de 1565, « Il s'a beau taire de l'escot qui rien ne paie » de 1568. Ce dernier a été précédé de la variante « Bien se doit taire de l'escot qui rien ne paie », ce qui semble montrer qu'*avoir beau* était senti alors comme une locution pouvant commuter avec *bien doit*.

La troisième remarque est que cette explication ne convient ni aux cas où *avoir* + adjectif n'est pas suivi d'un infinitif, construction attestée dès le XIVe siècle, nous l'avons vu, ni non plus au type *l'avoir facile*. Il faudrait

donc imaginer que l'on a affaire à deux origines différentes. Une genèse unique serait plus satisfaisante pour l'esprit.

Je noterai que l'on parvient, en partant d'un infinitif substantivé, à expliquer un texte de 1461 que j'ai renoncé à citer plus haut :

Il n'est pas chose nouvelle que en la conté de Champaigne a tousjours eu bon recouvrer de foison de gens lourds en la taille (*Cent nouvelles nouvelles*, XX).

Bon recouvrer serait un infinitif substantivé accompagné de l'adjectif (« bonne provision »), le syntagme étant sujet réel. Mais je ne comprends pas pourquoi les éditeurs croient devoir introduire un *a* entre *bon* et *recouvrer*.

6. L'explication la plus vraisemblable me paraît être celle qui voit dans l'adjectif un attribut du complément d'objet, complément ayant la forme d'un pronom personnel (« Tu l'as facile ») ou d'un infinitif (« Tu as facile de répondre »). C'est la position de DAMOURETTE et PICHON, ainsi que celle de H. BAETENS BEARDSMORE (sauf pour *l'avoir facile*, nous venons de le voir). Louis Remacle semble avoir hésité : comparez la note 1 page 168 et la page 184 dans REMACLE 1952.

La place de l'attribut, immédiatement après le verbe *avoir*, ne doit pas surprendre : c'est même la règle chaque fois que cette position est exclue pour le complément d'objet direct, notamment quand celui-ci est un pronom personnel ou quand il est un infinitif ([16]).

Il n'est pas plus anormal qu'un infinitif complément d'objet direct soit accompagné d'un attribut. C'est, en particulier, le cas après *trouver* ou *rendre* :

([16]) Cf. A. BLINKENBERG, *L'ordre des mots en français moderne*, t. I, København, 1928, p. 184; R. LE BIDOIS, *La place de l'attribut d'objet*, dans *Mélanges M. Grevisse*, Gembloux, 1966, pp. 221-230.

Nous trouvâmes donc avantageux de nous installer, pour un temps, chez ma mère (Fr. Mauriac, *Le nœud de vipères*, IV).
Elle prêtait à ses moindres sensations une importance extraordinaire; elle les douait d'une motilité qui lui rendait difficile de les garder pour elle (Proust, *À la recherche du temps perdu*, « Bibl. de la Pléiade », t. I, p. 50).

Quant à l'emploi d'*avoir* avec un complément d'objet direct accompagné d'un attribut, il est bien connu : « avoir les cheveux longs », « avoir la larme facile », « n'avoir pas la tâche facile », « avoir la vie belle », « avoir les yeux plus grands que le ventre », etc.

C'est ainsi, à coup sûr, que s'expliquent les tours régionaux « avoir sec », « avoir propre », etc., où *avoir* (ou *ravoir*) équivaut plus ou moins à *rendre* ([17]).

C'est ainsi encore que s'explique un autre régionalisme (dénoncé depuis longtemps), l'emploi de *bon* pour « de réserve, de reste », le plus souvent avec le *de* qui introduit l'adjectif attribut pour le distinguer de l'adjectif épithète; cependant *bon* est d'habitude laissé invariable : « Vous aurez encore bon quelques florins » ou « Vous aurez encore quelques florins de bon » (DORY, art. *bon*, 4°).

Ce qui désoriente dans *avoir facile*, c'est qu'*avoir* y a une signification qui n'existe plus que dans quelques expressions figées alors qu'elle a été plus courante jadis. Il s'agit d'*avoir* exprimant avec l'adjectif une impression

([17]) Cf. POHL 1962, p. 203. — *Ravoir* sans adjectif s'emploie dans le sens de « remettre en bon état (de propreté, etc.) », non seulement en Belgique (D'HARVÉ, p. 416), mais aussi en France : « Alfred, si tu ne mettais pas tes pieds sur cette chaise de 250 francs. [...] Ces barreaux, une fois que le vernis est parti, c'est impossible à ravoir! » (Tr. Bernard, *Le prince charmant*, « La Petite Illustration », 4 févr. 1933, p. 5). La première attestation est dans ROBERT 1967, pour le *Grand Larousse de la langue française*. Or, le passage de D'Harvé a paru en 1923.

explicitée par cet adjectif, ce que l'on rendrait plutôt aujourd'hui, soit par un verbe simple : comme *aimer, apprécier, mépriser,* soit par une périphrase avec *trouver, considérer comme, tenir pour* :

Tant a le boivre dous et chier [*Roman de la Rose* ([18])]. Tant ont le gaaing dous et sade (*ibidem*).

Cela se trouve particulièrement avec les adjectifs *cher, vil, agréable,* lesquels restent parfois invariables :

Avoir cher : La vengance avroit moult chier (*Roman de Renart*). Par sa bonté l'avoit ele si chier (*Raoul de Cambrai*). Jou ai plus kier [...] que vous soiés perdus [...] que nous (Robert de Clari).

Avoir vil : Je n'ai pas ma fille si vil / Que je par force la vos doingne (Chrétien de Troyes).

Avoir agréable ([19]) : Elle a les gieuz aggreables / Des dez, des eschés ou des tables (*La clef d'amors*). Lesquelles lois, bonnes costumes, cores et usages [...] nous avons aggreable, approuvons, rattifions, loons, confermons de nostre auctorité et grace especial (avril 1384, dans *Ordonnances de Philippe le Hardi et de Marguerite de Male*, éd. Bartier-Van Nieuwenhuysen, t. I, 1965, p. 25).

Ces constructions se sont maintenues dans le français commun jusqu'au XVIIe siècle avec *cher*, jusqu'au XVIIIe avec *agréable* ([20]) :

Avoir cher : N'ayant rien si cher que ton obeissance (Malherbe, dans LITTRÉ).

Avoir agréable : Nous mettrons donc cette clause au pari [...] si l'avez agreable (La Fontaine, *Contes, L'oraison de S. Julien*). La Reine aurait

([18]) Les exemples anciens donnés sans référence sont empruntés à TOBLER-LOMMATZSCH.

([19]) *Avoir agréable* ne serait attesté qu'à partir de Chastellain, selon le *FEW*, IV, 252a.

([20]) Jusqu'en 1787 : *FEW*, IV, 252a. — En outre, *avoir favorables* dans le *Roman bourgeois* de Furetière, d'après Ch. GUERLIN de GUER, dans le *Français moderne*, t. IX, janv. 1941, p. 18, note 7.

fort agréable si le prédicateur quittait entièrement la chaire, en acceptant cent écus que Sa Majesté lui fait donner outre la rétribution ordinaire (Bossuet, *Correspondance*, 2 mars 1658).

Avoir désagréable : Ce petit ouvrage a si peu de proportion avec la grandeur de vos lumieres & de vostre dignité, que je n'aurois jamais eu la pensée de vous l'offrir, si vous ne m'aviez fait l'honneur de me tesmoigner que vous ne l'auriez pas desagreable (Vaugelas, *Remarques sur la langue françoise*, 1647, dédicace).

Avoir agréable a été remplacé par *avoir pour agréable*, lui-même senti comme désuet aujourd'hui. On trouve d'ailleurs déjà *avoir pour vil* au XIIe siècle :

Don ne m'eüstes vos por vil / Quant je le gué vos contredis? (Chrétien de Troyes.)

La même évolution a fait passer de *tenir impossible* à *tenir pour impossible*. Ce rôle de la préposition *pour* avec un attribut est un phénomène plus général, qui ne concerne pas notre sujet.

Avoir cher a subsisté en wallon et en picard. On voit combien il est peu fondé d'isoler ce cas pour en faire un « idiotisme qui nous est venu d'Outre-Rhin » (DORY, art. *avoir,* 2°), sous prétexte que « J'ai cet enfant-là cher » (qui existait encore en français régional à l'époque de Dory) est parallèle au néerlandais « Ik heb dat kind lief » et à l'allemand « Ich habe dieses Kind lieb ».

Une autre survivance serait *avoir beau*, si l'on n'adopte pas le point de vue de John Orr. Remplacer *avoir beau* par *avoir facile* ne modifierait pas le sens des proverbes cités plus haut ou celui de cette phrase fabriquée sur leur modèle :

A beau crâner, qui se sent les muscles d'acier (Gide, *Journal*, « Bibl. de la Pléiade », t. I, p. 1279).

Mais, dans son emploi encore vivant, *avoir beau* s'est écarté de ce sens : « Vous avez beau dire, il n'y parviendra pas. »

Il faut faire figurer ici un autre de nos régionalismes : *avoir le temps long*, qui a comme équivalent en français

commun *trouver le temps long*. Notons qu'en wallon de La Gleize on dit aussi bien *aveûr lu tins long* qu'*aveûr long l' tins* (REMACLE 1952, p. 168).

Dans *l'avoir facile, l'avoir beau,* il est nécessaire de reconnaître dans l'adjectif un attribut et dans *l'* un objet direct, mais le pronom n'a pas d'antécédent ou a un antécédent imprécis. Lorsque l'adjectif est au féminin, l'antécédent a dû être précis : les expressions où entre *belle* sont généralement expliquées par le jeu de paume, et le nom serait *balle*. *L'avoir dure* fait penser à *avoir la vie dure* (POHL 1962, p. 200) [mais moins facilement pour l'exemple d'Anouilh]. Dans *l'avoir mauvaise*, d'ailleurs parallèle à *la trouver mauvaise*, faut-il suppléer *chose*?

Avoir belle de dire semble à traiter à part : le féminin de l'adjectif ne peut venir de l'objet direct qui serait l'infinitif, mais d'un nom ellipsé qui aurait l'infinitif pour complément.

Et quand il n'y a pas d'objet direct? Ne peut-on penser que l'on a là un emploi absolu, un peu comme lorsque le complément est un *l'* sans antécédent. On sait que beaucoup de verbes transitifs s'emploient sans complément quand celui-ci est suffisamment connu par la situation ou quand il n'a aucun intérêt pour la communication. La présence d'un attribut n'empêche pas cette construction :

Une personnalité [...] qui ne laisse pas indifférent (J. Sartenaer, dans les *Lettres romanes*, août 1979, p. 344). L'amour rend aveugle.

Il va sans dire que ces commentaires valent surtout du point de vue diachronique. GREVISSE range à juste titre *avoir facile, avoir bon,* etc. parmi les locutions verbales, c'est-à-dire parmi des syntagmes que le sentiment linguistique ne permet plus d'analyser. C'est ce figement sans doute qui explique l'utilisation de la préposition *pour*, qui ne sert pas d'habitude avec un infinitif objet direct.

Une enquête parmi quarante-cinq étudiants de licence en philologie romane a montré qu'un seul pensait à un objet direct et à son attribut. Quinze étudiants voient dans *avoir facile* une locution (ou quelque chose d'analogue, car la formulation est parfois maladroite), l'infinitif recevant des fonctions variées. Treize refusent carrément de tenter l'analyse, six sans donner leurs raisons, sept parce qu'il serait impossible de faire cet exercice à propos d'une construction incorrecte! Des seize autres réponses, je préfère ne rien dire...

André GOOSSE

Références bibliographiques

BAETENS BEARDSMORE (H.), *Le français régional de Bruxelles*, Bruxelles, 1971, pp. 225-227 et 419.

BORROT (Al.) et M. DIDIER, *Dictionnaire du français sans faute*, Paris, 1970, art. *difficile, facile.*

BRUNOT (F.), *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, t. VI, 2e partie, fasc. 1, Paris, 1966, p. 1401; t. X, 1re partie, 1939, p. 299.

COLIN (J.-P.), *Dictionnaire des difficultés du français*, Paris, 1970, art. *avoir.*

DAMOURETTE (J.) et Éd. PICHON, *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, t. II, Paris, 1968, § 543; t. III, 1969, §§ 1128-1129.

DEHARVENG (J.), *Corrigeons-nous!* 2e série, nouv. éd., Bruxelles, 1928, pp. 34-39 et 178.

D'HARVÉ (G.-O.), *Parlons bien!* nouv. éd., Bruxelles, 1923, pp. 35-36.

DORY (Is.), *Wallonismes*, dans *Bull. de la Société liégeoise de littér. wallonne*, 2e série, t. II, 1877, pp. 77-387, art. *avoir* 2°, *beau, bon, court, facile, long* 4°.

DUPRÉ (P.), *Encyclopédie du bon français*, Paris, 1972, art. *court, facile.*

ENGLEBERT (O.), en collaboration avec A. THÉRIVE, *Ne dites pas ... Dites ... (Belgicismes)*, 3e éd., Bruxelles, s.d., pp. 20-21.

FREI (H.), *La grammaire des fautes*, Paris-Genève-Leipzig, 1929, p. 224.

GOHIN (F.), *Les transformations de la langue française pendant la 1re moitié du XVIIIe siècle*, Paris, 1903, p. 332.

GREVISSE (M.), *Le bon usage*, 11e éd., Paris-Gembloux, 1980, n° 1340 et note 2.

HANSE (J.), *Dictionnaire des difficultés grammaticales et lexicologiques*, Bruxelles, 1949, pp. 126-127.

HAUST (J.), *Dictionnaire liégeois*, Liège, 1933, art. *aveûr*.

ORR (J), Vous avez beau faire, *sémantique et syntaxe*, dans *Essais d'étymologie et de philologie françaises*, Paris, 1963, pp. 101-113.

PIRON (M.), *Aspects et profil de la culture romane en Belgique*, Liège, 1978, pp. 29 et 50.

POHL (J.), *Frontière politique et français régional*, dans les *Dialectes belgo-romans*, t. VI, avril-juin 1947, pp. 53-80.

ID., *Témoignages sur la syntaxe du verbe dans quelques parlers français de Belgique*, Bruxelles, 1962, pp. 194-203 et 205-208.

REMACLE (L.), *Syntaxe du parler wallon de La Gleize*, t. I, Paris, 1952, pp. 183-185.

ID., *Documents lexicaux extraits des archives scabinales de Roanne* (*La Gleize*), Paris, 1967.

ID., *Documents lexicaux extraits des archives de Stoumont, Rahier et Francorchamps*, Paris, 1972.

ID., *Notaires de Malmedy, Spa et Verviers. Documents lexicaux*, Paris, 1977.

RUWET (N.), *Théorie syntaxique et syntaxe du français*, Paris, 1972, p. 193.

En outre, les dictionnaires français bien connus de GODEFROY, HATZFELD-DARMESTETER, HUGUET, LA CURNE DE SAINTE-PALAYE, LITTRÉ, ROBERT et WARTBURG (*FEW*), ainsi que le *Trésor de la langue française* et le *Grand Larousse de la langue française*.

Saint Bernard traduit vers 1200 en pays wallon

Des sermons, en latin, de saint Bernard, il existe plusieurs recueils de traductions en oïl, datant des environs de 1200; elles sont des témoins du rayonnement de la pensée bernardine, mais sont aussi précieuses pour la lexicologie du domaine d'oïl et pour l'étude de la laborieuse création, notamment à travers les traductions, d'une future et brillante prose française.

Un premier recueil en traduction d'oïl de sermons de saint Bernard est conservé dans le manuscrit 24768 du fonds français de la Bibliothèque nationale à Paris; publié en 1885 par Wendelin Foerster, sous le titre *Li Sermon saint Bernart*, il contient 45 sermons portant sur la période de l'année liturgique qui va de l'Avent à l'Annonciation (1).

Un manuscrit, autrefois à Cheltenham, dans la collection de sir Thomas Phillipps et passé à la Bibliothèque de Berlin, contient 43 sermons portant sur la période de l'année liturgique qui va de l'Annonciation à l'Assomption; c'est donc la suite du premier recueil cité; il a été publié

(1) W. Foerster, *Li Sermon saint Bernart, Aelteste französische Uebersetzung der lateinischen Predigten Bernhards von Clairvaux*, Erlangen, 1885, dans *Romanische Forschungen* II (1885), pp. 1-210. — Cf. E. Leser, *Fehler und Lücken in der Li Sermon saint Bernart benannten Predigtsammlung, nebst einem lexicalischen Anhang*, Diss. Berlin, 1887.

par Alfred Schulze, en 1894 : *Predigten des hl. Bernhard, in altfranzösischer Uebertragung* (2).

Ces deux recueils auraient été, d'après les éditeurs, traduits à Metz vers la fin du XIIe siècle. On peut douter du bien-fondé de cette localisation.

Un troisième manuscrit est resté en grande partie inédit. Donné par le collectionneur Dobrée à la ville de Nantes, à la fin du siècle dernier, il a pourtant été décrit, dès mars 1900, par Léopold Delisle, dans le *Journal des Savants* (3). Ce gros manuscrit (n° 5 du Musée Dobrée) de 233 feuillets (210 mm sur 142) est écrit sur deux colonnes, d'une écriture qui, selon L. Delisle lui-même, excellent connaisseur, remonte au début du XIIIe siècle, ou même à la fin du XIIe. Il contient, en traduction *françoise*, les 44 premiers sermons sur le *Cantique des Cantiques* (folios 1-162), une épître de saint Bernard à un cardinal, sur l'amour de Dieu (le *De diligendo Deo*), un sermon sur le *Laudate Dominum*, un sermon sur la Madeleine, une *Louange de Notre Dame*, un

(2) *Predigten des h. Bernhard, in altfranzösischer Uebertragung, aus einer Handschrift der königlichen Bibliothek zu Berlin*, herausgegeben von Alfred Schulze, Tübingen, 1894 (Bibliothek des litterarischen Vereins in Stuttgart, CCIII); réimpression anastatique G. Olms Verlag, Hildesheim - New York, 1980.

(3) L. Delisle, *Un troisième manuscrit de Sermons de saint Bernard en français*, dans le *Journal des Savants*, 1900, pp. 148-164.

J'ai réexhumé ce manuscrit en 1953, en publiant un fragment de la traduction des *Sermons* dans ma *Chrestomathie de la littérature en ancien français*, 6e édition, Berne, 1978, I, p. 199 et II, p. 60.

Voir aussi M. Zink, *La Prédication en langue romane avant 1300*, Paris, 1976, not. pp. 30-31 (le ms serait de quelques années postérieur à 1180) et pp. 65-69 (description du ms, contenu, problème des sources); aux pages 338-339, M. Z. compare à la traduction Dobrée une autre traduction en oïl, qui se trouve dans le ms 2058 de la Bibliothèque de l'Arsenal.

Sur saint Bernard, on peut toujours consulter E. Vacandard, *Vie de saint Bernard abbé de Clairvaux*, Paris, 1910, deux vol.

sermon sur sainte Agnès et une *Méditation sur l'âme chrétienne* (4).

Les *Sermones in Cantica Canticorum* (5), commentaire parlé du *Cantique des Cantiques*, commentaire surtout moral et mystique, ont occupé plusieurs années de la vie de saint Bernard. Il en a composé 86 : les 23 premiers vers 1135-1136, et assez rapidement, tandis que la suite, fréquemment interrompue, s'étendit sur une bonne quinzaine

(4) S. sur la Madel., édité par Ch. Platz, dans le *Bulletin des jeunes romanistes*, Strasbourg, 13 (1966), 14-18; S. sur s. Agnès, édité par R. Taylor, dans les *TraLiLi*, Strasbourg, VII, 1 (1969), 241-253.

(5) *Sancti Bernardi Opera*, vol. I, *Sermones super Cantica Canticorum ad fidem codicum recensuerunt* J. Leclercq, C.H. Talbot, H.M. Rochais, Romae, Editiones Cistercienses, 1957, sermons 1-35; vol. II, *ibid.*, 1958, sermons 36-86.

La tradition manuscrite des sermons originaux est assez confuse. D'après les éditeurs, les manuscrits se répartissent en quatre familles, qui représentent « autant de recensions du texte », certains sermons présentant même deux états.

Le texte primitif, *M*, s'est répandu surtout en Bavière, en Autriche et dans les régions de la ligne de Morimond (du nom d'une des « quatre filles » de Cîteaux : La Ferté, Pontigny, Clairvaux et Morimond, en Champagne). La recension postérieure, *A*, ne s'est conservée qu'en Angleterre. Les manuscrits issus de Clairvaux, *C*, sont d'accord, tantôt avec *M*, tantôt avec *A*. Mais il y a, en outre, un texte moyen, *T*, intermédiaire entre *M*, d'une part, et *AC*, d'autre part.

Dans cette tradition manuscrite, où se raccroche la traduction du ms Dobrée? Sans entrer dans les détails, on peut conclure que, de toute manière, ce n'est pas un manuscrit de la recension anglaise qui a servi. Il faudrait songer à une contamination *MC*, dont n'ont pas parlé les éditeurs des originaux latins, contamination qui trahit peut-être la double influence en Wallonie des aires respectives de Clairvaux et de Morimond. Il ne faut pas oublier, cependant, que les abbayes cisterciennes bernardines en région wallonne sont toutes filles de Clairvaux.

Mais il faudrait comparer de manière approfondie la traduction Dobrée et les divers états des originaux latins, ce que je n'ai pas fait.

d'années. Les 86 sermons n'avaient pas épuisé la matière, lorsque saint Bernard mourut, en 1153 ([6]). C'est un de ses disciples immédiats, Gilbert de Holland, qui poursuivit la tâche. La traduction du manuscrit Dobrée ne porte donc que sur la moitié environ des sermons authentiques, soit que le traducteur ait été interrompu dans sa tâche, soit qu'une partie de son travail se soit perdue.

Dans la doctrine bernardine, les sermons sur le *Cantique* et le traité *De diligendo Deo* sont suprêmement marqués par deux traits, en apparence contradictoires, du génie de saint Bernard : la passion d'une rigueur sans faille dans l'articulation architectonique de l'ensemble et, d'autre part, une sorte de tendresse souple et comme veloutée, traversée par des embrasements affectifs. Dans ses *Sermones in Cantica Canticorum*, saint Bernard dévoile d'autant plus les secrets de sa vie intérieure qu'il s'adresse, en tant qu'abbé, à ses *fils spirituels*, les moines de Clairvaux.

La seule traduction des *Sermones in Cantica Canticorum* suscite de nombreux problèmes ([7]); nous ne nous attacherons ici, et encore, très partiellement, qu'à certains aspects linguistiques du document ([8]).

([6]) Il en était au chap. III, verset 1 du *Cantique des Cantiques*.

([7]) Il y aurait lieu, naturellement, après avoir déterminé dans la tradition manuscrite de l'original la source exacte du document Dobrée, d'étudier le travail du traducteur (l'exactitude de la traduction, les faux sens, etc.). Il y aurait, entre autres choses, deux problèmes importants à examiner : déceler les calques (surtout de vocabulaire et de syntaxe) et voir comment le traducteur est sorti de ce piège redoutable qu'est le style de saint Bernard.

([8]) Le présent article, fondé sur plusieurs recherches de détail déjà publiées, est essentiellement un essai succinct de synthèse portant sur la langue du traducteur (ou des traducteurs) et sur le milieu géographique et culturel où cette traduction a été effectuée.

Partant d'un examen paléographique, L. Delisle plaçait vers 1200 la confection du manuscrit Dobrée. Une étude codicologique approfondie nous apporterait sans doute des précisions supplémentaires. Disons seulement, en ce qui concerne la langue, que certains détails semblent confirmer

Études consacrées spécialement à la traduction des *Sermons* sur le *C. des C.*, et abréviations utilisées :

1. Albert Henry, *Chrestomathie de la littérature en ancien français*, 1re éd., Berne, 1953, 6e éd., 1978, t. I, pp. 99 et ss. et t. II, p. 60.

2. *Ancien français RAIZ* (Jeu d'Adam, *v. 860*), dans *Romania*, 92 (1971), pp. 388-391, et *Encore RAIZ* (Jeu d'Adam, *v. 489*), dans *Romania*, 96 (1975), pp. 561-565 — repris dans Albert Henry, *Automne, Études de philologie, de linguistique et de stylistique rassemblées et publiées par des collègues, des élèves et des amis de l'auteur*, Gembloux-Paris, 1977, pp. 59-66.

3. *Ancien français CIEMES, CINME*, dans *The Canadian Journal of Romance Linguistics — La Revue canadienne de linguistique romane*, I (1973), pp. 24-25.

4. *RUTELER, du wallon au francoprovençal*, dans *Revue de linguistique romane*, 38 (1974), pp. 276-283; repris dans *Automne, op. cit.*, pp. 67-75.

5. *Notes lexicologiques d'ancien français*, dans *Études de langue et de littérature du Moyen Âge offertes à Félix Lecoy*, Paris, 1973, pp. 197-211.

6. *Traduction en oïl de la déploration de saint Bernard sur la mort de son frère*, dans *Mélanges de langue et de littérature médiévales offerts à Pierre Le Gentil*, Paris, 1973, pp. 353-365; repris dans *Automne, op. cit.*, pp. 77-94.

7. *Ancien français MEIS(S)IR*, dans *Medioevo Romanzo*, I (1974), pp. 111-114.

8. *Ancien oïl TAISSIER, ENTAISSIER*, dans *Romania*, 100 (1979), pp. 121-125.

9. BURIR *et sa famille en ancien français*, dans *Festschrift Kurt Baldinger*, Tübingen, 1979, pp. 511-522.

10. *Traduction en oïl du deuxième sermon sur le* Cantique des Cantiques, dans *Miscellanea codicologica F. Masai dicata*, Gand, 1979, pp. 273-278.

11. *Notes lexicologiques d'ancien français (II)*, dans *Études de langue et de littérature françaises offertes à André Lanly*, Nancy, 1980, pp. 165-172.

12. *La descendance du latin DEINDE en ancien français*, dans *Linguistique romane et linguistique française, Hommages à Jacques Pohl*, Bruxelles, 1980, pp. 109-114.

la datation de L. Delisle. Ainsi, on trouve dans notre traduction, des mots dont l'usage ne paraît pas avoir dépassé de beaucoup la fin du XII[e] siècle : par exemple, *giers* ' donc ', extrêmement fréquent dans le langage du traducteur; *avisunkes* ' à peine '; *poie*, adjectif féminin, ' peu abondante ' (*Car en cel tens astoit poie la foiz, et mult teneve la sperance*) ([9]).

13. *Traduction en oïl du premier sermon sur le* Cantique des Cantiques, dans *Études de philologie romane et d'histoire littéraire offertes à Jules Horrent*, 1980, pp. 175-182.

Ces études seront citées en abrégé sous la forme *B* suivi du n[o] d'ordre convenable.

Il sera, en outre, fait usage des abréviations suivantes :

Dial. Greg. = *Li Dialoge Gregoire lo Pape*, éd. W. Foerster, Halle, 1876;

Job = *Moralium in Job fragmenta*, en annexe à l'édition précédente;

Sprache Greg.-Job = L. Wiese, *Die Sprache der Dialoge des Papstes Gregor, mit einem Anhang, Sermo de Sapientia und Moralium in Job fragmenta*, Halle, 1900;

Camus = J. Camus, *Un manuscrit namurois du XV[e] siècle*, dans *Revue des langues romanes*, 38 (1895), pp. 27-43, 149-164, 193-205; (« namurois », selon Camus; mais une localisation un peu plus à l'ouest n'est pas à exclure; M. Wilmotte, *Études de philologie wallonne*, Paris, 1932, pp. 240 et ss., considérait que le texte en question était plutôt « liégeois »);

PMor = *Le Poème Moral, Traité de vie chrétienne écrit dans la région wallonne vers 1200*, édition complète par Al. Bayot, Bruxelles, 1929;

Anc. W. = L. Remacle, *Le problème de l'ancien wallon*, Liège, 1948;

Anc. P. = Ch. Th. Gossen, *Grammaire de l'ancien picard*, Paris, 1970;

Vallonismi = D'Arco Silvio Avalle, *I vallonismi del « Sant Lethgier »*, dans *TraLiLi*, Strasbourg, VIII (1970), 45-50.

([9]) Cf., respectivement, *B13*, p. 176; *B10*, p. 237; *B10*, p. 275.

Nous n'avons pas le moindre renseignement sur le traducteur, ou les traducteurs; nous n'avons pas la moindre indication sur le lieu de confection du manuscrit, et il s'agit d'une copie ou, en tout cas, d'une mise au net. Mais, malgré les aléas de la méthode, des déductions de nature philologique et linguistique permettent de dire que la traduction en question a été faite quelque part en domaine wallon, ou à ses confins.

Un examen superficiel fait apparaître que les habitudes graphiques du traducteur, ou du copiste, sont celles que l'on retrouve dans un certain nombre de textes bien localisés en région wallonne. Mais, dira-t-on, ceci regarde peut-être le copiste uniquement, et l'on sait, par ailleurs, que certains traits graphiques se sont répandus au-delà de leur région d'origine. Cependant, l'abondance et la constance de traits caractéristiques est telle qu'au moins une forte présomption s'impose. D'ailleurs, bien qu'il s'agisse d'un texte en prose, certains de ces traits graphiques ont une valeur d'ordre phonétique. On retiendra surtout, parmi d'autres (10), les traits suivants :

-ea < -ĭllum, -ēllum, *ceaz, beas, drapeaz,* etc.; cf. *Anc. W.*, § 12; *PMor*, p. LXXXII, n° 6; *Sprache Greg.-Job*, pp. 11, 161;

-oin- < ē tonique libre latin + nasale, *moinet, amoint, foindement*, etc.; cf. *Anc. W.*, § 16, p. 90, n° 16; *Sprache Greg.-Job*, pp. 162, 166;

on < ūn, *emprontez, on* < ūnum, *en l'on*, etc.; cf. *Anc. W.*, § 26; *PMor*, p. LXXXV;

(10) Je ne donne, ici et plus loin, qu'un choix. Pour d'autres traits encore, cf. *B6*, p. 79; *B10*, p. 273; *B13*, p. 182.

-*e* final marquant la prononciation de la consonne qui précède, *une espir, aire, del bonehome, saint Paule*, etc.; cf. *Vallonismi*, p. 49;

absence d'un *e*- prosthétique devant *s* impure, *el stable, splendiians, Scriture*, etc.; cf. *B13*, p. 179; *PMor*, p. LXX, n° 23; *Sprache Greg.-Job*, p. 172;

aphérèse, *glise*,...; cf. *B13*, p. 179; *Anc. W.*, p. 129.

Une étude approfondie de quelques graphies pourrait remettre en question certaines vérités enseignées par la phonétique historique du français. Quand on lit dans les *Sermons*, non seulement *segur, assegurance, aparceguz*, mais surtout *ensobretot* (connu uniquement par la *Passion* et le *Saint Leger*; cf. *B13*, p. 180), ou *poble* ' peuple ' (dont on ne connaît pas de témoignage septentrional après le *Saint Leger*), osera-t-on encore affirmer imperturbablement que certaines formes figurant dans les plus anciens documents littéraires d'oïl sont des occitanismes?

La morphologie est abondamment et spécifiquement wallonne. Parmi de nombreux faits, il faut mettre en exergue :

le pronom démonstratif *celei*, au cas régime féminin singulier (comp. *lei*; cf. *B13*, p. 181; *Sprache Greg.-Job*, p. 65 et 178; *PMor* ne connaît que *celi*);

l'indicatif imparfait *astoi(en)t*, du verbe *être* (11) (cf. *B13*, p. 179; *Sprache Greg.-Job*, pp. 67, 151, 179); selon l'*ALW*, on retrouve *a*-, à l'époque contemporaine, en Gaume, dans les régions de Neuchâteau, Gedinne, Givet et dans l'Ouest wallon;

les passés simples en *-arent* (*travilharent, plantarent*,...), les passés simples en *-ont* et les imparfaits de

(11) Fréquent dans le nord de la Galloromania.

l'indicatif en *-eve* à la première conjugaison, wallons et lorrains (comp. *Sprache Greg.-Job*, pp. 72, 158, 181; *PMor*, p. LXXII; cf. P. Fouché, *Verbe français*, p. 248; *Anc. W.*, §§ 47 et 45);

la désinence *-omes* de l'indicatif présent et du futur simple (cf. *PMor*, p. LXXII; *Anc. P.*, § 78), et les imparfaits du subjonctif du verbe *avoir* et des verbes conjoints : *ouist, douissent*,... on trouve *auist* et *owist* — (cf. P. Fouché, *Verbe français*, pp. 312, 335; *Anc. P.*, § 73 et p. 154), wallons et picards (mais le plus souvent *euwist* dans les textes de Picardie); cf. *Anc. W.*, p. 121;

la flexion en *-ve(t)* des passés simples en *-ui(t)* : *povet* 54d, *tinvet* 80c; certainement en wallon oriental et en wallon central avant 1200; cf. *Sprache Greg.-Job*, p. 183; Fouché, *Verbe français*, pp. 314-315; *Anc. W.*, § 48;

la flexion du subjonctif présent en *-c(h)e*, la graphie *-ce* étant la plus fréquente : *seches* et *secent* (de *seoir*), *possecet, geices* (de *gesir*), *diece* (de *dire*) — qu'on trouve en ancien picard, en ancien lorrain (*-ce*) et en ancien wallon, surtout occidental; aussi *-ce* et *-che* dans le *Poème Moral* (cf. *PMor*, p. LXXIV; *Sprache Greg.-Job*, p. 184; Fouché, *Verbe français*, p. 205; *Anc. P.*, § 80).

Mais c'est le vocabulaire qui exigerait les plus vastes recherches. Il est d'une abondance remarquable et d'une grande diversité.

Certains termes sont intéressants quant à la constitution et à l'histoire du lexique d'oïl :

tantôt, comme on l'a vu plus haut, en tant que témoins permettant de dater plus ou moins le document;

tantôt parce qu'il s'agit de mots, ou de formes, ou de sens, inconnus jusqu'ici, *(en)taissier* ' oser, présumer ' (cf. *B8*; *B13*, p. 177), *chevalerier* ' combattre ' (cf. *B13*, p. 177), *dent* ' d'où, ensuite ' et ses composés (cf. *B12*; *B13*, p. 178), etc.;

tantôt parce qu'ils constituent les premières attestations désormais connues, *parables* ' paraboles ' (cf. *B13*, p. 176), *domer* ' dompter ' (cf. *B13*, p. 177), etc.

Mais on devrait, surtout, tenter de fonder une « lexicologie géographique » médiévale des traductions du manuscrit Dobrée, en dépouillant les œuvres anciennes suffisamment localisées et en tenant compte des données dialectologiques modernes (ce qui ne veut pas dire qu'il s'agira nécessairement de dialecte oral ancien!), de manière à esquisser, plus ou moins nettement, les aires lexicales.

Dans cette perspective, plusieurs catégories de termes se dégageraient.

Il serait certainement question de mots interrégionaux (à l'époque du document) :

dones ' dons ', surtout dans des textes originaires de Picardie ou de Wallonie (cf. *B6*, p. 79; *PMor*, p. LXXVIII);

lo parés ' de même ', connu comme « wallonisme » et « lotharingisme » (cf. *B10*, p. 277);

desiier < d e s i d e r i u m (cf. *B13*, p. 177) et *encharnement* ' incarnation ' (cf. *B10*, p. 276), qui paraissent caractéristiques du vocabulaire des textes chrétiens de Wallonie et d'Anglonormandie (vocabulaire commun jusqu'à la fin du XIIe siècle [?], qui serait à étudier); voir encore *montemenz, enardre* (cf. *B13*, p. 181).

Il y aurait des particularismes (wallons?) de *scripta*, dont il n'existe aucune trace aujourd'hui, par exemple ([12]) :

alcunui (*se cist sens plaist alcunui*, 86d, si cui tamen placet hic sensus; cf. *B13*, p. 178; cf. *Sprache Greg.-Job*, p. 66);

([12]) Pour d'autres termes ou formes, voir encore *B6*, pp. 79-80.

burir ' s'élancer ', jusqu'à plus ample informé, dans des textes des régions du rouchi, du wallon occidental et du wallon central (cf. *B9*);

quikiunkes ' quiconque ' (aussi dans *PMor*; *Dial. Greg.*, *Job*);

par (ce) ke ' parce que ' ou ' pour que ' (cf. *B6*, p. 82; *B10*; pp. 276 et 277);

neaz (= *neis*, ' nec, neque, ne ipse '), aussi dans *Job* (cf. *B11*, p. 169; *Sprache Greg.-Job*, p. 190);

reliet ' reste ', ' relief ' (cf. *B13*, p. 179);

soventin ' fréquent ' (aussi dans *Dial. Greg.*; cf. *B10*, p. 276);

chastecier ' construire ' et autres mots de la même famille (cf. *B5*, p. 202; il existe des formes picardes caractéristiques en *ca-*);

maement (sous cette forme!) ' surtout ' (cf. *B13*, p. 176; *Sprache Greg.-Job*, p. 181);

splendianz (aussi dans *Dial. Greg.*, *Job*, interpolation « wallonne » de Brunet Latin);

plaisieble ' agréable ' (cf. *B13*, p. 179; *B6*, p. 80; *B10*, p. 274);

li desortrain (comp. *desostrain* ' ceux d'en-dessous, les habitants de l'enfer ' (cf. *B10*, p. 278; *Sprache Greg.-Job*, p. 190);

les formes *meissir* ' verser à boire, offrir ', à côté de *moistre*, ailleurs (cf. *B7*) et *puirir* ' offrir, présenter ', à côté du picard *puirier* (cf. *B13*, p. 178).

Il y aurait des mots autrefois panwallons, dont certains le sont encore, dans le dialecte d'aujourd'hui, et dont d'autres ne sont plus connus qu'en certains points de Wallonie :

bonen ' estomac ' (panwallon avec frange picarde; cf. *B5*, p. 198; *Sprache Greg.-Job*, pp. 89, 190);

creppe ' mangeoire ' (cf. *B5*, p. 203; *B10*, p. 278);

drecie ' repas ' (cf. *B11*, pp. 166-167);

frinte ' tumulte ' (cf. *B5*, p. 205; *Sprache Greg.-Job*, p. 160);

stock ' souche ', ' tronc ' (cf. *B5*, p. 208);

terastre ' solive ' (cf. *B 5*, p. 208; *Sprache Greg.-Job*, p. 191); et l'on pourrait rappeler ici *ne sa cui* (cf. *B13*, p. 178), étape d'une métasématisation qui aboutira à *one sakî*, etc.

Il y aurait enfin des mots ou des formes d'aire wallonne réduite, soit qu'il s'agisse de l'épanchement localement wallon d'une aire voisine, soit qu'il s'agisse vraiment d'une aire wallonne circonscrite, ou aujourd'hui réduite, par exemple :

botelhon ' garde champêtre '; wallon liégeois et wallon central (?); (cf. *B11*, p. 165);

fenbrer ' fumer (la terre) ', voir ci-dessous;

crape ' grappe ' (wallon central, wallon occidental, hennuyer, cf. *B11*, p. 166);

chalon ' abcès ' (wallon central et, partiellement, wallon occidental; cf. *B5*, p. 201);

escuerc ' giron ' (wallon central, wallon occidental, picard; cf. *B11*, p. 167);

escuvilhes ' balayures ' (wallon central, wallon occidental; cf. *B5*, p. 204);

joises ' gorge ' (cf. *B13*, p. 176; *FEW*, IV, 127);

medier, qui traduit, en général, *curare* : *medier* 71c, *nos medions Babylone* 135d, *ke je mediasse* 52c; dans les dialectes modernes, les formes avec *-d-* sont caractéristiques du wallon oriental et du wallon central; cf. *FEW* IV, 596a; *EMVW* 13 (1973), p. 211; Celles, Dorinne, Ciney;

ruin (wallon oriental) — *runin* (wallon central et occidental) ' rouille ', ' saleté ' (cf. *B5*, p. 206; *PMor*, p. LXXX, ne connaît que *runin*);

scameaz ' escabeau ', dans sa forme, wallon central et ouest wallon (cf. *B11*, p. 169), mais n'est pas impossible dans des textes w. orientaux d'avant 1200.

C'est tout le vocabulaire des *Sermons* qui devrait être exploré de la sorte, ce qui, entre autres choses, permettrait peut-être de localiser nettement le document. Mais, quelle que soit, au départ, l'hypothèse de travail, ce qu'il faut viser, c'est un milieu de culture et même, selon toute vraisemblance, une abbaye cistercienne, en se disant, d'ailleurs, que la traduction n'a pas été nécessairement l'œuvre d'un seul homme, et en se souvenant que dans une abbaye cistercienne de Wallonie étaient réunis des hommes originaires des diverses régions environnantes, et peut-être d'ailleurs. Ainsi, il n'est pas exclu, *a priori*, que toutes les traductions de sermons de saint Bernard rappelées au début de la présente étude aient été faites à Orval, où pouvaient se rencontrer des « Wallons », des « Lorrains » et des « Champenois ». Il ne faudrait même pas exclure le prieuré cistercien, fondé par saint Bernard, de Signy-l'Abbaye ([13]).

Pour M. Wilmotte, à peu près tout ce qui a été écrit en langue romane, dans le nord-est de la Galloromania, aux XIIe et XIIIe siècles, était liégeois, y compris, par exemple, le *Poème Moral*, des environs de 1200. Mais le savant éditeur du *Poème Moral*, Alphonse Bayot, par des considérations de langue et de contenu, se voyait amené dans le district de Lobbes ([14])... au diocèse de Liège, il est vrai. La recherche reste pleine d'embûches.

Quoi qu'il en soit, parmi les premières filles de Clairvaux, il y eut l'abbaye de Villers (1146) et l'abbaye d'Aulne

([13]) C'est de là qu'est originaire le fragment de règle monastique en langue vulgaire, conservé dans le ms de Charleville, Bibl. munic., 202, inventorié par Woledge et Clive, n° 52 de leur *Répertoire des plus anciens textes en prose française depuis 842 jusqu'aux premières années du XIIIe siècle*, Genève, 1964. Voir aussi *Vox Romanica* 32 (1973), pp. 217 et ss.

([14]) Cf. édition citée, p. CXXXVI.

(1147), mais Orval existait déjà depuis 1132. Les autres abbayes cisterciennes en Wallonie naîtront plus tard ([15]).

Philologie et histoire, unissant leurs forces, arriveraient peut-être à une conclusion assez précise.

Au point où nous en sommes de nos recherches, c'est vers la partie méridionale de la Wallonie centrale que nous sommes orientés. On songe alors à Orval, peut-être aussi à Signy-l'Abbaye, moins vraisemblablement à Aulne. A côté des nombreux traits wallons indéniables qui ont été signalés, on trouve dans la traduction des *Sermons* certains mots qui semblent bien être des témoins de l'extrême nord de telle ou de telle aire champenoise ou lorraine, aires qui, autrefois, pouvaient pousser plus qu'aujourd'hui vers le nord.

Encore faut-il traiter les matériaux avec circonspection. Ainsi, au premier examen, on pourrait croire que l'adverbe *tola*, dont il n'y a pas d'exemples anciens dans Godefroy ni dans Tobler-Lommatzsch, ni dans le *FEW*, et qui figure dans nos *Sermons*, est à rapprocher du lorrain moderne *tola* ' là ', dont le *FEW* nous dit (cf. IV, 547a et 549, note 6) : « Der typus umfasst das gesamte lothr. gebiet und einen angrenzenden streifen von der Champagne »; et l'on peut même préciser que Longlier (Ne 47) se trouve aujourd'hui

([15]) Cf. E. de Moreau, *L'Histoire de l'Eglise en Belgique*, t. III, p. 397 : « tous les monastères masculins belges du XIIe siècle remontent directement ou indirectement à Clairvaux. Ce furent Orval (1132), Les Dunes (1139), Villers (1146), Aulne (1147), Cambron (1148), Ter Doest (1174), Hocht puis Val-Dieu (vers 1180 - 1216 ou 1217), et Val-Saint-Lambert (1193 ou 1194) ». E. de Moreau rappelle que la diffusion de l'ordre de Cîteaux fut « extrêmement rapide mais d'assez courte durée » (p. 398) et que « les débuts des abbayes cisterciennes ont presque toujours été laborieux » (p. 400).

juste à la limite septentrionale de cette zone ([16]). Mais la conclusion serait hâtive. Dans notre traduction, *tola* signifie ' partout où ' et traduit le latin *quocumque* ([17]); on pourrait d'ailleurs en rapprocher au moins un témoin probablement picard : *Bien ai porchacié vostre preu Tot la ou je fere le peu* ([18]).

En revanche, *fenbrer* et *taisson* me paraissent constituer des témoignages convergents.

Fenbrer, fembrer ' fumer (une terre) ' est essentiellement lorrain et champenois. Notre traducteur emploie ce verbe, figurément : (l'âme) *fenbreie* [stercorata] *des larmes des repentanz* (112d; cf. *B11*, p. 167). Or, non seulement, Ch. Bruneau a relevé le terme dans la zone ardennaise qu'il a explorée, mais le verbe était connu autrefois dans la région de Longlier ([19]).

([16]) Cf. J.-M. Pierret, *Étude dialectologique et ethnographique sur la commune de Longlier, La Maison rurale*, thèse dactyl., Louvain, 1972, p. 59, note 4 : « *Toula* ' là ' (' tout + là '), forme parallèle à *touci* ' ici ' (' tout + ici '), qui est surtout connue dans le nord-est de la Champagne et en Lorraine (*FEW* IV, 547 et 549a; Remacle, *Synt.*, II, 172-3; Bruneau, §§ 847 et 879). Longlier se trouve juste à la limite nord de cette zone : à Sainte-Marie-Chevigny déjà, on emploie *voci* et *vola.* » Voir dans Remacle, *Synt., loc. cit.*, la carte ⌜ici⌝.

([17]) 53b : *l'ensiu tola u il s'en vat* (= sequor eum quocumque ierit) — 94c : *Car toi siue ge ... tot la u tu en es alez* (= ... quocumque ieris) — etc.

([18]) Cité par G. Tilander, *Lexique du Roman de Renart*, p. 81.

([19]) Cf. J.-M. Pierret, *op. cit.*, p. 380, note : « [...] on trouve le verbe *fimbrer* ' fumer (une terre) ' dans les textes anciens : 1750 [...], 1773 [...]. Notons qu'il peut s'agir d'un régionalisme qui n'est pas entré dans le dialecte : *fimbrer* est en effet encore vivant dans le français dialectal de la région étudiée par Bruneau (§ 749). Cependant, on emploie *fabrèy* ' mettre du fumier sur un champ ', à Prouvy, *fébrèy* à Rossignol (voir Roger, BSW XLIX; Haust BDW VI, 18-9) et ce v. est largement attesté en lorrain et en champenois (voir *FEW* III, 546b) [...] ». Sur *fimbrer*, aujourd'hui, en Champagne et en Brie, voir l'*ALCB*, t. III, notice de H. Bourcelot à la carte 883 ⌜du fumier⌝, et la carte 886.

Le substantif *taisson* figure dans le sermon 42, f° 152c : *Mais anzois que nos comenzons le nowel del espir fors a geter de ces* (sic) *taisson, di ge briement une chose* (= Sed priusquam ex hac testa nucleum spiritus elicere inchoemus, dico unum breviter). *Tesson* ' tête ' est essentiellement champenois ([20]). L'*ALCB* n'a pas encore publié la carte « tête »; mais M. H. Bourcelot m'a très obligeamment éclairé :

« La limite au nord de la (très vaste) aire de *tesson* = tête passe tout juste au-dessus des points 5 et 4 (de l'*ALCB*), entre les points 8 et 9,15 et 10,14 et 13,25 et 24 et au-dessus du point 34 en procédant de gauche à droite (presque horizontalement de 5 à 8, puis d'une manière très inclinée jusqu'au point 34).

« Au-dessous de cette ligne, on trouv-e/ait *tesson* = tête, partout, habituellement sous la forme *téchon* (ou *tèchon*) dans les Ardennes; ailleurs, c'est *tesson, tèchon* ou *tachon*. Enfin, on peut dire que la fréquence d'emploi de *tesson* dans le sens de « tête », « crâne », faiblit, quand on quitte l'Ouest et le Centre du domaine pour aller vers l'Est » ([21]).

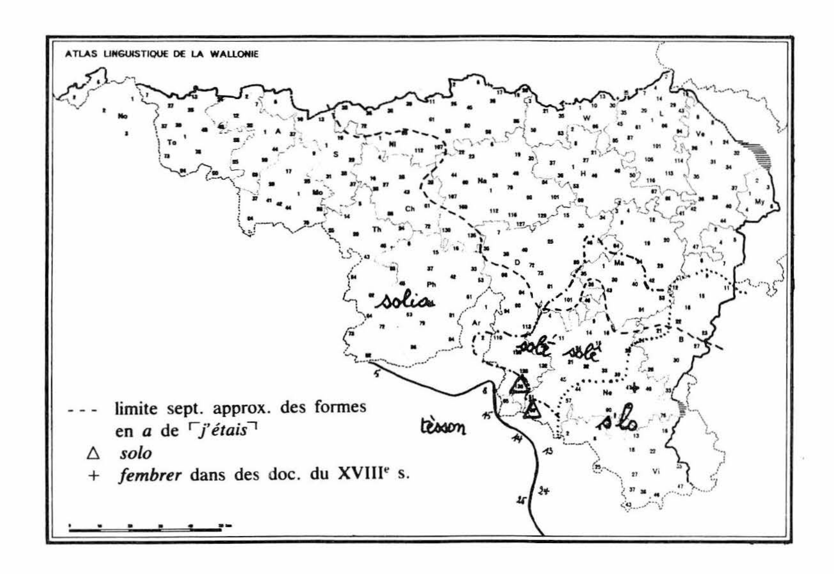
Enfin, nous sommes peut-être ramenés à peu près dans la même région par les formes *soloilh, soloz, solez, solel*, en présence concomitante — dans la mesure, du moins, où on peut vraiment les rapprocher des modernes *solo, s'lo, solé, solè* : la carte ⌜soleil⌝ de l'*ALW* (I, 92) montre nettement dans le sud des provinces de Namur et de Luxembourg les deux aires contiguës *s'lo* (la plus à l'est) et *solé* (à l'ouest de la première), avec même deux points *solo* au sud de cette seconde aire ([22]).

([20]) Voir *FEW* XIII, 287b.

([21]) Lettre du 5 novembre 1978.

([22]) Cf. *Anc. W.*, § 53, qui cite *soloilh* et *soloz* (aussi dans *Dial. Greg.*), et *solial.*

Soit, en croquis, à peu près ceci ([23]) :



Si l'on se souvient que L. Wiese — contesté par M. Wilmotte — mettait à Orval les traducteurs des *Dialogues Grégoire* et des *Moralia in Iob*, et s'il faut localiser de même la traduction « Dobrée » des *Sermones in Cantica Canticorum*, cette abbaye verrait son rôle accru dans l'histoire culturelle de la Wallonie.

Albert HENRY

([23]) Tous les points au sud de la limite septentrionale des formes en *a-* de ⌜j'étais⌝ n'ont pas une forme en *a-*, d'autant que subsistent aussi des représentants de e r a m . — Le croquis a été tracé à partir de la carte et de la notice 109 de l'*ALW 2*.

L'ancienne abbaye d'Orval était proche de Vi 25.

Étymologie de mots wallons du Centre (*A-I*)

Depuis une dizaine d'années, nous publions de courtes notes étymologiques, consacrées à des mots du wallon du Centre, dans la revue dialectale *El Mouchon d'Aunia* (La Louvière). Cette vaillante revue — qui en est à sa 69[e] année — n'est pas souvent accessible en dehors de la Belgique romane, aussi avons-nous cru utile de reprendre ici l'essentiel de ces notes. Quand la note était seulement de vulgarisation et n'apportait rien de neuf, nous nous bornons ici à un renvoi au *FEW*; quand des documents nouveaux étaient fournis et que l'étymologie était discutée et parfois redressée, nous résumons l'exposé et fournissons les éléments qui peuvent être utiles aux recherches ultérieures.

Les Notes du *Mouchon* ont été publiées avant que nous n'ayons pu voir les mémoires universitaires inédits de J.-P. Laurent (1944) et M.-B. Heureux (1968) [cf. les *Abréviations*] consacrés à une partie de notre sujet; grâce à l'obligeance de R. Dascotte, que nous remercions vivement, nous avons pu maintenant voir ces travaux et en faire profiter le présent article.

A la fin de chaque notice, une mention [MA + date], entre crochets droits, renvoie à la note originale; les notices non pourvues de cette mention sont inédites.

Abréviations. — En plus des abréviations courantes (cf. la couverture de la revue *Les Dialectes de Wallonie*), nous employons les suivantes :

DA : Jos. COPPENS, *Dictionnaire aclot wallon-français. Parler populaire de Nivelles*, Nivelles [1950].

DWC : Flori DEPRÊTRE et le Dr R. NOPÈRE, *Petit Dictionnaire du wallon du Centre (La Louvière et environs)*, La Louvière, 1942.

M.-B. HEUREUX : Marie-Béatrice HEUREUX, *Recherches étymologiques sur le dialecte des environs de La Louvière* [A-B], Mémoire lic. philol. romane, Université Catholique de Louvain, 1968.

J.-P. LAURENT : J.-P. LAURENT, *Complément étymologique du Dictionnaire du wallon du Centre* (A-D), Mémoire lic. philol. romane, Université Catholique de Louvain, 1944.

MA : *El Mouchon d'Aunia* [revue dialectale mensuelle], La Louvière.

*
* *

ach'mer, accoutrer : DWC; Nivelles *ach'mer, ach'ner*, accoutrer, affubler : DA; Gembloux *mau ach'né*, mal attifé; cf. BDW, 1, 1906, p. 117. — Dérivé : Haine-Saint-Paul (arch.) *ach'mète*, bonnet que l'on mettait aux enfants pour le baptême : MA, oct. 1964, p. 154; rouchi *acheméte*, ornement de tête qu'on met aux nouveau-nés qu'on va baptiser : HÉCART, p. 15. *FEW*, 24/I, pp. 75-76 **accismare* [qui ne cite pas *ach'mète*]. — A distinguer, semble-t-il, de Jamioulx *mô ach'nè* « en mauvaise posture » : *FEW*, 17, p. 71a **sïnno-*. [MA, août 1979].

afèke (*prinde* ~), prêter attention : DWC; Nivelles *fé èfèk*, faire attention, prendre garde, se soucier : DA. *Afèk* vient-il de *èfèk* ou inversement? Il faut en effet choisir entre lat. *affectus* (*FEW*, 24/I, p. 248b) et lat. *effectus* (*FEW*, 3, p. 205b); la préférence doit, semble-t-il, être donnée à lat. *affectus*, d'où moy. fr. *affect* « état, disposition » (16e s.) et surtout l'italien : Lucca *dare affetto* « prêter attention ». — Pour la forme, w. *afèke* est un emprunt à lat. *affectus* (moy. fr. *affect*) avec chute wallonne de *-t* dans le groupe final *-ct*.

alicant, **-te**, alerte, vif, leste : DWC; Virelles, Harmignies *alicant, -te* 1) bien portant, leste, vert (en parlant d'un vieillard), 2) fraîche, avenante : BDW, 9, 1914, p. 54. Le *FEW*, 22/I, p. 54a, classe *alicant* parmi les mots d'origine inconnue. A notre avis, il faut retenir la glose du DA, p. 27 : « probablement *alléchant*, lat. popul. **allecticare*, attirer, séduire; en français, a subi l'influence de *lécher*; l'anc. pic. *alequier* représente un croisement ». Cf. maintenant le *FEW*, 24 (1978), p. 327b **allecticare*, qui à côté de fr. *alléchant* cite un moy. fr. *alichant* « séducteur ». [MA, oct. 1978].

apèrtintaye, f., attirail du gille : DWC. Il ne s'agit donc pas uniquement des grelots, mais aussi de la ceinture à grelots, de tout l'attirail; cf. BDW, 3, 1908, p. 4. Les gilles de la région du Centre considèrent *apèrtintaye* comme un mot fr. correspondant à w. *colé d' sounètes*. *FEW*, 13/I, p. 348b *tīnnītare*. [MA, février 1978].

arbinchî, s'efforcer, essayer : DWC; d'où *arbinchâdje* : DWC. A Trivières, *(è)rbinokî*, biner de nouveau : DWC. Cf. les articles *arbinchi* et *arbiner* dans BDW, 22, 1960, p. 24. Pour P. Ruelle, dans *Mélanges Ch. Rostaing*, Liège, 1974, p. 944, *arbinchî* ne fait qu'un avec *arbiner* (à Wiers) qui correspond à fr. *rebiner* « biner une seconde fois »; *èrbinokî* (à Trivières) dérive de pic. *binoke* « binoir », correspondant à *binoche* « binette », cf. le *FEW*, 1, p. 370b **binare*. On peut donc supposer qu'à la forme picarde *èrbinokî* répond une forme wallonisante **èrbinochî*, **arbinochî*, d'où, par chute de *o* intertonique, *arbinchî* qui signifierait proprement « biner une seconde fois ». [MA, juillet 1979].

arcape, **artchape**, hache large servant à équarrir l'arbre avant le sciage (var. *larke ape*) : DWC, p. 291; Nivelles *ape-tchape*, f., sorte de hache qui sert à faire la toilette de la culée d'un arbre, que l'on abat et qui est destiné à la scierie : DA.

arcape et *artchape* sont des aphérèses de *largue ape* et *lardje ape* « large hache », *l-* initial ayant été pris pour l'article défini. — Le *FEW*, 16, p. 145 à *happia*, ne cite que Nivelles *hape-tchape* [sic], sans commentaire; *apetchape* provient de *artchape* par assimilation *r-p* > *p-p*, assimilation favorisée par w. *ape* « hache » lui-même. [MA, novembre 1980, 1 fig.].

ardru, **ardrue**, m. ou f. (terme technique) 1) anneau attaché à l'extrémité d'un timon, 2) sorte de havet accrochant la herse au palonnier (à Trivières) : DWC; Godarville (arch.) *ârt d' rûye*, espèce de havet pour arrêter le tombereau ou tout autre véhicule : M.-B. HEUREUX, p. 20.

Le *FEW*, 23, p. 70a, classe *ardru, -ue* parmi les mots d'origine inconnue. — Proprement : « hart (*FEW*, 16, p. 153b **hard*) de roue » (pour freiner la roue) : M.-B. HEUREUX, p. 20.

arènoû, m., longe en cuir qui retient le second cheval, partant de la longe de bride au palonnier du premier : DWC; Stambruges *arènwo*, martingale ou fausses rênes : BDW, 22, 1960, p. 54. Au figuré : Soignies *yète su s'n-arènoû*, être de mauvaise humeur; propr[t] : être refréné.[MA, août 1977, p. 157].

FEW, 10, p. 333a **rētīna*. [MA, septembre 1978].

argoulète, f., fusil ancien, mauvais fusil : DWC. Le w. *argoulète* est le fém. du fr. *argoulet* « archer à cheval; corps de cavalerie légère qui servait dans l'armée française au XVI[e] siècle », mot dont l'étymologie n'est pas établie : *FEW*, 23, p. 132a. Du cavalier, le terme est passé au nom de l'arme dont il se servait; nous en avons relevé les attestations suivantes :

(1631, Liège : notaire Milemans) « hargolet » : ALW, 4, p. 234b, note 24;

(1700, Nessonvaux) « hargolet de 4 1/2 pieds » : EMVW, 2, 1930, p. 339;

(1802, Liège) « fusils de traite ou argolet » : *Bull. Vieux-Liège*, V, n° 125, 1959, p. 369;

picard *argoulet* « vieux mousquet, vieille épée » : *Nos Patois du Nord*, n° 6, 1962, p. 17.

Le mot est passé dans les dialectes avec une valeur péjorative : Virton (Maus) *argoulèt* « petit homme sans valeur et voulant jouer son personnage » : BDW, 22, 1960, p. 60.

Dans l'est de la Wallonie, le mot se présente avec un *h-* initial qui peut être analogique : w. (Verviers, Trembleur) *hargolèt* « argoulet, homme sans valeur ni caractère, mauvais garnement » : DL, p. 309; w. (Verviers) *hargolèt* « argoulet, paltoquet, garnement » : J. WISIMUS, *Dictionn. verviétois*, p. 219. — Ce *h-* initial date au moins du XVI[e] siècle : (1593, Ferrières) « amasserent hargoles, chevalx legiers et piedtons » : *Le Pays de saint Remacle*, n° 10, 1971-1972, p. 29. — Comme surnom : (1688) « Helman de Beheid dit le Hargolet » : *Bull. Vieux-Liège*, III, n° 69, 1946, p. 155. — *Argolète* est devenu un terme général employé pour n'importe quel vieil objet, cf. ALW, 4, p. 234b, note 24, avec essai d'étymologie. [MA, juin 1979].

arnéses, f., faux-semblants, gestes indélicats : DWC; Mons *harnaise*, fredaine, folie de jeunesse : DELMOTTE; Tournai *a r n ẹ s*, agaceries faites aux jeunes gens; Nivelles *arnéches*, f.pl., tracasseries, agaceries, anicroches : DA.

FEW, 16, p. 204a **hernest*; féminisation de fr. *harnais*.

arsouye, m. et f., malicieux, farceur; *arsouy'rîye*, f., farce souvent méchante : DWC.

FEW, 12, p. 64 *sōlium*; le sens péjoratif n'est pas présent partout, ainsi Jamioulx *ârsoûy* (s. et adj.) « espiègle, luron ». — Ajoutons : Bernissart *arsoule* « espiègle »; Tourcoing *arsoule* « gamin »; Louette-Saint-Pierre *lès-arsouyes* « les gosses » (légèrement péjoratif); Nivelles *arsouye* « malicieux, farceur, vaurien »; Chassepierre *arsoûye* « gamin, espiègle » (sans sens péjoratif); Han-sur-Lesse *one arzoûy* « un malin »; mais Malmedy *ârsouye* « femme rusée, méchante » (chez SCIUS, p. 29). — Dímin :

Han-sur-Lesse *ouyâde d'arzoûyète* « œillade provocante ». [MA, septembre 1979].

artchape, cf. *arcape*.

askinblo, en bloc : DWC.

FEW, 1, p. 412b *blok*, pour Marche-lez-Écaussinnes *acater a skinblo* « acheter en bloc » (renvoyant à l'article de base de J. HAUST, *Expressions signifiant « en bloc et en tâche »*, dans VW, 5, 1921, pp. 430-432) et *FEW*, 13/I, p. 135a *taxare* (pour liég. *tahe-èt-bloc'* et rouchi *acater en tac-en-blo*). — Par erreur, dans *FEW*, 17, p. 317a *tas* (pour Mons *takinblo, askinblot*) et dans *FEW*, 23, p. 240a (parmi les mots d'origine inconnue). — L'expression est fréquente; ajouter à la liste de J. Haust : Nivelles *à tchèblo* : DA; Pâturages *à l'askinblo* : note de P. Ruelle; Wasmes *fait à l'eskinblo* (ou) *eskéblo* « fait de façon grossière » : EMM. LAURENT, *Glossaire étymol. borain*, 1re éd., p. 37. [MA, mai 1980].

âte lèvéye, f., longe de porc rôtie, non salée, assaisonnée de clous de girofle : DWC.

Ce nom de mets est attesté à Charleroi, en montois (*ante levée*), en borain, en rouchi, à Lille et aux environs. — A Tournai, ce morceau s'appelle *eine pièche d'Ath* (avec *a* bref), par confusion avec le nom de la ville d'Ath (où pourtant *â* est long); on y croit, bien à tort, que c'est une spécialité culinaire athoise. De là, l'expression tournaisienne pour désigner un couple mal assorti par la taille : *te direos ein clau d' girofe sur eine pièche d'Ath*. — Cf. dans VW, 31, 1957, p. 288, la question d'Ar. Carlier, *Eine pièche d'Ath*, et les réponses t. 32, 1958, pp. 63-64. — *FEW*, 4, p. 391b *hasta*, et 5, p. 278b *lĕvāre* (au sens d'enlever, prélever). [MA, novembre 1978].

avèrlu, **-ûye**, n.m. et f., éveillé, vif, pétulant : DWC.

Correspond à l'anc. fr. *reveleur* « disposé à se rebeller » (anc. fr. *reveler*, lat. *rebellare*) : J. HAUST, *Étymologies w. et fr.*, p. 18, glose entérinée par le *FEW*, 10, p. 135a *rĕbĕllare*. [MA, octobre 1979].

bachelike, f., sorte de capeline ancienne : DWC.

FEW, 19, p. 29a *başlïk* (turc) « écharpe », qui ne cite pas de formes dialectales, mais celles-ci existent : borain *bach'lique*, f. : EMM. LAURENT, *Glossaire étymol. borain*, 1962, p. 10; Perwez (Brabant) *bach'lèke*, f., bonnet de laine maintenu sous le menton par des cordelets : *Nos Dialectes*, n° 12, p. 20 et note 58; Saint-Hubert *bachnik* (avec passage *l* > *n*), capeline :

P. MARCHOT, *Phonologie détaillée d'un patois wallon*, 1892, p. 27; *bachlik*, f., espèce de vêtement : R. DEBRIE, *Supplément au lexique picard des parlers nord-amiénois*, p. 17. [MA, juillet 1978, reproduisant VW, 51, 4e trim. 1977, p. 179, et y ajoutant une fig.].

badréye, f., écervelée (en parlant d'une femme), à La Hestre : DWC.

Le *FEW*, 22/I, p. 2a, classe *badréye* parmi les mots d'origine inconnue. — C'est un sens figuré de pic. *badrée* « boue liquide » : *FEW*, 1, p. 263b **barrum*, comme pic. *badrée* « grande femme cagnarde », etc. *ibid.*, p. 265a. — Le mot est largement répandu en pic. au sens de « bouillie; pâte à gaufres; marmelade ». Notons sa présence à Liège, en 1604 : « pour faire tourte badree », VW, 44, 1970, p. 413.

badrot, écervelé (à La Hestre) : DWC, p. 291.

Le *FEW*, 22/I, p. 2a, classe *badrot* parmi les mots d'origine inconnue. — C'est une masculinisation de *badréye*, cf. s. v°.

bèbéye (*al* ~), en évidence : DWC; Braine-le-Comte *al bébéye*, à la vue, à la tentation : *Glossaire en w. de Braine*, p. 21; Nivelles *al bèbéye*, en évidence, à portée : DA.

Formation par redoublement, à ajouter *FEW*, 1, p. 284 *batare*, à rouchi *beier*« regarder avec attention, avec étonnement » : M.-B. HEUREUX, p. 44.

bic-bac, cf. *bikèt*.

bidjac, m., tamis actionné par une roue dentée; vieil ustensile : DWC; borain *bidjac*, machin, objet dont on ignore le nom et l'usage : DW, 5, 1977, pp. 132-133; La Louvière *bidjac*, vieux bidon; Cerfontaine *bidjac*, objet, chose, machin; Fosses-la-Ville *bidjac*, objet singulier, bizarre : ALW, 4, p. 219b; Monceau-en-Ardenne *bidjac*, ustensiles, bidons.

Nivelles *birdjac* (ou) *birjac*, tamis actionné par une roue dentée; vieil ustensile : DA; Les Écaussinnes *djirdjac*, mécanique de fortune (ainsi, fermeture rustiquement agencée d'une barrière); Braine-le-Comte *djicdjac*, chevalet de maçon; installation de fortune : *Glossaire en w. de Braine*, p. 37; dans BTD, 31, 1957, p. 245, J. Haust (qui écrit *djirdjac*) précise les sens : 1) trépied de maçon, 2) installation de fortune, engin bizarre peu solide (ainsi, un piège pour attraper les oiseaux).

Bidjac procède de *birdjac* par simplification consonantique; *birdjac* doit être issu de *djirdjac* par une analogie qui serait à déterminer (peut-être celle de fr. *birloir*, tourniquet servant à retenir le châssis d'une fenêtre : *FEW*, 14, p. 401b *vībrare*. La forme primitive paraît être *djicdjac*, sans

doute une onomatopée (comme *tictac, zigzag, bicbac*) marquant un mouvement de va-et-vient; les métiers à tisser sont dits faire *djic et djac*. [MA, avril et août 1979].

bikèt, trébuchet, ancienne balance à peser : DWC; (arch.) *bikèt*, appareil à balancier, espèce de cigogne pour tirer l'eau du puits, le purin de la fosse : MA, juin 1977, pp. 112-113.

Le *FEW*, 1, p. 359b, classe le terme sous **bic* « chèvre », y voyant donc un emploi métaphorique de fr. *biquet* « chevreau » et en tire rouchi *biquer* « se dit d'une pièce qui dépasse celle sur laquelle elle est placée et, en général, de tout ce qui est saillant ». — Au contraire, nous proposons de voir dans *bikî* « incliner, pencher » le correspondant d'anc. fr. *bechier* « frapper du bec » (cf. *infra*, s. v° *bikî*) et dans *bikèt* « fléau de balance » un dérivé de ce thème.

Ce *bikî* « pencher » explique l'onomatopée *bic-bac* (sur le type fréquent *tictac, zigzag*, etc.). Les mouvements alternatifs de montée et de descente du biquet ont été appelés un *bic-bac*, d'où tournaisien *bic-bac*, m., balancier servant à vider les fosses à purin; *faire bic-bac*, faire la culbute : BTD, 20, 1946, p. 251, et 21, 1947, p. 168. — Le *FEW*, 23, p. 117a, range moy. fr. (flandrien, picard) *bique bacque* « engin servant à puiser de l'eau dans un puits » et t. 21, p. 349 : Gondecourt *fèr èl bikback* « faire la culbute » parmi les mots d'origine inconnue. [MA, avril 1980].

bikî, incliner, pencher : DWC; Nivelles *bikî*, incliner, pencher, verser : DA; rouchi *biquer* se dit d'un levier dont la pointe est en l'air; une pièce quelconque *bique* lorsqu'elle dépasse celle sur laquelle elle est placée et qu'elle est en équilibre; on dit aussi de quelqu'un qui est maigre que ses os *biquent*; en général, *biquer* se dit de tout ce qui est saillant : HÉCART, p. 63. En borain (Pâturages), *bikié* signifie seulement « pointer, faire saillie », comme aussi l'artésien *biquer* (dans Lateur) : P. RUELLE, *Le vocabulaire professionnel du houilleur borain*, pp. 22-23; d'où *bikiot* « objet de petites dimensions, pointu ou en saillie », spécialement « morceau de pâte en forme de fuseau pour la confection des gaufrettes », de plus, sens particuliers de houillerie (et celui de « membre viril »).

P. RUELLE, *loc. cit.*, voit dans le borain *bikié* un emprunt au moy. néerl. *bicken* « piquer, becqueter »; le *FEW*, 15/I, p. 108b *bikken* (néerl.) entérine cette glose, mais (très curieusement) pour le seul dérivé *bikiot*; il omet donc borain *bikié* qui doit être pour lui d'origine inconnue comme La Louvière *bikî* « incliner, pencher » et Gondecourt *b i k y e, b r i k y e* « être en saillie » : *FEW*, 21, p. 375b, et 23, p. 12a.

Nous proposons de ranger *bikî, bikié* avec anc. fr. *bechier* « frapper du

bec, becqueter » : *FEW*, 1, p. 306b *beccus*; en effet, plusieurs formes dialectales présentent un *-i-* dans la première syllabe; cet *-i-* est expliqué (p. 310b) par la rencontre fréquente de *beccus* et de *pikkare*; la sémantique n'offre pas de difficulté, cf. w. liég. *bètchî* « toucher par la pointe » (p. 306b et l'article du DL); on peut dire d'une pièce qu'elle *bètche* lorsqu'elle dépasse celle sur laquelle elle est placée, tout comme on dit en rouchi qu'elle *bique*. [MA, mars 1980].

bisouye [= *bizouye*], f., harde, défroque : DWC; Houdeng-Goegnies *in « slip », çt-in ptit scan'çon pou muchi ses bisouyes* [ses parties sexuelles] : MA, juin 1975, p. 103; Nivelles *bizouye*, f., harde, défroque, nippe; femme négligente et coureuse : DA.

FEW, 15/I, p. 119b **bisôn*.

boukia, m., galet, grosse bille en pierre : DWC; Braine-le-Comte *bokia, boukia*, caillou roulé : *Glossaire en w. de Braine*, p. 23; Nivelles *boukia*, m., galet de silex; grosse bille [à jouer] qui n'a plus de forme, dont l'extérieur est rugueux; jeune fille mal bâtie : DA; borain *boukiau*, m., galet, caillou roulé : P. RUELLE, *Le vocabulaire professionnel du houilleur borain*, p. 27; Mons *bouquiau*, m., boule de terre cuite, de fer pour jouer au jeu de *bouquette* [jeu d'osselets] : SIGART, p. 95; rouchi *bouquiau*, caillou roulé : HÉCART, p. 75; tournaisien *bouca*, galet : BTD, 20, 1946, p. 252. — De même thème que rouchi *bouqué*, osselet qui sert à jouer : HÉCART, p. 75; borain *boukète*, caillou roulé de petites dimensions, soit 1 cm ou 2 de diamètre : P. RUELLE, *loc. cit.*; rouchi *bouquete*, osselet qui sert à jouer : HÉCART, p. 75. — EMM. LAURENT, *Glossaire étymol. borain*, 1re éd., p. 15, s. v° *bouquète* (*djeu d'~*), cite la « bouque » (de terre cuite ou d'ivoire); ce terme — inconnu de P. Ruelle — ne paraît pas être attesté ailleurs.

J. HAUST, *Étymologies w. et fr.*, p. 169, note 3 (suivant Behrens, *Beiträge*, p. 45) explique *bouquiau, bouquette* par le diminutif *boncket*, osselet (de néerl. *bonk*, os). — Mais le *FEW*, 15/I, p. 179b *bonke* (flamand), ne reprend pas ces mots; le *FEW*, 21, p. 33b, range La Louvière *boukia* « galet » parmi les mots d'origine inconnue. — D'autre part, le *FEW*, 15/I, p. 199a **bosk*, cite Huy *bouquets*, pl., osselets (jeu) et rouchi *bouqué*, sing. (cf. *supra*); mais cette forme est anormale à Huy, sauf pour un emprunt. — Le mot reste donc sans étymologie.

boulogne, dans les expressions *couri lès camps èt lès boulognes*, courir à travers champs; *yèsse din lès près èt lès boulognes*, être égaré : DWC, p. 292; *couri tavau les près èt les bolognes*, figure plusieurs fois dans MA : 1963,

p. 83; 1978, p. 190. — Comme toponyme, *Bologne* est attesté plusieurs fois dans le Centre et les régions voisines; la mention la plus ancienne est 868-869 « Bolania » : J. WARICHEZ, *L'abbaye de Lobbes...*, 1909, p. 191. Nous n'avons pas relevé *boulogne* comme nom commun dans les dictionnaires français usuels; c'est sans doute une reprise à la toponymie régionale, comme aussi *malogne*. — La suggestion de M.-B. HEUREUX, p. 68 : dérivé de lat. *bulla* (*FEW*, 1, p. 607b) comme flandrien *bouloche* « inégalité sur un terrain, sur un plancher » est douteuse. [MA, décembre 1978].

bouzin, m., désordre, boursouflure, cabaret louche : DWC.

Il faut distinguer : 1) *bousin* « mauvais lieu », d'où les sens dérivés naturels de « tapage, désordre » : *FEW*, 18, p. 32 *bousing*, qui, par erreur, suivant Sigart, p. 95, y ajoute le sens de « saillie qui en est le résultat »; 2) *bousin*, dérivé de *bouse* : *FEW*, 1, p. 474a **bovacea*; 1776 (Avesnes, départ. Nord) « plaine parsemée de buissons, d'épines et de bousins »; Pont-à-Celles, Trazegnies *bouzin*, m., « touffe d'herbe drue poussant à l'emplacement d'une bouse de vache; motte quelconque de terre herbue »; borain *bouségn*, rouchi *bouséne* « fondement des vaches lorsqu'il sort »; d'où rouchi *débousiner* « détruire les mottes que font les taupes dans un champ » : HÉCART, p. 145; Mons *débousiner* « sortir précipitamment, s'élancer, déguerpir » : SIGART, p. 141; Mons *s' rabouziner* « se ramasser, se former en *bousin* » : SIGART, p. 297. [MA, janvier 1977, avec note de R. Dascotte].

brok'gnole, gamin, petit bonhomme : DWC.

Sans doute, variante de w. (Fleurus) *brank'gnol* « petit » [à la table, doit être un substantif : « gamin »] : H. PÉTREZ, *Fleûru dins m' vikérîye* [1960], p. 190. Celui-ci est un dérivé de pic. *branke*, propr[t] « branche », mais aussi « petit polisson », rouchi *branque* « mauvais sujet » : *FEW*, 1, p. 496b *branca* (qui ne cite pas *brank'gnol*). Pour l'évolution sémantique, cf. Paris *ma vieille branche* « mon vieil ami ». [MA, mars 1981].

browér', m., gamin, petit bonhomme : DWC.

Le *FEW*, 21, pp. 282a et 441b classe *browêre* parmi les termes d'origine inconnue. — Un emprunt à néerl. *brouwer* « brasseur » proposé par L. DELATTRE, *Pour l'âme belge*, 1912, p. 33, et J.-P. LAURENT, I, p. 142, n'est pas à retenir. — Nous proposons de rattacher le mot à la famille de fr. *bruire* : *FEW*, 10, p. 547a *rūgīre* où sont cités Fumay, Gedinne *brouyare* « crécelle »..., Givet, Fumay *brouyère*, f. Ajoutons Mettet [Na 131] *brouère* « id. ». On peut supposer que *browére* « gamin » a signifié d'abord « bruyant, importun ». Pour le détail, se reporter à l'article d'origine. [DW, 4, 1975-1976, pp. 111-113].

canats, m., façons, manières, cérémonies : DWC; Mons *canat*, bigot, minutieux en dévotion : DELMOTTE; cf. R. DUBOIS, *Questionnaire définitif* (*Atlas ling. picard*), pp. 36, 40 (pour les deux sens de *canats* et *cana*). — Dérivés : *canater, can'ter*, faire des manières; *canateû, -se*, personne qui fait des façons : DWC; Saint-Vaast *in canateû*, un gosse qui se plaint trop facilement : A.-M. FOSSOUL-RISSELIN, *La vie familiale à Saint-Vaast*, 1969, p. 60; Mons *canaterie*, dévotion affectée : DELMOTTE.

Le *FEW*, 22/I p. 52a, classe *canat, -erie* parmi les mots d'origine inconnue. — On pourrait proposer de rattacher *canat* à anc. pic. *caner* « caqueter », rouchi *canané* « nasillard » : *FEW*, 2, p. 166b *kan*, mais la formation resterait à justifier.

castafiole, m., gringalet : DWC; Saint-Vaast *in castafiole*, un gamin; Malmedy *castafiolle*, m., un freluquet; un petit chapeau, couvre-tete : VILLERS, p. 23 [au lieu de *couvre-tete*, le brouillon de Villers porte *casse-tête* : *Le Pays de saint Remacle*, 4, 1965, p. 4].

Le *FEW*, 21, p. 288b, classe *castafiole* « gringalet » parmi les mots d'origine inconnue. — D'autre part, le *FEW*, 8, p. 377 *phiala*, cite : Yèr. être *castafiole* « être gris », havr. Tôtes *castafiole* « ivre », avec la note 2 : « Sans doute = *casse ta fiole*, avertissement à un homme ivre ». — Le terme paraît bien être un emprunt au fr. *casse ta fiole*; cette expression pittoresque a dû prendre une valeur péjorative et le sens premier a dû s'estomper; elle se serait alors appliquée, de façon générale, à une personne ou à un objet de peu de valeur. En français populaire, *fiole* a le sens de « tête ».

chirlape, cf. *tchirlape*.

chirlotâdje, menue besogne; *chirloter*, faire de menus ouvrages; *chirloteû, -eûse*, personne qui fait des ouvrages d'importance secondaire; *chirlotrîye*, menu ouvrage; var. *tchirlotâdje, -oter, -oteû, -otrîye* : DWC; Soignies *chirlotâdjes, -trîs*, friandises : ALW, 4, p. 314b; Nivelles *tchirlotâdje, -oter, -oteû, -otrîye*, vétille, -er, -eur, -e : DA; Mons *chirlotage*, petit ouvrage : SIGART, p. 122.

Il faut en rapprocher rouchi *chirloter* « amadouer, flatter quelqu'un par des caresses, par de belles paroles » : HÉCART, p. 112. — Le *FEW*, 19, p. 171a *šarāb*, classe celui-ci avec Mons *chiroter* « cajoler, flatter »; toute la famille pourrait donc être rattachée à fr. *sirop*. — Noter que le *FEW*, 23, p. 214b, classe Nivelles *tchirlotrîye* parmi les mots d'origine inconnue, mais *tch-* au lieu de *ch-* peut être dû à une altération, cf. *chiro* et *tchirô* « sirop » : ALW, 4, p. 329 et note 6.

cochî, blesser : DWC; *cochî* signifie « blesser grièvement, meurtrir, estropier » (au contraire de *pokî*, cf. ce mot).

Représente lat. **quassiare* « casser, rompre, briser », dérivé de lat. *quassare* : J. HAUST, *Étymologies w. et fr.*, p. 65, entériné par le *FEW*, 2, p. 1435a **quassiare*. [MA, février 1980].

crowate, m., cravate; *fé in crowate à 'ne saki*, colleter quelqu'un; var. *crawate* : DWC.

FEW, 16, p. 395b *kroate*. [MA, février 1980].

dèyubî (ès' ~), arch., se délasser, se divertir : DWC; Braine-le-Comte *s' déyubi*, se distraire; *dèhubi*, amuser, distraire : *Glossaire en w. de Braine*, p. 36.

Le *FEW*, 22/I, p. 22b, classe *dèyubî* parmi les mots d'origine inconnue. — C'est un composé de *dé* + moy. fr. *hubir* « se développer bien, croître »; havr. *hubir* « hérisser le poil ou la plume comme des animaux en colère »; havr. *hubi* « mal à l'aise », norm. « triste, malade (d'une poule) » : *FEW*, 16, pp. 256b-257a **hubbjan*. Du sens de « se hérisser », le verbe est passé à celui de « être de méchante humeur ».

djibrou, m., chèvrefeuille : DWC.

FEW, 15/I, p. 315a **brust-*; propr[t] : « brout de chèvre » (ce que broutent les chèvres; les chèvres broutent volontiers les tendres pousses de chèvrefeuille). — Nous proposons de voir un emploi figuré du mot dans Braine-le-Comte *tchibroutch* « petit homme insignifiant » : *Glossaire en w. de Braine*, p. 74; de même MA, 1968, p. 158, et 1978, p. 29, qui traduit « petit homme malingre ». Les dérivés de *brout* ont souvent un sens dépréciatif, ainsi fr. *broutilles* « choses inutiles et de peu de valeur »; pour le *-tch*, cf. anc. nam. (15e s.) *chiebrouch* « chèvrefeuille » : *FEW*, *loc. cit.* Un *tchibroutch* serait ainsi un petit bout (une brindille) d'homme. [MA, avril 1978].

djirdjac, cf. *bidjac*.

djoltrin, freluquet : *Glossaire en w. de Braine-le-Comte*, p. 81; traduit : garnement, dans MA, août 1980, p. 139; borain *djoltrén*, élégant, entreprenant : *Œuvres de Bosquètia*, I, p. XVII. — Attestations anciennes : *Joltrin*, nom de famille borain dès le XVe siècle : P. RUELLE, *Les noms des veines de charbon dans le Borinage*, p. 61; 1537 « Veine Geoltrain; Veine Joltrin », à Frameries : *ibid.*

FEW, 4, p. 46b *gallus* : moy. fr. *joletrin* « jeune galant ».

djurvi, résister (en parlant d'une personne) : DWC.
FEW, 4. pp. 75b-76a *gaudēre*, avec influence d'anc. fr. *chevir* (note 5). [MA, février 1979].

don-come-dène, de toutes façons, quoi qu'il advienne; *don-come-don*, de toutes façons : DWC.
La forme primitive est *don come don*, où *don* signifie « lors », cf. *dè d'ci don* « d'ici lors »; Mons *donc come donc* « alors comme alors » : *FEW*, 3, p. 179 *dunc*. — Un rapprochement s'est alors produit avec *Djan come Djène* « Jean comme Jeanne », d'où *don come dène*. — Le couple *Jean-Jeanne* est populaire dans le Centre comme ailleurs, cf. *Quand i n'a nîⁿ Djan, il-a Djène* « il est toujours contrarié » : DWC, p. 95, qui ajoute la formulette *Djan èt Djène s'in vont à fourdrènes | Djan a keû, Djène a tout yeû* (cf. R. DASCOTTE, dans MA, juillet 1965, pp. 128-129; septembre 1967, p. 163; janvier 1968, pp. 8-9). — A Braine-le-Comte *taper Djan conte Djène* « marcher en frottant les jambes l'une contre l'autre » : *Glossaire en w. de Braine*, p. 37; borain *busquié djan conte djène* « id. » : EMM. LAURENT, *Glossaire étymol. borain*, 1re éd., p. 32. Des expressions analogues existent en malmédien, en namurois; toutes ne figurent pas dans le *FEW*, 5, pp. 45-50 *Johannes*. [MA, juin 1975].

èr'binokî, cf. *arbinchî*.

(è)rnagat, m., espiègle, polisson : DWC; Charleroi *arnaga*, enfant pétulant : BDW, 22, 1960, p. 76.
FEW, 10, p. 254b **rĕnĕgare*. [MA, juillet 1979].

(è)rtou, m., récolte intercalaire de trèfle sur un terrain déjà emblavé : DWC; *(è)rtrou*, première récolte de trèfle : R. DASCOTTE, *Étude... sur l'élevage dans le Centre*, 1978, p. 20, avec les variantes (note 42) *(è)rtou*, à Carnières, et *r'tro*, à Marche-lez-Écaussinnes; Nivelles *(è)rtrou*, deuxième récolte de trèfle; la troisième est dite *p'tit rtrou* : DA.
Le *FEW*, 13/II, p. 66a classe *èrtou* sous lat. *tornare* « tourner », mais *èrtrou* (t. 13/II, p. 321a) sous lat. **tropare* « trouver ». Le tout est à classer sous lat. **tropare*; *èrtou* provient de *èrtrou* par dissimilation de *-r-*; cf. du reste fr. *retrouve* « récolte », dans le Nord, en 1790. [MA, octobre 1979].

(è)scadia, 1) baquet, cuvelle servant de mangeoire au jeune bétail; 2) cuveau dans lequel on lave et on sale le beurre : DWC.

FEW, 17, p. 23a *sceit.* — Par inadvertance, le *FEW*, 23, p. 220b, classe ouest-w. *scadia* « setier » parmi les mots d'origine inconnue. [MA, septembre 1980].

(è)scafe, m., espiègle : DWC; Braine-le-Comte *scaf'*, enfant d'une pétulance excessive : *Glossaire en w. de Braine*, p. 69; Soignies *scaf*, espiègle : MA, 1978, p. 218; montois *skaf*, m., dans *pti scaf d'ainfan*, petit polisson, petit tapageur, petit vaurien : SIGART, p. 328.

FEW, 16, p. 293b *kaf*. [MA, février 1979].

(è)scassouye, f., venette, épouvante : DWC, p. 117; Godarville *id.*, réprimande : DWC, p. 296; Soignies *id.*, angoisse, crainte, peur : MA, 1961, p. 51.

Le *FEW*, 22/I, p. 40, range le mot et Beaumont [Th 49] *foute l'èscassouye* « donner peur » parmi les termes d'origine inconnue. — Sans doute à ranger *FEW*, 2, p. 1431a *quassare* avec verv. *èscåssé* « empressé, précipité »; sur les nombreux verbes péjoratifs en *-ouiller*, dont *drouiller, trouiller* « avoir la foire », cf. *FEW*, 15/II, p. 75b *drollen*.

(è)skèpi, éclore, naître : DWC.

FEW, 16, p. 326b **kippjan* « piquer la coquille de l'œuf pour faciliter l'éclosion ». [MA, mai 1979].

(è)spépyî, picorer, effectuer avec minutie et méticulosité (éplucher), d'où *(è)spépiyâdje*, m., acte, travail méticuleux; *(è)spèpyard*, méticuleux, scrupuleux; *(è)spèpyeû, -se*, méticuleux, -euse : DWC.

J. HAUST, dans BDW, 7, 1912, p. 119, proposerait de voir dans *spèpi* un dérivé de *ex* + *pèpéye* « pépie »; le sens premier serait : « enlever la pépie en grattant, en pelant la langue des poules atteintes de cette maladie »; ce terme technique aurait fini par prendre le sens général de « éplucher ». — Le *FEW*, 8, p. 209b *pep-* (et p. 210a), sans écarter absolument la glose de J. Haust, note que ce prétendu sens technique n'est pas attesté; il rattache au thème *pep-* (« petit ») toute la famille bien représentée en Wallonie, sauf dans l'Est.

fok ou **foque**, Marche-lez-Écaussinnes *fonc'*, seulement, rien que : DWC; borain *foc*; Mons *fok, fonk* (*floque* chez Delmotte); Maubeuge, Tourcoing *foque*; flandrien, Lille *fauque*; Tournai *fǫk;* pic. *fauque*.

FEW, 3, p. 701b *fōras*; anc. fr. *fors que* « si ce n'est que, excepté que »; cf. J. HAUST, *Quelques termes du Hainaut*, dans VW, II, n° 1, 15 sept. 1921, p. 51; *fors* est explétif quand la négation précède.

galine ou **galène**, f., jeu de bouchon. On place sur un bouchon debout des pièces de monnaie; le joueur, au moyen d'un palet métallique (*platène*) essaye d'abattre le tout; la monnaie plus proche du disque que du bouchon appartient au joueur : DWC.

Dérivé du gaulois **gallos* « pierre » : *FEW*, 4, p. 44a; primitivement, au lieu d'un bouchon, on employait une pierre. D'où : Braine-le-Comte *galiner* « toucher le bouchon » (se dit du sou qu'on a misé) : *Glossaire en w. de Braine*, p. 45. — Ajoutons l'expression inédite : Soignies *fé gâline* [mais *a* est-il bien long?] *inchène* (ensemble) « se toucher » : MA, mars 1979, p. 179. [MA, novembre 1979].

godè (k'vau ~), cheval postiche de carnaval : DWC, p. 144. Classé dans le *FEW*, 4, p. 185a *god-*, mais les attestations de *gode* « mauvais cheval » sont occitanes. A classer *FEW*, 16, p. 341a *kodde*, avec nam. *godin* « espèce de large cotte où il y a beaucoup de vide sur le côté », comme le propose Ch. Grandgagnage, *Dictionn. étymol. langue w.*, I, p. 235; *cheval-godin* est formé comme fr. *cheval-jupon*. Cf. R. MEURANT, *Géants processionnels et de cortège*, 1979, pp. 268-271 : attestations à Dinant en 1540, à Namur en 1571. — Ajoutons : Wavre « Le Cheval Godin », nom d'enseigne en 1650 : *Wavriensia*, 13, 1964, p. 94; Fosses-la-Ville *sauvadje godin* « personne très étourdie » : LURQUIN, p. 135; Limal *in tch'fau godè* « un homme exalté qui marche en sautillant »; Ligny (habillé comme le) *tch'fau godè* « vêtu bizarrement » : R. MEURANT, *op. cit.*, p. 269. [MA, juillet 1980].

godinè, **-éye**, accoutré, -ée : DWC.
FEW, 16, p. 341a *kodde*; cf. *godè* (*k'vau* ~). [MA, juillet 1980].

godju, heureux, content (à Braine-le-Comte) : MA, juin 1980, p. 107; août 1980, p. 138.

Sans doute variante, par dissimilation *g - g* > *g - dj*, de Mons *gogu* « vain, suffisant, joyeux » Dl, flandr. Lille, ang. « joyeux » : *FEW*, 4, p. 187a *gog-*.

imbanci, engourdi; *s'imbanci pa l' djèléye*, être engourdi par la gelée : DWC; nam. *ebansî* « engourdi » : GRANDG., I, p. 184; *dj'a mès mwins à banse èt mès dwègts èbanssîs* « j'ai les mains et les doigts gourds » : L. LÉONARD, *Lexique nam.*, p. 698; *èbansyi*, entortiller, gêner : *ibid.*, p. 535; rouchi *embanché*, engourdi par le froid : HÉCART, p. 172.

Le *FEW*, 21, p. 416a, et 22/I, p. 13a, classe *ebansî, imbanci* et *embanché* parmi les mots d'origine inconnue. — Nous proposons de les rattacher

à w. *banse* « manne » avec est-w. *banseler* « rouler sur elle-même la lisière d'une pièce de drap, en la couvrant d'une bande de papier ou d'étoffe » : *FEW*, 15/I, p. 66b **banst*. Le sens propre serait « entortiller (comme les brins d'osier pour la fabrication de la banse) », d'où « engourdir ».

imbraudrouyî, **imbôdrouyî**, salir, barbouiller : DWC.

Le *FEW*, 23, p. 193a, classe *imbaudrouyî* parmi les mots d'origine inconnue. — C'est un dérivé de pic. *badrouille* « boue fort liquide » : *FEW*, 1, p. 263b **barrum*, comme frcomt. *embadrouilli* « barbouiller », *embaudrilli* : *ibid.*, p. 264a.

irlâdje, m., désordre (par ex., quand on fait le samedi) Le Rœulx : DWC.

Le *FEW*, 23, p. 211a, classe *irlâdje* parmi les mots d'origine inconnue. — C'est, avec changement de finale, une variante de *irlan* (cf. s. v°); le nouveau suffixe est celui de w. *tapâdje* « tapage, bruit », etc. Le sens de w. *irlâdje* cadre bien avec celui du thème **hara*.

irlan, m., complainte, jérémiade (arch.) : DWC; Nivelles **irlande**, f., beaucoup de bruit pour peu de chose : DA.

Le *FEW*, 16, p. 149b **hara* classe normalement *irlan* avec Mons *harlem* « cri de frayeur », rouchi *arlander* « travailler sans avancer la besogne », etc. — Mais le *FEW*, 4, p. 814a *Irlande*, classe Nivelles *irlande* sous ce nom de pays (où il est isolé); cette glose n'est pas à retenir. Nivelles *irlande* est aussi à classer t. 16, p. 149b **hara*, avec La Baroche (Haut-Rhin) *h e r l ā d*, f., « querelle entre voisins », *ę r l ā d*.

(*à suivre*)

Jules HERBILLON

⌜diable⌝ et ses substituts en B.R.

I. Les formes de ⌜diable⌝ dans les parlers belgo-romans

La q. 1937 (« *Qu'il aille au diable!* ») de l'*Enquête* de Haust (EH) permet de s'assurer, comme on pouvait s'y attendre, que ⌜diable⌝ est connu dans tous les parlers de la B.R. Plus surprenante, à première vue, est l'absence presque totale des concurrents imagés ou expressifs que la question aurait pu susciter : premier indice de leur peu de vitalité.

L'intérêt de la carte ⌜diable⌝ est donc d'ordre purement phonétique([1]). On ne s'attardera pas ici à un examen approfondi; cependant, la diversité des formes wallonnes et les problèmes que soulèvent leur évolution et leur répartition méritent quelques commentaires.

Le caractère savant du fr. *diable* ressort du traitement du groupe initial : *d* + *y* aurait, par évolution populaire, abouti à *j* (*diurnu* > *jour*; *de-usque* > *jusque*). La finale *-able*, elle, est régulière (cf. *tabula* > *table*; *-abilem* > *-able*).

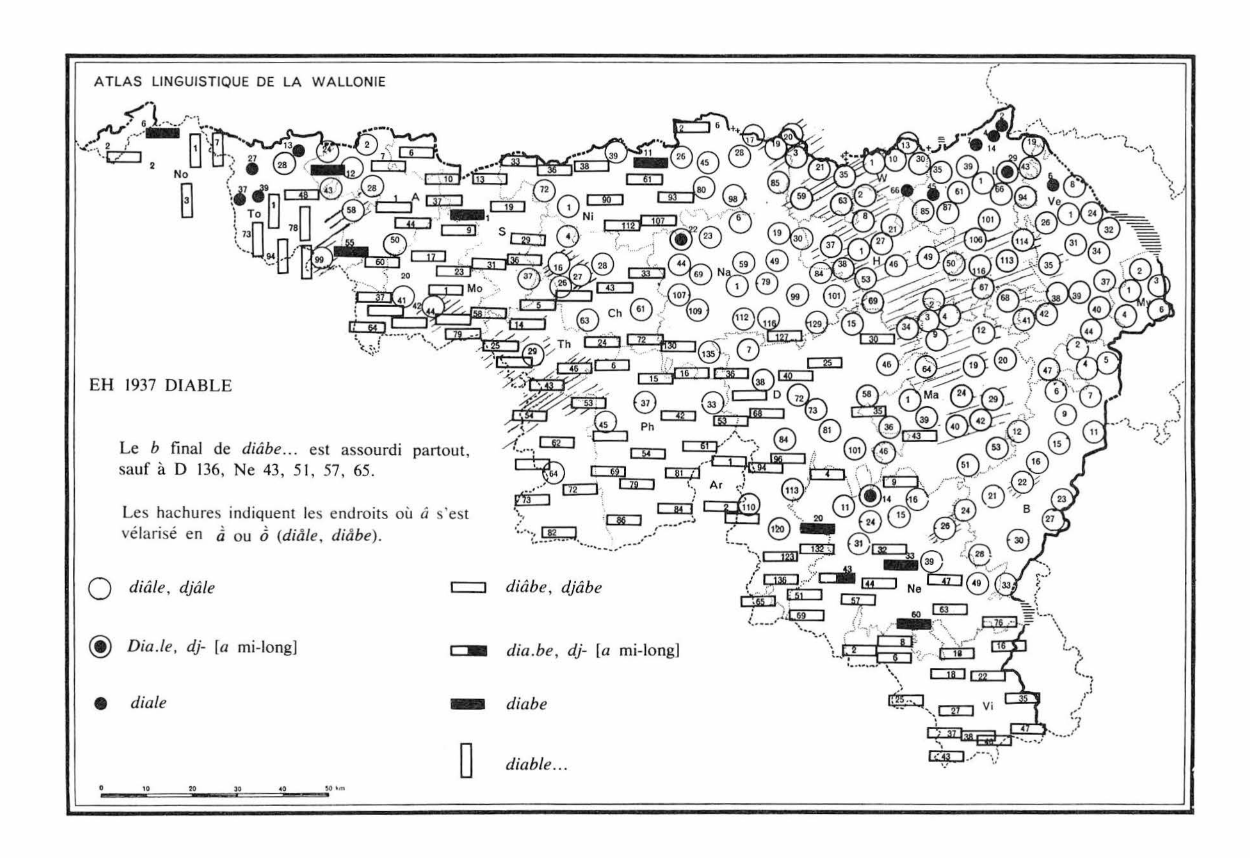
([1]) Une carte avait déjà été établie sur la base de la même documentation par Françoise Goffaux, *Dieu et le diable dans la lexicologie et la parémiologie wallonnes*, mém. de lic., Lg, 1968, [abrév. : Gof.], p. 31, mais elle ne distinguait pas les f. en *â* de celles en *å*.

Dans les patois de B.R. (et aussi de France, dont on ne s'occupe pas), la situation est beaucoup plus complexe. Ce n'est pas seulement le traitement du groupe initial *d* + *y*, mais encore celui de la voyelle et celui du groupe consonnantique final qui peuvent témoigner du caractère exceptionnel, savant, de l'évolution. Selon les régions, des formes identiques doivent s'interpréter différemment : le *diâle* du liégeois, avec son *â* long, unique ou presque dans ce parler, a un tout autre statut que le *diâle* du stavelotain, par exemple [Ve 40], où *â* (correspondant à liég. *å*) est fréquent, et, dans le cas qui nous occupe, régulier, ou que le *diâle* de Namur... La situation se complique encore du fait que des évolutions secondaires, plus ou moins récentes, ont pu rendre conforme à la norme un traitement initialement anormal (v. le traitement du groupe initial) ou, au contraire, rendre anormal un traitement initialement normal (*â* long en liég. détonne auj. dans un système ignorant le *â* long, mais pouvait s'intégrer dans le système liég. du 19ᵉ s. et s'intègre dans celui qui subsiste aux portes de Liège, à Montegnée, Seraing..., et en Ardenne liégeoise).

Reprenons chacun des traitements phonétiques :

1. *d* + *y* aboutit normalement à *dj* en wallon, à *j* en picard. Dans le cas de *diabolus*, il est resté intact dans toute la B.R., et le groupe *dy-* subsiste tel quel dans de nombreux patois. Mais, très souvent, par une évolution secondaire tout à fait naturelle et qui affecte même chez nous la prononciation du fr., le *dy-* de *diâle* passe à *dj-*, comme il le fait dans *dièle* ' derle ', *dièrin* ' dernier ' > *djèle, djèrin*. Le résultat est que, dans le domaine wallon tout au moins, et en ce qui concerne l'initiale, *djâle* est souvent devenu, par un détour, conforme à ce que l'aurait fait une évolution régulière.

2. Le groupe conson. final *-b(o)lu* de *diabolu* se réduit le plus souvent à *-le*; il se réduit à *-be* dans des zones importantes, surtout à l'ouest et au sud; il ne se réduit pas


ATLAS LINGUISTIQUE DE LA WALLONIE
EH 1937 DIABLE
Le *b* final de *diâbe*... est assourdi partout, sauf à D 136, Ne 43, 51, 57, 65.
Les hachures indiquent les endroits où *â* s'est vélarisé en *å* ou *ô* (*diåle, diåbe*).
diâle, djâle
Dia.le, dj- [*a* mi-long]
diale
diâbe, djâbe
dia.be, dj- [*a* mi-long]
diabe
diable...
0 10 20 30 40 50 km
No
To
A
S
Ni
Mo
Ch
Th
Na
W
Ve
H
My
Ma
D
Ph
Ar
B
Ne
Vi

et donne *-ble* dans quelques points du picard (To).

Le traitement attendu pour ce groupe nous est indiqué par la carte 93 de l'*ALW* 1 : *tabula* > *tâve, -å-, -ô-* dans l'est du pays (Ni-e; Na; W; H; L; Ve; My; Ma; B; D-n) et en quelques points picards; *tâle, -ô-* dans le s. du Lux. et à l'ouest, où cependant cette f. est battue en brèche par une f. plus récente, *tâbe*... On constate que, pour la finale, le traitement est, dans la grande majorité des cas, irrégulier : l'est, qui devrait avoir *-ve* ayant *-le*, l'ouest, qui devrait avoir *-le*, ayant *-be*.

La finale *-âbe*, par suite de l'influence du fr. *-able*, a pénétré largement à l'ouest, plus faiblement à l'est (v. les adj. liég. *incuråbe, véritåbe*... à côté de *banåve, hayåve*...). Elle est récente, et dans le cas de ⌜diable⌝, n'a pas toujours réussi à remplacer totalement la forme ancienne. Celle-ci subsiste souvent dans une expression figée ou dans un sens figuré. Ainsi, au sens ' tarare ' (d'après EH, q. 305), on dit *diâle* aux points suivants, où l'on dit *diâbe* (ou *-åbe* Th 54) au sens propre : A 7; Mo 23, 58, 79; S 1, 19; Ch 33; Th 5, 54, 72, 73; Ni 107, 112; Na 127; Ph 54; D 25, 36; Ma 35; Ne 4, 5, 9, 32, 47; — et au sens ' éfourceau ' (EH, q. 997) à Ar 1, 2; D 94; Ne 47.

La forme ancienne se maintient aussi dans des expressions; quelques ex. : To 1 *si t'as minjî l' diâle, minje les cornes* (Gof. 208); A 7 *évouyî au diâle évoû* ' déjeter ' et *i jure come in diâle* (Gof. 83 et 156); S 36 *in monvés diâle* (Gof. 136); Th 24 *èl diâle, pus' qu'il a, pus' qu'i vout awè* (Gof. 199) et *rojin dou diâle* (Gof. 127); Th 53 et 64 ⌜le⌝ *diâle* ⌜marie ses filles⌝ (ALW 3, p. 27) ([2]). —

([2]) On pourrait allonger la liste en examinant plus systématiquement la forme des sens fig., ou en recourant à d'autres sources que l'EH, en relevant notamment, ce qu'on n'a pas fait du tout, la f. de ⌜diable⌝ dans les toponymes. Pour Binche [Th 9], p. ex., Goffaux note *djaube*

Pour Ne 9, notons que *diâle* est fréquent dans les œuvres de Calozet (*Pitit d' mon lès Ma-tantes*, pp. 23, 33, 36, 87; *Li crawieûse agasse*, pp. 15, 35, 60...).

3. Le traitement attendu pour la voyelle est *â*, d'où dans les zones où cet *â* s'est vélarisé, *ȁ, ȍ* (liég. *å*), *ő* (nam. *au*) : v. table, ALW 1, c. 93; char, id., c. 12...

Si on examine les formes de ⌜diable⌝ de la q. 1937, on remarque : a) que la zone où la voy. se vélarise est plus petite qu'on ne l'attendrait, et que la vélarisation ne dépasse que très rarement le premier stade (*ȁ*), n'atteignant jamais le stade le plus avancé, *ô*, que connaît normalement le namurois (³);

b) qu'il existe quelques petits îlots où la voy. est un *a* bref, en pic., où ce peut être le traitement régulier, au

(pp. 153, 158 et *djaup*, pp. 212, 215), mais aussi *djâbe* (p. 181) et *diâbe* (*possèdé du* ~, p. 193), et encore *diâle* (dans l'expr. *il a l'* ~ *dins l' panse* ' c'est un exalté ', p. 195). Le même (p. 195) signale à Ph 80 l'expr. *awè l' djâle è l' boudène*. Pour les Ardennes françaises, Ch. Bruneau, *Enquête*, 475 (« qu'ils aillent au diable »), ne mentionne dans son tableau que des formes en *-b*, mais il remarque aussi « que la f. phon. régulière [en *-l*] s'est maintenue, çà et là dans des jurons ou dans des sens fig. ».

A l'inverse, c'est une f. plus récente qui apparaît à D 72 et 73 dans l'expr. *promète li diâbe èt son trin* (Gof., p. 147), emprunt évident (v. *son*) au fr. On ne doit pas non plus, semble-t-il, considérer comme très ancienne la dénomination *vôye* (ou *pavéye*) *di djâbe* ' voie lactée ' de Ni '10 (v. ALW 3, p. 45), où l'on attendrait *djâle*.

(³) Goffaux, o.c., note cependant *djaube*, à côté d'autres formes, à Binche [Th 9]. — Le timbre de la voy. diffère parfois selon que le mot est employé au propre ou au fig. : au sens ' tarare ', on a *-â-* (stade plus ancien) au lieu de *-ȁ-* à Ch 16; H 50; L 106; Ma 3. A l'inverse, la forme de ' tarare ' est parfois plus évoluée, ce qui peut laisser supposer que dans ce sens le mot est en certains endroits un emprunt assez récent : W 66 *djȁle* (au propre : *diale*); L 45 *diâle* (au pr. : *djale*).

n.-e., dans Ne : No 1, 3; To 1, 6, 7, 13, 27, 37, 39, 73, 78, 94; A 12, 55; S 1; Ni 11; W 66; L 2, 4, 7, 45; Ve 6; Ne 20, 33, 60. Aj. *a* demi-long à Na 22; L 29; Ne 14, 43.

Il ne paraît pas douteux que ces formes en *-a-* bref ont formé autrefois une vaste aire continue et qu'elles représentent le traitement initial de la voy. dans le mot *diabolu*. La disposition géographique des îlots *diale*, à elle seule, le fait penser. En outre, phonétiquement, l'allongement du *a* s'explique aussi aisément que s'expliquerait mal un abrègement de *â* : comp. *crâmignon*, dér. de *crama, mâhon* < *ma-* (ALW 1, c. 56), *sâreût* < *sa-*, etc. Surtout, les documents anciens, notamment littéraires, attestent très tard la voy. brève pour des points où auj. elle est longue : à Liège, p. ex., *diale* rime avec *potale* ou *macrales* (A. Hock, ASW 1, 1863, pp. 57 et 60), avec *macrale, spale, potale, rouwale, brocale* (J. Kinable, *Lès crostilions* 1889, pp. 51, 60, 64, 79, 104), avec *rouwale* (E. Gérard, BSW 28, 1890, p. 216), avec *macrale* (G. Halleux, BSW 32, 1892, p. 432)...; le Namurois A. Vierset fait, de même, rimer *diale* (écrit cependant « *diâle* ») avec *brocale, ç'tèllale* ' celle-là ' (BSW 32, 1892, pp. 347, 385-6) [4]... En recueillant le plus possible d'indices

[4] Quelques autres ex. de *diale* rimant avec un mot en *-al(e)* : avec *djèrmale* ' jumeaux ' (E. Gérard, BSW 28, 1890, p. 124; V. Carpentier, *Trokète èt djèrmale*, 1894, p. 15); avec *cial* ' ici ' (A. Delchef, *Lès deûs nèveûs*, BSW 3, 1860, pp. 133 et 141; N. Hoven, BSW 14, 1873, pp. 259 et 262; H.-J. Toussaint, *ibid.*, p. 125); avec *carnaval, spale* (chez le dernier cité, *ibid.*, pp. 117, 140), avec *macrale* (H. Baron, *Fleûrs èt guignons*, 1878, p. 85; A. Tilkin, *Djônes èt vîs*, BSW 23, 1887, p. 204; G. Thiriart, *Ine rivindje di galants*, 3e éd., 1906, p. 20), avec *potale* (J.G. Wilmots, de Hollogne, BSW 67, 1947, p. 67)... Les ex. de rimes avec *-âl* sont beaucoup plus rares : dans *Li mâye neûr da Colas* de Ch. Hannay, BSW 10, 1868, à la p. 120, *diale* (*Èt qu' l'ovrèdje vasse po l'~*) rime avec *cial*, mais à la p. 151, *diâles* (*po l' mèsse di*

comme ceux-ci, on devrait arriver à déterminer assez exactement l'époque de l'allongement, qui a dû être d'abord une époque de transition pendant laquelle les deux formes coexistaient, et qui a pu varier selon les régions. Si, à Liège et à Namur, *diale* subsiste, en tout cas, jusqu'à l'extrême fin du 19[e] s., à Malmedy, par contre, la voy. est déjà longue dans le diction. de Villers (1793).

A Malmedy, de toutes façons, le processus n'irait pas plus loin. Mais dans les régions où *â* se vélarise, la voy. de ⌜diable⌝ se serait vélarisée, si elle avait été généralement longue au moment où commençait le phénomène de vélarisation (cf. liég. *crâmignon*). On sait que ce phénomène est récent, mais on ne le date pas avec précision. L'on peut supposer avec une certaine vraisemblance qu'il n'a pas commencé partout en même temps, voire (sans que ce soit obligatoire, l'évolution pouvant se fixer à un stade) qu'il a pris naissance en premier lieu là où il a poussé jusqu'à *ô*, en dernier lieu, là où il est resté à *ȁ*. Il est remarquable, en tout cas, que la vaste zone continue de l'est (zone hachurée sur la carte) qui a vélarisé le *â* de ⌜diable⌝ soit sensiblement celle où la vélarisation n'a pas dépassé le stade initial *ȁ*

tos lès ~) rime avec *mâle* (*èt dj' so* ~), ce qui provoque une note de l'éditeur, J. Delbœuf : « Ce mot se prononce plus souvent *diale*, bref ». Est-ce une simple facilité de versification? ou bien l'auteur (né à Ans) avait-il déjà deux formes selon que le mot était employé ordinairement ou dans une expr. figée? Dans le 4[e] dialogue de *Paysans* (1636), Haust transcrit avec *-â-* long le « *dal* » du v. 24 et le « *dial* » du v. 101, ce dernier rimant avec *disloyâl* (*ci mèchant vèrt diâle, ci Jan di Weer, ci disloyâl*), mais c'est une pièce où les rimes ou assonances sont parfois défectueuses (ainsi, vv. 15-16 *çola* rime avec *brak'mâ*). Dans une chanson liégeoise de 1798-99 (Inv. M. Piron, n° 133), *diâle* rime avec *cathédrâle* (BSW 19, 1881, p. 362); dans la *Hinriâde travèstèye*, ca 1780, *diâle(s)* rime avec *infèrnâl* (v. 371), avec *rwèyâls* (v. 799). — A Voroux-Goreux [L 45], on dit *djâle* [*ȁ*] ordinairement, mais *djale* dans l'expr. *k'i våye å* ~*!* (EH 1937).

(*tchår* ' char ') ([5]). Si l'on peut établir que la voy. de *diâle* est devenue longue en même temps dans toute la zone qui nous intéresse, cela reviendra à dire que la vélarisation du *â*, déjà en cours en liég. et en namurois (où *diâle* n'a pas été touché) n'était pas encore entamée dans l'espace intermédiaire où *diâle* a pu devenir *diåle*. Le mot ⌜diable⌝ est un de ces quelques mots qui doivent permettre de dater avec plus de précision une évolution phonétique récente ([6])([7]), encore que des raisons d'expressivité aient pu jouer un rôle pour un terme de ce type.

II. Altérations euphémistiques de ⌜diable⌝

Au fr. *diable* correspond depuis le 16e s. une forme atténuée *diantre*. De même que pour le nom de Dieu dans des jurons, des altérations euphémistiques, que l'on a parfois tâché d'expliquer par des analogies diverses, existent aussi en wallon; elles peuvent, comme le fr. *diantre*, avoir valeur d'interjection, mais elles peuvent aussi se rencontrer dans des expressions dans lesquelles le sens premier reste très perceptible.

([5]) La vélarisation de *diâle* suit, à l'ouest, presque exactement la limite du liég. (tracée d'après le h^2 : v. échelle, ALW 1, c. 31), mais elle englobe Ma 29 et 40, et, plus bas, B 22 (où on attendrait *â*) et Ne 26 (où on attendrait *ô*); à l'est, sauf Ma 29 et 40, la limite correspond bien à la limite *â* / *å* dans char.

([6]) Je me propose de reprendre, en détail, ce problème de la vélarisation du *â*, spécialement dans les parlers verviétois.

([7]) Une f. dialectale de ⌜diablotin⌝ a été notée par É. Legros à Jodoigne [Ni 28] : *diâl'lotén* (EMW 10, 72). Autres attestations dans Goffaux, 183-4. Ex. litt. dans une pièce d'E. Etienne, de Jodoigne : « *vos l' veuroz sôrti comme on diallotè foû de s' boèsse* » (BSW 35, 1894, 232).

diâke. Cette f. apparaît une fois, dans *Le Salazar liégeois* (1632), vv. 121-22 : *è-st-i possibe qui cès miye* [*sic*] *diâques ni m' lêront nin vèyî l' djoû d' Pâque?* J. Haust glose en note : « *diâque*, pour *diâle*, répond au fr. *diacre*, altération phonétique de *diable* (Nyrop IV, § 381), ici favorisée par la rime » (*Paysans*, p. 48).

dianke. Lobet (1854) : «*diank!* : petit juron, interj. familière pour diable ». C'est le même type que le précédent, avec une nasalisation hypercorrecte, favorisée p.ê. par l'influence de *diantre*.

diâte, diante. La première mention wall. que je connaisse est de 1786, dans une pasquille en l'honneur de Célestin Thys, dernier prince-abbé de Stavelot-Malmedy : *Dju vou ku l' diâte m'impîce, wèzin* (v. DW 4, pp. 74-5). La même forme avec voyelle non-nasale est notée par J.-F. Toussaint dans son *Dict. wall. d'Ovifat*, comme équivalent occasionnel de *diâle* dans la formule *diâte qui t' possète* et surtout dans l'expression *diâte-è-cou* ' pendard ' : *diâte-è-cou, tè m'as âvou, mès djè t' rari. Lè diâte-è-cou n'a-z-i nin cri après mi?*

Pour Malmedy, H. Scius relève également, mais avec voyelle nasale, *diante* (8) ' diable ' et *c'è-st-on diante-è-cou* ' c'est un endiablé '.

Lambert Remacle (1839-1843) ne connaît pas l'expression — qui n'est cependant pas propre au malmédien (v. p. ex. Forir « *dial-è-cou* endiablé », Hécart *ch'est un diale au cu...*, avec forme non altérée) — mais il relève *diante* (« *diantt* ») comme « petit juron très familier ». C'est un emprunt au fr., comme le prouve, dans l'exemple *Au diante li sot tchin* ' Au diantre le fou, le diantre soit de l'étourdi ', l'article *au* : le wall. dirait *å* (que L. Remacle note *â*). V. encore « *diantt* », diantre, chez Forir.

(8) L'Abbé Pietkin note aussi *diante*.

Pour la forme *diâte*, avec voy. orale, il n'est pas nécessaire de supposer un premier stade *diante*; il s'agit prob[t] d'une altération directe de *diâle*, et la nasalisation notée par Scius et Pietkin est sans doute, comme la f. *dianke* de Lobet, une évolution récente, influencée par le fr.

Le gaumais et le picard connaissent aussi des formes sans nasale : pour Tintigny [Vi 19], une fiche d'E. Liégeois (conservée à la SLW) donne *djiyâte*, m.s. (9); Maus signale comme interj. au sens « diantre » *diante* et *diate* (fiche à la SLW), mais dans son *Lexique*, il note *diâte* (« *Wa hè cent diâte. Il es puk an diâte* »). En France, v. *diâte* à Saint-Pol (Edmont), *diate* dans la Flandre (Vermesse).

diache, -â-. Pirsoul note *diache*, interj., diable, diantre, avec un ex. de J. Colson, et *à diache*, loc. adv. diablement, extrêmement (d'après Grandg.)(10).

Lurquin, *Gloss. de Fosses* [Na 109], BSW 52/2, 1910, 127, *diâche*, diantre. « *Diâche, hê, diâche, qu'èst-ce qui t' radodines là?* »; Cl. Maus, *Lex. gaumet* (ms.), p. 49, *diâche*. Même forme à Givet, d'après Waslet (Rev. Ard.-Arg., XX, 1913, 17) dans l'interj. marquant la surprise *diâche* ' diable ' (commun. R. Pinon).

diâme a été relevé en Wallonie malmédienne et en Ardenne liégeoise, principalement. L'interj. est attestée pour Malmedy (dans Villers et dans Scius)(10b), Faymon-

(9) Deux autres fiches du même donnent « *djiab* », « *djiale* » et « *djiâle* ».

(10) Grandg., II, 519 « *Diâge, diâd, diâm* (mots euphoniques pour diable); *à diâge* (diablement, extrêmement) ».

(10b) Ex. malm. récent de *djâme* : v. *Lu vî sprâwe*, 29, 1975, pp. 16 et 36 (R. Dehez).

ville (abbé Bastin, *Morph.*, BSW 51, 1909, 388), Ovifat (F.-J. Toussaint), La Gleize, où elle est archaïque (L. Remacle, *Syntaxe*, 3, 230), Jalhay (*djâme* : d'après Goffaux, 77).

La même forme se rencontre aussi à Ovifat dans l'expression « *diâme-impîse* » marquant le doute et l'étonnement ([11]); à Malmedy, autrefois, selon Villers, dans « *diâmedubonne*, litt[t] diable de bonne, expr. qui veut dire « quelle affaire! », mais qui s'emploie aussi substantivement au sens de « une terrible affaire, une affaire épineuse ».

A Malmedy encore, le mot a servi de base à un adverbe : « *diâmedumint* ([12]), terriblement, diablement, supérieurement, excessivement, on s'en sert pour augmenter la force d'un adj. » (Villers). Mais Scius a *diam'dumint* ' diablement, terriblement ' avec *a* bref ([13]). Il me semble qu'il faut rattacher au même radical *diâme* l'adverbe *pordjâmint* ' excessivement ' noté par l'Abbé Toussaint dans son lexique d'Ovifat.

Dans la région liégeoise, la variante en *-me* a ordinairement une voy. brève (v. ci-dessous). J'ai noté pourtant un exemple avec *â* long chez D. Salme : « *Ni v's èhâstez nin, diâme!* » (in *Fiyåsse èt bèle-mére*, BSW 28, 1890, 59).

([11]) En outre, à la q. 1937 de l'EH, Cunibert fournit pour Malmedy « *diâme qui t' èpise* [lire *-î-*?] avec un sens équivalent à peu près au fr. « c'est bien dommage ».

([12]) Construction identique (⌜-de-ment⌝) dans le liég. *diâl'dimint* (et aussi *crån'dimint, drol'dimint*...), le parler d'Ovifat *diâl'dèmint*. La voy. *i, u, è* est, dans chacun des patois cités, la voy. caduque.

([13]) L'abrègement du *a* s'explique par sa position non-tonique : comp. chez Scius *diâme* et *adiâme*, adv. beaucoup, en quantité.

diame, avec *a* bref, est, on vient de le dire, plus courant à Liège et dans les environs immédiats. Il est attesté par Forir, comme synon. de *dièm* : « *Diam è Diem*, int. Dam! Diantre! Marque de surprise. — *Diam, kom vo potchî!* Dame comme vous sautez! ». Un exemple a été relevé par Edg. Renard dans les archives de Hamoir [H 74] : 4-7-1729 « Trois esquelins, diame! » (BTD 36, p. 156).

Ex. littéraires : Ch. Hannay, *Li mâye neûr d'à Colas*, BSW 10, 1868, 169 : « *Oh! Jamme c'est dammage! oh! louke donc l' pauve Cola* » (nul doute que la graphie « *jamme* », dans le système du transcripteur J. Delbœuf, ne représente un *djame* avec *a* bref); G. Halleux, *L'îdèye d'à Bèbèt'*, BSW 32, 1892, 279 : « *Ç'è qu' j'a mâqué l' deuzême convoi, diame, qui j' so si tâdrou* ».

Ces exemples avec *a* bref sûr poussent à lire *diame* aussi dans des cas où rien ne permet de trancher à coup sûr la longueur de la voy. : *Li fièsse di Hoûte-s'i-Ploût* (éd. Bailleux, 1854, 73) « — *Dis don, Jâq'min, è vas' tot d' bon? — Aie, diame! âie, èt mêm' bin lon* » ([14]). J'hésiterais de même à transcrire *diâme rènant* avec *â* long, comme le fait É. Legros, BDW 23, 1970, 120, le subst. « *diam renan* » du début de la cantate *Nos vœux à Son Altesse Celsissime Mgr le Comte Charles d'Oultremont* (1764; n° 48 de l'*Inventaire* de M. Piron) : « *Dji n' sâreû, diâme rènant*; / *Lai-m' è pâye...* ».

On ne rappellera que pour la petite histoire l'explication proposée par J. Delbœuf pour le « *jamme* » de Hannay :

([14]) L'éd. Bailleux ne note pas clairement les longueurs : v. p. ex. « *camarades* », « *malades* » (p. 72) pour *-âdes*.

« Esp. d'interjection, comme le fr. dame! Est-ce un adoucissement de *diale!* ou bien est-ce le vieux mot *jame* [?], auj. *jamas* [*djama*] jour de fête [fête double]? ». La variété des formes prises par le mot rend l'explication par altération euphémistique tout à fait vraisemblable. Mais il n'est pas exclu qu'une autre influence ait joué un rôle. Il est possible que *m* soit, à l'origine, le pronom personnel complément d'un verbe d'imprécation qui a fini par disparaître : *diale m'èvole* (*m'impîce*) > **dia m'èvole* > **diame èvole*. Le dernier stade est attesté à Ovifat : *diâme impîse* (J.-F. Toussaint).

Cette hypothèse d'altération par agglutination du pronom est avancée par Haust, sur une fiche inédite, à propos de **dièm'**, interjection liég. de même sens que *diame* (v. Forir, ci-dessus), attestée aussi à Verviers (Wisimus *dieme* ' parbleu '). On trouve dans la littérature liég. ancienne plusieurs exemples de *dièm'* : *Dièm'! qu'è-st-èle oûy acomôdâve!* (*Li voyèdje di Tchôfontin.ne*, éd. Haust, v. 606); « *Dièm'! ji n'sé quoi lî dîre* » (*Li Lîdjwès ègadjî*, éd. Bailleux, p. 50); « *Noûf ou dîx meûs! oh! cint dième!* » (*Li målignant*, éd. Bailleux, p. 183); « *Diem, diem, respondat l' saulêie tot s' hoûpiant l' tièsse...* » (G. Magnée, *Baitri*, AHS 5, 1869, p. 80); « *Dj'assène bondjou, mu d'hant : Dième! respondrè-t-i, l' tahurê* [= gaillard] » (H.-J. Raxhon, *Pôrtraits*, Verviers, 1900, p. 152)... Dans les archives de Herve : « He diemme, vous menés les belles avec vous! Qui es se donc, cete fille? » (Not. J.G. Hannot, 22-2-1747).

On pourrait, à la rigueur, considérer que *dièm'* est, comme *diame*, une altération de ⌜diable⌝, mais augmentée d'un croisement avec *Diè* Dieu. Cela paraît cependant peu vraisemblable. Bien que de formation parallèle et de sens identique, les deux interjections sont

sans doute issues l'une de diable, l'autre de Dieu ([15])([16]).

Diâke, dianke, diâte, diante, diâdje, diâme, diame, dièle, telles sont les variantes relevées chez nous d'un terme expressif, souvent utilisé dans les injures et dans les jurons, et, de ce fait, très malléable.

Avant d'en finir avec ce point, il convient de faire deux remarques à propos de la documentation utilisée. La plupart des mentions, on l'aura constaté, viennent de sources livresques (glossaires et textes litt.), et principalement de la région liégeoise (est-wallon). Il conviendrait de récolter des compléments dans les autres régions, et dans l'usage oral. D'autre part, nul auteur ne signale qu'une forme francisée de *diable* (en *-p*, dans la zone *-l*) peut faire office de forme euphémistique : ainsi, à Soumagne [L 95] et dans les environs, p. ex., où le terme courant est *djale, -â-, nô di djabe* [*ǧap*] est une forme très atténuée, et très fréquente, de juron. Il serait intéressant de noter des faits semblables ailleurs.

III. Onomasiologie du diable en B.R.

A. ⌜**démon**⌝ est connu partout en Wallonie : *démon* (DL; Wis. [*-ô*]; Scius; Léonard 616; Balle; Abbé Mas-

([15]) Malgré la ressemblance formelle et certaines explications qui voyaient dans la finale le latin *mihi* ou l'all. *mich*, il faut écarter tout rapprochement de *dièm* et de *djèmih*..., ce dernier représentant l'all. *jämmig* (v. L. Remacle, *Glossaire de La Gleize*, 1980, p. 55).

([16]) On ne considérera pas non plus comme une véritable altération, mais plutôt comme un substitut plaisant de diable la f. *dièle, djè-* (nettement comprise ' derle ') dans l'expr. ⌜envoyer⌝ *al d.* (syn. *â diâle*, mais aussi *al cole, al djote*, etc.). V. DL. Mais dans le juron *nom di dièle*, noté par L. Léonard, *Lex. nam.*, 602 et 616, l'altération phonétique est évidente, et une confusion avec ⌜derle⌝ qui se dit *déle* dans les parlers étudiés par L. Léon. n'est pas possible.

saux, pour Dion-le-Val, EMW 9, 233...), *dè-* (Massonnet, Maus), *déméon* (à Tournai)...

Pour dégager les nuances entre ⌜diable⌝ et ⌜démon⌝, il faudrait disposer d'un large éventail de notations. Ce n'est pas le cas. Les quelques mentions de *démon* que j'ai recueillies ne permettent pas une comparaison véritable. Simplement, il semble que ⌜démon⌝ soit plus rare que ⌜diable⌝, et qu'il intervienne moins souvent dans des jurons ou dans des formules de malédiction (17). Les deux mots s'emploient au sens propre ou dans des sens figurés (18).

Dans quelques expr. binaires, un rapport hiérarchique est établi, non sans que la rime ait son mot à dire, au profit de ⌜démon⌝. A Longlier [Ne 47], à celui qui envoie qn au diable — *k'i vach* (ou *k'il aleûch*) *ô diâbe!* —, on répond : *Èt ti, va-z-a ô démon, c'èst co deûs-*

(17) « *Fô démon, on vrai polain!* » (E. Etienne, de Jodoigne, in BSW 35, 1894, 229).

(18) Quelques mentions litt. : « *Mais les Francets pé qu' des démons...* » (chanson anti-révol. de 1797, v. BSW 19, 1881, p. 362; *Estant possèdé dè démon* (M. Herotte, in ASW 9, 1884, p. 159); « *Vos diriz des démon! Des diale dins l' bèneute aiwe! Ne sont ni pus r'mouant* » (E. Etienne, BSW 32, 1892, p. 295); *Ele tint l'démon po l' pîd* (V. Malcorps, Ass. Aut. dram. et chans. wall., 9e an., 1899, p. 39); *I fât èsse consî dè démon ou minme di tos lès diales po invanter ine sifête boûde* (N.-Ch. Morisseaux, *Li vî Lambêrt*, 1900, p. 17); *I féve îr come on démon so l' fi d'a Pépére qu'aveût stu r'lèver deûs corotes di lès'* (J. et A. Legrand, in BSW 57, 1923, p. 86). Nombreux emplois dans les œuvres de J. Bertrand, de Charleroi (éd. de J. Vandereuse) : p. 46 *deûs gronds démons d' Russiens;* 87 *En' vind nén t'n-âme a tous cès nwêrs démons* [de la Loge]; 92 *Pou l'ardeûr, c'èst-in vré démon*; 100 *C'èst-in démon pou piyochi* (v. encore 105, 121, 130, 170). Dans le *Djan d' Nivèle* de M. Renard, *démon* (v. 853) est syn. de *diâle* (v. 851) ou de *Lucifêr* (v. 850), employé dans une comparaison, *furieûs come dès démons* au v. 269... — Féminin « *dièmoun*, femelle du démon, *dèmon* » dans Maus, *Lex. gaumet*, p. 49. — Dér. : *démoné*, 1. dégingandé : *on grand ~ ome*; 2. grandissime : *il a faît on ~ bâtimint* (R. Hostin, *Contribution au dict. du parler de Ciney*).

eûres pus lon! (EH 1937). Une expr. assez semblable a été notée à Lives [Na 79]; il s'agit ici d'un renforcement de malédiction : *k'i vôye ô diâle, ôs cint diâles k'èl cobèrôle, ô démon, c'èst deûs-eûres pus lon* (EH 1937). Dans un spot ardennais noté par L. Banneux, *pus laid èst l' diâle, pus démon è-st-i, diâle* se contente de nommer et *démon*, qui a valeur d'adj., dégage l'aspect moral, la méchanceté.

Comme correspondant à ⌜diablement⌝, adv. à valeur superlative, on citera le nivellois *l' démon* ou *èl coûp d'in démon* ' extraordinairement, superlativement ' (seul sens fourni par J. Coppens, *Dict. aclot*).

Comme subst., au sens de ' démon ', on emploie à Nivelles, selon J. Coppens, une curieuse variante non attestée ailleurs : **dèmil**. La finale est altérée, p. ê. sous l'influence de *mile* (fréquent dans les jurons).

La méchanceté du diable, dont la vocation est de faire le mal, lui a valu en fr. le nom de **malin**. Le terme apparaît, en fr., et parfois comme adj. qualifiant *esprit*, dans des procès de sorcellerie de Wallonie (Bra 1621 « les malings ou diables jouent illecqs », in Glain et Salm 9, 1978, p. 45; Waimes 1680 « elle ne dit mot de ce que lui venoit de faire ledit malin »; Stavelot 1753 « que c'etoit le malin esprit qui l'avoit battu »), mais il ne s'est guère implanté dans nos patois. A ma connaissance, seul l'Abbé Massaux signale *lê malé* à Dion-le-Val, Tourinnes-Saint-Lambert [Ni 26, 80] et environs, comme synon. de *diâle*, plus courant que *démon* (EMW 9, 233). Ex. litt. : R. Légaux, *T'avau Binche*, p. 105 « *qui avinn'tè dès affaires avèc èl Malin* ».

L'affaiblissement du sens étymologique de *malin* (qui fait le mal) au profit de sens plus anodins et même laudatifs (malicieux, astucieux, intelligent) a pu faciliter sa disparition comme nom du diable. Des substituts s'offraient naturellement; c'étaient les adj. les plus proches du sens premier de *malin*.

mèchant : Stambruges [A 60] « *il-ont l' chiyince* [science] *dou* ~ », « *avwô l' toupét dou* ~ » (A. Gosselin et J. Rolland, *Stambruges... Un peu du passé*, I, pp. 113 et 117); namurois *Il aurè stî poûssè do* ~ (L. Léonard, *Lex. nam.*, 616); Awenne [Ne 9] *Mais vin véy çu qu' c'èst do ~!, ... po qui s' moman n' soye pus tantéye do* ~, ... (J. Calozet, *Li crawieûse agasse*, pp. 44 et 48) ([19]).

mauvais : Dion-le-Val [Ni 26] et env. *lê mauvés* [*-ê/é*], *ê fēt avou l' mauvēs*, il fait avec le diable, il a fait pacte avec le d. (Abbé Massaux, l.c.); Souvret et Courcelles [Ch 34, 35] *mauvés, noté -w-* par erreur (O. Bastin, *Lex. fr.-wal.*, 1969, p. 28, s. v° *démon*).

calin ' coquin, méchant ' désignait autrefois en liég. le malin, le diable (DL). Je n'en ai pas trouvé d'exemple ancien. Il faut considérer comme une résurrection littéraire, sans valeur si l'on a en vue l'usage réel, l'utilisation du mot dans le sens ancien par A. Xhignesse : *Por mi c'èst l' calin Qui sofèle divins L' dilouhe* (*Li timpèsse*, BSW 45, 1905, 137).

Les autres adjectifs substantivés qui servent à désigner le diable se fondent, si l'on excepte *maudit* (Léonard 616), qui doit être très rare, sur des caractères physiques : noir, poilu, cornu...

⌜**noir**⌝. Il n'y a rien d'étonnant que le diable, dont la noirceur physique (peau, vêtements)([20]) et morale est un des attributs les plus frappants, soit qualifié de noir. Comme épithète, l'adjectif accompagne fréquemment un des noms habituels du diable : *nwâr diâle* (p. ex. chez F. Danhaive, in Le Guetteur wallon, 1, 1924, 53, ou chez J. Pirot, in Les

([19]) Aj. *nwâr mèchant* in J. Porti (v. ci-dessous ⌜noir⌝).

([20]) Le diable qui apparaît aux sorcières est souvent « noir vestu », et l'iconographie représente souvent le diable noir de peau. De là les expr. comme *I n'èst nin si diale qu'il èst neûr* (*Spots*, n° 961), ... *si diâle qu'il*

Cahiers wallons, 15, 1938, 227)(21), *nwâr démon* (F. Danhaive, *l.c.*), *nwâr mèchant* (p. ex. chez J. Porti, *Contes wallons*, p. 48), *neûr Wâtî, nwâr Tatiche* (v. ci-dessous). Mais il peut aussi s'associer à un substantif anodin, dont il suffit à modifier complètement la valeur : *nwâr bonome* désigne le diable à Frameries [Mo 44] d'après P. Ruelle (EMW 11, 58), et l'écrivain liégeois J. Vrindts utilise dans une de ses œuvres (*Racontûles èt râtchâs*, 1920, p. 195) une expression semblable, *li neûr moncheû*, qu'il a peut-être inventée, mais qui est bien dans la ligne des dénominations populaires. Enfin, le plus remarquable — et c'est le point qui nous intéresse vraiment ici — est que l'adjectif ⌜noir⌝, se passant de tout support, se soit substantivé et soit devenu, à lui seul, capable de dénommer le diable. L'Abbé Massaux (l.c.) signale *lê nwêr* a Dion-le-Val [Ni 26] et environs. Le Namurois Charles Wérotte, dans sa chanson « *Jènne et Nanèche au tch'min d' fiêr* » (*Chansons wall. ...*, 4e éd., 1867, pp. 10-11; orthogr. normalisée) emploie également le terme : *C'èst bin sûr qui l' diâle est d'dins, C'èst tos lès nwârs di l'infêr* [...] *Dès Lustucrus... dès nwârs*

èst nwâr (Loiseau; mention commun. par R. Pinon). Cl. Déom, dans sa pièce *Lès mâs d' vinte*, BSW 58, p. 134, joue sur l'expr. : — *C'èst drole avou vos deûs : on diale tchèsse todi l'aute. — Awè, mins v's-èstez l' pus neûr, savez, vos! — Li diale riyant, volez-ve dîre?* V. aussi L. Remacle, *Gloss. de La Gleize*, s. vo *rossê* : *Vîve lès rossês, l' diâle èst neûr!* — On ne s'attachera pas ici aux sens fig. de ⌜noir diable⌝, ni à la valeur superlative de ⌜noir⌝ employé adverbialement (valeur que possèdent plusieurs des noms du diable). Sur ⌜noir⌝ adv., v. L. Remacle, *Syntaxe de La Gleize*, 1, p. 270.

(21) Ces deux ex. sont cités d'après J. Beckman, *La sorcellerie dans le nord de la Prov. de Namur...*, mém. de lic., Lg, 1964, 30-31. Comme nom de croquemitaine, ⌜noir diable⌝ est fréquent (v. J.-P. Tijskens, EMW 11, p. 46). Sur *neûr Djèrâ*, v. ci-dessous.

grigne-dints, *Tos vraîs sôrcîs, famile di grimançyins.* Si dans l'est wallon (Liège, Verviers, Malmedy) le nom n'a pas été noté dans l'usage oral, il apparaît fréquemment dans l'usage littéraire : D. Salme, *Tonîres èt blouwèts,* 1878, 30 *N'av' mây vèyou, Djèrå, mète å neûr ine tchandèle...*, 40 *Il aveût 'ne feume djône èt djolèye* [...] *Qu'å neûr i s'åreût d'né por lèy*; P. Villers (Malmedy), *Lu spire do l' cinse,* BSW 27, 1889, 375 [Les *macrês* (sorciers) savent tout, notamment] *c'mint k'on k'tchèsse lu neûr*; T. Brahy, BSW 26, 1889, 18 (et *Œuvres posthumes*, p. 137) *Dji done mi-âme å neûr s'i n' mi féve nin soner*; J. Bury, *Tchantchès*, BSW 36, 1895, 269 *Aléz-å neûr!* (à quoi l'interlocuteur répond plaisamment, *d'in-êr londjin èt foûkeûre* [= insouciant] : *Èt vos å blanc!*; A. Xhignesse, BSW 57, 1923, 20 *lès-oûy dè Neûr s'èsprindît come on fouwå*; *Ârmonac walon dol Saméne do l'an 1911* (texte repris dans *Lu vî sprâwe* 31, 1977, p. 65) *Lu neûr li fait signe du s'abiyî* (plus haut, dans le même texte « *grand neûr* »)... Souvent, le nouveau substantif est, à son tour, qualifié, presque toujours par l'adjectif *grand* ([22]); on rencontre l'expression *li* (*lu*) *grand neûr* dans plusieurs textes littéraires : Éd. Remouchamps, *Li sav'tî,* BSW 2, 1859, 90 *Dj' vou bin èsse d'å grand neûr s'i n'èst nin corèdjî*; Ch. Barillié, *L' camaråde dèl djôye,* 1852, 86 *V' sohêtez å Grand Neûr* *Tos leûs p'tits tûturons*; *Ârm. walon dol Saméne do l'an 1911* (d'après *Lu vî sprâwe* 31, 1977, 65) *on n' plante nin dès tchandèles â grand neûr*; autres ex. chez J. Mignolet, *Payîs dès sotês,* 1926, p. 119; Ch. Bicheroux, in *Nos Pinsêyes,* XV, 1937, 8, p. 131 (ces deux mentions communiquées par M. R. Pinon). A Mal-

([22]) Comp. *le grand nègre*, désignation fréquente de *Maître Léonard*, grand maître des sabbats (d'après J.A.S. Collin de Plancy, *Dictionn. infernal*, éd. princeps, Marabout, p. 262).

medy, d'après une note d'É. Legros (à un article à paraître, sur w. *boye*), on dit *lu p'tit neûr* (23), mais, on l'a vu, on y a relevé aussi *lu neûr* et *lu grand neûr*. J. Schuind, de Stavelot, l'appelle, quant à lui, ⌜le vieux noir⌝ : *Malédicsion! criya l' vî neûr* (*Lu fa do diâle*, BSW 44, 1903, pp. 403).

La symbolique des couleurs, si elle explique aisément l'évolution de ⌜noir⌝ (adj. de couleur > nom de diable) ne laisse pas cependant d'avoir des côtés imprévus. On ne sait pas pourquoi c'est ⌜le noir⌝ qui s'est lexicalisé et non ⌜le vert⌝, alors que cette couleur est au moins aussi caractéristique du diable que le noir. En effet, dans les procès de sorcellerie, on découvre de nombreux sobriquets de diables formés sur ⌜vert⌝ (Le Verd, Verdelet, Verdulon...)(24) et aucun sur ⌜noir⌝; et comme adjectif, ⌜vert⌝ est souvent associé, de même que ⌜noir⌝, au diable (25) ou aux êtres infernaux qui gravitent dans son orbite, ainsi au *vèrbouc* (26). Il

(23) Comp. à Aubers-en-Weppe : *pti nôr* (rare), s. m. « petit noir », diablotin; *faire ouvrer chés ptis nôrs* : invoquer le diable pour jeter un mauvais sort sur qn (F. Carton et P. Descamps, *Les parlers d'Aubers-en-Weppe*, Arras, 1971, p. 145).

(24) V. mon article *Noms propres du diable dans des procès de sorcellerie de Wallonie*, in « Le diable dans le folklore de Wallonie », Comm. Royale belge de Folklore, 1980, pp. 35-51.

(25) Dans *Paysans*, 4, v. 101, *vèrt diâle* sert à désigner Jean de Weert. L'expr. paraît surtout fréquente dans le Hainaut, dans la formule ⌜il n'y a pas un vert diable⌝ ‘ il n'y a personne ’ : W. Bal, *Fauves dèl Tâye-aus-Fréjes...*, p. 12 *Gn-a pus in vêrt diâle à s'i rconète*, p. 68 *gn-aveut nin in ~ pou l' chûre*; R. Dascotte, Mouchon d'Aunia, 1965, p. 225 *i n'a nî^n in vêrt diâle* il n'y a personne; B. Genaux, de Ransart [Ch 37], *Kègn 42*, p. 8 *gn'a nén in vêrt djâle qui sâreut vos dîre...*, etc. Mais le Namurois Lucien Léonard connaît l'expr. *i-gn-a nin on vèt' diâle quèl saurè*. — La couleur verte intervient dans de nombreuses expr. dont ce n'est pas ici le lieu de parler.

(26) V. A. Doppagne, Ann. Comm. Folklore, 14, 1960-61, pp. 49-91; É. Legros, EMW 11, pp. 375-385.

est possible que ⌜vert⌝ ne se soit pas substantivé au sens de ‘ diable ’ parce qu'il l'était déjà avec de nombreux autres sens (v. p. ex. *DL* 689 ‘ herbe verte ’; ‘ verdier ’; ‘ couleur verte ’)([27]) : sa polysémie, à laquelle s'ajoute dans certains patois une homophonie avec d'autres substantifs, le rendait moins apte que son concurrent ⌜noir⌝ à désigner sans équivoque et avec expressivité le malin.

⌜**poilu**⌝. Cette particularité physique du diable, que l'on représente souvent comme un faune ou un bouc (v. aussi *cowèt* ci-dessous), paraît avoir moins frappé l'imagination que la couleur. Les emplois sont rares, peut-être uniquement littéraires, et parfois dus à des motifs strictement stylistiques. Ainsi, quand le Namurois Ch. Wérotte écrit : *Li pouyu n'apwate qui dèl triche* (cité d'après *Bull. Vieux-Liège*, 6, p. 258), c'est surtout, peut-être, pour varier l'expression (*nwâr Tatiche* est employé deux vers plus haut). Autre mention litt. chez H.-J. Toussaint, *Li groumancien*, BSW 14, 1873, 218 : *si v's-alîz v' rèscontrer avou l' mâlignante bièsse. Si c'è-st-in-ome, parèt, i 'nnè r'vinrè bossou. Si djamây c'è-st-ine feume ki rèsconte li poyou, Li cas d'vint pus sérieûs...* [elle perd la parole pendant deux semaines].

⌜**cornu**⌝. Mentions très rares, également. A. Lurquin, III, 528 signale, pour Fosses [Na 109] *li laid cwârnu* ‘ le diable ’. Et R. Pinon me communique qu'à Hoves [S 13] *l' cornu* a le même sens.

cowèt. C'est une particularité physique encore qui explique ce nom ancien du diable en liégeois : *cowèt*, diminutif

([27]) Wisimus glose *vêrt* ‘ pelouse pour sécher le linge ’ (sens connu à Liège, mais non distingué par Haust du sens ‘ herbe verte ’ : v. le dernier ex. qui y est cité, où le terme est synon. de *curèdje*).

en *-ittu* de *cauda* a ici le sens de ‘ pourvu d’une queue ’ ([28]). La première mention connue au sens de ‘ diable ’ est de 1631 : *cowèt d’ Lorcé* (juron) ‘ par le diable de Lorcé ’ (*Dial. de paysans*, I, v. 301). Ce sens subsiste jusqu’à la fin du 18e s. : v. p. ex. au v. 91 de l’*Apolodjèye dès priyèsses*... (1799) du Père Marian de St-Antoine : *ont-i fait pake avou l’ cowèt*. Par la suite, le terme évoluera sémantiquement, de ‘ diable ’ vers ‘ vaurien ’, ‘ enfant espiègle ’, ‘ masque de carnaval ’ (v. I. Beaupain et J. Herbillon, *Lès* cowês, *masques de carnaval à Verviers*, DBR 15, 1958, 118-129). Il semble cependant que, dès la fin du 18e s., un premier glissement de sens, non relevé par les deux auteurs cités, se soit déjà produit. Dans l’exemple (repris à I. Beaupain et J. Herbillon, l.c., p. 121, n. 1) de J.-J. Closset (fils), *Tos cès cowèts kidûts dè diale Ni valèt qu’ po fé l’ carnaval*, le contexte indique clairement que *cowèt* ne signifie plus ‘ diable ’ mais ‘ suppôt du diable ’. C’est le même sens qui, en 1781 déjà, s’impose, au v. 37 du *Discours sur les esprits forts de ce siècle* : *On deût fûr come li pèsse tos cès vilins cowèts di crinte d’èsse atrapés d’vins lès mâdits filèts di cès-érési*[y]*aques tot rimplis dès los’trèyes qui l’ diâle* [lire : *diale*] *l’zî a dicté po leû filosofèye* ([29]). Ces deux mentions permettent de dater de la fin du 18e s. la première étape de l’évolution qui conduit fort naturellement à ‘ vaurien ’ ([30]).

([28]) Il peut avoir aussi le sens inverse : ‘ privé de queue ’. Pour l’étude détaillée de ce mot, v. l’art. d’I. Beaupain et J. Herbillon cité ci-après.

([29]) V. D. Droixhe, *Quatre poèmes wallons sur l’affaire Bassenge-Raynal (1781)*, in AHL 14, no 38, 1973, p. 120. Ici encore, l’éditeur, négligeant la nuance, glose ‘ diable ’.

([30]) Des sens voisins (‘ enfant espiègle ’, ‘ brise-tout ’...) sont attachés à diable, à *Rôbert li diale* (Duvivier, Forir...).

Nous terminerons l'examen de ce premier groupe de dénominations, centrées sur des traits physiques ou moraux, en citant quelques expressions relevées sporadiquement, et qui paraissent, pour la plupart, des créations littéraires individuelles (à l'exception, sans doute, de l'expr. boraine relevée par L. Druez, expr. figée dans laquelle le sens premier ' diable ' n'est p.-ê. plus perçu) :

l' Grîse-Biète la Bête grise, employé dans la formule *fer vî* ~, en faire voir (à qn) : L. Druez, *Chronique des Cosaque*, 1946, pp. 344 et 45. — H.-J. Toussaint : **l' malignante bièsse** la bête maligne, méchante (v. ci-dessus, s. v° poilu)(31);

l'ome au grand capiau, dans des récits de Stambruges [A 60], désigne soit le diable lui-même, soit des sorciers coiffés d'un grand chapeau verdâtre, à larges bords, avec une grande plume (A. Gosselin et J. Rolland, *Stambruges... Un peu du passé*, 1939, 118);

li grand Lwègne le grand Sot : *Ossu l' grand Maisse diha-st-â grand Lwègne* ... (A. Xhignesse, BSW 57, 1923, 19; création litt.; à la p. suiv., l'auteur l'appelle *li neûr*)(31b);

li mêsse des mahotes ou **dès macrês**, le maître des sorcières ou des sorciers : v. O. Colson, *Wallonia*, 9, 1901, p. 171, et n. 1; J. Herbillon, DBR 21, 92.

*
* *

(31) V. encore dans un noël du 18e s. : *Si l' diale, po fé di s' tièsse, vint brêre èl gofe d'èfiè, qu'avans-n' keûre dèl lêde bièsse pusqui nos t'nans l' bon Diè?* (A. Doutrepont et M. Delbouille, *Les Noëls wallons*, 1938, p. 203; M. Piron, *Inventaire...*, n° 384).

(31b) R. Limbourg, de Fumay, recourt à une expression fort semblable, en appelant le *diâle li Grond Arsouye* (in Les Cahiers wallons, 43, oct. 1980, p. 227).

B. Si dans le cas de *cowèt*, le sens ‘ diable ’ s'est perdu assez tôt au profit de sens dérivés, il arrive aussi, à l'inverse, que des termes qui, à l'origine, ne désignaient pas, à proprement parler, le diable, finissent par rencontrer ce mot dans certains de ses emplois et en deviennent synonymes.

Pacolet. Ce lutin, ce farfadet magicien, un peu démoniaque, il est vrai, a laissé des souvenirs surtout dans l'est de la Wallonie où son sens habituel, aujourd'hui, est ‘ talisman, porte-bonheur ’. Mais l'Enquête de Haust a relevé *Pâcolet* au sens ‘ diable ’ à Latinne [W 63] et aussi à Nandrin [H 49] où a été notée l'expression *fé avou l' P.* ‘ faire avec le diable, pactiser avec une puissance infernale ’, p. ex. pour obtenir de l'argent. D'autre part, à Perwez [Ni 98], Louis Henrard, dans son poème épico-comique, *Lė bėdète d'à Colas* (Coll. Nos Dialectes, n° 13, 1949), emploie deux fois *Pacolèt* (avec *a* bref)([32]) comme substitut de ⌜diable⌝ : *quė l' Pacolèt t'èpwate* (v. 370) et *lėzé dèl P.* ‘ rendu fou par le diable ’ (v. 484) ([33]). Dans ces quelques rares cas, il semble que *Pacolet* soit vraiment devenu un substitut de ⌜diable⌝ alors que dans la plupart des mentions fournies par les lexicologues et les folkloristes, des précisions restrictives portant sur la taille, la fonction, empêchent une assimilation totale des deux mots. Même à Perwez, c'est plutôt un diablotin que *pacolèt* évoque, si l'on se réfère à un autre texte, plus descriptif, du même L. Henrard (dans Les Cahiers wallons, 1947, n° 6, p. 7) : le personnage y est dit *aussi haut qu'on djon.ne bok...* (commun. R. Pinon). C'est dans la formule *quė l' p. t'èpwate*, dans laquelle le mot

([32]) En namurois, le mot a un *a* bref et non *ô* que l'on attendrait (v. É. Legros, EMW 10, 74).

([33]) Au sens fig. *pacolèt* se dit d'un joyeux drille, d'où provient un sobriquet très connu à Perwez (v. ibid., n. du v. 370).

alterne aisément avec ⌜diable⌝, que la distance entre les deux paraît la plus étroite ([34]).

Le glissement de sens est, en définitive, plus net dans le cas de **boye** (et ses variantes *bogne, bwègne*). Le sens premier ' bourreau ' (FEW 15/2, 33-4 a.h.all. *butil*), qui s'est effacé à peu près partout, explique bien plusieurs des formules d'imprécation dans lesquelles le terme continue à survivre (*li boye m'abate, qui l' b. mi spèye, boye qui t' bardouhe, li boye m'impîce*...) mais il peut aisément y commuter avec ⌜diable⌝; de même dans des expressions comme *aveûr li boye* (ou *diâle*) *vèyou, boye* (ou *diâle*) *volant*, etc. Je me contente ici de signaler le mot, sans insister, renvoyant provisoirement à une courte note d'Élisée Legros (dans ses *Glanures linguistiques*, DBR 16, 1959, 27), en attendant que soit paru l'article détaillé qu'il lui a consacré.

Il faut signaler encore que des noms d'êtres réels ou imaginaires qui touchent à la sorcellerie peuvent, par extension de sens, s'appliquer çà et là au diable, ou désigner le diable lorsqu'il a pris forme humaine.

Pour **vèrbouc**, homme métamorphosé en animal, croquemitaine..., on renvoie aux articles cités d'A. Doppagne et d'É. Legros. J.-P. Tijskens, *Les noms du croquemitaine en Wallonie*, écrit (EMW 11, 44) : « On ne sait trop ce qu'est le *vèrbouc*. Selon Colson, ce serait la forme que prend le diable au sabbat; pour Haust, à Stavelot et Coppens, à Nivelles, ce serait également le diable... ». *Vèrboc*

([34]) Pour un examen approfondi du mot, v. É. Legros, « *Pacolet* » *dans le folklore wallon*, EMW 10, 64-74. Cet article complète sur les plans folklorique et linguistique diverses études, notamment : M. Delbouille, *Les origines du lutin Pâcolèt*, BSW 69, 1953, 131-144; J. Herbillon, in Le Vieux-Liège 4, pp. 321-5; J. Lesuisse, in Wallonia 2, 1894, pp. 153-7.

aurait le même sens à Stave [Ph 16] d'après Loiseau, *Gloss.*, II, 385 (*in laid* ~) et à Perwez [Ni 98], d'après L. Henrard, *Zante dè Tchèn*, p. 11 du ms. (comm. de R. Pinon).

A Dion-le-Val [Ni 26] et env., le diable qui a pris forme humaine s'appelle **grèmancé**, litt[t] nécromancien, sorcier (Abbé Massaux, l.c.).

Le *grimancé* ou maître des sorcières qu'évoque Michel Renard, de Braine-l'Alleud [Ni 38], dans *Lès-aventures dè Djan d' Nivèle* (v. éd. J. Guillaume, vv. 153, 157, 165-7, 1300) est grand, gros comme une tour, il a une longue corne et une crinière...

C. Un petit groupe de dénominations consiste en des noms propres, assez comparables à ceux que les procès de sorcellerie nous révèlent ([35]). Qu'ils soient bonhommes ou péjoratifs (v. les adj. *noir, laid* qui les qualifient), ces surnoms qui rendent le diable familier, presque humain, sont chargés d'affectivité. En les créant, on visait peut-être à amadouer une puissance que l'on redoutait, à conjurer des peurs, ou, au contraire, dans certains cas, à renforcer des mises en garde trop théoriques et à rendre presque physique la répulsion que devait inspirer le diable, en faisant de celui-ci, doté d'un nom personnel, un être réel, présent et proche. La raison première échappe, et sans doute échappera toujours, de même que le choix du prénom, que l'on ne tentera pas d'expliquer ([36]).

Ce type de dénomination, en tout cas, est très naturel, comme le prouve son extension : v. en anglais, *Old Nick,*

([35]) V. mon art. cité, n. 24.

([36]) Certains s'y sont risqués (v. Ch. Bury, in Le Vieux-Liège 5, p. 254).

Old Harry, en breton, suédois et danois, *Vieux Guillaume* (cités d'après G. Doutrepont, *Les prénoms fr. à sens péjoratif*, p. 16). Dans son beau livre, *Les autres et les miens* (Plon, 1977), P.-J. Hélias appelle le diable « ce Petit Paul de Kersatan, ce Vieux Guillaume, ce Cornu, ce Gars au Pied Fourchu » (p. 113), le « vieux Polig » (p. 123). Hervé Stalpaert, *Magie et sorcellerie en Flandre maritime*, cite, p. 14, des formations flamandes comparables.

En liégeois, É. Legros (DBR 16, 1959, 98) a relevé, dans la littérature du 19e s., deux attestations de **Grimot** comme nom du diable : *Dji m' done cial å grimot* (A. Delchef, *Lès deûs nèveûs*, BSW 3, 1860, 115); *Fåt-avu d'né si-âme à Grimo* (J. Th[iriart], 1858). Ce nom est le moins sûr de la série que l'on examine ici. Son origine n'est pas claire, mais il semble bien que ce ne soit pas le nom de personne germ. *Grimoald* > fr. *Grimaud* (v. E. L. l.c.; J. Feller, *Notes*, 343-4). Dans l'exemple d'A. Delchef, d'ailleurs, le mot est utilisé comme nom commun, avec article. Mais Thiriart en fait un nom propre. C'est pourquoi on le range, un peu artificiellement, ici ([37]).

Le liég. **li lêd Wåtî** ' le laid Gauthier ' est bien, lui, un sobriquet du diable du type de l'anglais *Old Nick*, même si une évolution récente (comparable à celle qui a donné à l'expression *c'èst po l' diale* le sens ' c'est démoli, détruit ') en

([37]) É. Legros, l.c., incline, comme J. Feller le faisait pour *grimaud*, à rattacher *grimot* à la racine *grim-* d'or. germ. (FEW 16, 62b et 64a), le séparant complètement du type *grimon* ' sorte d'esprit malfaisant ' du Brabant et du sud du Luxembourg que J. Haust explique (*Etym.* 121-2) comme une altération de *[né]cromant, -gro-*. On remarquera que, comme *Grimot*, ce type est parfois devenu nom propre (Jodoigne *èl a Grèmon è cwar!*); il est resté nom commun en Ardenne.

a fait la personnification de la mort ([38]). É. Legros, encore, a étudié ce nom (*Le liégeois « Li laid Wåtî » et ses congénères*, Vieux-Liège, 6, pp. 254-9 et 402) avec le luxe de détails dont il était coutumier. On ne peut mieux faire que renvoyer à cet article. Les nombreuses mentions nouvelles que j'ai notées ou que m'a communiquées R. Pinon ne modifient en rien le tableau tel qu'É. Legros l'a brossé. Un fait qui peut paraître étonnant est l'étroite limitation, à la fois dans l'espace et dans le temps, de l'expression ⌜laid⌝ (ou, dans des textes du 19ᵉ s. ⌜vieux⌝, ⌜noir⌝) ⌜Gauthier⌝ comme surnom du diable. Ce sens n'est attesté que depuis le milieu du 19ᵉ s. (dans le diction. de Hubert, 1853, et dans *Li sav'tî* d'E. Remouchamps, BSW 2, 1859, 123) et l'ex. le plus tardif où le sens ' diable ' soit clairement perceptible provient d'une fiche communiquée en 1925 [mais notant p.-ê. une situation déjà dépassée alors] au Musée de la Vie wallonne par Henri Stas de Trembleur (E.L., o.c., 402). D'autre part, l'expression semble bien confinée à Liège et à ses environs immédiats ([39]); elle n'est pas connue, p. ex., à Verviers ou à Malmedy.

Il est vrai qu'à l'ouest de Liège, un équivalent du liég. *lêd Wåtî — Tatiche* ([40]), *li nwâr Tatiche* — est attesté par plusieurs auteurs pour différentes localités : *Tatiche* et *nwâr Tatiche* (dans les poésies de Ch. Wérotte, 4ᵉ éd., 1867, 300; dans les diction. de L. Pirsoul et de L. Léonard, 616), *Tati-*

([38]) É. Legros, o.c., 258, relève chez le Namurois Ch. Wérotte une autre personnification de la Mort : *l' Camus, l(i)* laid *C.*, qui rappelle le fr. *la Camarde*.

([39]) É. Legros, o.c., pp. 258 et 402, ne connaît en dehors de cette zone que Nandrin [H 49] où l'expr. soit employée.

([40]) On admet ordinairement que *Tatiche* est un hypocoristique de Gauthier, malgré certaines difficultés que l'on n'entreprendra pas d'examiner ici.

che à Fosses [Na 109] (un ex. litt. d'A. Lurquin, cité par E.L., o.c. 402) et à Fleurus [Ch 33] (d'après H. Pétrez, v. E.L., o.c. 258 et 402), (*èl nwêr*) *tatiche* à Nivelles (J. Coppens, *Dict. aclot*). A. Henin, de Han-sur-Lesse [D 101], utilise aussi *li nwâr Tatiche* (in Les Cahiers wallons 1975, 10, p. 156 et Le cercle raconte, 4, 1976, p. 12; ces deux mentions commun. par R. Pinon).

A Nivelles, d'après Coppens (*Dict. aclot*), deux autres noms propres sont appliqués au diable, mais uniquement dans une expression signifiant ' trépasser ' : *rinde ès-n'âme à* **djirau** ou à **Djan Scarpî** [ou, plutôt, *Scarpi* ([41]) ?]. On ne sait pas d'où provient *Scarpî*, qui ne paraît pas attesté comme nom de famille. Quant à *djirau*, étymologiquement, il représente le prénom Girard, et la construction *à dj.*, sans article, fait penser qu'on le sent comme un nom de personne; mais on notera que Coppens l'écrit avec une minuscule et le classe dans l'article *djirau* ' geai ' (nom commun venant du prénom), ne fournissant pas ailleurs la forme wall. de Girard ou de Gérard (prob[t] *Djèrau* ou *Djé-*). Il ne paraît guère douteux, cependant, que *djirau* est bien, dans l'expression, le nom propre, surtout si l'on considère que Gérard sert ailleurs à désigner le diable (*Geeraard*, dans la région de Courtrai, d'après Stalpaert, o.c.) ou un croquemitaine (*li neûr Djèrå*, à Harzé [H 68] et Borlon [Ma 3] : v. J.-P. Tijskens, EMW 10, 362, 382).

Dans la Basse-Sambre et une partie de l'Entre-Sambre-et-Meuse, le diable est affublé du sobriquet ⌜**petit Isidore**⌝. L. Léonard, *Lex. namurois* (16 et 199) mentionne *li p'tit Zidôre* à Moustier-sur-Sambre [Na 69] (d'après E. Gilliard) et l'expr. *ièsse touchî do p'tit Zidoûre* ' ne pas avoir tous

([41]) Forme avec *-i* bref dans le *Dict. aclot*, 137, s. v° *djirau* et dans le *Dict. fr. -aclot*, 506, s. v° *trépasser*.

ses sens, battre la campagne ' à Fosses [Na 109] (d'après J. Guillaume). Des enquêtes personnelles de Fr. Lempereur ([42]) ont encore relevé le sobriquet *li p'tit Zidôre* ' le diable ' et l'expr. courante *faut ièsse poussî do p'tit Z.* ⌜pour en faire une pareille⌝ ' il faut être un peu fou ' à Jemeppe-sur-Sambre [Na 68] et Auvelais [Na 88]. A. Laloux de Dorinne [D 10] emploie aussi le sobriquet (p. ex. in Cahiers wallons 1973, 11, p. 167).

Dans le Borinage, on prête au diable un frère, et c'est à celui-ci que, plaisamment, on attribue un prénom : **Maximilien** ou **Dominique**. M. P. Ruelle me communique, pour Pâturages [Mo 42] l'expression ⌜j'ai vu⌝ *el diâpe eyé s' fré Miyégn*; et L. Druez, *Chronique des Cosaque*, 344 (avec renvoi à la p. 298), note, pour la même commune, « *el diâbe èst conte nous, et s' frée Minique* ».

Il serait utile de préciser, par de nouvelles notations ([43]), les aires de ces dénominations plaisantes et de déterminer leur degré de vitalité.

D. Ce tour d'horizon ne serait pas complet si l'on omettait de mentionner quelques noms propres, diffusés par l'église ou par la littérature populaire. Très variés dans les procès de sorcellerie des 16e-17e s. ([44]), ces noms propres sont rares et peu usités dans nos patois : les quelques exemples que l'on a relevés sont littéraires et s'expliquent,

([42]) *Du prénom au nom commun. Étude de l'extension sémantique du prénom dans les dialectes belgo-romans*, mém. de lic., Lg, 1971, p. 64.

([43]) On pourrait ajouter *Gribouye*, nom donné par un fermier d'Ecaussines-Lalaing [S 24] à un mystérieux cavalier qui envoya des chenilles pour purger son champ du sené qui l'infectait (v. A. Carlier, in *Wallonia* 16, 1908, p. 96. Il rapporte l'histoire d'après son grand-père, qui la tenait, lui-même, du héros).

([44]) V. n. 24.

pour la plupart, par un souci de varier le style.

Satan est dans le dictionnaire de Wisimus. A La Gleize [Ve 39], il est utilisé comme nom commun : *on vî satan*, une vieille personne méchante (L. Remacle, *Gloss. de La Gleize*, p. 138). On en relève quelques mentions dans des textes : dans la *Pasquèye so l' caractére dès mâlès feumes* (vers 1700), vv. 69-70 [parlant de la femme] *C'è-st-in-èsprit d' contradiction, on mâdit Satan d' confûsion* (Haust, *Dix pièces...*, p. 81); H. Baron, *Fleûrs èt guignons*, 1878, p. 88 *Po régaler Satan*; J. et A. Legrand, BSW 57, 1923, p. 94 *Satan èst so l' bwérd avou 'ne fås...*

Belzébuth n'est guère mieux loti. Lurquin, II, 85, note pour Fosses [Na 109] *Bèlzibut', li diâle*. Et à Rance [Th 62], *Bèlzébut'* s'est conservé comme nom de croquemitaine (v. J.-P. Tijskens, EMW 11, p. 46). V. aussi M. Renard, *Djan d' Nivèle*, v. 253 : *Arivez, Bèlzébut'; arivez, Lucifêr.*

Le nom du prince des démons, **Lucifer**, a connu une diffusion plus large et a sans aucun doute été plus populaire. La fréquence de ses apparitions dans les textes littéraires est plus grande et plus suivie; son traitement phonétique a été partiellement wallon (diphtongaison de la voyelle finale dans *Lucifièr*, attesté jusqu'en 1875, v. ci-dessous) ([45]); en certains endroits, le nom propre est devenu nom commun, soit au sens de ' diable ', soit dans un sens figuré. Ainsi, le DL note l'expr. *i féve come on Lucifêr*, dans laquelle le terme est vraiment l'équivalent de *diâle*. Comme nom commun, dans des sens figurés, l'Enquête de Haust (q. 305) nous apprend qu'à Maillen [Na 116] le *lucifèr* est le trieur de grain, et que le tarare s'appelle *lucifēr* à Tavier [H 50],

([45]) La f. liég. actuelle est tout à fait savante : *Lûcifêr* (Forir), *Lu-* (DL; Wis.).

lucifêr à Comblain-au-Pont, Esneux [L 116, 106] et Tohogne [Ma 4] (46). — Quelques ex. litt. : *Entre-jeux de Paysans* (1636), v. 85 *Qui fês-s' lâvâ, howe, Lucifièr?* (Haust, *Paysans*, p. 64); *Pasquèye so l' caractére dès mâlès feumes* (vers 1700), v. 40 *s'ile n'eûhe nin hoûté Lûcifèr* (Haust, *Dix pièces...*, p. 80; rime avec *sofièrt*); Guillaume Moureau, *Sîdje du Frantchimont* (1790) in BSW 19, 1881, p. 268 « *Des hommes ainsi attaqu'rint l'infer Et l' prindrî mâgré Lucifer* »; N. Hoven, *Li boûkète èmacralêye*, BSW 14, 1875, p. 277 *Dji l'aveûs dit, prédit, qui lès boûkètes lèvêyes, Lucifièr èsteût d'zos*; H. Baron, *Fleûrs èt guignons*, « *Lucifer* » rime, p. 85, avec « *infers* », p. 89, avec « *Lambert* »; etc. (47).

La liste n'est pas longue, on le voit, même si on ajoute, quittant le domaine biblique, qu'un autre nom propre, fréquemment porté par les diables des sorcières, — **Mahom**, c'est-à-dire Mahomet, fondateur d'une religion ennemie, et devenu, de ce fait, pour une société catholique, le diable en personne (48), — s'est perpétué dans certains parlers picards (à Mons, à Wiers) dans une expression figée qui pourrait reposer sur un sens ' diable ' (49). J. Renard, dans son dic-

(46) Nom arch. à Tohogne. A Comblain et Esneux, le tarare s'appelle aussi ⌜diable volant⌝. — Sur *lucifêr* ' tarare ', v. aussi L. Remacle, *Notaires* (ex. de Spa, 1796) et A. Body, *Agric.*, BSW 20, 1885 (ex. de Spa, 1795).

(47) P. ex. *lès nwârs démons èt Lucifêr* chez Ch. Wérotte (d'après É. Legros, Le Vieux-Liège, 6, p. 258).

(48) Comp. *vaudoise* devenu synon. de *sorcière*.

(49) Pour *Mahom*, nom de diable dans les procès de sorcellerie, v. mon art. cité n. 24. — Dans la pasquille liégeoise de 1683 sur le siège de Vienne (DBR 1, 1937, pp. 15-27), *Mahon* a le sens de ' Mahomet ' (v. 128) et de ' Mahométan, Sarrazin ' (v. 194 *lès* ~, rimant avec *façon*); de même, la var. *Mahom'* (v. 22 *leû Dieu Mahom* et v. 236 *tos lès Mahom*, rimant tous deux avec *omes*). Le sens ' Mahométan ' n'est pas repris dans FEW 19,

tion. manuscrit de Wiers [To 99] consigne l'expr. *gagner mahon* ' gagner beaucoup d'argent '. Une expr. parallèle, mais de tour négatif, est attestée en montois : *ça n' raporte nié Mahon* (*Expressions et proverbes montois*, 1968, p. 23, n° 103); *ç' n'ést nié Mahon, mé c'ést toudis autant* (M. Vanolande, *Œuvres choisies*, 1933, p. 7). En fr. familier, ces expr. montoises se traduiraient « ça ne rapporte pas (ce n'est pas) le diable ». Si l'explication est correcte, *Mahon* aurait tiré d'un sens ' diable ' non attesté ([50]), et qu'il aurait perdu, la même valeur de superlatif qui s'est attachée à plusieurs des dénominations du diable que nous avons passées en revue : *diable, -ement*, en aclot *démon*, en ard. *neûr*. On notera pourtant que, en picard, *Mahon*, employé sans article, est resté un nom propre.

*
* *

Il est possible que des noms m'aient échappé et il est certain que de nouvelles mentions, d'autres localisations de ceux que j'ai cités enrichiraient le tableau. Pas au point, cependant, me semble-t-il, de modifier l'impression de relative pauvreté de l'onomasiologie du diable en Wallonie. Les

112. — A noter qu'en normand, au 18e s., *mahon* a désigné une esp. de gros sou (FEW, l.c.), et que l'expr. pic. s'expliquerait bien aussi à partir d'un sens semblable.

([50]) Rem. que le diable du cortège du 4e dimanche d'août à Ath s'appelle *Magnon*. Il n'est pas impossible phonétiquement que ce nom procède de *Ma(h)on*. R. Meurant et J.-P. Ducastelle inclinent à y voir le sobriquet d'un figurant incarnant le personnage au 19e siècle (in « Le diable dans le folklore de Wallonie », Comm. Roy. belge de Folklore, 1980, p. 126).

noms du diable ne sont pas très nombreux; plusieurs sont très banals; beaucoup ont une extension très faible et une durée très courte. En comparaison, l' « anthroponymie » diabolique était, aux 16e et 17e s., d'une diversité extraordinaire. De même, la sémasiologie de ⌜diable⌝ et sa parémiologie sont autrement riches.

Jean LECHANTEUR

La terminaison de l'adjectif féminin pluriel préposé en wallon et en picard septentrional

La plus grande partie du domaine wallon et, dans une certaine mesure, la Picardie septentrionale connaissent l'adjonction d'un *-è* (et devant voyelle *-èz*; écrit dans l'orthographe wallonne *ès, ès-*) à l'adjectif féminin pluriel précédant immédiatement le substantif.

Le regretté Antonin Duraffour, dans les *Mélanges Haust* (1939), pp. 139 et sv., y a vu une « reviviscence » de l'atone *-es* du français, issu du latin *-as*. Le détail de l'explication a été discuté par Louis Remacle, dans sa *Syntaxe du parler wallon de La Gleize* (1952), 1, pp. 141-142, et la question a été reprise plus récemment par Léon Warnant, dans les *Mélanges Rita Lejeune* (1969), p. 647. La persistance de *- a s* > *-ès* « résulterait en définitive d'un concours favorable de circonstances morphologiques et phonétiques » (L. Remacle), où il faudrait surtout voir une « marque de pluralité » qui, comme dans les verbes, apparaît davantage en wallon qu'en français (L. Warnant) [1].

[1] L. Warnant, p. 647, après avoir dit les réserves de Remacle devant l'explication de Duraffour : « Cette explication ne satisfait pas entièrement : pourquoi, dans les mêmes conditions, le qual. au sing. perd-il sa finale

Léon Warnant expose, *ib.*, pp. 644-646, le système tel qu'il fonctionne en liégeois d'Oreye, sans relever de particularités spéciales, d'exceptions ou d'anomalies. L'exposé de Louis Remacle, valant d'abord pour La Gleize, mais aussi dépassant souvent les horizons de son village, pp. 139-143, était plus fourni de faits. On trouvera aussi chez Remacle des traces du phénomène relevées dans la scripta ancienne. Nous nous bornerons pour cet aspect à y renvoyer notre lecteur.

Notre intention, en effet, est d'abord de poursuivre l'examen des données concernant le liégeois moderne. Pour cela, nous reprendrons les faits rassemblés par Remacle, en y joignant nos propres observations.

Quelques exemples liégeois d'abord, souvent identiques ou parallèles à ceux de Remacle : *dès bèlès mohones* (Liège), *dès bèlès mâhons* (Ardenne liég.) ' de belles maisons '; *dès grantès fignèsses* ' de grandes fenêtres '; *dès vètès-ouh* ' des portes vertes ' (La Gleize; à Liège, possible aujourd'hui, mais hier *ouh* ' huis ' y était plus normalement masculin), *dès lonkès-orèyes* ' de longues oreilles ', *dès*

atone? », ajoute que « la question trouve une réponse si on pense à la structure du parler où [ɛ] devait déjà apparaître comme une marque de pluralité ». Notons que Remacle répondait déjà lui-même, p. 141 : « Etant donné que la terminaison *-ès* oppose le fém. plur. au fém. sing., c'est probablement à cette fonction morphologique qu'elle doit son existence. » — L'article de Warnant, *Esquisse pour un chapitre d'une grammaire structurale du wallon : Le nombre*, traite aussi — comme celui de Duraffour, du reste — de la 3e personne du pluriel des verbes. Nous n'examinerons pas cette partie, nous bornant à dire ici que l'auteur cite en note pour Liège des formes qui ne sont pas toujours celles du *Dict. Liég.* et qui détonnent alors au jugement de ceux qui pratiquent le liégeois de Liège (ou sont familiers avec les textes écrits dans le parler de Liège). De même, p. 636, note 4, pour l'infinitif ⌜avoir⌝, on ne tient pas compte de mon étude des *Mélanges Delbouille*.

grozès pîres (plus rarement *grossès pîres*) ' de grosses pierres ', *dès noûvès mohones* ou *mâhons* (plus rarement *noûfès mâhons*) ' de nouvelles maisons ', *dès såvatchès bièsses* (Liège) ou *sâvatchès bièsses* (La Gleize) ' des bêtes sauvages '. Comparez *èle sont* ' elles sont ' *bèles, grandes, vètes, longues, grosses, noûves, såvadjes* ou *sâvadjes* (avec un assourdissement des consonnes sonores en finale, dont l'orthographe wallonne ne tient pas compte, pas plus que de la sonorisation de *f* et *s* généralement devant voyelle initiale : *èle sont grosses* [gròz] *assez* plus souvent que *grosses* [gròs] *assez*, ni de l'assourdissement de *g, b, d, dj* devant voyelle initiale; cf. *Dict. Liég.*, p. XXVIII). Comme le dit Haust, la consonne finale devant *-ès* est traitée comme si *è* était l'initiale du mot suivant.

Après Haust, Remacle — mais non Warnant — remarque que la terminaison est atone : [*dè vẹtèz vχ*].

On notera qu'il ne peut s'agir, dans chaque cas, d'un maintien de *- a s* passé à *-ès*, conservé dans le mot depuis les origines : ' terrible, simple, triste, forte, large ' sont en wallon *tèripe* [*-ip*], *simpe, trisse, fwète, lådje* ou *lâdje* [*-č*]; aussi dit-on *dès tèripès bièsses, dès simpès raisons, dès trizès* (plus rarement *trissès*) *tchansons, dès fwètès-odeûrs, dès låtchès* (ou *lâtchès*) *rowes* ' de terribles bêtes, de simples raisons, de tristes chansons, de fortes odeurs, de larges rues '. Le groupe des consonnes finales simplifié reste tel (2).

(2) On remarquera que, lorsque Wisimus, par exemple, dans son Dictionnaire verviétois, écrit : *grandès êwes* ' grandes eaux ', *grossès tièsses* ' grosses têtes ', *såvadjès åwes* ' oies sauvages ', *lådjès mohes* ' larges mouches ' (cf. ci-après), il s'en tient à l'orthographe Feller, alors que Haust en adoptant *grantès-êwes, grozès tièsses*, etc., a conformé ici la graphie à la prononciation.

Seule exception : *pauvrès djins* à côté de *pauvès djins* ' pauvres gens ', comme du reste *pauvre ome, pauve ome* (*Dict. Liég.*); Wisimus, pour Verviers, ne cite que *pauvès djins*, à côté de *pauvre ame* ' pauvre homme '; Toussaint, pour Ovifat (Robertville), *pauvre ome* et *pauvrès djins*. Même pour cet adjectif, ce sont les seuls cas, car on dira *dès pauvès-an.nêyes* ' des pauvres années ', comme *ine pauve an.nêye* ' une pauvre année '.

Il faut remarquer que l'atone correspondant à *-e-* français (dans *le, je, que*, etc.) n'est pas normalement *è* en liégeois, mais d'ordinaire *i*, quelquefois (est du Pays de Herve, Verviers, et la plus grande partie de l'Ardenne liégeoise) *u*, exceptionnellement *è, eu* [œ̜] ou *eú* [œ̣] en Wallonie malmédienne orientale. Quelques emprunts au français ont *u* en général : si ' Notre-Dame ' est *Nosse-Dame* en Ardenne liégeoise, on dit ailleurs *Notru-Dame* (en 1636, *Nostri-Dame* : Coll. Nos Dialectes, 9, p. 86); de même souvent *Vièrju-Marèye* (peu avant 1690 : *Vièrdji* [ou *Vièrji?*]*-Marèye* : Coll. Nos Dialectes, 11, p. 69). Comparez les composés du type *Tchîvrimont* ' Chèvremont '. Cependant quelques emprunts ont aujourd'hui *è* : ' contredire ' liégeois *contrèdîre* (arch. *contridîre*, à Verviers *contrudîre*), ' courtepointe ' *coûrtèpwinte, cörtèpwinte* (ou *coûrtupwinte* : ces trois formes au *Dict. Liég.*). Un *e* français est adapté aussi en *è* dans les noms de famille *Lègros, Lèmaire*, etc. Naguère dans des chansons, on disait par exemple : « Est-ce donc vrai lè mal què l'on m'a dit dè vous? » (Coll. Nos Dialectes, 5, p. 56). Mais ce sont là des traits particuliers qui ne peuvent être confondus avec *-ès* de l'adjectif féminin pluriel préposé. De même par influence française *sacrèmint* ' sacrement ' au lieu de l'archaïque *sacramint* (*sacrumint* à Verviers). Comparez Balle pour Cerfontaine (v° *vwè*) : *ligne a simplè vwè* ' ligne [de chemin de fer] à voie simple '.

Particularités, exceptions et extensions en wallon, spécialement en liégeois

1. On trouve parfois dans des textes littéraires même anciens des expressions où manque *-ès* par négligence de l'auteur, souvent incité par la contrainte de la mesure des vers. On évitera de se servir de ces exemples, d'ailleurs rares,

quand ils ne concordent pas avec un usage réel observable d'autre part.

On peut citer *a tchaud(es) lâmes* ' à chaudes larmes ' chez J.-J. Dehin, *Tchâr èt Panâhe*, 1850, p. 24; chez Éd. Remouchamps, BSW, 2, 1859, p. 26 et 16, 1878, ainsi que *Tâtî l' pèriquî*, 1885, vers 1068; chez A. Delchef, BSW, 3, 1860, p. 164 (ici dans une indication scénique, donc pas en vers). Le *Dict. Liég.* dit de même : « par exception pour *tchautès lâmes* ». C'est à Liège un gallicisme, et plus encore « *à chaud' larmes* » (qu'on peut lire *a tchaud' larmes*) chez le Verviétois J.-Fr. Xhoffer, *Dj'hân-Djôsèf èt l' mâle ânêye*, 1861, p. 87. Comparez *a tchaudès* [lire *tchautès*] *lâmes* chez Wisimus pour Verviers; *a tchautès lâmes* chez Toussaint pour Ovifat; de même ailleurs en Ardenne liégeoise, notamment à Malmedy.

On peut toutefois se demander s'il ne faudrait pas comprendre pour Liège ⌜à chaude larme⌝ au singulier, et dès lors écrire *a tchaude lâme*. La terminaison *-ès* répète souvent une marque de pluriel, déjà fournie dans l'article, le démonstratif ou le possessif, mais après une simple préposition le pluriel n'apparaît point autrement. Dans l'expression correspondant à « faire tourner à bourrique » ⌜faire tourner à noires bêtes⌝, *fé toûrner a neûrès bièsses* (*Dict. Liég.*, Wisimus) — les ⌜noires bêtes⌝ étant les blattes ou cafards — seul *-ès* indique le pluriel. Comparez le singulier (exceptionnellement) chez Jos. Demoulin, *Dji vou, dji n' pou*, 1858, p. 20 : *djèl f'rè toûrner a neûre bièsse* [« *neûrr bièss* »] ' je le ferai tourner à noire bête '.

Comparez aussi la ⌜fauvette à (la) tête noire⌝ qu'on dit *a neûrès tièsses* ' à noires têtes ' à Comblain et Grand-Halleux (*Dict. franç.-liég.*).

2. Malgré la forte vitalité du phénomène en liégeois, Remacle aussi constate quelques exceptions. Il cite notamment, à propos du toponyme de La Gleize, *so rwèsse hé*

'sur [le] versant abrupt', le pluriel *avâ lès rwèsse hés* ' parmi les... ' (et non **rwèzès hé*), et aussi *dès rodjes faces* ⌜des rouges faces (= jabots)⌝ pour ' des rouges-gorges '; ajoutons *dès rodjes cowes* ou *rodjes cawes* ' des rouges-queues '.

Cependant on dit bien *dès lâtchès mohes* (Verviers, Jalhay), *dès lâtchès mohes* (ordinairement en Ardenne liégeoise) ' des larges mouches ' pour une espèce de pomme (*mohe* = œil ou nombril de fruit), et Forir citait pour Liège *dès coûtès cowes* ' des courtes queues ' pour une variété de cerises. Remacle note, à côté de *djônès fèyes* (ou *djon.nès fèyes* aussi à Liège) ' des jeunes filles ' : *èle sont co djônes fèyes* ' elles sont encore jeunes filles ' (= célibataires); et Haust a remarqué qu'on dit de même à Liège (aussi *èlle ont d'manou djônes fèyes* ' elles sont restées jeunes filles '), à propos d'un exemple d'environ 1700 : *Loukans on pô, èstant djônes fèyes, s' ile minèt co cisse vicârèye* ' regardons un peu, étant jeunes filles, si elles mènent encore cette vie ' (Coll. Nos Dialectes, 11, p. 85).

3. La terminaison *-ès* en wallon en général, comme Remacle le dit pour La Gleize, s'ajoute à toutes les épithètes d'une série antéposée au nom : *dès bèlès fwètès djônès fèyes* ' de belles fortes jeunes filles '; elle persiste quand le nom est sous-entendu, sauf s'il n'y a qu'une épithète : *c'èst dès bèles* ' ce sont de belles ', mais *vola dès bèlès fwètes* ' en voilà de belles fortes, en voilà qui sont belles et fortes '.

Elle manque également lorsque l'adjectif est suivi, avant le nom, d'un article ou d'un démonstratif ne variant pas en genre : *totes lès djins* ' toutes les personnes ', *totes nos djins* ' toutes les personnes qui nous sont apparentées ', *totes cès djins-là* ' toutes ces personnes-là '.

4. L'adjonction de *-ès*, qui, selon Remacle, donne au groupe qualificatif + nom « une cadence et une modulation

meilleures », avec « une harmonie phonétique qui répond heureusement à l'accord grammatical » — considération qui laisse Warnant sceptique —, a suscité des virelangues caractéristiques. Voyez *qwate plats d' bèlès bonès wafes* ' quatre plats de belles bonnes gaufres ' (*Dict. Liég.*); *on plat d' bèlès platès malès wafes, one bèle plate male wafe sus* ' un plat de belles plates molles gaufres, une belle plate molle gaufre dessus ' (Verviers; voir notamment chez Wisinus; variantes malmédiennes, avec *bonès holès molès wafes* ' bonnes, molles et tendres gaufres ' dans *Folklore Malmedy*, 14, p. 61, article de Pinon); *one tchèr'té(e) d' bèlès vètès sètchès hines, one bèle vète sètche hine sus* ' une charretée de belles vertes sèches bûches, une belle verte sèche bûche dessus ' (Malmedy; cf. *Folkl. Malmedy, ib.*, p. 82); *one tchèréye di bèlès vètès sètchès chètes, èt one bèle vète sètche chète al copète* ' une charrée de belles vertes sèches *chètes* (éclats de bois, mais fém.), et une belle verte sèche *chète* au sommet ' (Ciney; cf. *Folkl. Malmedy, ib.*, pour une variante de Piétrebais avec *skète(s)*, autre forme de *chète*).

5. La terminaison affecte même des adverbes modifiant une épithète antéposée. Toutefois *fwèrès*, au lieu de *fwètès* (comme dans *dès fwètès djins* ' de fortes personnes '), dans *dès fwêrès brâvès djins* ' de fort braves gens ' n'a été signalé qu'en Ardenne liégeoise (ainsi à La Gleize); de même *dès fwèrès brâvès djins* à Beaumont-Stavelot, *dès fwarès brâvès djins* à Malmedy, *dès fwêrès bravès djins* à Faymonville, ce dernier BSW, 51, p. 327, contrastant avec *dès brâvès djins, ibidem*).

6. Le cas est moins spécial avec ⌜toutes⌝. Remacle cite (et cela vaut aussi en dehors de La Gleize) : *dès totès p'titès crompîres* ' de toutes petites pommes de terre '; de

même (*Syntaxe de La Gleize*, I, pp. 313-14) : *c'èst dès totès lêdes* ' c'en est de vraiment laides ' (par ex. des vaches); *èst-ç' lès minmès lunètes qu'il a? lès totès parèyes?* ' est-ce les mêmes lunettes qu'il a? les toutes semblables? '; *il aveût mètou dès totès vîhes* ' il avait mis de toutes vieilles ' (par ex. des chaussettes). Cf. *Dict. Liég.* : *dès totès p'tites* ' de toutes petites '. Mais, en Ardenne liégeoise, devant un qualificatif attribut, *totes* ne prend pas *-ès* : *èle sont totes pitites, totes rondes* ' elles sont toutes petites, toutes rondes ', comme d'ailleurs devant un qualificatif épithète (ou un participe, ou une expression équivalente) : *dès fleûrs totes swées* ' des fleurs toutes séchées '. Ceci s'oppose à l'usage de Liège, pour lequel le *Dict. Liég.* enregistre : *dès tchâsses totès k'trawêyes* comme des *tchâsses totes kitrawêyes* ' des chaussettes toutes trouées ' (mais *lès neûh èstît totes maweûres* qui peut signifier aussi ' elles sont toutes [sans exception] mûres '). Voir encore le *Dict. Liég.* pour *èle sont totes seûles* ou *totes-èt* [*todzè*] *seûles* ' elles sont toutes seules '. Notons que Forir, v° *kitrawé*, fournissait déjà *dès tchâsses totès k'trawêyes*.

Devant un substantif (au sens de l'allemand *lauter*), on dit à Liège aussi bien *i lî fât totès doûceûrs, totès glotin'rèyes* ' il lui faut toutes douceurs, toutes friandises ' que *tot* invariable. En Ardenne liégeoise, *tot* ' tout ', adverbe, est seul normal (Remacle, *Syntaxe*, 1, pp. 309-311). Haust renvoie à Forir pour *totès nawès djins* ' toutes personnes paresseuses ', et à Éd. Remouchamps *Tâtî l' pèriquî*, vers 507, pour *lès grandeûrs, c'èst totès sot'rèyes* ' les grandeurs, ce sont toutes sottises '; v° *djins*, voyez aussi : *c'èst totès djins d' rin* ' c'est toutes gens de rien '; en 1675, *i f' a fait totès ritchès djins* ' il vous a fait toutes riches personnes' (*Bull. Soc. verv. Arch. Hist.*, 13, p. 213). On pourrait citer d'autres exemples mais, comme pour *tote* au féminin singulier, il n'y a là rien qui s'éloigne de l'usage

français : c'est *tot* invariable — dont nous n'avons pas à traiter ici — qui est remarquable.

7. La règle s'applique aux interrogatifs et exclamatifs comme ⌜quelles⌝ et aux indéfinis comme ⌜tel⌝ : *quélès* (ou *quénès*) *feumes* (ou *fèmes*...) *èst-ç?* ' quelles femmes est-ce? '; *quélès* (ou *quénès*) *feumes* (ou variante)*!* ' quelles femmes! '; *cès qwènès vatches qu'il aveût!* ' quelles (litt. ces quelles) vaches qu'il avait! ' (La Gleize : Remacle, 1, p. 281); *télès djins, téle ècinse* ' telles gens, tel encens ' (avec *ècinse* fém.), proverbe du *Dict. Liég.* (avec synonyme au singulier *téle djint*...); de même à Stavelot, *télès djins, tél acins* (BSW, 44, p. 495) et à Malmedy, *tèlès djins* (ou *téle djint*), *tél ècins* (Scius, etc.); ⌜pour croire⌝ *télès novèles* (telles nouvelles), ⌜il faudrait qu'on fût troublé⌝, dans *Noëls wallons*, édit. Delbouille, p. 243. Cependant, pour ⌜quelques⌝ et son synonyme *sacwantes*, il y a hésitation; voyez ci-après. Pour ⌜telles⌝, j'ai trouvé chez un Verviétois, Michel Pire, dans *Mès-Amûsètes*, p. 91 : *tél's-artifayes bones du leû timps* ' telles antiquailles bonnes de leur temps ', mais le tour choquait Wisimus, lequel dans son Dictionnaire, malgré la mesure du vers, reproduit le texte par *Télès-artifayes*...

Noter *qwant'* ' combien nombreux ', qui ne prend pas l'adjonction : de même qu'on dit *qwant' tchins, qwant'* (ou *qwantre*) *omes, qwantre ans* ' combien de chiens, d'hommes, d'ans ', on dit *qwant' fèyes* ' combien de fois ' (litt. quantes fois) que le *Dict. Liég.* écrit *qwantes fèyes.*

Notons aussi que ⌜nul(le)⌝, d'un emploi fréquent en wallon, ne se met jamais au pluriel, contrairement à ce qui se passe dans les parlers du Hainaut et du Nord de la France (cf. ci-après); on ne trouve donc pas ⌜null*ès*⌝; ⌜aucun(e)s⌝, qu'on rencontrera aussi en Hainaut, n'existe pas non plus en wallon proprement dit, même du reste au singulier.

8. ⌜plusieurs⌝. *Le Dict. Liég.* note v° *pluzieûrs* ou *plujeûrs* : *pluzieûrès fèyes* ‘ plusieurs fois ’; de même, v° *piker* : *on bon coq c'è-st-assez po piquer pluzieûrès poyes* ‘ un bon coq c'est assez pour côcher plusieurs poules ’. L'adjonction de *-ès*, toujours possible à Liège, ne doit pourtant pas être obligatoire ([3]). On trouve *plusieûrs fèyes* dans la *Pasquèye* sur le siège de Vienne de 1683 (DBR, 1, p. 19) et au premier vers de la *Pasquèye critique et calotène* de 1732. Forir fournissait *plusieûrès fèyes*, v° *pluzieûr* comme v° *hieté* et *rintèromp*, et *plusieûrès poyes*, v° *piké*, mais *plusieûrs fèyes*, v° *feie*, v° *ridzairté* et v° *rigargarizé*, ainsi que *plusieûrs manîres* ‘ plusieurs manières ’, v° *kangî*. — Pour Verviers, Wisimus fournit aussi *plusieûrès fêyes*. Toussaint, pour Ovifat, cite *plusieûrès bâcèles* ‘ plusieurs filles ’, *dè plusieûrès sôrs* ‘ de plusieurs sortes ’, et, pour expliquer « plusieurs en pires » d'un texte d'archives de 1568, le moderne *plusieûrès pîres*.

9. ⌜quelque⌝. Remacle dit qu'à La Gleize on emploie aussi bien *quéques djins* que *quéquès djins* ‘ quelques personnes ’. Le *Dict. Liég.* à côté de *quéqu'onk, quéqu's-onk* ‘ quelques-uns ’, dit *quéqu'eunes, quéqu's-eunes* ‘ quelques-unes ’, mais seulement *quéquès feumes* ‘ quelques femmes ’ et *dj'î va quéquès fèyes so in-an* ‘ j'y vais quelques fois en un an ’ (différent de *quéqu'fèye* ‘ quelquefois ’). De même Wisimus, pour Verviers : *quéqu's-ones* comme *quéqu'onk*, mais *quéquès samin.nes* ‘ quelques semaines ’. L'hésitation de La Gleize est celle de toute l'Ardenne liégeoise : ainsi pour Ovifat, Toussaint cite *quéquès bilokes*, rarement *quéques bilokes* ‘ quelques prunes ’, *quéquès steûles* ou *quéques sèteûles* ‘ quelques étoiles ’.

([3]) Remacle cite des exemples de la scripta au XVIe siècle qui attestent l'ancienneté de l'adjonction.

Il faut ajouter que les auteurs liégeois du XIX[e] siècle attestent la même hésitation. On lit chez Dehin, *Tchår èt Panåhe*, p. XI : « *quéqu'* » *novèles paskèyes* ' quelques nouvelles chansons'; p. 127 : « *quéqu'* » *mèlêyes* 'quelques pommiers ' (*mèlêye* fém.); p. 135 : *so* « *quéqu'* » *an.nêyes di timps* ' en quelques années de temps '; p. 253 : « *quéqu'* » *wafes* ' quelques gaufres ', à côté de p. 196 : *quéquès dozin.nes* ' quelques douzaines '; p. 211 : *quéquès målès-afaires* ' quelques mauvaises affaires ', et p. 266 : *quéquès paskèyes* 'quelques chansons'; chez J. Lamaye, ASW, 11, p. 131 : « *quéqu'* » *dozin.nes*, mais p. 155 : *quéquès an.nêyes*; chez M. Thiry, *Caprices walons*, 1859, p. 10 : « *quéqu'* » *håres* 'quelques hardes' (au sens d'habits), et BSW, 2, p. 245 : *quéquès-an.nêyes*, puis, p. 352 [= 252], « *quéqu'* » *bonès tièsses* ' quelques bonnes têtes '; chez Nic. Defrecheux, éd. 1877, p. 158 : « *quèqu'* » *paroles*; chez Remouchamps, BSW, 2, p. 104 : « *quéqu'* » *gourdjètes* ' quelques petites gorgées ', mais p. 108 : *quéquès gourdjètes*, comme p. 125, *quéquès pèces di manèdje* ' quelques pièces de ménage ', puis dans *Tåtî l' pèriquî* : *quéques botèyes* ' quelques bouteilles '. Je néglige quelques autres, comme Aug. Hock, où *-ès* est parfois omis aussi pour des adjectifs.

On remarquera — comme dans *quéqu'onk* — la disparition de toute marque du pluriel dans *quéqu'an.nêyes*, qu'on retrouve chez Duvivier, 1842, p. 28 (écrit ici « *Kék* ») et chez Bailleux, *Passe-timps*, 1845, p. 13, comme dans « *quéqu'* » *ah'lés* ' quelques alèzes ' (*ah'lé* masc.) chez Dehin, *ib.*, p. 254 et « *quéqu'* » *ognês* ' quelques agneaux ' chez Bailleux, *Fåves*, I, pp. 85 et 95.

Commentant *Tåtî*, Haust écrivait : « il faudrait correctement *quéquès* [*botèyes*] »; de même, M. Delbouille, dans les *Noëls*, 2[e] édit., p. 300, parle de la « licence » prise par Dehin pour *quéqu(es) wafes*. Ce sont là des réactions de Liégeois d'aujourd'hui ou d'hier, mais le nombre des cas et

la comparaison avec l'ardennais-liégeois montrent qu'il ne s'agit pas d'incorrection ni de licence.

10. On remarquera la même hésitation pour *saqwant'* ' plusieurs, un bon nombre '. Le *Dict. Liég.* donne au masc. *saqwant'*, quelquefois *saqwants* (d'où *saqwants-ovrîs* ' plusieurs ouvriers '), au fém. *saqwantes*, d'où *il a saqwantès mohones d'à sonk* ' il a plusieurs maisons à lui '. Mais, pour le verviétois, on a *saqwants fêyes* ou *saqwantès fêyes* ' plusieurs fois ', chez Wisimus, *saqwants ânêyes* ' plusieurs années ' se lisant chez Pire, *Mès-Amûsètes*, p. 52. Pour La Gleize (cf. Remacle, 1, p. 286) — et de même à Stavelot — *saqwants djins* ' plusieurs personnes ' comme *saqwants-ovrîs* ' plusieurs ouvriers ' (mais *saqwant'* à la pause). A Ovifat, chez Toussaint : *sacwants botèyes* ou *saqwantès botèyes* ' plusieurs bouteilles ', *saqwants samin.nes* ou *saqwantès samin.nes* ' plusieurs semaines ', mais toujours *saqwants fî(e)s* ' plusieurs fois ', et aussi *i-èstîn' leûs saqwantes kèméres* ' elles étaient plusieurs femmes (ou filles) ' (toujours *saqwant'* à la pause).

L'hésitation apparaît aussi à Liège d'après des textes relativement anciens : *saqwant' botèyes* ' quelques bouteilles ' en 1720 (BDW, 4, p. 112); puis chez Dehin, *Tchâr èt Panâhe, so saqwantès-eûres* ' en quelques heures ', p. 24; *saqwant' clignètes* ' quelques clins d'yeux ' (*cl.* fém.), p. 49; *saqwantès an.nêyes*, p. 62; *saqwant' botèyes* ' quelques bouteilles ', pp. 171, 244, 274; *saqwant' pènêyes* ' quelques prises de tabac ', p. 193; *saqwant' dozin.nes* ' quelques douzaines ', p. 196; chez Bailleux, *Fâves, saqwant' pougnèyes di dj'vès* ' quelques poignées de cheveux ', *Fâves*, I, p. 21; *saqwant' fèyes, Fâves*, II, p. 49; *saqwantès pîres* ' quelques pierres ', *Passe-timps*, p. 2; *saqwant' vèdjes di djårdin* ' quelques verges de jardin ', *ib.*, p. 20; chez Defrecheux, éd. 1877, « *saqwand* » [*sic*] *coûsses* ' quelques courses ', p. 229, et « *saqwants* »

pårts ' quelques parts ', p. 267; et dans les *Noëls*, 2e édit., p. 298 : *saqwant' ascohêyes* [= *-èyes*] ' quelques enjambées '.

En revanche, voyez Dumont, ASW, 12, p. 126 : *saqwantès qwåtes*, ' quelques quartes (de bière) '; Simonon, *Poésies*, pp. 61, 89, 158, *saqwantès-an.nêyes*; p. 65, *saqwantès capot'rèyes* ' quelques gamins ' (terme fém.); p. 91 : *saqwantès fèyes* ' quelques fois '; Remouchamps, *Tåtî l' pèriquî*, vers 90 : *saqwantès påtérs* ' quelques Pater ' (mot fém.) ; comme le dictionnaire de Forir : *saqwantès f[e]um'rèyes* ' quelques femmes '.

Dans les exemples cités ci-avant, il ne devait y avoir ni incorrection, ni licence, comme le croyait l'éditeur des *Noëls*, 2e éd., p. 300.

11. *tamint* ' maint ' (avec *tamint'* à la pause) figure sans *-ès* dans *tamint' fîs* ' mainte fois ' à Faymonville (Bastin, BSW, 50, p. 594), mais comme le français dit aussi ⌜mainte fois⌝, je n'oserais en faire état sans réserve. Cependant Toussaint, pour Ovifat (Robertville), enregistre, à côté de *tamint bâcèle* ' mainte fille ' et *tamint fî* [*sic*] [ou *tamints fî(e)s*?; cf. *saqwants fî(e)s*] et de *tamint'* masc. et fém. en finale : *tamint mâhon* et *tamintès mâhons* ' mainte(s) maison(s) '.

(J'ai noté aussi *mint' fîs* ' mainte(s) fois ' à Malmedy, mais je n'oserais assurer que ce n'est pas un gallicisme dans le chef du terme ⌜maint⌝.)

12. Des adjectifs se terminant par une voyelle et ne prenant pas la marque du féminin échappent à l'adjonction.

Citons ici *grands-méres, grands-mèsses* qui ne se comportent pas autrement que le français ' grands-mères ', ' grands-messes '. Notons aussi *sacri* ' sacré ' (= exécrable), tiré des jurons *sacrinom, sacriblu,* etc. : *ine sacri canaye* ' une sacrée canaille ' (*Dict. Liég.*); de là *sacris canayes* (ou *bièsses*) *qui v's-èstez!* ' sacrées canailles (ou bêtes) que vous êtes! '.

Mais il y a des cas plus importants qui sont traités ci-après.

13. Comme le dit Remacle, un trait remarquable distingue, à l'intérieur du domaine liégeois, les parlers de l'Ardenne liégeoise. Les adjectifs en *-é, -i, -ou* (*-u* parfois en malmédien oriental) y ont la même forme aux deux genres, y compris pour les participes passés. Où le liégeois de Liège et d'autres régions dit *toumé*, fém. *toumêye* ' tombé(e) ', *mouyî, mouyèye* (à Verviers *mouyêye*) ' mouillé(e) ', *djinti*, fém. *djintêye* (à Verviers *djêtêye*) ' gentil(le) ', *bètchou*, fém. *bètchowe* (à Verviers *bètchâwe*) ' pointu(e) ' correspondent en Ardenne liégeoise *toumé, mouyi, djinti, bètchou* au féminin comme au masculin; d'où (à La Gleize, Stavelot, Malmedy, Faymonville...) *dès toumés bioles* (ou *bèyôles...*) ' des bouleaux (*biole* etc., fém.) tombés ', *dès mouyis pîres* (*mouyîs* à Malmedy, *mouyés* à Faymonville...) ' des pierres mouillées ', *dès djintis bâcèles* ' des filles gentilles ', *dès bètchous pîres* ' des pierres pointues '. De même pour le correspondant d'*åhèye, målåhèye* (*åhî*, fém. *åhêye* à Verviers) ' aisé, malaisé ' : *âhi* masc. et fém. (*êhî* masc. et fém. à Malmedy) : *dès âhis-ustèyes* ' des outils faciles ', et pour *d(i)mèy(e)* de Liège (à Verviers *d(u)mé*, fém. *d(u)mêye*) : *d(u)mé* au masc. et au fém.; d'où *dès n'mé-soûrs* ' des demi-sœurs '.

Cependant, ajoute Remacle, en certains points [du nord de l'Ardenne liégeoise], à Sart-lez-Spa, à Jalhay, à Creppe-Spa, « on entend des expressions comme *dès âhi-ès-ustèyes* ».

Il faut préciser. A Jalhay — et *mutatis mutandis* à Sart au moins — certains adjectifs en *-i* ont un pluriel en *-éye* qui suit la règle générale; on dira donc : *dès djétéyès bâcèles*, comme *dès djouléyès vatches* ' des vaches jolies (= bigarrées) ', *dès hardéyès fèmes* ' des femmes hardies ', *dès-*

atépréyès féves ' des fèves hâtives '; de même pour *-ou*, fém. *-ówe* : *dès bitchówès pîres*, comme *dès crówès pómes* ' des pommes crues ', *dès lôgówès plâtches* ' des planches allongées '. Mais le féminin ne varie pas pour les adjectifs participes, sauf que l'adjectif préposé prend *-ès* au pluriel, avec un hiatus peu courant en wallon : *rèfôcé* ' enfoncé, -ée ', mais *dès rèfôcé-ès câves* ' des caves enfoncées ' comme *dès binamé-ès djins* ' des personnes gentilles (litt[l] bien-aimés) ', *dès n'mé-ès soûrs* ' des demi-sœurs ', ou (à Sart, parce qu'à Jalhay *crôpîre* est masc.) *dès-èmîlé-ès crôpîres* ' des pommes de terre noires au centre '; de même *dès-èfissi-ès cohes* ' des branches entrelacées ', *dès mouyi-ès pîres, dès bini-ès pâtes* ' des épis bénits ', comme *dès åhi-ès-ustéyes*; et encore *dès dustindou-ès cotes* ou *dès houyou-ès cotes* ' des jupes déteintes '.

On trouvera des cas analogues après des terminaisons vocaliques ci-dessous. Dès à présent, notons-y le triomphe du système qui impose *-ès* après pareille finale également.

14. En malmédien oriental, les participes passés ⌜fait⌝ et ⌜cuit⌝ sont aussi invariables en genre (cf. Bastin, BSW, 51, p. 366). Rien d'étonnant donc que Toussaint pour Ovifat (Robertville) donne *dès cûts crompîres* ' des pommes de terre cuites '. Mais le composé *s(è)-fait* ' ainsi fait ' [= pareil; cf. Liège *s(i)-fait*, Verviers, Malmedy..., *s(u)-fait*], donne *sè-faite* : *one sè-faite guère* ' une telle guerre ' (Toussaint), d'où l'on doit dire, comme ailleurs en liégeois, *dès s'-faitès djins* ' de pareilles gens '.

15. ⌜meilleur⌝, *mèyeû*, fait aujourd'hui à Liège ordinairement *mèyeûse* au féminin, dit le *Dict. Liég.*, qui cite cependant encore le féminin *mèyeû* (qu'il emploie v[o] *av'ni* :

[*i*]*ne mèyeû plèce* une meilleure place ', et v° *avonne* : *li mèyeû dès corîhes* ' la meilleure des escourgées, (c.-à-d. fouets '); d'où aujourd'hui *dès mèyeûsès crompîres* ' de meilleures pommes de terre ' (*Dict. Liég.*). Au siècle dernier, *mèyeû* féminin était la règle à Liège, et les auteurs l'employaient à peu près sans exception; on trouve de même au pluriel, sans *-ès* : *totes lès mèyeûs tièsses dèl vèye* ' toutes les meilleures têtes de la ville ' (*Fåves d'à* Lafontaine, I, p. 66 : de Dehin ou Bailleux?) et *totes lès mèyeûs raisons* ' toutes les meilleures raisons ' (F. Bailleux, *Fåves...*, II, p. 11). Le dictionnaire de Forir, v° « *mèïeû* », indique la forme étonnante pour Liège : *dès* « *mèieûè* » *crompîres*, mais ailleurs, v° « *kantt* », la forme néologique dans : *mès* « *mèieûzè* » *candes* ' mes meilleur(e)s client(e)s ' (le substantif étant féminin) ([4]).

Pour Verviers, Wisimus ne connaît que le féminin *mèyeû* (on sait qu'il s'indignait contre le féminin *mèyeûte* indiqué par Haust, alors qu'il y a des exemples verviétois de *mèyeûte* chez les écrivains locaux); au pluriel, il cite : *c'èst d'vins lès vîs pots qu'on fait lès mèyeûs sopes* ' c'est dans les vieux pots qu'on fait les meilleures soupes '; pas de *-ès* donc ici non plus (sauf avec la forme *mèyeûte*).

L'Ardenne liégeoise emploie *mèyeûr, -re*, ce qui donne régulièrement : *dès mèyeûrès plèces* ' de meilleures places ', etc.

16. Le féminin ancien de l'adjectif *måssî* (étymologiquement ⌜mal-sier⌝) ' sale ' était en ⌜-ière⌝ (type ⌜mal-siere⌝). Cependant, à Liège, l'analogie en a fait *måssèye* ou *måssîte* : d'où *dès måssèyès mains* (*Dict. Liég.*), et aussi *dès*

([4]) Le dictionnaire de Forir, pour sa plus grande part, est une édition posthume et il y a d'évidentes coquilles.

måssîtès mains ' de sales mains ' (Forir, v° « *mâcî* ', donnait les deux). Notons en passant qu'on a pu dire aussi *ine måssî salope* (Simonon, *Poésies*, p. 147) et qu'on dit *måssî rouwale* ' sale ruelle ' pour une petite rue d'Outre-Meuse, mais nous n'avons pas de pluriel de ce type à citer.

Verviers a *måssî*, fém. *måssêye*, d'où *dès måssêyès cåses* ' de sales causes (des propos orduriers, obscènes, etc.) ', d'après Wisimus. — En Ardenne liégeoise, *mâssî*, sauf souvent *mâssîr* en finale : *on mâssî valèt* ' un sale garçon ', mais d'ordinaire *il èst måssîr* ' il est sale '; fém. *mâssîre* en fin d'expression, mais *one mâssî fème, one mâssî bièsse* ' une sale femme, une sale bête ', *dol* (ou *dèl, du l'*) *mâssî êwe* ' de l'eau sale ', d'où au pluriel *dès mâssîs fèmes, dès mâssîs bièsses, dès mâssîs-êwes*; à Jalhay cependant, pour *måssî, -îre* en fin d'expression : *dès måssî-ès fèmes, dès måssî-ès bièsses, dès måssî-ès-êwes*. A Ovifat (Robertville), d'après Toussaint, *dès mâssîs crompîres* ou *dès mâssîrès crompîres, dès mâssîs-avônes* ou *dès mâssîrès-avônes* ' de sales pommes de terre, de sales avoines ', mais *mâssîs* est plus usité.

17. ⌜premier⌝ est à Liège *prumî*, quelquefois *prumîr* devant voyelle et à la pause, féminin *prumîre*, mais ordinairement *prumî* devant consonne (*Dict. Liég.*) : d'où *lès prumîrès-amoûrs* ' les premières amours ' (*id.*, comme Forir); *lès prumîrès-an.nêyes* ' les premières années ' (*Spots*, n° 1785).

A Verviers, *prumî* et, devant voyelle [au féminin] « aussi » *prumîre* (Wisimus); je n'ai repéré que chez Pire, *Mès-Amûsètes*, p. 38 : *lès prumîrès-ânêyes* ' les premières années '. — En Ardenne liégeoise, *prumî*, sauf *prumîr* à la pause : *lès prumîs fîs* ' les premières fois ' comme *lès prumîs côps* ' les premiers coups '; de même avec *prœ̂mî* à Faymonville, *preumî* à Robertville : *al preumî(re) ocâsion* ' à

la première occasion ', mais *lès preumîs plèces, lès preumîs-ânés* ' les premières places, les premières années ' (Toussaint). Cependant, à Jalhay, on emploie *-ès* : *lès prumi-ès fleûrs, lès prumi-ès-ânés* ' les premières fleurs, les premières années '.

18. ⌜vrai⌝ se dit toujours *vrêye* à Liège, mais à Verviers *vrê* préposé, *veûr* attribut (*c'èst veûr* ' c'est vrai ', plus *one veûre* ' une vérité '); de même *veûr* en Ardenne liégeoise dans ces cas, mais préposé *vrâye* (Malmedy, Faymonville...), *vråye* (Jalhay), *vrai* (La Gleize, Stavelot...) : la règle ordinaire est applicable, par exemple, pour ' de vraies bêtes ', *dès vrêyès bièsses* (Liège), *dès vråyès bièsses* (Jalhay), *dès vrâyès bièsses* (Malmedy...; cf. Faymonville *dès vrâyès-inocênes* ' de vraies innocentes ' : Bastin, BSW, 51, p. 327; Ovifat, d'après Toussaint : *vo-n'-la dès vrâyès pomes dè vinêgue* ' voilà de vraies pommes de vinaigre '). Mais il n'y a pas d'adjonction de *-ès* dans *dès vrais bièsses* (La Gleize, Stavelot...); il en doit être de même à Verviers : cf. Pire, *Mès-Amûsètes*, p. 111 : *dès vrais houbètes* ' de vraies huttes '.

19. ⌜bon marché⌝ et ⌜meilleur marché⌝ se construisent souvent comme adjectifs. Je n'ai pas d'exemple de Liège pour le cas d'adjectifs préposés avec *bon* (et *mèyeû*) *martchî*. Mais Edgard Renard, pour Esneux, m'a fourni, à côté de *dès bon-martchî mous'mints* ' des vêtements bon marché ', un féminin analogique en *-êye* dans *dès bon-martchêyès stofes* ' des étoffes bon marché '. En Ardenne liégeoise, comme le dit Remacle, ces expressions ne prennent pas la terminaison *-ès* : *dès bon martchî djunis* ' des génisses bon marché ', comme *dès bon martchî afêres* ' des objets bon marché ' (*afêre* est masculin).

A Jalhay cependant on use de la terminaison *-ès* : *dès bô* (ou *mèyeû*) *martchi-ès tchîkes* ' des bonbons (litt. chiques) bon (ou meilleur) marché '.

Comparez *mèyeûr tins* ' meilleur temps ' (synonyme de *mèyeûr martchî*) à Ovifat, pour lequel Toussaint cite *lès mèyeûr-tin.nès stofes sont sovint lès pus tchîres* ' les étoffes à meilleur marché sont souvent les plus chères ', *-ès* s'ajoutant ici à ' meilleur temps ' employé adjectivement; avec liaison entre *-ès* et la voyelle nasale *ẽ*.

Dans ces deux cas, on notera encore le triomphe du système.

20. L'adjonction de *-ès* après un nombre cardinal est rare. On en cite quelques exemples : *mèyès hinkin'rèyes* [ou mieux *hèn'kin'rèyes*?] ' mille pendeloques '[?; ou ⌜arlequineries⌝ : cf. BTD, 28, p. 307] a° « — 1650? » (Coll. Nos Dialectes, 11, p. 42); *deûs mèyès gurnâdes* ' deux mille grenades ' a° 1683 (*Dial. belgo-romans*, 1, p. 22); *lès feumes, vèyez-v', Fifine, ont co trazè piceûres* ' les femmes, voyez-vous, Fifine, ont encore treize [= beaucoup] tours ', Henri Simon, *Coûr d'ognon*, p. 8; — Charneux *âs qwatès cwènes du lès wêdes* ' aux quatre coins (*cwène* fém.) des prairies ' ALW, 3, p. 333 a; l.-d. *âs qwatès r'wales* à Vivegnis (pour un ordinaire *âs qwate rouwales*); Verviers *qwatès bèlès platès malès wafes...*, dans une variante (notée par Haust) du virelangue cité ci-avant; — namurois *li djoû* (ou *djwèdi*) *dès sètès-èglîjes* ' le jour (ou jeudi) des sept églises ' Pirsoul, v° *djoû*, et *ALW*, 3, p. 219 b.

21. *-ès* avec un masculin.

Avec *qué* ' quel ', Remacle observe à La Gleize, au masc. plur. *quénès grands sapins!* ' quels grands sapins! ' aussi bien que *lès qués grands sapins!* Le tour doit être répandu en Ardenne liégeoise. Ainsi, mes témoins de Mal-

medy admettent *quélès* (ou *quénès*) *grands sapins* également. Voyez de même, chez H. Bragard, *La Vie Wall.*, 16, p. 120 : *quélès bês-abits!* ' quels beaux habits! ', corroboré par *quénès bês-èfants!* ' quels beaux enfants! ' et *quénès bês mous'mints!* ' quels beaux habits ' recueillis par M. Piron auprès d'un témoin malmédien (*ib.*, p. 127); voyez de même *quénès bês ûs! quénès pâpîres!* ' quels beaux yeux! quelles paupières ' et *quénès kèyîs! quénès-assiètes!* ' quelles cuillères! (mais *kèyîs* est masculin) quelles assiettes! ' dans l'*Ârmonac' walon dol Saméne*, 1888, p. 64, et 1896, p. 44, à Malmedy.

Voyez aussi *ténès côps* ' quelquefois ' à Sprimont, litt. ⌜tels (avec ' telles ' fém.) coups⌝, d'après *télès fèyes* ou *ténès fèyes* ' telles fois ', noté à Glons (*Dict. Liég.*, v° *téle-fèye*).

Faut-il confondre ces cas, bien attestés dans le parler oral, avec les suivants? Dans un texte folklorique de Xhoffraix (Bévercé), cité par R. Pinon, *Folkl. Malmedy*, 15, 1951, p. 70, on lit *quéquès mots* ' quelques mots ', mais c'est peut-être une maladresse ou une incorrection. Voir aussi, chez le même, *ib.*, 16, 1952, p. 96, dans une poésie en wallon de Malmedy publiée dans l'*Eifelkalender* de 1933, p. 30 : *a neûrès peûs* ' à pois noirs ' ([5]).

22. *-ès* accolé à un substantif préposé à l'adjectif.

Une autre anomalie est le tour *lès-an.nêyès passêyes* ' les années passées ' (au lieu de **lès passêyès-an.nêyes*, non noté) que Henri Simon a fourni à Haust comme entendu plusieurs fois à Sprimont, et que Haust a retrouvé

([5]) Il faut probablement considérer comme une coquille *-ès* dans *dès djônès tchins* ' de jeunes chiens ', chez Wisimus, v° *tchin*, v° *djône*, dans le même proverbe, v° *ac'lèver*.

chez son témoin de Trembleur, Henri Stas. Cas aberrant, mais authentiqué par l'attestation en deux points différents.

***

Mon propos n'est pas de pousser l'étude du phénomène de façon aussi serrée en dehors du liégeois. On trouvera à ce propos des données déjà suggestives chez Duraffour et Remacle.

Comme le dit ce dernier, « la vitalité varie beaucoup selon les régions : elle paraît faible dans la moitié occidentale du Hainaut et la moitié méridionale du Luxembourg; elle demeure intense dans le domaine proprement wallon, surtout dans la zone liégeoise; c'est dans cette même zone, notons-le, que se pratique aussi le plus l'antéposition de l'épithète, et les deux traits sont naturellement solidaires » (1, p. 140).

Remacle, après Duraffour, rappelle que, pour Awenne — dans l'Ardenne luxembourgeoise —, d'après les récits de Calozet, tout en demeurant usuel, *-ès* est déjà moins régulier qu'en liégeois (cf. Coll. Nos Dialectes, 1, pp. 134-5; 6, pp. 81-82). Il ajoute, pour Perwez — en Brabant wallon — que l'adjonction *-ès* reste régulière si le substantif est monosyllabique, mais peut manquer devant un nom de deux ou plusieurs syllabes (cf. Coll. Nos Dialectes, 12, p. 45, où l'on précise que *-ès* reste plus fréquent).

Pour le namurois, citons seulement l'expression « à minuit, à *méyes-eûres* » (= aux petites heures d'après minuit) dans Pirsoul et Léonard, pour laquelle, dans diverses régions, on trouvera des attestations dans l'ALW 3, p. 237 b, toujours sans *-ès*.

Le regretté Charles Bruneau, dans ses *Enquêtes linguistiques sur les Patois d'Ardenne*, n° 130 : « de belles dames » rendu par ⌜des belles commères⌝, et n° 811 : « je sue à

grosses gouttes », a relevé le tour seulement dans les points wallons les plus septentrionaux de son enquête (jusqu'à Haybes et parfois Bourseigne-Neuve) se rattachant le plus intimement au namurois; cf. *Etude phonét. sur les patois d'Ardenne*, p. 147, où il ajoute quelques autres exemples de la même région.

Pour la région de Charleroi, le Père Grignard (BSW, 50, p. 445), après avoir exposé la règle générale, ajoute que les adjectifs pronominaux sont moins astreints à cette règle que les nominaux; et de citer — outre *saquants pîces d'ôr* ' quelques pièces d'or ' (où nous retrouvons une forme qui ne varie aucunement en genre) — *saquant(ès) djins* ' quelques personnes ', *ceûs dès dérèn(es) samwènes* ' ceux des dernières semaines '.

Pour Nivelles, Coppens, dans sa *Grammaire aclote*, p. 36, cite *suwer à grossès goutes* ' suer à grosses gouttes ', mais *dès p'titès djins* ou *dès p'tit(es) djins* ' de petites gens ', *dès viyèyès-istwâres* ou *dès vièy(e)s-istwâres* ' de vieilles histoires '; pp. 36-39, puis pp. 52-54 (ici pour les adjectifs-pronoms), on peut relever beaucoup d'exemples d'applications de la règle, mais, p. 50, *cès « cîkième » roûwes-la* ' ces cinquièmes roues-là '. Le Dictionnaire, *passim*, paraît appliquer généralement l'adjonction, mais voyez, v° *fîye* : *lès djoûnes fîyes* (deux fois) ' les jeunes filles ', dont *lès djoûnes fîyes yè[t] lès fèrlokes ont toudi dès-arokes* ' les jeunes filles et les loques ont toujours des arrêts (= sont toujours accrochées) ', contrastant avec, v° *aroke* : *lès djounès* [*sic*; lire *djoûnes*] *fîyes yè[t] lès fèrlokes ont toudi d's-arokes*; de plus, v° *fîye* : *lès bèlès fîyes, lès viyèyès lokes trouvent toudi dès-arokes* ' les belles filles, les vieilles loques trouvent... '. (Malgré *in poûvre ome* ' un pauvre homme ', remarquer *dès poûvès djins* ' de pauvres gens '.)

Quoique Coppens ne le dise pas, il semble assuré que — comme souvent plus à l'ouest — l'adjonction soit de règle

après deux consonnes devant un mot commençant par une autre consonne : *dès courtès marones* ' de courtes culottes ', comme (*Dict. fr.-w.*, v° « les ») *dès courtès djambes* ' de courtes jambes '; de même *dès foûrtès djins* (*ib.*, v° « fort »; également avec *kèrtches* ' charges ' et *tchaleûrs* ' chaleurs '); *blanc Nowé, vèrtès Pâques* ' blanc Noël, vertes Pâques '. Voir aussi *Dict. fr.-w.*, v° « vert » : *dès vèrtès-uréyes* ' de verts talus ' (*uréye* fém.). On trouve même, dans la *Grammaire aclote*, p. 52 — à côté de *dès-autès djins, dès-autès afaires* ' d'autres gens, d'autres affaires ' — *autrès timps, autès djins* ' autres temps, autres gens ', qu'il faudrait, à mon sens, écrire *autrè timps* ' autre temps ', avec *è* comme dans *intrè nous* ' entre nous ', *Notrè-Dame* ' Notre-Dame ', *notrè-pére* ' notre Père (= pater) ', *è* étant d'ailleurs ici en général aussi la voyelle atone correspondant à *e* français. Mais voyez encore (*Dict. fr.-w.*, v° « peine ») : *c'èst pin.nès pièrduwes* ' c'est peines perdues ', emprunté aussi au français.

Le *Dictionnaire du Centre* hennuyer (La Louvière et environs) par Deprêtre et Nopère confirme les données citées par Duraffour pour cette région : on trouve généralement *-ès*; *lès brâves djins sont râles* ' les braves gens sont rares ' peut s'expliquer par le fait qu'ailleurs on cite *dès bons djins* ' de bonnes gens '. A parcourir les expressions proverbiales reprises par Deprêtre dans *Mèchon dè 1400 rébus*, on découvre des confirmations et quelques divergences. Citons : *lès bèlès fîyes* (*Mèchon*; *lès bèles fîyes* : *Dict.*) *èt lès vièyès lokes, ça twève toudi dès-arlokes* ' les belles filles et les vieilles loques, ça trouve toujours des arrêts (= sont toujours accrochées) ', *c'èst toudi lès pus bèlès pwêres lès premiéres coyéyes* (*Mèchon*; mais *Dict.*, v° *coyî* : *c'èst souvint lès pus bèlès pwâres lès premiérès coyéyes*) ' c'est toujours (ou souvent) les plus belles poires les premières cueillies '; *lès prumiérès waufes c'est pou l's-èfants* (*Mèchon*; *lès*

promiéres waufes... : Dict.) ‘ les premières gaufres (au fig. : la première manche du jeu) c'est pour les enfants ’.

Remarquons que *c'èst su lès blankès spènes qu'i-gn-a dès nwârs picots* ‘ c'est sur les blanches épines (= l'aubépine) qu'il y a des pointes d'épine noires ’ pourrait s'interpréter *lès blankes èspènes* (cf. sing. *ène blanke èspène*). Notons, d'autre part, qu'au lieu de *poûv(r)ès djins*, on trouve *« poûvèr » djins* (mais *djins* peut être masculin; cf. ci-dessus).

Exceptionnellement, *bleû* ‘ bleu ’ peut ne pas varier en genre : cf. Balle, pour Cerfontaine : *bleû* « même forme au féminin ». Pour Jamioulx, Bal me fournit *dès bleûs tchausses* à côté de *dès bleûzès tchausses* ‘ des bas bleus ’. (Rien de particulier à Liège, où *bleû* fait au féminin *bleûve*, comme *bleûse* à Verviers et en Ardenne liégeoise, ainsi qu'à Nivelles et dans le Centre; Namur dit *bleùwe* aux deux genres; d'où *dès bleûvès tchâsses, dès bleûsès tchâsses, dès bleuwès tchausses*, etc.) Le cas est analogue pour *mèyeû* ‘ meilleur ’ : *lès mèyeûs peumes* dit Balle pour Cerfontaine; de même à Jamioulx, me dit Bal : *lès mèyeûs pwêres*, plutôt que *lès mèyeûsès pwêres* ‘ les meilleures poires ’ (mais *lès mèyeûsès pwêres* à Nivelles, *lès mèyeûsès pwâres* dans le Centre). Balle pour Cerfontaine cite aussi *vrai* sans indiquer de féminin, et Bal encore pour Jamioulx me fournit *dès vraies* [= *vrê*] *bièsses* à côté de *dès vraiyès* [= *vrêyès*] *bièsses* (cf. *vré*, f. *vréye* à Nivelles et dans le Centre).

Relevons particulièrement, pour l'Ouest wallon (Charleroi, Nivelles, etc.) et le Centre hennuyer quelques cas d'indéfinis (qui n'appuient pas tous l'observation du Père Grignard) : seulement *quéques* et *sacants* à Nivelles, mais *quéques-afaires* ‘ quelques affaires ’ à côté de *quéquèseûres* ‘ quelques heures ’ à La Louvière, plus *sakantès chicoréyes* ‘ plusieurs chicorées ’, *sakantès tartes* ‘ plu-

sieurs tartes ' (ou avec une forme invariable *sakants fleûrs* ' plusieurs fleurs '). D'autres termes montrent *-ès* plus constamment.

Citons d'*aukeunès djins* ' d'aucunes (= certaines) gens ' et *a d'aukeunès plèces* ' à d'aucunes places [= à certains endroits) ', à Cerfontaine d'après Balle, *dins d'aukeunès-afaires* ' dans certaines affaires ' à Nivelles d'après Coppens, comme *dins nulès cinses* ' dans aucune ferme (au plur.) ' encore d'après Coppens, *èle n'a neulès loques* ' elle n'a aucune loque (au plur.) ' dans le *Dict. du Centre* (v° *nu*) pour La Louvière et environs. Voyez également *m(w)intès-ocâsions* ' maintes occasions ' dans le *Dict. du Centre*. De même *tamaintés geins* ' maintes gens ' chez Sigart pour Mons ou le Hainaut; « *tamaintés fôs* », écrit aussi « *tamentés fos* » ' maintes fois ' dans Hécart pour Valenciennes, plus aujourd'hui encore *tamintés fwas* [= quelquefois, parfois) en tournaisien de Wiers chez Jules Renard.

Pour déterminer l'extension du phénomène en Belgique romane, Remacle se sert de la question : « une étoffe blanche avec des lignes vertes », qui donne encore comme réponses *dès vêrtès lignes* au nord d'Ath, à Ellezelles, et *dès vartês roûyes* à Rossignol, au nord de Virton, en pays gaumais.

Rien d'étonnant pour Ellezelles, puisque l'adjonction est attestée pour Tournai, Mouscron et même plus loin en France. Mais on notera que, dans cette même région d'Ath, pour Stambruges, d'après A. Gosselin, dans *Stambruges... un peu du passé*, 1939, pp. 110 et 118, on lit *à larguès bôrds* ' à larges bords '. Comparez dans les textes de Gosselin — qui fut, pour son village, le témoin de Haust — : p. 91, *lès nwarès takes* ' les taches noires '; pp. 92 et 118, *lès viélès « gées »* ' les vieilles gens '; p. 95, *nos n'avons nié d' blanqués loques* ' nous n'avons pas de loques blanches'; p. 100, *dès cautès vèsses* 'de chaudes vesses'; p. 107,

deûs grossès bones ‘ deux grosses bornes ’; p. 113, *dès nwarès loques* ‘ des loques noires ’; p. 114, *dès blankès lètes* ‘ des lettres blanches ’; pp. 117 et 133, *dès salès-aféres* ‘ de sales affaires ’; p. 122, *saquantès « gées »* ‘ plusieurs personnes ’; p. 122, *dès nouvèlès routes* ‘ de nouvelles routes ’; p. 124, *saquantès barotées* ‘ quelques tombereaux (= contenus de tombereaux) ’; p. 133, *dès « bonnès fées »* ‘ de bonnes fées ’; *ib.*, *lès salès loques* ‘ les sales loques ’, et aussi, pp. 132 et 133, *tous lès salès « ouvrâches »* ou *« ouvraches »* ‘ tous les sales ouvrages ’ (cf. p. 134, *lès « gros-ouvrâches »*). (A remarquer qu' ⌜ouvrage⌝ est peut-être parfois masculin et qu'on trouve *tout* [*tv*] pour le féminin en Hainaut.) L'ensemble donne encore l'impression d'une caractéristique du féminin pluriel, mais il y a quelque extension d'emploi.

A Mouscron, d'après Léon Maes, on dit : *dés grossés prones* ‘ de grosses prunes ’, *dés bèlés pwares* ‘ de belles poires ’, *dés bèlés-imajes* [*-aš*] ‘ de belles images ’, *dés courtés marones* ‘ des pantalons courts ’, *dés nwartés glin.nes* ‘ des poules noires ’, *dés cotés pires* ‘ des pierres chaudes ’, *dés bèlés s'maines* ‘ de belles semaines ’, *dés blankés moles* ‘ de la mauve ’ (sans singulier); on entend toutefois aussi *bèl(e)s-imajes, nwart(es) glin.nes, bèl(es) semaines,* tournures plus francisées. Remarquez : *lés preumires fos* ‘ les premières fois ’, *souvintes fos* ‘ souventes fois ’, *nunes-eures* pour ‘ les petites heures du matin ’, litt. ⌜nulles heures⌝.

Duraffour a montré que dans le domaine picard en France, notamment à Valenciennes, Tourcoing, Lille, Gondecourt, Saint-Pol et Démien, on peut relever maints exemples, mais toujours devant consonne. Je laisse à des spécialistes du picard de préciser la vitalité du phénomène de ce côté, me bornant à relever les faits pour Gondecourt, et à ajouter quelques détails pour Valenciennes.

Dans Hécart, pour Valenciennes, Duraffour s'est borné à relever une expression dont il dit qu'elle pourrait être figée : *au paradis dés noirtés glénes* ' ... des poules noires ' (= en enfer). Il y a d'autres exemples : voyez déjà « *tamaintés fôs* » ci-avant; « *crassé-poule* » (sans doute pour *crassés poules*), litt. ⌜grasses poules⌝, nom de l'ansérine blanche ou rouge; *courtés-botes* ' courtes bottes ' (= petit homme aux jambes courtes), *courtés-cauches* ' courtes chausses ' (= femmes), mais aussi *courté-vue* ' myopie '. Il y a aussi sans doute d'autres exemples non repérés.

Dans *Le Patois de Gondecourt*, Cochet, pp. 30-31, cite des exemples de l'adjectif féminin proposé avec *ė* (décrit comme « *e* caduc »), toujours devant consonne : ⌜des blanchės gelées⌝, ⌜des chaudės carottes⌝, ⌜des platės fèves⌝, ⌜des noirės groseilles⌝, ⌜des mauvaisės femmes⌝, ⌜des méchantės casseroles⌝, ⌜des jeunės breneuses⌝, ⌜des bonnės fêtes de Pâque⌝, ⌜des clairės fêtes⌝ (= solennelles); voir aussi, p. 40, pour ⌜quelles⌝ et ⌜qu'unes⌝ synonymes, et p. 41, pour ⌜d'unes⌝ exclamatif et ⌜unes⌝ (= quelques). On pourrait en glaner d'autres au cours du lexique, mais toujours devant consonne. Voyez en effet ⌜des sures (*surz*) eaux⌝ (= des aigreurs d'estomac), p. 242b; ⌜des pauvres (*póvrz*) enfants⌝, p. 264b; comme ⌜à nulles (*nunz*) heures⌝ (= à des heures variées, surtout après minuit), p. 241a. L'examen du lexique permet de faire d'autres constatations : p. 102a, ⌜des *b*$_{\acute{a}}$*as* (= basses) culottes⌝ (= des gens du bas peuple, qui portaient des culottes descendant à mi-jambe) : « si le mot était ancien il serait des « *basė* culottes »; p. 187b : à côté de *jẽ̀* ' gent ' (= personne), masc., on cite ⌜des *ptit* gens⌝ (= des personnes sans fortune ni rang social), qualifié d'« emprunt », comme, p. 31, le francisé ⌜des *vi*$_{e}$*lė* gens⌝, concurrençant l'ancien ⌜des *v*$_{\text{į}}$*v* (= vieux) gens⌝. Citons aussi, p. 243, ⌜ces (= les) *prœ̃mi*$_{e}$*ré òf*⌝ (= premières gaufres) et *nunė òf* (= nulles gaufres), avec hiatus malgré la

chute de la consonne initiale. Mais on trouve aussi d'autres *ė* qui ne ressortissent plus au cas du féminin pluriel de l'adjectif. Citons tout d'abord, p. 167 ⌜de courtė durée⌝; pp. 201a et 212a, ⌜courir *a l' kv$_w$rte kòϵ*⌝ (= à la courte chausse, c'est-à-dire courir les femmes); p. 249a, ⌜courtė paille⌝; p. 241b, ⌜blanc Noël, *verdė* (= verte) Pâque⌝ où il doit s'agir d'un singulier); p. 281a, ⌜une *vėrdė* raine⌝ (grenouille verte); peut-être, p. 218a, ⌜il va à *l$_{\acute a}$argė* main⌝ (= il est dépensier); et certainement, p. 299a-b, ⌜un *tristė* temps⌝, comme ⌜il fait *tristė* dans cette maison⌝. Ce n'est pas tout; voyez : p. 137a, ⌜il ne désistė point de pleuvoir⌝; p. 139a-b, ⌜ne restė point derrière⌝; p. 261b, ⌜je *bvrlė* court de pois⌝ (= je n'ai pas assez de haricots, du verbe *bourler*, litt. « jouer à la boule »); p. 265, ⌜*v$_{\acute a}$ardė (*= garde) tes larmes⌝; et de même, p. 179a, ⌜gardė d'août⌝ (garde-messier), ⌜gardė-chasse⌝ (dit « emprunt », à cause du type *chasse* pour *cache*), ⌜gardė-feu⌝, ⌜gardė-vent⌝ (cloison); p. 263a, ⌜portė-drapeau⌝; plus, p. 105a, ⌜à la barbė Robert⌝ (pour un mets); p. 214a, *dol t$_a$artė kẽniz* (de la tarte moisie); p. 218b, *dol t$_a$artė lebvlì$_i$* (de la tarte [au] lait bouilli); p. 270b, ⌜portė de derrière⌝, et aussi, p. 250b, ⌜un *p$_{\acute a}$arkė* (parc) d'herbe⌝; et n'insistons pas sur ⌜les quatrė-*z*-éléments de la terre⌝, p. 259b. Cet « *e* caduc » sert donc, en plus de son rôle morphologique étudié ici, à un autre usage après deux consonnes et devant consonne. Remarquons cependant la différence entre *œ̃n povèr fœ̃m* 'une pauvre femme', *dė povèr jẽ* 'des pauvres gens' et *de povrė fœ̃m* ' des pauvres femmes ', p. 264b, où *ė* se distingue bien comme l'adjonction du féminin pluriel.

Ceci nous amène à reconsidérer *dès vartės roûyes* ' de vertes raies ' à Rossignol. Il faudrait d'autres exemples pour attester le phénomène courant qui nous occupe en gaumais. Remarquons d'ailleurs ici *-œ*, et non *-ė*. Mais *-ė* lui-même serait-il probant? C'est le lieu, je crois, de ren-

voyer en plus à l'*Etude phonétique...* de Bruneau, p. 147, où, assez loin du domaine wallon, on note sporadiquement des formes telles que *sa pauvrè mére* ou *pauvrè qu'on dit* ou encore *rèstè don* ⌜tranquille⌝, etc. Il s'agit alors simplement d'une voyelle permettant de prononcer aisément un groupe de trois consonnes qui se suivent. (Notons que Bruneau croit que ces parlers ont emprunté cet *è* au wallon; ce n'est peut-être pas absolument sûr.)

L'-*ès* de l'adjectif féminin pluriel préposé fait certes partie de la structure du wallon. Encore ne faut-il pas se dissimuler qu'il y a quelques failles dans le système : la vitalité de celui-ci n'empêche pas certaines exceptions et il y a, d'autre part, des extensions anormales. Si, d'un autre côté, on étudie les faits dans l'espace, peut-on toujours parler de « structure propre », développée « librement et indépendamment du français » (L. Warnant, p. 624). Au fur et à mesure qu'on s'éloigne du pays de Liège, la structure apparaît comme bien moins nette. N'est-ce pas du reste normal, puisqu'il n'y a pas de solution de continuité entre Paris et la Wallonie et que le dialecte libre et indépendant reste quelque peu une abstraction?

† Élisée LEGROS

Dialecte wallon en Wisconsin (U.S.A.)

En octobre 1972, des relations « familiales » s'établissaient, subrepticement ([1]) mais fermement, entre le *Peninsula Belgian American Club* de Namur (Wisconsin) et la ville de Namur (Wallonie) qui offrait à ses visiteurs une réception fastueuse, et surtout cordiale, marquée au coin de l'affection la plus vive.

Depuis lors, des relations étroites se sont établies entre les descendants des émigrants du siècle dernier, grâce à l'action des deux associations jumelles, celles de Namur (Wis.) et l'a.s.b.l. *Wallonie-Wisconsin* créée à Namur-Belgique ([2]).

En amplifiant les contacts épistolaires et la recherche de renseignements généalogiques dont étaient friands nos « Cousins », les rencontres annuelles de part et d'autre de l'Atlantique et l'intervention des moyens actuels d'information, on a pu se retrouver entre usagers d'un même dialecte wallon ([3]) et conclure à son identité.

Le Cacef ([4]) vient de sortir un disque présentant 50 minutes de conversations, chants et textes divers enregistrés sur place par Mlle F. Lempereur et la R.T.B.F. Ainsi, nos

([1]) *La Vie Wallonne*, n° 341, 1er trim. 1973, pp. 51-54.
([2]) *La Vie Wallonne*, tome LII, 4e trim., pp. 237-240.
([3]) *Les Cahiers Wallons*, 1975, n° 3, pp. 41-56.
([4]) Centre d'Action Culturelle de la Communauté d'Expression Française.

Wallons de Belgique pourront retrouver ce dialecte, resté très pur malgré plus de 120 années d'utilisation en milieu anglophone.

Pour assurer une survivance, menacée par les conditions de vie actuelle et les brassages plus importants de populations, scolaires surtout, nous avons voulu associer au maximum l'étude du dialecte wallon et de la langue française dans un dictionnaire trilingue de 1200 mots, à un cours élémentaire de wallon et mettre sur le métier un compendium trilingue illustré.

Pour introduire le lecteur wallon dans cette série d'initiatives, nous lui présentons, en deux tableaux contigus, la version anglaise d'un negro spiritual bien connu, transposé ensuite en écriture phonétique en partant de l'anglais par le chanteur wallon d'Algoma, Alfred Vandertie; textes complétés par les traductions en wallon et français.

De l'examen comparatif des différentes versions de ce même texte, et d'autres, reçus, écrits en wallon à partir de la phonétique de l'anglais, on peut constituer le tableau des adaptations principales.

1) wall. *a* et *â* : rendus par *aa* (car *a* se lit souvent *é* en anglais).
Ex. : *aavou*, avou; *aastoer*, asteûre; *voll-laa*, vo-l'-là; *saa*, ça; *aami*, ami; *laa*, la; *aavawkaa*, avocat; *paa*, pa; *braa*, bras; *klaaweh*, clawè; *paayee*, payî; *aassie*, assez;
raalie, râler; *dollaar*, dolâr; *fwaar*, fwârt.

2) fr. *é* : rendu par *a*, *ae*, *ey*, ou *ie*.
Ex. : *iddaey*, idéye; *aedee*, édî; *troney*, tron.ner; *raalie*, râler;

3) wall. *è* : rendu par *e* lorsqu'il est suivi de consonne(s), par *eh* en finale absolue.
Ex. : *r'merrssi*, r(i)mèrci; *Bellgique*, Bèlgique; *eh*, è ou èt ou èst; *queh*, cwès (croix); *bwehrr*, bwère; *tehrr*, tère; *vehrr*, vère; *sett*, sèpt'; *lett*, lète; *aaveyeeh*, aviès; *sawyètt*, sowaite; *klaaweh*, clawè; *mweyh*, mwès; *fweh*, fwèd (froid).

Where you there... ... (Negro Spiritual)

vers. origin. angl.	vers. wallonne (écrit. phonétique Wis.)	vers. wallonne (traduction)	vers. française (traduction)
1.	1.	1.	1.
Where you there when they crucified my Lord? (bis)	Esstee laa con ill lon crissifeeyee m'Seggyer?	Èstîz là quand il ont crucifyi m' Sègneûr?	Étiez-vous là quand ils ont crucifié mon Seigneur?
(Ref.) OH-OH-OH-OH sometimes it causes me to tremble, tremble, tremble Were you there... ... (as above) (lx)	(Ref.) Oh, oh, oh, oh, i naa deh koo k'so m' fey troney, troney, troney, Esstee laa...	(Ref.) Oh, Oh, Oh, Oh, i gn-a dès côps qu' ça m' fait tron.ner, tron.ner, tron.ner Èstîz là quand...	(Ref.) Oh, oh, oh, oh, bien souvent cela me fait trembler, trembler, trembler Étiez-vous là quand...
2.	2.	2.	2.
Where you there when they nailed him to the cross? (bis)	Esstee laa con ill lon klaaweh disi l' queh?	Èstîz là quand is l'ont clawé dissu l' cwès?	Étiez-vous là quand ils l'ont cloué sur la croix?
3.	3.	3.	3.
Were you there when they layed him in the tomb? (bis)	Esstee laa con ill lon koochee dihehl tomb?	Èstîz là quand is l'ont coûtchî didins l' tombe?	Étiez-vous là quand ils l'ont couché dans la tombe?
4.	4.	4.	4.
Were you there when they rol'd the stone away? (bis)	Esstee laa con ill lon rooleh l'peer evooyh?	Èstîz là quand il ont rôlé l' pîre èvôye?	Étiez-vous là quand ils ont dégagé la pierre?

4) wall. *ê*, *aî* : rendus par *ey*, *eyh*.
Ex. : *meyh*, maîs; *zommeyh*, jamaîs; *feyh*, faît; *treys*, trêze.

5) wall. *i* et *u* brefs : rendus tous deux par *i*.
Ex. : *crissifeeyee*, cricifîyî; *alish*, à l'uch; *kaarkill*, cârcule; *pippongh*, pupont; *ahljoordi*, audjoûrdu; *pis*, pus.

6) wall. *î* : rendu par *ee*.
Ex. : *cooche*, coûtchî; *crissifeeyee*, crucifîyî; *estee*, èstîz; *kee*, quî; *leehr*, lîre; *neef*, nîve; *peer*, pîre; *roovee*, rouvî; *saaquee*, saquî; *scleer*, scrîre.

7) wall. *û* : rendu par *eu*, *euh*, *ue*.
Ex. : *risseuh*, riçût; *sommeuzee*, s'amûsî; *buer*, bûre; *rissuer*, riçûre.

8) wall. *eû* : rendu par *oe*, *euh*.
Ex. : *aastoer*, asteûre; *leuh*, leûs; *oehr*, eûre.

9) wall. *o*. : rendu par *aw*.
Ex. : *aavawkaa*, avocat; *kaw*, co; *pooraw*, pourot; *sawyètt*, sowaîte; *tawt-aa-fey*, tot-à-faît; *trawvey*, trover; *vaw*, vos; *verraw*, vêrot.

9) wall. *ô* : rendu par *oe*, *oeh*.
Ex. : *evoey*, èvôye; *occtoep*, octôbe; *poehs*, pôces.

10) wall. *ou* : rendu par *oo*, *ooh*, *ue*.
Ex. : *boon aami*, boun-ami; *coochee*, coutchî; *coori*, couri (soigner); *moonyee*, mougnî; *pooraw*, pourot; *roovee*, rouvî; — *aavooh*, avou; *vooh*, vout; — *puersha*, pourcha.

11) wall. *oû* : rendu par *ew*.
Ex. : *boojew*, boudjoû (bonjour).

12) wall. *in* (ou la nasale *én*) : rendu par *ehn*, *eygn*, *enn*...
Ex. : *dehn*, dins; *tehng*, timps; *beygn*, bin; *mennmeyn*, m'inmez.

13) wall. *on* : rendu par *on*, *onn*, *ongh*.
Ex. : *onn veygn*, on vint; *onn zaa*, on-z-a; *wallonn*, walon; *troney*, tron.ner; *pipp pongh*, pupont.

14) wall. *ch* : rendu par *sh*.
Ex. : *belsh*, bèlje; *esshon*, èchone; *puersha*, pourcha.

15) wall. *dj* : rendu par *jj*.
Ex. : *lejjin*, lès djins.

16) wall. *tch* : rendu par *ch*.
Ex. : *coochee* coutchî.

Ceci ne résout pas les problèmes des sons *u* et *û* du wallon, ni surtout celui des voyelles nasales (*an*, *am*; *en*, *em*; *in*, *im*; *on*, *om*; *un*, *um*) dont l'anglais dissocie les constituants (*én'*, *ém'*; etc.).

Nous n'étions pas les premiers à nous heurter à ces difficultés; les essais précédents ne satisfaisaient nullement notre unique correspondant en wallon, Louis Dejardin (dites, en Wis. *Dèdjâr-dén*), qui nous écrivait ceci :

« *Mins ci qui dji trouve drole, c'èst qu'èle* (un professeur bénévole) *sicrît lès mots en anglais phonétique* :
I chone = *shawn*
pardon = *pardo*
il ont acheté = *il aun ashty*
Dji trouve ça pus malauji à lîre qui li wallon naturèl. Quant à mi, i n'a wêre dè rûje à lîre li vrai walon. »

A la suggestion de notre ami de Green Bay, nous avons préféré présenter le cours élémentaire selon un alphabet phonétique français. Des écrits, utilisant comme supports des cassettes correspondantes, introduisent l'élève dans l'ambiance wallonne. Le procédé vaut pour le français dont l'attrait et l'utilité paraissent incontestables.

L'ensemble primitif, comportant 12 pages, ne se prête pas à une publication isolée, sans l'apport sonore.

Nous avons préféré vous donner des citations et expressions relatives à la vie au Wisconsin, et des récits authentiques recueillis sur place.

1° se rapportant aux **conditions de vie** rude des débuts :
Lès frèds, si ça v'nîve au Mârs', is ramassîn' lès-ous d' pièrots, onk tos lès djoûs, pwis is tuwîn' lès maules po lès mougnî, èt t'nu lès méres, lorsque l'hiver se manifestait en mars, les habitants de la région récoltaient les œufs de moineau friquet, un par jour, puis tuaient les mâles pour les manger, et gardaient les femelles en vie.
Quand on-èfumîve on djambon, falot ratinde deûs djoûs d'vant do l'èdaumer, lorsque l'on fumait un jambon, on ne pouvait l'entamer avant deux jours.
Il avîn' dès maujones di ronds bwès, au comincemint, au début de la colonie, leurs maisons étaient faites de rondins.
Après chîs mwès qu'il èstîn' là di d'meûre, li gouvêrnèmint leûzî donot deus cints èt vingt-z-ârpints d' têre, six mois après leur installation au pays, le gouvernement leur donnait deux cent vingt arpents de terre (soit environ 10 hectares).
Falot cléri lès têres èt pwis sèmer autoû dès cus divant d' sondji à couri lès saurts, on d'djot ossi po ça : mète à blanc, on devait d'abord défricher les terres, puis semer autour des souches avant de penser à soigner les essarts, cela s'appelait aussi : dégager de toute végétation.

2° se rapportant à la **vie agricole** :
Po lès bièsses, on mètot di l'« advalfa » : c'è-st-insi qu'on lome li foûre di maîy qu'on-z-è pout r'ssatchi quate côpes par an, pour le bétail, on cultivait l'« advalfa » (espèce de luzerne, penserait-on), c'est ainsi qu'on appelle le « foin de mai » qui peut donner quatre coupes l'an.
Nos-avîn' dès vatches à mode, qui donîn' deûs mile lites di lacia par djoû èt chîs à sèpt' mile dolârs pâr mwès, nous élevions des vaches à traire, qui donnaient 2.000 litres de lait par jour, ce qui rapportait 6 à 7 mille dollars par mois.

I-n-avot dès rwèdès têres, todi po r'dagni, il existait des terres « raides », toujours aptes à donner des agglomérats.

Dins lès djârdéns, nos-avîn' avou lès pwès d' Rome, qu'on lome ossi romètes, dès pomes d'amoûr èt dès-aurôses, dès cawoûdes èt, come fleûrs, dès sint-djôsèf èt des piyaunes, dans nos jardins, nous cultivions aussi les « pois de Rome » (s. de haricots), des tomates et des arroches, des courges et, comme fleurs, des lilas et des pivoines.

3° relatives à l'**école** et à la **religion** :

Come il avîn' dandji dès pus vîs dès-èfants à l' maujon, i n'alîn' sovint nin pus lon qu'à l' trwèsin.me lîve; gn-a wêre qu'arètîn' après l' quatrin.me lîve, les aînés de la famille dont les services étaient requis fréquentaient l'école assez peu, n'allaient souvent pas plus loin que le 3e livre; bien peu se retiraient après le 4e livre. *Mins, au pus sovint, on n' conichot qui l'« bèlge » po d'viser d'vant do moussi à scole*, mais, la plupart du temps, le seule langue connue avant d'entrer à l'école était le wallon, *qu'on-z-aveut aprind dès vîs parints*, que l'on avait appris des grands-parents.

Dins lès r'lijions, on n' conichot d'abôrd qui lès « vîs catoliques » ou « lès piscopâls »; èt lès spirites, qu'on lomot « lès spirous », parmi les sectes religieuses on ne connaissait d'abord que les « vieux catholiques » ou épiscopaliens (anglicans) et les spirites, dénommés « *spirous*, écureuils ».

4° relatives à l'**alimentation** :

On fieûve dès tautes di bèlge : dès tautes au stofè, dès « aus pomes », dès « aus prunes », èt co dès tautes « aus raisins », on préparait des tartes dites « de Wallon », au fromage, aux pommes, aux prunes, et encore aux raisins.

On tchaufeûve dès mèrotes di mayi po pèter, on chauffait à sec des graines de maïs « aptes à éclater » (pop corn).

5° relatives à des **boissons** :

Dèl sirôpe d'èrâbe, du sirop préparé à base de suc d'érable.

On ponch, qu'on faît avou dèl gote, dè suke èt dèl némoscaude, un punch, préparé à partir d'alcool, sucre et noix muscade.

Dè vén avou dès rodjès calauves, dès pissèmènt', du vin fabriqué au moyen de trèfle, ou de pissenlits.

Po s' fer suwer, on tchôdô avou on tiés' di wiski, on tiés' di laume èt d' l'aîwe, pour activer la transpiration, un chaudeau à partir d'un tiers de whisky, un tiers de miel, un tiers d'eau.

Dins lès sâlons, dès « Vî Tchinis' » a fer avou dè bran'dy èt dès frûts à l' vîye môde, dans les cafés, on boit des « Vî Tchinis » (littéralement : vieux résidu) dans lequel entrent du brandy (eau-de-vie) et des fruits confits suivant la vieille recette.

6° relatives aux **maladies** et aux **remèdes** :

Ièsse pris dins lès-ouchas, être atteint d'une affection osseuse, *à n' sawè durer*, au point de ne pouvoir la supporter.

Awè l' mougna, awè li d'mougna, être atteint de cachexie.

Awè l' diâle dins lès boyas, souffrir d'inflammation des intestins (coliques, miséréré), avoir le diable en ses boyaux. *Riméde : prinde deûs vêres di bènite êwe, on bon timps onk après-n-on l'ôte; quand lès deûs si r'djondenut, faut qu'i crève*, comme remède, absorber deux verres d'eau bénite, un certain temps l'un après l'autre; quand les deux liquides se rejoignent, le diable doit crever, le mal cesse.

On mau d' dints, on l' pout sègni, un mal de dents, on peut le « signer », appeler le « *sègneû* », le guérisseur, dont les « signes de croix » sont efficaces.

One brûlûre, ça pout crèche noûf djoûs : après awè sègni, li crèchince arèteut, une brûlure, ça peut croître pendant 9 jours, la croissance était arrêtée par l'action du guérisseur.

C'èst l' min.me po lès tch'faus qui chalîn', de même pour les chevaux boîteux.

Po-z-ècrachi on rume, prinde di l'ôle di bièsse puwante, ou do « woodchap » [1], *foute do canfe didins tant qu'èle n'è r'mètot pus; bouter por à l' nêt su l' résèrvwêr (ou li drî dè l' sitûve); li lond'mwin, bouter on couyî d' toûrmentine po cinq' couyîs d'ôle; on pout prinde di l'ôle di « goose » (= d'auwe)*, pour « engraisser » un rhume, pour activer la guérison d'un rhume par un médicament destiné à une révulsion, prendre de l'huile de bête puante, y incorporer du camphre jusqu'à saturation, placer l'ensemble pour la nuit sur l'arrière du tuyau du poêle (à chaleur douce); le lendemain, y ajouter une cuiller d'essence de térébenthine pour 5 cuillers d'huile; on peut se servir aussi d'huile d'oie.

7° relatives aux **divertissements** (danse) :

Lès câréyès danses, les quadrilles; *lès danses di bèlge*, les danses apportées de Belgique; *danses avou l' drapia*, danses du drapeau; broom danses, thirst danse; danse du genêt, danse de la soif.

8° relatives aux **conditions climatériques** :

L'aîr est fine, l'atmosphère est sereine.

Couru bone aîr, vivre en atmosphère favorable.

[1] *Lire : angl. Woodchuck « marmotte »?*

Li timps satche après dèl plêve, le temps se dispose à des averses.

A l' dicauce di Grand-Lêz (trinte-ionk d'awous'), Dès frèdès nêts! : à la ducasse du Grand-Leez (31 août), froides nuits!

9° aphorismes et **reparties plaisantes** :

Dès pôves, gn-a l' diâle ènn'a co tchî dès masses avaurci, des gens pauvres, le diable en a encore chié beaucoup par ici.

S'on sârot tot qwè c' qu'on n' sèt nin, on sèrot brâmint pus malin; cor bin qu'...?, si l'on connaissait tout ce que l'on ne connaît pas, on serait plus averti; quoique...?

Dès mouches, t'è tûwes deûs; gn-a quate qui vont à l'ètèremint, des mouches, tu en tues deux, il s'en présente quatre à leur enterrement.

T'è-st-on-ome, di-st-i l' bièrdjî à s' tchén; Tu es un homme, dit le berger à son chien = je suis fier de toi! — *Waîte à s' cu, c'è-st-one liche!* réponse : regarde son postérieur : il s'agit d'une chienne, c'est-à-dire, ne te hâte pas trop à formuler un avis incontesté!

Quand-èst plin, On n'a pus fwim One pitite gote èst mia qu'on pwin.

Quand on est saoul, on n'a plus faim, un petit verre d'eau-de-vie est mieux reçu qu'un pain.

Atoute!... Quî qu'ènn'a, qu'è boute!, Atout! Celui qui en possède, qu'il en joue!

Vîve lès Belges quand il ont dès caurs! Quand is 'nn'ont pupont, Is sont ça pus lon!

Nous recevons les Belges quand ils ont de l'argent! Quand ils n'en ont plus, ils sont d'autant plus éloignés.

Qu'èst ç' qu'on tchèron?, Qu'est-ce qu'un charretier? — *On tchèt qu'a bouté s' mouson è s' drî*, un chat qui a rentré le museau dans son postérieur.

Dominus' qu'a mougni tos lès cabus! (Dominus vobiscum). *Èt après ça, on va mougni lès djotes èto!* (Et cum spiritu tuo).

Ça èst bon à l' bouche èt l' mougnî li-min.me, là! C'est un aliment appétissant, surtout quand on peut s'en délecter!

Si vos n' savoz dîre do bin d'one djint, ni d'djoz rin du tout, si vous ne pouvez louer quelqu'un, gardez bouche close.

Quand i faut, i faut! si cela apparaît comme nécessaire, ne t'en passe pas.

Ça va? — Rép. : *si ça îreut mia, on n' saureûve quéquefîye qwè fer avou!*, si un mieux se présentait, on ne saurait peut-être qu'en faire!

L'êwe ni court jamaîs è montant, l'eau ne coule jamais vers la hauteur.

Doûcemint, à bèle vôye! (iron.), même en bon chemin, ne te hâte pas hors de tes possibilités!

Mougne qwè ç' t'as! Mange ce que tu as = contente-toi de ton avoir!

Quand on laît on coutia tchaîr, c'èst qu'on va oyu dèl compagnîye, la chute d'un couteau annonce une visite.

I faut côper lès bwès à blanze, èt nin à l' gueûye di rin.ne, on doit couper le bois en biseau, et non « en forme de gueule de rainette ».

Il èva, Monté su s' via; Èt i r'vint, Monté su s' tchin.

Il part, chevauchant son veau; il revient, chevauchant son chien. Espoirs diminués.

10° Récits ([2])

([2]) Retranscrits a partir d'une bande enregistrée par Dorothy Heinrich, de l'Université de Green Bay pour le *Belgian American Ethnic Collection* dans *Special Collection Department* de cette Université. Enr. 1976.

a. Entrevue avec Léonard Lempereur, de Namur (Wisconsin).

Dins l' vî timps, mi mârine aleûve fer moûre dè frumint « po dès flower », po fer dèl farine à... n'è sé, don, mi... Èt, su l' vôye, èlle a stî ataquéye pa dès lès; èt èlle avot si satch di fârine dissu s' dos. Èt èlle a falu foute si mitche aus lès po couru èvôye, pace qui lès lès èstît après lèy. Èt en foutant si mitche aux lès, è bin, èlle a ieû l' chance dè couru èvôye do timps qui lès lès mougnîn' si mitche; èt, èlle a stî; èlle a râlé èt èle n'a ieû pus pon.y rûjes.

Dans le vieux temps, ma grand'mère (toujours dénommée « marraine »), s'en allait porter du froment à moudre pour en faire de la farine à... je ne sais où, moi! Et, sur le chemin, elle a été attaquée par des loups, et elle avait son sac de farine sur le dos. Et elle a dû (et il lui fallut) jeter sa tartine aux loups pour s'enfuir, parce que les loups la menaçaient. Et, en jetant sa tartine aux loups, eh bien, elle a eu la chance de s'éloigner en hâte cependant que les loups mangeaient sa tartine, et elle a été (elle s'est sauvée), et elle n'a plus eu d'ennuis.

b. L'istwêre da Piêre

Dji v' va raconter l'istwêre
Da on p'tit ome qu'on lome Piêre.
Par on bia djoû, il a atrapé swè :
Ça faît qu' 'l a stî au cabarèt.
Maîs là 'l a d'mèré trop longtimps.
Quand 'l a sôrti, l' pôve Piêre, 'l èstot plin.
Il a quité po ruv'nu,
Mins su l' vôye, i s'a pièrdu.
Il a tcheû dins one courote,
Il a churé totes sès culotes.
N-a s' grosse fème l'a v'nu rèscontrer
Maîs Piêre a c'mincî a fer dèl malén.
Ça faît qu'èlle l'a prind pa l' pia di s' panse,
Et èle lî a doné one danse

Èt Piêre a promètu
Qu'i n' bèvrot pus jamaîs pus.
Maîs, saqwants djoûs après,
Piêre a co ratrapé swè;
Ça faît qu'il a r'toûrné au cabarèt...
Mins là, s' grosse fème l'a v'nu r'trover,
Èt ç' cop-ci l' poûchêre a volé :
Quand il a stî râlé,
Piêre a iu l' nuk dè cô câssé...
Èt, l' djoû d'audjoûrdu,
Quand on r'ssondje à s' nom,
On dit : « Pôve Piêre, i n'a jamaîs stî plin qu'on côp ».

L'histoire de Pierre. Je vais vous conter l'histoire D'un petit homme que l'on appelle Pierre. Par un beau jour, il a eu soif : C'est pourquoi il est entré au débit de boissons. Mais, il y est resté trop longtemps Quand il en est sorti, il était soûl. Il en est sorti pour rentrer chez lui, Mais, en chemin, il s'est égaré. Il est tombé dans une rigole, Il y a déchiré sa culotte de belle façon. Sa grosse femme est venue à sa rencontre Mais Pierre a essayé de jouer au roublard. Voilà pourquoi elle l'a empoigné à bras le corps Et elle lui administré une raclée. Et Pierre a promis De ne plus jamais boire. Mais, quelques jours plus tard, Pierre a eu soif à nouveau; Le voilà rentré au cabaret... Mais, là, sa grosse femme est venue le rejoindre, Et, cette fois, « la poussière a volé » (l'empoignade fut sévère) : Quand il s'en est retourné, Pierre a eu le noeud du cou brisé Et, aujourd'hui, Quand son nom revient à la mémoire, On dit : Pauvre Pierre, il ne fut jamais éméché qu'une seule fois!

c. L'istwêre d'one discandje *(prumêre mache)*

N-a on-ome qui s' nom èstot Bèrdî-Bèrdau. Il alot travayî por on cinsî, èt i l'a payi avou dès canadas. Èt pwis, il avot on satch (sac) di canadas, èt i voleûve mwins' di ça. (?)

Ça faît qu'i va èmon Djigot, èt i dit : « Dj'a on satch (sac) di canadas, èt dji vou... Qwè ç' qui vos m' donez po mès canadas? » Èt Monsieû Djigot dit : « Dji vos done on coq! » — « Ça c'èst bon. »

Ça faît Bèrdî-Bèrdau doner à Djigot lès canadas, èt i prind l' coq èt l' bouter dins l' satch (sac).

Et i vout aler èmon Dèyô èt i dit : « Dj'a on coq dins l' satch (sac). Èt qwè ç' qui vos m' donez po l' coq? » Èt Monsieû Dèyô dit : « Dji va doner dès cabus! »

Ça faît i prind lès cabus dins l' satch (sac) èt i va mon Calomme. Calomme d'mèreûve à on d'méy (on d'méy-mile) di mon Dèyô.

« Monsieû Calomme, dj'a dès cabus dins m' satch (sac). Qwè ç' qui vos m' donez po mès cabus? » Calomme dit : « Dji vos va doner dès ' chou-navaus! ' » — « Ça, c'èst bon : dj'in.me lès chous-navaus! » Èt doner lès cabus à Calomme.

Èt i va èmon Dèbrau (Debroux) èt Dèbrau lî dit... Èt Monsieû Dèbrau (Debroux) dit : « Dj'a rén por vos! Dj'a sèpt' files, èt c'èst d' trop d' files! Si t' vous marier trwès ou quate?... »

Ça faît Bèrdî-Bèrdau dit : « Ô, dj'è prind one...! » « Oyi, mins èto l' mère! Prindoz tos lès vingt (ou *po lès vinde?*) *èt donez mè lès chous-navaus! »*

Récit d'un échange (première version). Il y a un homme dont le nom était Bèrdî-Bèrdau (écervelé). Il allait travailler chez un fermier, et celui-ci l'a payé avec des pommes de terre. Enfin, il avait un sac de pommes de terre et « il voulait moins de cela » (= il voulait l'échanger contre un objet de moindre valeur). Le voilà parti chez Gigot, et il dit : « J'ai un sac de pommes de terre, et je veux,... Que me donnez-vous en échange? » Et M. Gigot dit : « Je vous donne un coq. » « Cela m'agrée. » Ainsi, Bèrdî-Bèrdau donne à Gigot les pommes de terre, il prend le coq et l'enfourne en son sac. Il se décide à aller chez Déyô et il dit : « J'ai un coq dans mon sac. Que me donnez-vous pour le coq? » Et M. Déyô dit : « Je vais (vous) donner des choux! » Ensuite, il prend les choux dans le sac et va chez Calomme. Calomme habitait à un demi (un demi-mille) de chez Déyô. « M. Calomme, j'ai des choux dans mon sac. Que me donnez-vous pour mes choux? » Calomme dit : « Je vais vous donner des choux-navets (rutabagas). » Ça c'est bon, j'aime les choux-navets. » Et d'échanger des choux avec Calomme. Il s'en va chez Debroux, et Debroux lui dit :

« Je n'ai rien qui vous convienne ! J'ai sept filles, et c'est vraiment trop de filles. Si tu veux en épouser trois ou quatre?... » Et Bèrdî-Bèrdau dit : « Oh! J'en prends une. » — « Oui, mais la mère aussi! Prenez-les *toutes lès vingt* (ou *pour les vendre* ?) et donnez-moi les choux-navets ».

d. Istwêre d'one discandje *(deûzyin.me mache)*

Là! Ça faît on-ome qu'a dit qu'i faleûve qu'il îreûve colècter sèpt-z-afaîres por li mougni pace qu'i nèl sognereut nin (?).

Ça faît, li prumî afaîre qu'il a ieû on coq.

Èt adon, à l' deûzin.me maujone qu'il a stî, il a ieû one bèrbis.

Èt adon, il a co stî à one ôte èt il a ieû on p'tit pourcia.

Adon il a co stî à cor one ôte èt il a ieû dèl fârine.

Et d'tos lès costés qu'il aleûve, i faleûve qu'i discandjerot one afaîre po l'ôte.

Ça faît qu'il a co stî ad'dé on-ôte ome èt i lî a doné on p'tit via; èt adon, il a stî quê on p'tit lapin; èt adon, à l' sètin.me ome qu'i falot qu'i discandjerot tot ç' qu'il avot. Èt il avot ça dins on gros satch.

Èt adon, ci-t-ome-là qu'il a stî, il a dit qu'il astot trop pôve, qu'i n'âreut rin soyu lî doner... Tot ç' qu'il avot, c'èstot sèpt' fèyes. Il a stî qwê totes sès fèyes èt i l's-a bouté èchone, èt adon, il a dit : « Vos pudroz cit'cile, èt s' nom c'èst Apolonîye. »

Récit d'un échange (deuxième version) Voilà! Il s'agit d'un homme dont on a dit qu'il devait aller « collecter » sept objets aptes à le nourrir, parce que lui (?) ne le (?) soignerait pas.

Ainsi donc, le premier objet qu'il a obtenu : un coq.

Et ensuite, à la seconde maison où il s'est adressé, il a reçu une brebis.

Ensuite, il s'est présenté autre part et il a reçu un porcelet.

Et puis, il a encore frappé à une autre porte et il a reçu de la farine.

Et, à chaque endroit où il se présentait, il devait échanger un objet contre un autre.

C'est ainsi qu'il s'est encore adressé à un autre individu qui lui a donné

un petit veau; puis, il s'en est allé chercher un petit lapin. Et enfin, chez la septième personne où il devait faire l'échange de ce qu'il possédait. Et ceci était contenu dans un gros sac.

Et ici, cet homme chez qui il s'est présenté lui a dit qu'il était trop pauvre, qu'il ne pourrait rien lui donner... Tout ce qu'il possédait, c'était sept filles. Il est allé quérir toutes ses filles et il les a rassemblées; et alors, il a dit : « Vous prendrez celle-ci, et son nom c'est Apollonie ».

Lucien LÉONARD

Note. *Bèrdî-bèrdau* paraît se rapporter au verbe *bèrdèler*, recensé en Wallon Central par Grandgagnage, Pirsoul et le Lexique Namurois comme signifiant : bredouiller, marmonner, et, de là, marquer dans ses paroles un certain déraisonnement.

J. Haust, à la page 74 de son D.L. mentionne : *bèrdih-bèrdah*, voir : *bardih-bardah*, traduit par grosso modo.

Le Dictionnaire de l'Ancien Français de Greimas, 2e édition, 1968, déclare « employé par Coincy en 1220 le verbe *bredeler*, bredouiller, marmonner, et le cite « comme abondamment repris dans les parlers gallo-romans ».

Cf. FEW 1, 541b (*brittus*).

Quelques considérations sur le Pater dans les dialectes de Wallonie

Le renouveau liturgique issu du concile Vatican II a entraîné un regain de faveur pour l'expression dialectale à l'église.

Dans cette perspective l'histoire des messes en dialecte mériterait d'être écrite, à la suite d'ailleurs de celle des traductions et adaptations de l'Evangile. Mais ce ne sera pas l'objet des quelques considérations qui suivent.

Bien que l'étude des prières, canoniques ou non, ait été l'objet de beaucoup de travaux, dont témoigne, pour ne citer qu'un exemple par un auteur de chez nous, le *Répertoire d'incipit de prières en ancien français* (Paris, Droz, 1956) du père jésuite Jean Sonet, on ne s'est guère attardé aux prières dialectales; aussi me hasarderai-je à examiner le problème du Pater dialectal en Wallonie avec l'appréhension de rester très en deçà de ce qu'il faudrait en dire.

L'*Oratio Dominica leodice sive vallonice*

Certes l'abbé Georges Monchamps a fait connaître en la séance du 15 juin 1898 de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège l'existence d'un Pater wallon imprimé à Paris (chez Denys Bechet et Louis Billaine), dans le tome I de l'ouvrage de Pierre Davity, *Description générale de l'Eu-*

rope, Quatrième partie du Monde, avec tous ses empires, estats et républiques..., p. 760; la première édition de cet ouvrage, intitulée *Nouveau théâtre du Monde*, ne cite pas le Pater wallon. « Ce texte, écrit Monchamps, dans les *Archives liégeoises*, I, 6, p. 43, avait jusqu'ici échappé à l'attention des Liégeois. » Ce n'est pas tout à fait exact. Ferdinand Hénaux prétend le reproduire dès 1843 dans ses *Etudes historiques et littéraires sur le wallon*, Liège, p. 39, ainsi que le baron Xavier van den Steen de Jehay dans son *Essai historique sur l'ancienne cathédrale de Saint-Lambert à Liège et sur son chapitre de chanoines-tréfonciers*, Liège, 1846, p. 190ab, lequel le cite d'après Hénaux et le reproduit dans sa réédition in-plano de 1880 à Liège. C'est ce que fait aussi Dudley Costello, dans la seconde édition de *A Tour through The Valley of the Meuse with the Legends of the Walloon Country and the Ardennes*, Londres, 1846[2], pp. 49-50 = 1846[1], même pagination, car c'est le texte de Hénaux qu'il reproduit, avec le commentaire de Davity. Ces mentions prouvent que le texte de celui-ci n'était pas aussi inconnu des Liégeois (voire des étrangers) que le prétend Monchamps; le mérite de celui-ci est de l'avoir revu avant que ne s'estompe la curiosité à l'égard du Pater dialectal. Comparons, en effet, la notation que fournit Hénaux à celle que j'ai lue dans le livre de Davity :

Davity, 1660	**Hénaux**, 1843
Nos Peer Ket à Ciel,	*Nos peer kest â cier,*
santfé so ti non.	*sanctifie se ti nom.*
Ti Roam nos auien.	*Ti royâme nos avienn.*
Ta volontei so fait	*Ta volontei so faite*
enlter com al Ciel.	*en l' terr com à cier.*
Dene no nos pen Ktidien aiourdhu,	*Diné no nos pein k'tidien ajourd'hu;*
et pardonn nos peché com	*et pardon no pechei com*

no pardonn no detteu.
Et nos indus ni en tentation,
men dliure no demal.
Amen.

no pardonn no detteu.
Et nos indus nin en tentation,
mein delivre no de mal.
Amen.

Il est vrai que c'est le même texte, avec des différences orthographiques secondaires. Mais est-il en wallon ? Il présente en tout cas des wallonismes : *Nosse Pére qu'èst â Ciél, sant(i)fié soye/sèye ti nom. Ti Royâme nos aviène...*, lisons-nous (car il faut interpréter la graphie), et c'est du wallon authentique, à ce qu'il me semble. Mais il ne manque pas de gallicismes : *Ta volonté, pain, mal*; et l'on a parfois l'impression de se trouver en face d'hybrides : *k'tidien, tentation* (lire : *tintâcion* ?). Ces remarques vont un peu dans le sens de Davity, qui dit des Liégeois : « Ils parlent Françoys fort corrompu, quoy qu'ils taschent de le polir, principalement la Noblesse et les personnes de condition. Leur barragoin est tel que le Pate-nostre suiuante vous peut faire voir. »

On peut se demander s'il y a eu un intermédiaire dans la transmission de Davity à Hénaux. Van den Steen de Jehay assure que le 6 février 1846 trépassa à Liège Mme E. Dupont-Russon à l'âge de 101 ans, laquelle avait indiqué que l'on pouvait voir au XVIIIe siècle, encastrée dans la paroi orientale de la chapelle Saint-Michel en la cathédrale Saint-Lambert une grande table de marbre noir où l'on traçait, pour les adolescents, des prières en wallon. Parmi celles-ci, le Pater tel que Davity l'avait consigné au siècle précédent. Il eût été utile à notre propos d'avoir la notation de Mme Dupont-Russon d'après la manière dont elle-même récitait le Pater. Rien n'établit que ce fut d'elle que Hénaux l'entendit.

Ce ne peut non plus être d'après l'*Oratio Dominica CL linguis versa et propriis cujusque linguae characteribus plerumque expressa*, paru à Paris en 1818 par les soins de J.J. Marcel, n° 69; l'**Oratio Dominica leodice sive vallonice** dit en effet :

Nos Peer ki es a cir, vos sen no seù'ye santifii; vos roame nos adveigne. Vos volte seù'ye faite el ter kom a cir. Dïne no ajourdou nos pan quotidien. Pardonne no nos ofence kom no le pardonon a ciki nos on ofencé. Ni no duhé nen diven de tentacion; mai dilivre no di to ma. Ensi seù'ye ti.

Ce livre a la bonne idée de citer sa source : c'est l'*Oratio Dominica in diversas omnium fere gentium linguas versa et propriis cujusque linguae characteribus expressa...* de John Chamberlayne paru à Amsterdam chez Guillaume et David Goere en 1715; on peut lire à la p. 67 de la première partie, en caractères latins : **Leodice sive Vallonice :** *Nos Peer ki es a cir*, etc., exactement comme chez Marcel.

Mais l'édition que j'ai vue de ce dernier auteur est en fait une réédition : « Quand le pape Pie VII se rendit à Paris, en 1805, pour le couronnement de Napoléon Ier, le 31 janvier il visita l'Imprimerie impériale où se préparait une édition du Pater en cent cinquante langues : c'était l'œuvre de Jean-Joseph Marcel (1776-1854)... », écrit Michel Taillé dans son article *De quelques éditions polyglottes* paru dans *Foi et Langage*, Paris, IV, 1980, p. 305, dont je dois communication, comme de nombreux autres documents et références, à M. Maurice Piron. Taillé s'exprime en termes sportifs, parlant de l'édition de l'*Oration Dominica in CLV linguis versa* due à Giambattista Bodoni en 1806 comme battant le record de Marcel. Il ne dit rien d'un autre recueil du même genre, contenant le Pater noster en deux cent six langues et dialectes offert richement relié à S.S. le Pape Léon XIII à l'occasion de son jubilé pontifical, et qui

contient le texte de Chamberlayne (reproduit par *La Semaine* de Malmedy, n° du 19 novembre 1887 avec quelques coquilles) : de ce recueil il y aurait, paraît-il, un exemplaire au Musée scolaire de l'Etat belge, rue Ducale.

Il n'est pas douteux que cette version est linguistiquement plus wallonne que la précédente, bien que la langue se ressente d'un modèle français. Surtout, elle se différencie dans l'expression : *come nos pardonans âs cis qui nos ont ofinsé*, qui s'oppose nettement au *pardone nos dèteûs* de Davity. Le wallon de : *Ni nos dûhéz nin divins dès tintâcions* me paraît aussi plus naturel que le : *Et n' nos indûce nin in tintâcion* de Davity.

Il semble que l'on doive la transposition du Pater en dialecte liégeois à une mode. Sever Pop, dans *La Dialectologie. Aperçu historique et Méthodes d'enquête linguistique.* I. *Dialectologie romane*, Louvain, 1950, p. 157, explique qu' « à la fin du XV[e] siècle, on se sert pour la première fois de l'*Oraison dominicale* pour révéler l'aspect de langues presque inconnues à cette époque ». Il signale les *Reisen des Johannes Schiltberger aus München in Europa, Asia und Afrika von 1394 bis 1427*, qui eurent six éditions, la dernière étant datée de 1494 à Francfort; mais la réédition due à Valentin Langmantel d'après le manuscrit de Nuremberg en 1885 contient des spécimens du Pater en langue tatare (p. 38) et arménienne (p. 157). Il ne semble donc pas que ce soit à Schiltberger que Davity puisse devoir son Pater wallon.

Pour Taillé, « il semble que la première publication polyglotte du Pater fut celle du moine Augustin Angelo Roccha (1545-1620). Surintendant de l'imprimerie vaticane et fondateur de la Bibliothèque Angélique..., il inclut dans sa *Bibliotheca Apostolica Vaticana* [*a Sixto V. Pont. Max., in splendidiorem, commodioremq. locum translata, et a fratre Angelo Roccha a Camerino... commentario Variarum ar-*

tium ac Scientiarum Materijs curiosis, ac difficimis, scituq. dignis refertissimo illustrata ad S.D.N. Gregorium XV. Romae, M.D.XCI ex Typographia Apostolica Vaticana] la collation du Pater en vingt-cinq langues : après un appendice « De Dialectis », il ajoute un « De oratione dominica variis linguis et characteribus conscripta » (pp. 365-376)... ». Il apparaît cependant que c'est une erreur, car Sever Pop indique, p. XXVI, que le médecin et naturaliste suisse Conrad Gesner, qui vécut de 1516 à 1565, publia en 1555 le premier recueil de vingt-deux spécimens de l'Oraison dominicale : *Mithridates Dediffe Rentiis Lingvarvm tvm retervm tum quae hodie apud diuersas nationes in toto orbe terraru[m] in usu sunt Conradi Gesneri Tigurini Observationes.* Froschovervs anno MDLV, LIVI + 78 p. doubles in-12, contenant en hors-texte un tableau dépliant du Pater en 21 langues. « A partir de cette date, les versions de l'Oraison dominicale augmentent, et chaque érudit se fait un devoir de réunir de tels spécimens. On ouvre ainsi la voie aux enquêtes par correspondance. » En 1575, André Thevet publie douze versions du Pater dans sa *Cosmographie Universelle*, parue à Paris. En 1592 Hieronymus Megiser (1555-1618) publie à Francfort-sur-le-Main son *Specimen XL Linguarum et Dialectorum ab Hieronymo Megisero a diversis auctoribus collectorum quibus oratio Dominica est expressa.* En 1593, toujours à Francfort, un inconnu publie l'*Oratio Dominica L diversis linguis.* En 1603, encore à Francfort, c'est une *Probe einer Verdolmetschung in fünfzig unterschiedlichen Sprachen, darin das heylyg Vater Unser, der English Gruss, die Zwölf Artikel unsers christlichen Glaubens, die zehn Gebott transferiret und in Truck verfertigt worden.* Une autre collection vit le jour à Londres en 1700, et l'on signale aussi une publication d'Augsbourg sans date plus au moins vers la même époque. Puis vint Chamberlayne, qui alimenta Marcel, Bodoni et le *Mithridates, oder Allgemeine Sprachen-*

kunde, mit dem Vater Unser als Sprachprobe in beynahe fünfhundert Sprachen und Mundarten, qui parut à Berlin de 1806 à 1817, en quatre volumes dus à J.C. Adelung, puis par le même aidé de J.S. Vater, le dernier volume par ce dernier, Fr. Adelung et W. von Humboldt. On doit, en 1844 et 1847, à un certain Auer un ouvrage intitulé *Sprachhalle, Oratio dominica oder das Vater Unser in DCCLXII Sprachen*, qui parut à Vienne.

Davity a eu donc plus d'une possibilité de trouver son texte-témoin du langage de Liège dans l'un ou l'autre des recueils dont je mentionne l'existence. Mais ce n'est certainement ni dans Gesner ni dans Roccha, que j'ai vus.

Mais il s'agit là d'une tradition écrite. La tradition orale nous livre-t-elle aussi un Pater dialectal ? Voici ce que mon enquête a fourni. La plus ancienne notation est due à Auguste Hock dans son livre sur les *Croyances et remèdes au Pays de Liège*, paru d'abord dans le *Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne*, XII, 1871, p. 168 = Liège, 1876[2], pp. 136-137. Elle est donnée comme étant la prière des mendiantes à Chèvremont, lors du célèbre pèlerinage du lundi de Pâques. Remarquons les lacunes de cette version : il est possible qu'on les comblait en français : *Notru Pére qu'èst å cîr,* - ... - *Qui vosse vol'té seûye fête - à la tére come å ciél.* - Donnez-nous aujourd'hui notre pain de tous les jours - et pardonnez-nous... - ... pauvres pécheurs - maintenant et à l'heure de notre mort. - Ainsi soit-il !

L'autre notation est plus récente et remonte à 1961, et je la dois à Jules Hennuy, qui l'enregistra d'une dame Closset de Xhendelesse : *Notru Pére qu'è-st-â-chél, - Vosse no seûye san'tifyi, - Vosse rèyaume dèladviène* (*sic*!) *dè bon Diu, - ... seûye fête à la tére come au chél. - Èt n'néz*-nous, *Sègneûr*, not' pain *quôtidiègn* ! - Ains' *swèt*-il ! Texte corrompu, de surplus, et lacunaire. Il est possible de donner un sens à la troisième ligne, en comparant avec la prière parodique que voici, notée par Sylvain Randaxhe de Charneux vers 1900 et

adressée à Oscar Colson : *Notru Pére* qui êtes aux cieux, - *Lès crompîres sont so l' feû !* - Que vot' nom *swèt* sanctifié, - *Av' mètou dè sé ?* - *Vosse* royaume nous advienne, - *Mu pére è-st-à l' taviène* ! - Vot' volôté soit faite à la terre - *Po lès clêrs !* - *Qui l' fame sît so l' tiér,* - *Qui ratind l' mwért :* - *Nos n' lî frans nou wahê,* - *Nos l' mètrans èn-ô tonê !* - *Nos n' lî frans nou chèrvice,* - *Nos l' mètrans d'vins lès cindris'* ! '... - Les pommes de terre sont sur le feu ! - ... - Avez-vous mis du sel ? - ... - Mon père est à la taverne ! - ... - Pour les clercs ! - Que la femme sied (?) sur le tertre - Qui attend la (ou le ?) mort : - Nous ne lui ferons pas de cercueil, - Nous le (la ?) mettrons dans un tonneau ! - Nous ne lui ferons pas (chanter) de service, - Nous le (la ?) mettrons dans le fumier de cendres et de déchets.'

Une des lacunes des textes recueillis par voie orale peut être réparée par un fragment que cite Jean Bosly dans *Li Molin d'â Pré-Bolèt*, 1960, p. 16 : ... *Pardonéz-nos nos fâtes - avou l' min.me mèseûre qui nos pardonans lès fâtes âs-autes...* Si l'on confond les trois notations, l'on obtient, en tenant compte de la prière parodique, le texte suivant en dialecte liégeois : *Notru Pére qu'è-st-â cîr, - Vosse nom seûye san'tifiyî, - Vosse rwèyaume nos-adviène, - Vosse vol'té seûye fête à l' tére come a cîr ! - Èt d'néz-nos, Signeûr, nosse* pain quotidien *!* (ou : *nosse pan di tos lès djoûs ?*) - *Èt pardonéz-nos nos fâtes avou l' min.me mèseûre - Qui nos pardonans lès fâtes âs-autes...* On reprendra à Toussaint-Fr.-J. Hubert, *Dictionnaire Wallon-Français*, 1853, p. 277b, la formule terminale de la prière : *Insi seûyet-i*, qui exprime, employée isolément, le vœu, le consentement, l'adhésion.

On ne peut manquer de souligner une ressemblance avec le Pater de Davity et avec celui de Chamberlayne : il s'agit de la troisième ligne, une formule que l'on retrouve dans de

nombreuses versions médiévales du Pater. Si je me reporte à Francisque Michel, *Le Livre des Psaumes. Ancienne traduction française publiée pour la première fois d'après les manuscrits de Cambridge et de Paris*, 1876, p. 286, je lis qu'au début du XIIe siècle on traduisait le latin : *Adveniat regnum tuum* par *Avienget le tuens regnes* (ms. de Cambridge), *Avienge le tuens regnes* (ms. de Paris), forme encore attestée au XIVe siècle (Sonet, n° 1065); au XIIIe siècle on disait selon Marcel, n° 56 : *Avigne li tuens regnes*; selon S. Berger, *La Bible française au moyen âge*, 1884, p. 27 : *Avienge li toens regnes*; au XIVe siècle, selon Sonet, n° 1966 : *A nous aviengne ton noble regne de fait*, mais c'est dans un Pater noster en prose rimée; dans une bible anglo-normande du milieu du même siècle, selon Berger, p. 235 : *Aviegne toun regne*. L'ordre des termes serre de moins près le modèle latin lorsque, comme dans le Pater du XII(I)^e^ siècle publié par Paul Meyer dans le *Bull. Soc. Anciens Textes Français*, 1880, 1, p. 39, on dit : *Ton regne nos fai advenir*; mais la formulation est en général plus simple : selon Berger, p. 29 et p. 25 (en Angleterre) : *Le tun regne avienget*; pp. 140-141 : *Ton regne aviegne*; *Ton regne viegne*; p. 25 : *Li tuens regnes aviegne* (XIVe s.); dans la *Bible historiale* de Guyart Desmoulins (Aire 1251-1322 ?), d'après Berger, p. 173, on lit : *Tes regnes vieigne*; selon Sonet, n° 1253, le « Pater noster en françoys » dit en deux manuscrits du XIVe siècle : *Tes regnes adviengne*; dans la bible de l'abbaye augustine de Saint-Victor, selon Berger, p. 254 : *Ton regne adviegne*; d'après Paul Meyer dans *Romania*, XV, p. 342, une notation de la seconde moitié du XIVe siècle entre les lignes de laquelle sont écrites des gloses latines dit : *Ton regne aviegne e ton voler*... Mais la notation la plus intéressante pour notre propos est celle de la « patenostre en franchois », dont Sonet, n° 1252, fournit dix-huit références à des manuscrits et dit qu'elle est « la forme habituelle du Pater en

prose » : *Ton royaulme nous advienne*, formule qui se retrouve dans la bible de Raoul de Presles (mort en 1382) : *Ton royaume adviengne.*

La formule liégeoise : *Ti royâme nos aviène*, dans la tradition orale *Vosse rwèyaume nos-adviène*, est donc un archaïsme particulièrement populaire du XIIIe au XVe siècle. Mais ce n'est pas le seul archaïsme qu'il convient d'examiner. On ne peut manquer d'être surpris de lire en 1660 : *et pardonn no peché com no pardonn no detteu.*

Selon Michel on disait au XIIe siècle, pour le latin *Et dimitte nobis debita nostra sicut dimittimus debitoribus nostris* : *E pardune a nus les noz detes sicun nus pardununs a noz deturs*; selon Sonet, n° 1676 : *Et pardune a nus nos detiés si cume nos pardununs a noz debtiers* (XIIIe siècle); selon Guyart Desmoulins (Aire, XIIIe-XIVe s.) : *Et nous laisse nos detes, aussi come nous les avons laissiet a nos deteurs*; selon Berger, p. 25 : *Et pardone nos nos detes, si come nos pardonnons a nos deteurs* (XIVe s.); selon Meyer, *Romania*, XV, p. 342 : *E nos dettes lessez a nous - si come a nos dettours lessons* (deuxième moitié du XIVe s.); quant à Raoul de Presles (XIVe s.), il dit : *Et nous laisse noz debtes, si comme nous les laissons a nos debteurs*; dans la bible de Saint-Victor : *Et nous pardonne nos debtes, aussi come nous les pardonnons a nos debteurs*; selon Berger, p. 235 : *Et laiz a nous nos dettes, si come nous lessoms a nos dettours* (XIVe s.); selon Sonet, n° 1966 : *Et si pardonne nos debtes a nous pequeurs - Si comme pardonné le avons a nos debteurs (XIVe s.);* - avec paraphrase, selon Meyer, *Bulletin SATF*, XII(I)^e^ s. : *Et se nos pardonez nos detes, - Les corpes que nos avons fetes, - Si come nos a nos maufeiteurs - Pardonons et a nos deteurs*; - avec *péchés* au lieu de *dettes* : selon Berger, pp. 140-141, XIIIe s. : *Et nos pardone nos pechiez, come nos pardonons a cels qui nos meffont*; ibidem : *Et nos pardone nos*

pechiez si come nos pardonons a touz cels qui nos meffont; selon Sonet, n° 1252 : *Et nous pardonne nos péchez comme nous pardonnons a ceulx qui nous ont meffait* (XIIIe-XIVe s.); selon Berger, p. 26 : *Fai nos de nos pechiés pardom - Si con nos a autrui pardonons*; le même, pp. 25-26 : *De nos pechiez nous fai pardon - Si cun nous les nos pardonnons* (fin XIIIe s.); selon Marcel, pour le XIIIe s. : *Et pardone nos* [*meffais*], *si comme nos pardonons aços qui meffait nos ont*; selon Berger, p. 27 : *Et pardones nus nos mesfaiz, si com nus pardonuns a ceus ki mesfait nus ont* (deuxième moitié du XIIIe siècle); selon Sonet, n° 1253 : *Et nous pardonne noz maffaits si comme nous pardonnons a ceux qui nous ont meffait* (XIVe s.); divers : selon Meyer, *Romania*, XV, p. 322 : *Releissez trespas a peccheurs, - Si come nous fesuns a nos nuisors* (XIVe s.); selon Sonet, n° 1245 : *Et d'un chascun tous le pechiez efface - Comme envers tous pardonner se contraint* (XIVe s.).

La version liégeoise de ce passage est donc un croisement entre la formulation avec *dettes - detteurs* et celle avec *péchés*. Elle paraît être originale, mais mon corpus d'une vingtaine de notations du Pater est probablement insuffisant pour en juger avec sûreté. Même si le terme *detteur* 'débiteur', 'créancier' reste attesté au XVIe siècle selon Edmond Huguet, *Dictionnaire de la Langue française du XVIe s.*, III, 1946, pp. 145b-146a, on doit estimer que l'ensemble de la formulation est restée médiévale et archaïsante.

On ignore assez généralement qu'il y a eu deux Pater en latin, l'un d'après s. Luc (XI, 1), l'autre d'après s. Mathieu (VI). S. Jérôme, dans la *Vulgate*, a commis un contresens en traduisant celui de s. Mathieu : il dit *Panem nostrum supersubstantialem* au lieu de *quotidianum*, ainsi que Roccha, pp. 365-366, l'explique, là où d'ailleurs il eût fallu comprendre *crastinum*, si l'on se reporte à l'hébreu, dans lequel s. Mathieu écrivit, et qui dit *Machar*.

Toutes les citations qui précèdent, sauf celles tirées de Desmoulins et de Raoul de Presles suivent s. Luc. Voici la plus ancienne traduction du Pater selon s. Mathieu qui figure dans mon corpus : c'est celle de Desmoulins, d'après la bible latine de Comestor : *Nos Peres qui es es chieux, tes nons soit sainctefiés. Tes regnes vieigne. Te volentés soit faicte en terre aussi com el chiel. Donne nous hui pain supersubstantial. Et nous laisse nos detes, aussi com nous les avons laissiet a nos deteurs. Et ne nous maine en temptation, mais delivre nous de mal. Amen.* Raoul de Presles a perçu la double tradition, et paraphrase quelque peu : *Nostre Pere qui es es cieulx, ton nom soit sainctifié. Ton royaume adviengne. Ta voulenté soit faitte aussi en la terre comme ou ciel. Donne nous aujourd'uy notre pain supersustanciel, qui seurmonte toute vie corporelle et donne vie pardurable* (Luce quinto et dit nostre pain cotidien). *Et nous laisse noz debtes, si comme nous les laissons à noz debteurs. Et ne nous maine pas en temptacion, mais nous delivre de mal. Ainsi soit-il.* La paraphrase est davantage présente dans le Pater versifié du XIV[e] siècle que donne le manuscrit français 2431 : *Pere nostre qui es es ciels, - Li tien nom soit saintifiés. - Viegne tez permanables regns. - Que tu touz tens mais sur nos regnes. - Que ton voloir plenierement - Faisons tuit comunalement. - Done nos pain de sostenance, - De doctrine et de penitence, - Pain del sacrement del autel, - Qui nos guart de pechié mortel. - Fai nos de noz pechiés pardom, - Si con nos a autrui pardonons. - Fai que pechié ne nos enyvre, - Et de trestouz mal nos delivre. - Done nos yces set requestes, - Qui trestouz autres biens nos prestes.* Une bible du XIII[e] siècle, selon Berger pp. 140-141, qui donne le Pater en principe d'abord selon s. Luc, puis s. Mathieu, évite cependant de rendre le *supersubstantialem*, et dit : *Notre Pere qui es el ciel, ton non soit saintefiés. Ton regne viegne. Ta volentés soit fete en*

terre come el ciel. Sire, done nos hui nostre vivre de chascun jor, et nos pardone nos pechiez, come nos pardonons a cels qui nos meffont. Et ne nos maine mie en temptacion (ce est a dire, ne sueffre mie que nos soions mené en temptacion), *mes delivre nos de mal. Amen* (Amen vaut autant ci endroit come : ce soit fet...). Cette version diffère peu de celle tirée de s. Luc dans le même manuscrit; pour ce qui concerne le motif du pain celle-ci dit : *Done nos nostre pain de chascun jor* (que tu nos a costume a doner toz les jors). On trouve même la traduction des deux adjectifs latins dans le manuscrit 2431 déjà cité, et ce dans un psautier en vers qui s'est comme égaré dans le psautier en prose que contient ce manuscrit, laquelle version en vers paraît dater de la fin du XIII[e] siècle : *Peires nostres qui es en cieux, - Li tiens nons soit sanctifiiés, - Et li tiens regnes a nous vienne, - Qui nous goverst et nous menteigne. - Ta volentés soit feite en terre - Si cum el ciel, a pais sens guerre. - Le nostre pein esperital - Nous ottroie chacunjournal. - De nos pechiez nous fai pardon, - Si cum nous les nos pardonnons. - En temptacion ne nous meine, - Mais de mal nous oste et de peine* (Berger, pp. 25-26).

Voyons comment fut rendu le motif latin *Panem nostrum quotidianum da nobis hodie* : tout d'abord en calquant la phrase latine : selon Berger, p. 23, pour le XII[e] siècle : *Nostre pein cotidian dun a nus oi*; pour le même, p. 235, texte du milieu du XIV[e] s. : *Nostre pain cotidien donetz a nous hui*; - avec « pain de chaque jour » : selon Berger, p. 27 : *Nostre pain de chescun jor nus donez hui* (XII[e] s.); selon Marcel, XIII[e] s. : *Nostre pain de chascun jor nos donne hui*; selon Berger, p. 25 : *Nostre pein de chacun jour nos done hui* (XIV[e] s.); selon Meyer, *Romania*, XV, p. 342 : *Nostre pain de chescun jour - Nous done hui par ta douçour* (seconde moitié du XIV[e] s.); - avec « de chaque jour » remplacé par un adjectif qui en dérive : selon Michel,

pour le XIIe siècle : *Nostre pein chaskejurnel dune nus hoi*; selon Sonet, n° 1676 : *Nostre pain chascunjurnel dune a nus wi* (XIIIe s.); - avec inversion du rendement de *quotidianum* : selon Meyer, SATF, pour le XII(I)^e siècle : *Et de chascon jor nostre pein - Nos donez hui, que n'aiens fein*; - avec renversement complet de la formulation : selon Meyer, *Romania*, XV, p. 322 : *Hui nous donez pain jurnel* (début du XIVe siècle); - formulation plus proche du français moderne : selon Berger, p. 254, dans la bible de l'abbaye de Saint-Victor : *Donne nous nostre pain cotidien*; selon Sonet, n° 1253, pour le XIVe siècle : *Donne nous huy nostre pain de chacun jour.*

On retiendra encore que Louis II, en 856, ordonna d'enseigner le Pater en latin et en langue « barbare » ou vernaculaire (Berger, p. 18). Mais des IXe, X^e et XIe siècles je n'ai pas de document français à présenter. Le document le plus ancien à ma connaissance est dans Michel, et donne le texte à la fois en latin et en roman; il date probablement de vers 1120. Mais il semble que l'on se soit progressivement écarté du modèle latin pour une formulation plus naturelle en roman. D'autre part il existe dès le moyen âge une tradition orale à côté de la tradition écrite. Berger, p. 27, constate que le texte du ms. fra. 24862 est bien près d'être l'original en prose sur lequel on rima un Pater en Angleterre au XIIe siècle. Ce texte se conserva dans la tradition orale et dans les plus anciens psautiers; il dit : *Nostre Pere ki es es ciels, li toens noens seit seintefié. Avienge li toens regnes. Seit faite ta volenté en terre si com ele est feite el ciel. Nostre pain de chescun jor nus donez hui. Et pardones nus noz mesfaiz, si com nus pardonuns a ceus ki mesfait nus ont. Et ne suffrez que nus seium tempté, mes delivre nus de mal. Amen.*

La tradition écrite tend à rimer et à paraphraser le Pater. Elle apparaît de très bonne heure, « en même temps, écrit

Etienne Delaruelle dans *La piété populaire au moyen âge*, 1980, p. 186, que [la traduction] des cantiques bibliques d'usage liturgique... Vraisemblablement cette traduction a eu une très grande diffusion... cette prière était d'usage absolument courant et... sa récitation au moment du baptême obligeait le clergé à l'expliquer. Aussi a-t-on des commentaires de ce texte, qui constituaient une véritable catéchèse et sont parfois d'un ton élevé : '*Kascon hume qui sun Pere del ciel apelet, deit estre itel qu'il puised fiz Deu estre apelé'*... » Ce catéchisme expliqué, qui figure au ms. fra. 1315, poursuit ces commentaires en français comme suit : par exemple, *Le tun regne avienget* est suivi d'une glose disant *Nus ne prium mie que sun regne plus avienget qu'il venuz est, car sun regne (?) est en ciel e en terre et partut, mais nus prium que sun regne vienget en nus e sa buntet e sa justise, si que diable ne puisse regner en nus ne nul male vice* (Berger, p. 29). Parfois les gloses sont en latin, sans que le rapport entre celles-ci et le texte français soit toujours très apparent :

Peticio contra superbiam.
Nostre pere qui es en ciel,
Spiritus timoris Domini.
Beneit seit ton nom duz com mel.
Contra invidiam, spiritus pietatis. Contra iram,
Ton regne aviegne e ton voler
Spiritus sciencie.
Ou ciel e terre soit plener.
Contra tristiciam, spiritus fortitudinis.
Nostre pain de chescun jour
Nous donne hui par ta douçour...

Ces gloses « pouvaient fournir les éléments d'une exposition de cette oraison », commente Meyer, *Romania*, XV, p. 341.

Pour connaître mieux l'origine du Pater liégeois, dont on entrevoit après les notes rapides qui précédent qu'il s'inscrit

dans une tradition qui paraît avoir été plus orale qu'écrite, il convient de le comparer au « patenostre en franchois » que voici, selon Sonet, nº 1252, attesté du XIIIe au XVIe siècle, notamment dans des manuscrits de Bruges (XVIe s.), Bruxelles (XVIe s.), Charleville (XVe s.) et Epinal (id.) : *Nostre pere qui es es cieulx, sainctifié soit ton nom, ton royaulme nous advienne, ta voulenté soit faicte en la terre comme au ciel; nostre pain quotidien donne nous aujourd'huy et nous pardonne nos pechez comme nous pardonnons a ceulx qui nous ont meffait, et ne seuffre point que nous soions vaincus en tentation, mais delivre nous de tout mal ! Ainsi soit-il.* Mais on tiendra compte de mes remarques sur *detteurs*. En outre, il conviendrait de mieux connaître le Pater en ses formulations des XVe et XVIe siècles. A m'en tenir aux textes de Gesner et Roccha, je puis testifier qu'ils ne diffèrent guère du précédent, sauf peut-être chez Gesner, qui termine sur : *mais deliure nous du mauvais. Amen.* Faut-il entendre que 'mauvais' est un synonyme de 'mal', ou est-il le Diable ? Le même, d'autre part, a l'inversion médiévale imitée du latin : *Nostre pain quotidien donne nous auiourdhuy.* Preuve que l'archaïsme persistait, et cette constatation est d'autant plus intéressante que Gesner étant Suisse, il a pu transcrire la version romande, donc d'une zone archaïsante par rapport au français central, plus manifeste dans la notation de Roccha.

Je dois à Marcel (nº 57) de connaître le Pater français du XVIIe siècle, celui de Port-Royal : Oratio Dominica Gallice. *Notre Père qui êtes dans les cieux, que votre nom soit sanctifié, que votre règne arrive. Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel. Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour. Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. Ne nous laissez point succomber à la tentation; mais délivrez-nous du mal. Ainsi soit-il.*

Il suffit de comparer cette version à la liégeoise de Chamberlayne pour se rendre compte que celle-ci ne doit rien à celle-là. En outre la version orale liégeoise du XIXe siècle différait aussi du Pater français et restait dans la tradition indiquée par Davity et Chamberlayne, mais en évoluant. Cette constatation contredit l'affirmation de van den Steen de Jehay, p. 190ab, pour qui l'inscription de l'oraison dominicale en wallon sur une dalle en marbre dans la cathédrale Saint-Lambert assurait « une immobilité incontestable et de forme et d'orthographe » qui paraît nier l'action de la transmission orale, du moins sur la forme. Il affirme en outre que le texte gravé était calqué sur la version latine. L'examen du corpus établit à suffisance la possibilité d'une variabilité considérable dans le rendement de ce texte latin en langue vernaculaire, sans oublier qu'il y avait, sur un point au moins, une double tradition latine.

En résumé, il y eut un Pater en dialecte liégeois qu'il convient de compter au nombre des monuments anciens du wallon. Ce texte a non seulement une histoire, mais encore une préhistoire, qu'il conviendra de mieux éclairer que je ne l'ai fait, si la chose s'avère possible. A mes yeux, il se rattache à une tradition orale du Pater en prose. Van den Steen de Jehay assure que « au XIIIe siècle les sermons de la cathédrale se firent toujours en wallon pour être mieux à la portée du peuple » (p. 190a). Nul doute, si cette affirmation est sûre, que le Pater existait alors aussi en dialecte liégeois : son importance liturgique est au moins aussi grande que celle des sermons.

Le Pater du renouveau dialectal

On vient de voir mourir un Pater qui plonge ses racines dans un moyen âge profond. Il cédait la place à un Notre-Père en français, dont la formulation différait cependant de celui que l'on peut entendre de nos jours.

Néanmoins le Pater d'expression dialectale ressuscita bientôt. En 1887 déjà le journal hebdomadaire « La Semaine » de Malmedy, en son numéro du 19 novembre, annonçait : « Le *Pater noster* a été traduit par la Société de Littérature wallonne de Liège dans tous les patois du pays wallon, et nous avons fourni les dialectes de Malmedy, Waimes et Sourbrodt. »

Cette nouvelle est étonnante : je n'ai pas découvert dans les publications de la Société la moindre trace d'une traduction du Pater en dialecte. Il est possible que le journaliste fasse allusion à l'appel d'Arthur Dinaux adressé à la Société en vue que l'on procède à la « Traduction de l'Evangile de saint Mathieu dans les divers patois de l'Europe » (*Bulletin*, III, 1860, 2, pp. 89-90). Plus probablement, cependant, il y a confusion avec l'enquête ouverte dans le même *Bulletin*, 2, pp. 80-86, demandant la traduction en dialecte de la *Parabole de l'Enfant prodigue*, dont cinquante-six versions ont paru au tome VII, 1864, pp. 111-260. Parmi celles-ci, une notation pour Malmedy par un certain M*, une pour Sourbrodt par J.G. Toussaint et une autre pour Waimes par Alphonse Bellefontaine.

Quoi qu'il en soit, l'article de « La Semaine », qui n'est pas signé, donne le Notre-Père malmédien : *Notru Pére qu'est â Cî, quu Vosse Nom seue sanctifii, quu vosse royaume nos advègne, quu vosse volté seue faite so l' terre comme â cî, dunoz-nos àjourdu nosse pan quotidien et pardonnoz-nos nos offinces comme nos pardonnans à tos cès qui nos ont offincés; nu nos leïoz nin toumer duvin l' tentâtion, mais dèlivroz-nos du tot mâ. Ainsi seue-t-i.*

Le problème que pose cette version est de savoir si elle appartient à la tradition ou si elle est le produit d'une traduction témoin de la langue locale. On y retrouve l'archaïsme *Quu vosse rwayaume nos-advègne*, et en général la formulation de la notation de Chamberlayne; sauf sur un

point : *Nu nos lèyoz nin toumer duvins l' tantâcion*, formulation originale qui pourrait être le fait d'une réfection du texte, dont je pense percevoir une autre trace dans l'insertion de *quu* pour introduire les propositions subjonctives du début : *Quu vosse rwayaume..., quu vosse volté...*, lesquels ne figurent pas dans les versions Davity, Chamberlayne, ou orale du XIXe siècle. Version de philologue donc.

Mais voici des versions de littérateurs. Je lis dans *Li bone Novèle. Evandjîles di St Marc èt d' St Luc*, Liège, 1937, p. 112, de Joseph Mignolet : *Nosse pére, qui vosse nom seûye adègnî, èt qu' vosse rwèyauté vinse. Dinéz-nos chaque djoû li pan qu'i nos fårè, èt rimètéz-nos nos pètchîs, ca nos r'mètans nos-autes ossi à tos lès cis qui nos d'vèt; èt n' nos tchoûkîz nin è l' tèm'tåcion*. Version incomplète et qui mélange l'imitation du français et du latin.

Meilleure me paraît être la version de Joseph Lecrompe dans *Li mèsse des simpès djins. Comme on l' dihéve l'a m'nou l' timps qwand lès curés djazît latin. La messe des humbles. Adaptation en vers wallons* avec un important lexique. Bomal-sur-Ourthe, [1945], p. 29; car elle complète : **Notru-Pére**. *Qui vosse nom, Pére d'å cîr, seûye tofèr adègnî. - Sèyîz li Rwè d' tot l' monde èt qu' vosse vol'té seûye fête - sol têre tot come å cîr. Li pan qu' nos d'vans gan.-gnî, - po l'- magnî tos lès djoûs, dinéz-nos l' fêt-à-fêt'. - Pardonéz nos mâcules parèy qui n's pardonans - å cis qu' nos-ont fêt twèrt. Et qwand l' diåle nos-assène, - qui cwîrt à nos-aveûr par sès-êrs adawiants, - tchèssîz-l' èrî d' nosse vôye. Nos v's-è priyans*. Amen.

Comme le pape Jean XXII l'a expliqué dans un discours lors d'une audience générale, le développement du Pater se fait selon une double symétrie. « Trois élévations ascendantes célèbrent successivement le nom, le règne et la volonté de Dieu. Les trois élévations suivantes demandent le pain, le pardon, la défense de notre fragile existence »

(d'après *La Libre Belgique*, n° du 25 juin 1973). Mais il convient à mon propos de prolonger cette analyse sur le plan formel. Comparons, en effet, la structure du Pater latin et sa version dialectale de M. Lecrompe :

1. Invocation au Père - célébration du nom	Célébration amorcée - invocation - fin de la célébration
2. Célébration du règne	Idem
3. Célébration de la volonté divine	Idem
au ciel et sur terre	Idem
4. Demande de pain	Idem (mais dilué)
quotidien	Idem (mais dilué)
en don	Idem
aujourd'hui	autre : au fur et à mesure (de nos besoins)
5. Demande de pardon	Idem
comme nous pardonnons	Idem
à nos débiteurs	A ceux qui nous ont fait tort
6.	Motif de l'hostilité du diable
	Qualification du diable
Demande de non-induction en tentation	Chasser le diable
7. Libération du mal	Insistance

Ce tableau montre clairement que l'adaptation wallonne tend à la dilution et à la paraphrase.

La notation suivante passe de la messe en latin à la messe conçue dans l'esprit post-conciliaire; elle présente par là même un effort pour se détacher d'un modèle stéréotypé. Le Pater, cependant, étant une prière canonique, ne peut être repensé dans son schéma, et se doit de suivre le modèle évangélique.

A l'occasion des fêtes de la Wallonie, en 1977, on publia un Pater qui fut distribué à l'église de Wavre, avec l'approbation diocésaine. Ce texte, qui est précédé d'une introduction et suivi d'une paraphrase, figure aussi dans la revue dialectale *Nwêr Boton*, VII, 1977, 69, p. 23. Voici cette version, qui n'est pas dépourvue d'originalité dans l'expression :

Mès dijns, - po vraîmint viker ç' momint-cê tortos-èchone, - vos dîroz bén waut, après mi, - chaque pêtêt bokèt dèl Pâtèr, - come Nosse Sègneûr l'arot fait avou nos-autes, 'Mes gens, - pour vraiment vivre ce moment-ci tous ensemble, - vous direz bien haut, après moi, - chaque petit morceau (= verset) du Pater, - comme Notre Seigneur l'aurait fait avec nous autres'.

Bon Diê, - nosse Pa, le cénk dê d' là-waut ! - bon d'vwèr à Vosse nom ! - Vègne lê djoû que Vos sèroz rwé ! - Qu'èle s'èstinde lon, - Voste êdéye ! - ostant qu'au cièl, èt vécê sê l' têre ! *- Nosse pan.gn po l' djoû quê passe, - donéz-lê nos-audjoûrdê ! - Et rakêtéz-nos d' nos pauvès fautes - come nos rakêtans ossu - lê cénk quê nos a toûrminté ! - Et nê nos vôyîz nin roter foû dèl vôye, - mins rêssatchîz nos dè co fé l' mau !*

Pour qui ne comprend pas le dialecte wallon, et souhaite constater l'originalité de cette adaptation du Pater, je traduis celui-ci :

'Bon Dieu, - notre Père, celui de là-haut, - Bon devoir (soit rendu) à Votre nom ! - Que vienne le jour où Vous serez roi ! - Qu'elle s'étende loin, - Votre idée, - autant qu'au ciel, et ici sur la terre ! - Notre pain pour le jour qui passe, - donnez-le nous aujourd'hui ! - Et libérez-nous de nos pauvres fautes - comme nous libérons de sa dette aussi - celui qui nous a

tourmentés ! - Et ne nous envoyez pas marcher hors de la bonne voie, - mais retenez-nous d'encore faire le mal !'

Mètoz tos vos rascrôs bén à mèsâre, - s'ê Vos plaît, Sègneûr, - nos vêk'rîne là paujèremint - lès djoûs qu' nos-avans co...

Pa l'ouvradje dê Vosse bon coeûr, - sins dêstèler, rêssatchîz-nos dê nos fratches - èt d' totes leûs transes ! - Nos ratindans ç' quê Vos-avoz bén v'lê nos promète - avou l' rintréye, - on djoû, da Jésus, - lê Cris', nosse Sauveûr...,

'Ajustez bien tous nos déboires, - s'il Vous plaît, Seigneur, - nous vivrons là paisiblement - les jours que nous avons encore... = Par l'œuvre de Votre bon cœur, - sans dételer, retenez-vous (de tomber dans) nos frasques - et de toutes leurs inquiétudes ! - Nous attendons ce que Vous avez bien voulu nous promettre - avec la rentrée, - un jour, de Jésus-Christ, notre Sauveur...'

Ce texte est vraiment pensé en dialecte, dans une langue authentique mais aujourd'hui moins accessible aux gens du peuple, — francisés sur le plan de la méditation religieuse depuis longtemps maintenant, — qu'on ne le pense généralement dans les milieux de dialectisants.

Marcel Fourneau, dans un dialecte qui me paraît être du chestrolais, a publié dans les *Annales [du] Cercle wallon d'Arlon*, III, 1966, p. 124, un texte qui sonne plus accessible aux fidèles d'aujourd'hui : c'est **li Notre-Pére da saquants Walons** 'le Notre-Père de quelques Wallons' : *Bon vîy Pére, - co pus hont qu' lès steûles, - qui Vosse nom seûye rèspèctè, - qui Vos-idéyes seûyèche admètûes, - qui Vosse volonté seûye faîte - su l' tin.re come au ciél ! Evoyoz-nos audjourdu - nosse pwin come tos lès djous ! - Rovioz nos mèchancetès - come nos rovians nos-min.mes - lès mèchancetès dès-ontes ! - Ni nos lèyoz nin tentè pa l' diale - èt fioz qui l' mau ni nos arin.ne jamés !*

Traduction littérale : 'Bon vieux Père, - encore plus haut que les étoiles, - que Votre nom soit respecté, - que Vos idées soient admises, - que Votre volonté soit faite - sur la terre comme au ciel ! - Envoyez-nous aujourd'hui - notre pain comme tous les jours ! - Oubliez nos méchancetés - comme

nous oublions nous-mêmes - les méchancetés des autres ! - Ne nous laissez pas tenter par le diable - et faites que le mal ne nous atteigne jamais !'

Dans l'un comme dans l'autre cas nous avons des adaptations directes du texte latin, mais sans latinisme ni calque, dans un langage calculé pour inciter à l'intériorisation des idées religieuses fondamentales du christianisme et à leur concrétisation par l'action. On ne peut dire que le résultat soit une imitation de la version française, même si l'expression se ressent parfois du français.

Robert Arcq, de Jumet, a composé deux Pater en dialecte, l'un en prose, l'autre en prose rythmée. Le texte en prose me paraît répondre mieux aux besoins liturgiques; il figure d'ailleurs dans la *Messe di nos payis*, par lui-même et Pierre Leclef, qu'il date du 1er décembre 1974 : *Vous, no Pa, qu'èst bén au-d'zeû d' nous, - qui Vo no fuche pôrtè aus nûwes, - qu'èl timps vène èyusqui tous lès-omes - Vos r'conètront come mèsse. - Qu'on fèye Vo volontè su tère - come on l' fét au Paradis. - Donèz-nous tous lès djoûs - èl pwin qu'i faut pou rapaujî no fwin. - Pârdonèz-nous èl mau qu' nos-avons fét - come nos pârdonons à lès céns - qui nos-ont fét dèl pwène. - Eyèt n' nos lèyèz nén daler - à n' nén sawè nos rastènu d' mau fé, - mins fèyèz r'culer l' mau lon d' nous-autes.* Je me permettrai de suggérer que la diction à haute voix serait meilleure si l'on disait : *Pârdonèz-nous l' mau qui nos...*, et de penser que *èyusqui* est un gallicisme pour *adonqui*. Au départ l'auteur avait d'ailleurs écrit, ce qui est le plus naturel, simplement *qui*. Mais cette version ne manque pas de mérite, la finale notamment, sur la tentation, rejoignant, au dire du censeur ecclésiastique de Tournai, l'esprit du texte latin mieux que les traductions françaises traditionnelles.

La version en prose rythmée est beaucoup plus longue, et à mon avis, moins « opérationnelle » que la précédente : c'est davantage un rendement « littéraire », comme c'était

le cas, le plus souvent, pour les Pater rimés du moyen âge. En outre l'apostrophe du début ne me paraît pas en wallon correct (le relatif est suivi d'une troisième personne normalement). Bref, voici ce texte : *Sègneûr, qui stèz no Pa, - qui nos wèyèz èt nos choûtèz, - qui vo No fuche gravè - dins l' coeûr di tous lès-omes ! - Qu'il arive sins taurdjî - èl timps èyusqu' èl monde - n'âra pus qu' Vous comme mésse ! - Qui lès-omes chuvénche Vo parole - come l'ont chût lès céns - qui sont asteûr dins Vo maujo. - Fèyèz qu' chaque djoû qui passe - nos savénche mète dissu no tâbe - èl boukèt d' pwin qu'i faut - pou mindjî à no fwin. - Roubliëz nos manquemints - come nos roubliyons lès miséres - qu'on nos a fét. - Et n' nos lèyèz nén rider - si bas qu' nos n' savénche pus - nos èspétchî d' mau fé. - Mins fièz qu' nos n' trouvénche pus - l' mau au trivië d' nos voyes.*

Le Pater du Condroz liégeois, qui est dû à Victor Georges, me paraît exprimer très simplement les vérités religieuses de cette prière, dans une langue très accessible : *Bon Dju, nosse papa di d'là à l' copète, - Qu'on rinde bon d'vwêr à Vosse nom, - Qu'i vègne li djoû qu' Vos sèrèz rwè, - Li djoû qu' tot l' monde sûrè Vos lwès, - Å ciél èt chal so l' tère. - Dinéz-nos tos lès djoûs l' pwin qu'i nos fåt, - Racwitéz totes nos mâcules - Come nos lès racwitons ås cis qui nos-ont fêt dè twèrt. - Êdéz-nos à n' pus må fé. - Åmèn'.*

On ne sait de qui est le Pater hutois : il fut créé en l'église de la Sarte à l'occasion des fêtes de la Wallonie le 25 septembre 1976; l'expression des idées me paraît souvent moins adroite que dans le texte précédent : *Bon Dju, nosse Pére dè cîr, - Qui Vosse nom seûye adègni - Et qu' Vosse rwèyauté vinsse - Et qu' tot l' monde sûse Vos lwès - Å cîr come chal so l' tère. - Mon Dju, dinéz-nos chaque djoû li pwin qu'i nos fårè - Et r'mètéz-nos nos mâcules - Come nos lès r'mètons ossi à tos lès cis qui nos fèt twèrt ! - Êdéz-nos à n' pus fé l' må. - Amèn'.*

Il me reste deux Pater dialectaux à mentionner. Ils ont en commun d'avoir été mis en musique par Ernest Montellier. En 1975, celui-ci préparait sa participation à un concours du félibrige annoncé pour 1977, et il pourvut de mélodies une messe en provençal et le Pater parmi d'autres prières. Peu avant que ne décédât Auguste Laloux (en 1976), celui-ci amena Ernest Montellier chez lui à Dorinne, où il fit entendre son Pater. Immédiatement Laloux porta sur cette mélodie les paroles du Pater en wallon qu'il composa : *Ô mon Diè, nosse Pa qu'èst là au ciél, - A vosse nom qu'on rinde bon d'vwêr ! - Vègne tot-rade li djoû qu' Vos sèroz nosse rwè, - Qui totes lès djins sîront vos lwès - Véci su l'têre tot come au ciél. - Tos lès djoûs aus-omes donoz l' pwin qu'il-ont dandjî; - Et pardonoz nos pètchis - Come nos-autes nos pardonans à tos lès cis qui n's-ont mau faît. - Ni nos lèyoz nin r'tchaîr dins nos laîdès fétinses, - Sauvoz-nos, Sègneûr ! - Âmèn'.*

Lucien Léonard, en me communiquant son Pater, m'indiquait que le projet de Laloux avait été « ébauché » après l'audition du Pater provençal mis en musique par Montellier; l'information portée par ce dernier lui-même sur le texte stencilé que m'adressa Mme Laloux confirme que ce projet fut réalisé : car le texte de Laloux est loin de n'être qu'une ébauche. Le texte de Léonard non plus : mais cette fois le Pater est transformé en cantique de deux couplets. Voici ce texte en dialecte d'Annevoie et daté de septembre 1965, où il fut présenté aux fêtes de Wallonie avec l'Ave Maria : *Bon Diè, nosse Pa di d' là-waut, - A vosse nom qu'on rinde bon d'vwêr ! - Vègne li djoû qu' Vos sèroz rwè - Et qu' tortos sîront vos lwès - Au ciél èt vêci su l' têre, - Mon Diè ! = Aus-omes chaque djoû dinoz l' pwin; - Raquitoz nos marimínces - Come nos lèverans l' pènitince - Aus cias qui n's-ont faît toûrmint; - Fioz-nos quite do co fè l' mau ! - Âmèn'.* Il me semble que ce texte a largement ins-

piré celui de Laloux dans sa première partie; celui-ci, par contre, me paraît plus simple à saisir et en tout cas ne pas devoir grand-chose à son prédécesseur dans sa deuxième partie.

Il convient de souligner que la mise en dialecte du Pater ne peut développer qu'une originalité d'expression, et que celle-ci est très malaisée à atteindre, compte devant être tenu de ce que la prière doit nécessairement avoir une formulation qui n'est pas destinée à la lecture, mais à la répétition orale et mentale personnelle et collective. Les mises en musique imposent une contrainte mélodique supplémentaire, elle aussi très difficile à dominer si l'on veut rester à la portée du peuple des fidèles et des chorales appelées à exécuter le chant, sans rien perdre de la vertu propre à la prière.

Le Pater dialectal ailleurs en Gallo-Romania

La dialectologie peut aussi contribuer à éclairer le problème du Pater dialectal. Le terme généralement employé pour dénommer cette prière est *pâtèr* à Malmedy, Nivelles, Braine-le-Comte, *pâtêr* en namurois, en carolorégien, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, le Centre, le Borinage, *påtêr* ou *påtér* en liégeois, *pâtin.r* à Gesves, *pâtér* à Chassepierre; on notera qu'à Liège, Namur, Annevoie, Bioul et Warnant, le mot est féminin, comme c'était d'ailleurs déjà le cas à Metz au XVe siècle, par exemple (voir Sonet, n° 1012); en outre, à Mons, selon le FEW, VIII, 1955, 51, p. 11a, invoquant Philibert Delmotte, *Essai d'un glossaire wallon* (1812), des *pater* sont des 'prières' en général, sens qui se retrouve ailleurs en Wallonie (à Charleroi, par exemple). Un bon exemple de cette signification est fourni par Lucien Léonard dans son *Lexique Namurois*, 1969, p. 606, où il cite « *une* » *pâtêr à sint Ubêrt*. W. von Wartburg explique le

genre féminin « aus anlehnung an *prière* »; en outre l'emploi du mot latin pour désigner l'oraison dominicale est donné par lui comme remontant au moyen français, alors qu'il date de ca. 1170 l'emploi de 'patenôtre', qui dès 1220 aurait déjà le sens de 'prière quelconque', et vient du latin Pater noster, avec une certaine adaptation à la phonétique romane. La forme liégeoise de ce dernier terme est *patenosse*, comme à Verviers, et aussi *påtenôsse*, lequel a de plus le sens de 'grain de chapelet', voire *patenôte*, termes féminins; Malmedy a également *pâtenosse* dans le dictionnaire de Villers (1793). A Liège on disait de plus également *notru-père*, dans le Centre *notrè-pêre*. Cette rapide dialectologie wallonne du nom du Pater prouve l'emprunt du terme le plus souvent au latin, parfois au français. Il y a là un indice intéressant à exploiter.

Je me limiterai à l'examen de la nature « fonctionnelle » exacte du Pater au niveau populaire autrefois. A.M. Schneider, qui était chapelain, a rédigé pour le *Handwörterbuch des deutschen Aberglaubens*, VIII, 1936-7, coll. 1513-1515, un article particulièrement suggestif sur les emplois superstitieux du Pater comme exorcisme, amulette, charme contre les intempéries, les maladies et les esprits malfaisants, pour sauver les âmes du purgatoire aussi... C'est donner à la prière une fonction magique, la différence étant que le charme agit mécaniquement et infailliblement, sauf si toutes les prescriptions rituelles n'ont pas été suivies à la lettre ou si une contre-magie plus puissante en a détruit les effets, alors que la prière n'est pas nécessairement suivie de succès, Dieu pouvant toujours choisir de ne pas lui donner de suite. Selon Keith Thomas, *Religion and the Decline of Magic. Studies in popular beliefs in sixteenth and seventeenth century England*, 1971, pp. 41-42, l'Eglise médiévale contribua pour une bonne part à affaiblir la distinction fondamentale entre prière et charme en encourageant, incon-

sciemment peut-être, l'idée qu'il y avait une certaine vertu dans la répétition de paroles sacrées, et notamment du Pater, lors de baptêmes, décès, services religieux... Au cours des procès de sorcellerie, et ce jusqu'au XVIIe siècle, le fait d'achopper dans la récitation du Pater était retenu comme preuve de culpabilité (p. 124). Il n'est donc pas étonnant que l'on en vint à le réciter à l'envers (p. 43, et Schneider, col. 1514) dans une intention magique. 'La prononciation de prières catholiques en latin resta longtemps [dans l'Angleterre protestante] un ingrédient ordinaire du traitement magique des maladies' (p. 179); et nul doute qu'il n'en fut de même du Pater sur le continent.

On sait que la récitation du Pater était déjà prescrite trois fois par jour dès la fin du Ier siècle de notre ère (Schneider, col. 1513). Si cette récitation se fit d'abord en grec et en latin, langues vernaculaires et d'église en ces temps lointains, elle se fit dès le IXe siècle en d'autres langues européennes, et notamment en anglo-saxon, ainsi que l'atteste le *Dialogue of Salomon and Saturnus* daté du IXe-Xe siècle, dont Eric J. Sharpe, *The Old English Runic Paternoster*, paru dans l'ouvrage collectif *Symbols of Power* que publia H.R. Ellis Davidson, 1977, p. 48, a montré qu'il était avant tout compris comme étant une incantation.

Le Pater donc, surtout en latin, mais aussi en langue vernaculaire, n'était pas qu'une prière, mais encore un charme. Etant la prière la plus ancienne du christianisme, chargée de sacré puisque ce fut le Christ lui-même qui est dit l'avoir enseignée, elle résista longtemps en langue liturgique dans sa double fonction, même s'il ne faut pas se leurrer sur la connaissance qu'en avaient des populations restées illettrées. Keith Thomas, pp. 164-165, a réuni quelques éléments d'enquête sur le niveau de connaissance que l'on avait du Pater, du Credo et des Dix Commandements en Grande-Bretagne aux XVIe et XVIIe siècles, qui établissent

que celui-ci était très bas. Peut-être n'est-il guère meilleur aujourd'hui, d'ailleurs, en dépit de la scolarisation, mais les causes ne sont probablement pas les mêmes...

Dans cette perspective on comprend la motivation qui animait l'empereur d'Allemagne Louis II lorsqu'il ordonna d'enseigner le Pater et en latin et en langue vernaculaire : cet enseignement devait contribuer à enraciner les fondements doctrinaux du christianisme dans des esprits restés profondément païens. La réaction fut l'emploi et l'aménagement du Pater, entre autres prières, comme charme en des circonstances ou situations où les païens possédaient des magies devenues socialement dangereuses et que détrônait la nouvelle religion.

Mais si ces considérations justifient l'emprunt de termes latins ou français pour dénommer le Pater, on est néanmoins surpris de n'apprendre aucun emploi du Pater dialectal en fonction de charme. Certes beaucoup de notations du Pater médiéval en langue romane sont peut-être en dialecte au sens moderne du mot. Mais la langue de ces prières était-elle ressentie comme dialectale par les récitants de l'époque ? On peut en douter, leur estimation de la qualité de la langue employée se faisant par rapport au latin, non au français, qui ne s'imposa que peu à peu. En outre nous possédons le texte de ces prières dans des transcriptions écrites qui ne reflètent pas nécessairement les dialectes avec une fidélité rigoureuse. Mais il se peut que ce soit un hasard de l'information réunie jusqu'ici par moi qui m'amène à observer que le Pater dialectal n'a pas eu de fonction magique. Bien entendu la chose ne paraît guère possible pour les Pater philologiques ou littéraires des XIXe et XXe siècles. A leur propos voyons ce que nous apprend l'enquête, forcément incomplète, que j'ai menée en Gallo-Romania.

Dans l'état de mon information, il est de fait que le Pater est peu attesté dans les dialectes gallo-romans contempo-

rains. Il s'en trouve une notation niçoise due à Georges Delrieu en 1959 et publiée par lui dans son *Anthologie de la chanson niçoise...* à l'occasion du centenaire du rattachement de Nice à la France en 1960, p. 201. J'ai découvert une notation de philologue dans l'*Essai sur le patois d'Hérémence (Valais-Suisse)* par L. de Lavallaz, Paris, 1935, pp. 384-385, texte obtenu d'Antoine-Marie Seppey entre 1894 et 1898 : il paraît provenir de tradition orale, le verset du règne contenant une altération de langue : *votrë yomë no-j-aviènë*, et l'archaïsme reconnu dans l'ancien Pater wallon. La revue *Parlers et Traditions populaires de Normandie*, 1979, 43, p. 128, a reproduit le Pater en dialecte des îles anglo-normandes, avec le commentaire qu'il est « généralement utilisé dans les deux bailiwicks ». La particularité de ce Pater est de se prolonger par une formule qui dit : *Car à té est lé règne, la puissance et le glouaire, au sièclle des sièclles, Amen.* Laquelle est propre au Pater anglican et traduite de l'anglais.

Plus proches de nous sont les versions picardes. Je dois à M. René Debrie de connaître la version que fit Edouard Paris, d'Amiens, dans son chapitre VI du *Saint Evangile selon Saint Mathieu, traduit d'après la version française de Lemaistre de Sacy*, paru à Londres en 1863. En voici le texte : *Nô Pèr, k'ôz èt din l' sièl, ék vô non fuch sanktifié : ék vô ringn il ariv : ék vô vôlontè al fuch fouét dsur tèr konm din l' sièl. - Bayé nou innui nô pan d'a tou lé jour : - Pi rmété nou ch' k'ô dvon, konm ô kriyon kyit a nô tour a chèt lo ki nou douètt : - é pi nn' nô lésié pouin alé a l' tintasion, mé délivré nou dé ch' mô. - Insi souét il.* L'autre est en dialecte du Cambrésis et elle est plus récente. Elle figure dans le recueil de Géry Herbert, *Proverbes, contes et poèmes, en patois du Cambrésis*, 1980, p. 110 : *No Père qui jorne dins chés cieux, - qu' ten nom i suche erconnu saint, - qu' ten rène su l' mon.ne i vienche, - et pis qu'ète volanté al suche*

faite - ichi sul tierre comme au parfond d'ech ciel. - Faiche qu'in euche achteur l' pain qu'in a toudis bzo, - rote et oblie nos méchaincetés - comme nos l' fésons à cheusses qui nos ont déméprisés, - et n' nos laiche pos kéïr dins chés méchaintes forières , - mais seufe-nous d'ech ma éque t'erpousse, - qu' cha suche ainsin.

(A suivre)

Roger PINON

Le type lexical *pasquille* en Wallonie

Le français *pasquil*, écrit satirique anonyme, libelle injurieux, attesté au XVIe siècle et emprunté de l'italien *pasquillo* (diminutif du nom propre *Pasquino* donné à une statue mutilée de Rome) présente une variante *pasquille*, nom commun masculin devenu féminin sous l'influence du suffixe *-ille*. C'est cette forme féminine, attestée presque uniquement dans le nord du domaine français, que le wallon a reprise, en adaptant la finale à la phonologie du parler emprunteur.

Cet emprunt coïncide avec l'apparition de la littérature dialectale wallonne (fin XVIe — début XVIIe siècle), ce qui lui a permis de connaître un sort particulier dans l'ensemble des parlers gallo-romans.

Les héritiers de *Pasquino/pasquillo* ont eu d'ailleurs une fortune assez extraordinaire dont témoigne le lexique de nombreuses langues européennes. J'ai consacré à certains aspects historiques et littéraires du mot deux études auxquelles je renvoie ([1]).

([1]) *« En forme de pasquils ». Contribution à l'étude des genres littéraires au XVIe siècle* dans *De Jean Lemaire de Belges à Jean Giraudoux* (= Mélanges Pierre Jourda), Paris, Nizet, 1970, pp. 131-156. — *Du « Pasquino » romain au « pasquil » de la légende d'Ulenspiegel*, dans *Etudes de Littérature française de Belgique offertes à Joseph Hanse*, Bruxelles, Jacques Antoine, 1978, pp. 43-53.

Le présent article se borne à décrire et à interpréter la situation du type ⌜pasquille⌝ en Belgique romane. C'est une contribution à la lexicologie de nos dialectes, non à l'histoire littéraire du mot en Wallonie. Cette dernière étude reste à entreprendre. On en trouvera les éléments dans certaines de mes publications sur la littérature wallonne (²).

AIRE ET FORMES

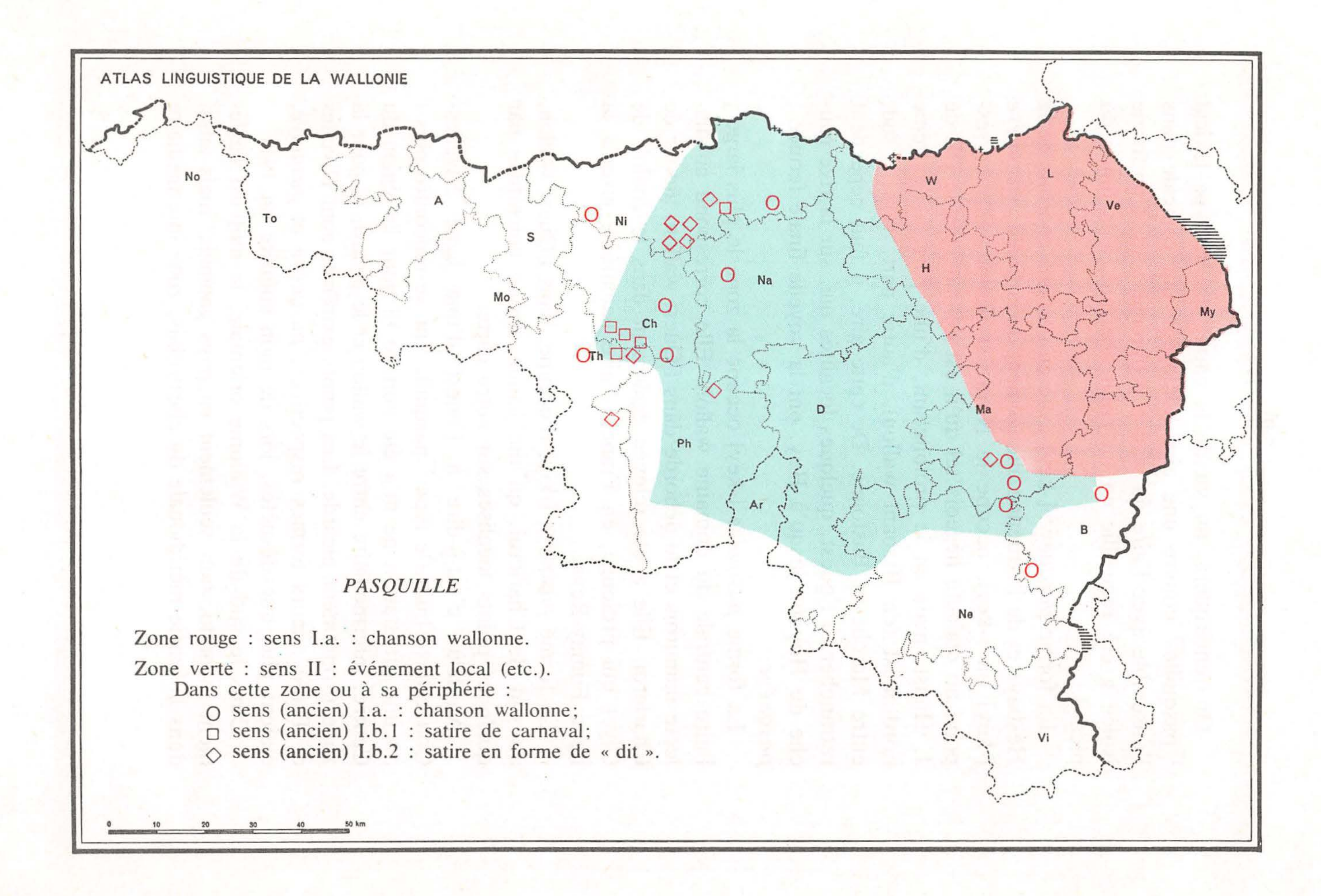
L'enquête orale que nous avons faite soit personnellement, soit avec le concours d'intermédiaires compétents (³), a porté sur quelque 245 points de la Belgique romane (⁴). Elle s'est étalée *grosso modo* sur une dizaine d'années, de 1940 à 1950 environ : ce qui signifie qu'au moment où paraît cet article — en 1981 —, certaines données dont je fais état ont dû cesser d'avoir cours.

La carte ci-jointe indique avant tout la répartition des aires sémantiques du mot, sans mentionner à l'intérieur de celles-ci les localités-témoins; on a fait exception toutefois pour certains points de périphérie.

(²) Voir notamment *Naissance et premiers développements de la littérature dialectale (XVIIe-XVIIIe siècles)* dans *La Wallonie, le pays et les hommes*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, « Lettres, Arts, Culture », t. II, 1977, spécialement pp. 113-114.

(³) Je me plais à citer W. Bal, Gelle Bernard, J. Calozet, L. Deltenre, Th. Doucet, G. Fay, A. Geubel, L. Henrard, J. Herbillon, E. Legros, E. Lempereur, L. Marquet, A. Massaux, R. Mottin, R. Nopère, R. Pinon, L. Remacle, A. Tombu et L. Warnant. Je dois des remerciements particuliers à Jean Renson et à Albert Doppagne qui m'ont servi d'enquêteurs en certaines régions de Wallonie.

(⁴) L'enquête a fourni des résultats négatifs sur une soixantaine de points : 33 en Hainaut, 8 dans le sud namurois et 19 dans la partie méridionale de la province de Luxembourg. (Voir ci-après.)



PASQUILLE

Zone rouge : sens I.a. : chanson wallonne.

Zone verte : sens II : événement local (etc.).
Dans cette zone ou à sa périphérie :
○ sens (ancien) I.a. : chanson wallonne;
□ sens (ancien) I.b.1 : satire de carnaval;
◇ sens (ancien) I.b.2 : satire en forme de « dit ».

On remarquera, au vu de la carte, que le type lexical ⌜pasquille⌝ couvre une aire homogène qui coïncide dans l'ensemble avec l'aire du wallon proprement dit. Une forme isolée a été recueillie en un point aberrant, à la limite du picard.

La forme *pasquèye* [-kȅy] avec en certains endroits de la Hesbaye et de l'Ardenne allongement de la finale : *pasquêye* [-kȅ̄y] ou [-kɛy], occupe le Nord-Est wallon. Elle correspond au dialecte liégeois tel qu'il est délimité par le DL de J. Haust, mais en le prolongeant, d'une part, à l'extrême nord-ouest (en Brabant wallon), d'autre part, vers le sud, entre Marche et Bastogne. De cette aire, il faut cependant retrancher, à l'ouest, quelques localités qui, sur la rive gauche du Hoyoux jusqu'à Huy, ont la voyelle finale fermée : *pasquéye*.

La forme *pasquéye* [-kḗy] occupe la zone la plus large : l'aire centrale du domaine wallon. Elle correspond au dialecte namurois et le déborde dans l'Ouest wallon, autour de Charleroi. Elle a été relevée également dans le couloir de Givet qui prolonge, en France, l'aire namuroise jusqu'à la ligne Fumay-Revin.

La forme *pasquîye* [-kīy] n'occupe, dans l'Ouest wallon, au sud de Charleroi, qu'une bande étroite constituée par quelques points localisés sur notre carte.

Au-delà, c'est-à-dire à l'ouest d'une ligne Nivelles-Courcelles-Thuin, le type ⌜pasquille⌝ ne se rencontre plus : aucune attestation ne m'a été donnée ni pour la région du Centre, intermédiaire entre le wallon et le picard, ni pour la zone proprement picarde. Les points extrêmes sont Nivelles et Thuin : leurs formes respectives, *pasquéye* et *pasquîye*, étaient plus que désuètes, lors de mon enquête en 1941.

Dans le sud de la Wallonie orientale, le mot est également inconnu, non seulement en pays gaumais, mais aussi dans la partie méridionale du chestrolais, zone intermédiaire

entre le wallon et le lorrain. J'ai relevé *pasquèye* comme archaïque à Freux [Ne 26] et à Vaux-lez-Rosières [B 28]; dans l'aire namuroise, *pasquéye* ne descend pas en dessous de la ligne Willerzie [D 114] - Naomé [D 132].

Enfin, le type ⌜pasquille⌝ a revêtu la forme *pastchile* [-čil] à Warneton [To 3], dans la petite enclave comprise entre la frontière française et la frontière linguistique. Cette forme présente le traitement, attesté fréquemment en normanno-picard, de la palatalisation secondaire de l'occlusive : comp. béquille, *bétchile*, paquet, *patchèt*, j'en suis quitte, *j'in su tchite*, chien, *tchin*, [< pic. *kin*], curé, *tchuré*, etc. Un témoin âgé a entendu d'un vieil habitant de Warneton : *j' va canter m' pastchile*, je vais chanter mon morceau. Ce n'est donc qu'un souvenir, survivance possible d'un usage plus répandu dans la région. A Mouscron [To 7] cependant, le terme n'a pas été relevé par l'excellent connaisseur du parler local, feu Léon Maes. Mais à Tournai, Géo Libbrecht l'emploie dans son recueil de vers picards *A l' bukète* (1967) : [chanter] *ès' pasquile qui n'in finit po* (p. XXVI), sa rengaine qui n'en finit pas; ailleurs, en manière de dicton : *féaut ète deux pou l' pasquile* (p. IX), il faut être deux pour la pasquille. Explication que m'a donnée l'auteur en 1970 : la *pasquile* étant fondamentalement un récit ou un chant dialogué, elle s'interprète en duo. Ce qui se faisait autrefois dans les réunions de famille, lorsque les vieux poussaient leur *pasquile*, reprise en chœur par les assistants.

L'usage de *pasquile* / *pastchile* dans le Tournaisis nous paraît relever d'une « popularité » toute littéraire. Un chansonnier de Mouscron, Alfred Henno (1866-1909), dans son *Recueil de chansons, pasquilles et monologues, contenant 80 morceaux, en patois de Mouscron* (1908) traite la pasquille comme un petit récit plaisant, en partie dialogué (exemple : *Odile et Catherine*). Un auteur tournaisien, Adolphe Wattiez (1862-1943) publie sous le pseudonyme du « Cordier des Etoupières » une plaquette *Pou dire inter*

deux plats (1913) qui réunit des « fables et pasquilles », ce dernier terme gardant le même sens. C'est celui qu'indiquait le programme du concours littéraire annoncé par les *Etrennes tournaisiennes* de 1887 à 1889 demandant, au choix des concurrents, « un conte ou pasquille ».

Dans sa communication déjà citée, L. Maes m'écrivait, en août 1941, que *pasquille* était également inconnu à Tourcoing, ville voisine de Mouscron, mais de l'autre côté de la frontière franco-belge. Il tenait cette information de son ami, Jules Watteeuw (1849-1947), écrivain patoisant, auteur d'un recueil de *Chansons, fables et pasquilles tourquennoises* (plusieurs éditions à partir de 1883), qui avait emprunté le mot au poète de Lille, Alexandre Desrousseaux (1820-1892), son prédécesseur avec lequel il était lié. Desrousseaux s'était fait connaître dans tout le Nord picard par ses cinq volumes de *Chansons et pasquilles lilloises* publiées à partir de 1848. Il faisait revivre la tradition quelque peu oubliée de Brûle-Maison (alias François Cottignies) célèbre à Lille, entre 1700 et 1740, par ses malicieuses *Etrennes tourquennoises* où voisinaient ses deux genres favoris : la chanson et la pasquille; celle-ci désignait chez lui un petit conte ou une saynète dialoguée en vers octosyllabiques ([5]). Le mot lui venait sans doute de la forme qui prolongeait dans certaine littérature populaire ou burlesque du XVIIe siècle, l'esprit satirique des fabliaux. On entrevoit ainsi la filiation par laquelle *pasquile* / *pastchile* a connu un sort particulier — et isolé — dans la production dialectale de la région Lille-Tournai.

SENS

I.a — *Chanson wallonne*

La *pasquèye* liégeoise est une chanson, généralement plaisante, pas nécessairement satirique, souvent chanson de circonstance à caractère local, pouvant être aussi chanson de compliment.

Outre les arrondissements de Liège et de Verviers avec l'Ardenne liégeoise (de Malmedy à Vielsalm), les principaux

([5]) Sur l'œuvre de cet auteur essentiellement populaire, voir l'excellente édition par Fernand Carton de ses *Chansons et Pasquilles*, « Société de dialectologie picarde », vol. VII, Arras, 1965, 431 pp.

points explorés sont : Vaux-lez-Rosières, Champlon, La Roche-en-Ardenne, Beausaint, Erneuville, Marche, Fronville, Erezée, Bende, Bois-et-Borsu, Ferrières, Clavier, Vierset-Barse, Méan, Modave, Warzée, Ramelot, Outrelouxhe, Amay, Huy, Moha, Villers-le-Bouillet, Moxhe, Waremme.

On peut apporter, suivant les lieux, quelques précisions complémentaires.

A Hognoul [L 35], une information de J. Herbillon, datée de 1941, nous signale : « En Hesbaye, il y a environ 40 ans, il arrivait qu'à l'occasion de quelque affaire (une maison hantée : *Li diâle di Hermêye* [de Hermée, au nord-ouest de Liège], un scandale, une querelle politique), on recourût à un écrivain public de Liège pour composer une *paskêye* qui était imprimée et vendue au village ».

Il existait des compositeurs attitrés pour ce genre de chansons. Dans les villes, à Liège, notamment, le chansonnier dialectal (autrefois pourvoyeur des Cabarets wallons) est un *feû d' pasquèyes* (faiseur de ~).

En milieu rural, la *pasquèye* est souvent définie comme une chanson faite « sur les gens », c'est-à-dire dirigée contre un personnage. Ainsi à Ferrières [H 77] : *tchanson po s' moquer d'onk èt d' l'aute*; Vecmont, hameau de Beausaint [Ma 41], *tchanson qu'on fait su onk ou su l'aute*; Ortho [Ma 53] : sur les frasques de quelqu'un; Bra [Ve 45] : *on tchant qu'on f'zéve so onk ou l'aute qu'aveût fait one bêtise*; La Neuville-en-Condroz [H 34] : chansonnette comique pour ridiculiser quelqu'un.

A La Gleize [Ve 39], les deux chansons en parler local dont on se souvenait encore vers 1940 sont *lu pasquêye d'à Tchan-Djob* écrite au début du XIXe siècle contre les Gleizois par un habitant du hameau de Ruy et *la pasquêye do vi Hozê* (vers 1880) dirigée contre un personnage de ce nom (comm. de L. Remacle).

A Perwez [Ni 98], dans l'aire du sens II, on a relevé *lê*

pasquéye d'à Pière dè Clotchi (vers 1870), ainsi que l'expression *on fieu d' pasquéyes.*

Tout en affectionnant le ton gouailleur des milieux populaires, la *pasquèye* apparaît comme une forme de censure publique — on y reviendra plus loin — à l'égard des infractions au code de la morale villageoise. A ce titre, elle accompagne tout naturellement le charivari ou *pêl'tèdje* : ainsi à Fronville [D 64], à Moxhe [W 60] « quand un homme âgé se marie ». On possède, pour les environs de La Roche, grâce à J. Feller, une chanson de ce genre qu'il tenait de sa mère : *Pasquêye su l' sièrvante d'à Dèwalle di Viyé* [de Villers] ([6]).

On note un élargissement de sens à Vyle-et-Tharoul [H 54] où *pasquèye* (exceptionnel ici dans l'aire *pasquéye*) désignait, en 1941, un petit conte de veillée ou une histoire qu'on se transmet par tradition; il ne s'agit donc plus d'une pièce rimée.

L'expression courante *tchanter 'ne pasquèye* en arrive à être parfois synonyme de chanter un morceau quelconque, (*tchanter s' bokèt*), pousser la chansonnette, par exemple lors d'une réunion de famille, d'une fête, etc. C'était la spécialité du *troubadoûr d'à l' Cawe-dè-Bwès* [Queue-du-bois : L 78], le personnage bien connu d'un monologue de Joseph Demoulin :

Dji so d'à l' Cawe-dè-Bwès, li payîs dès makêyes.
L'îvièr, dji fê dès clâs, l'osté dj' fê dè mwèrtî.
Après mi, n'a pus nouk po bé tchanter 'ne paskêye;
Di Bellaire à Fléron, on k'noh Djâque li claw'tî ([7]).

([6]) Voir son édition dans « Bulletin du Dictionnaire wallon », t. XVI, 1931, pp. 44-46.

([7]) *Recueil de chansons wallonnes et chansonnettes*, 2e éd., Liège, 1875, p. 26. Queue-du-Bois, Bellaire et Fléron sont des localités de la banlieue liégeoise, en bordure du plateau de Herve : pays de la *makêye* (caillebotte), c'était aussi le pays des *claw'tîs* (cloutiers).

A Vaux-lez-Rosières [B 28] où le sens de chanson joyeuse se combinait avec celui (désuet en 1941) d'ancienne danse villageoise, mon témoin, l'abbé Th. Doucet, a relevé l'expression *danser 'ne pasquèye*. Il s'agit d'un glissement de sens isolé, explicable par le fait que certaines danses pouvaient s'exécuter sur l'air de telle ou telle *pasquèye*. On observe une brachylogie semblable dans le liégeois *tchanter on crâmignon* pour *tchanter ine tchanson* (ou *ine pasquèye*) *di crâmignon*, le « cramignon » n'étant pas un chant, mais une farandole ou danse serpentine accompagnée de paroles, chantées.

Si la *pasquèye* en vient parfois à s'identifier à la chanson en général, il n'est pas nécessaire qu'elle soit joyeuse ou comique pour qu'on y prenne plaisir. C'est bien ce que pense Trînette, la servante qui fredonne une complainte sur Napoléon III dans *Les ceux de chez nous* (1916) de Marcel Remy, en déclarant : *On-z-a si bon dè tchanter ine pasquèye anoyeûse* ([8]).

La popularité de la *pasquèye* n'a pas échappé au jeune Guillaume Apollinaire pendant son séjour à Stavelot, dans l'été de 1899. Il s'en souviendra lorsqu'il montrera, dans *Le poète assassiné* (1916), le musicien Vierzélin Tigoboth cheminer sur la route de Spa où il se met « à pisser en fredonnant une pasquaie » ([9]).

([8]) Voir, dans l'une des éditions de M. Remy, le conte intitulé *J'écris une belle lettre*; le récit se situe à Bois-de-Breux, dans la banlieue nord-est de Liège. A noter que la *pasquèye* mélancolique que chante Trînette est en français. C'est là une extension d'emploi inhabituelle du terme wallon. Le témoignage de Joseph Demoulin, dans le monologue cité plus haut, vient bien à propos ici : « *Dj'aveû faît 'ne tchanson so Dj'hène* [Jeanne], *mins 'ne tchanson è français ç' côp-là* (...) *C' n'èst nin 'ne paskêye, c'è-st-ine romance so 'ne musique da Grétry...* » (*op. cit.*, p. 28).

([9]) Le passage est reproduit dans mon petit volume *Guillaume Apollinaire et l'Ardenne*, Bruxelles, Jacques Antoine, 1975, p. 81 (fac-similé) et p. 100.

I.b. — *Satire wallonne en vers, non chantée*

1) Satire locale débitée publiquement à l'occasion du carnaval, aux XIXe et début du XXe siècle à Montigny-le-Tilleul [Ch 64], Jamioulx [Th 24], Landelies [Ch 63] et Beignée, hameau de Ham-sur-Heure [Th 34].

La coutume, aujourd'hui disparue, a fait l'objet d'une description de Jules Vandereuse et, pour Jamioulx, de remarques complémentaires par Willy Bal ([10]).

La *pasquîye* sambro-mosane consiste en une longue chronique plus ou moins rimée où sont passées en revue les frasques des habitants durant l'année écoulée et, plus particulièrement, les fredaines de la jeunesse locale ([11]). Chacun et chacune avait sa strophe (*couplet*) plus ou moins corsée et tenait à honneur de figurer sur la *pasquîye* : en être exclu était une marque d'ostracisme. Ce texte, lu en grande pompe au centre du village, s'accompagnait d'un cérémonial burlesque, variant selon les lieux, qui parodiait plus ou moins l'appareil de la justice. C'était pour la communauté locale une manière de sanctionner les écarts (plus ou moins réels) de ses membres par la sentence de la risée publique, où d'ailleurs elle trouvait l'occasion d'un défoulement collectif.

La *pasquîye*, qui ne survécut pas à la guerre de 1914, a connu en son temps une vogue qu'attestent notamment un essai d'imitation tenté vers 1870 dans la localité voisine de

([10]) J. Vandereuse, *Les « pasquîyes » dans l'Entre-Sambre-et-Meuse*, Couillet, 1939, 64 pp.; compte rendu par W. Bal dans *Les dialectes belgo-romans*, t. III, 1939, pp. 155-158. De W. Bal également, les notes sur le mardi-gras à Jamioulx, *ibid*, t. IX, 1952, pp. 21-23, avec détails sur les *fieûs d' pasquîyes*.

([11]) On en trouvera un spécimen par le texte que W. Bal publie *in extenso* dans ce volume : *Une « paskîye » en parler de Jamioulx de 1896* (cf. *supra*, p. 7-21).

Gozée [Th 32] ([12]) et l'inspiration d'une toile du peintre Fernand Verhaegen, « La pasquîye de Jamioulx » ([13]).

Abandonnée dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, c'est en Brabant wallon, à Chastre-Villeroux [Ni 94] qu'après la guerre de 1914-18, elle refait surface pendant quelque temps sous la forme *pasquêye* et avec les mêmes caractéristiques principales : elle est longue et vise presque tous les habitants (comm. de l'abbé A. Massaux, en 1942, d'après rens. de Max et Jean Denis).

Dans la même région, à Perwez [Ni 98], au siècle dernier, *lè dîmègne dè l' Laetare, n-avot l' pasquéye sè l'èrbate* [sur le marché]. L. Henrard, qui m'a fourni le renseignement, ajoute qu'il s'agissait d'une pantomime où un groupe de masqués représentait l'un des scandales locaux de l'année, en général une histoire d'adultère, et les spectateurs reconnaissaient aisément ceux de leurs concitoyens qui étaient visés. Jugée offensante, la *pasquéye* disparut vers 1890.

Précisons qu'à Chastre-Villeroux comme à Perwez, le mot n'est plus attesté aujourd'hui qu'au sens II.

Un usage quelque peu différent existait à Mariembourg [Ph 63] où il a pris fin en 1882, selon J. Vandereuse (*op. cit.* pp. 37-38) qui confirme l'appellation de *pasquèye* que lui donnaient les chefs de jeunesse. Rédigée en français, avec des passages en wallon, la satire se bornait à des can-

([12]) D'après J. Vandereuse, *Jean Caton et le carnaval de Gozée*, dans *Documents et Rapports de la Soc. Roy. Paléontologique et Archéologique de Charleroi*, t. 47, p. 10 du t. à p.

([13]) Le tableau se trouve à l'Hôtel de Ville de Charleroi; une reproduction figure dans *La vie wallonne*, t. II, Liège, 1922, p. 439. A Jamioulx, où *pasquîye* n'est plus connu aujourd'hui qu'au sens II. (*cf. infra*), le souvenir de la satire du Carnaval est maintenu dans la dénomination de « Jardin de la Pasquie » pour désigner l'esplanade s'étendant devant l'église.

cans sur les jeunes gens, et la lecture s'en faisait aux divers endroits de la bourgade, les mardi-gras et le mercredi des cendres.

A noter que Mariembourg, où le dialecte a aujourd'hui disparu, est nettement en dehors de l'aire ⌜pasquille⌝.

La coutume en question faisant partie des rites traditionnels du carnaval, on doit s'attendre à la trouver sous d'autres noms en Wallonie. C'est ainsi qu'à Cerfontaine [Ph 45], elle s'appelait *criée* ([14]). A Vierves [Ph 81], où le réquisitoire était composé par des *rimeûs* (rimeurs) choisis dans la jeunesse, on ne lui donnait aucune dénomination particulière. A Malmedy [My 1], les *roles* (rôles), toujours bien vivants du lundi de carnaval, n'étaient primitivement que de simples *pasquêyes* composées à la veillée et que l'on débitait ensuite dans la ville lors du *cwârmê* annuel ([15]). Vers 1840, un poète du cru, Jacques-Joseph Lebierre leur substitua des scènes dialoguées — d'où le nom de *role* — qui se jouèrent sur des tréteaux ambulants ([16]).

([14]) J. Vandereuse, *op. cit.*, pp. 42-45, et comm. d'A. Balle.

([15]) « *D'vins l' tins*, écrit *Fré Matî* (pseud. d'Henri Bragard), *lès roles n'èstît rin d'aute quu dès pasquêyes qu'one sîse ou l'aute* [quelque groupe de *sîseûs* = ceux qui se réunissent à la veillée pour bavarder ou s'amuser] *arîméve* [rimait] *èt d'bitéve avâ l' vèye lu londi ou mardi d'Carnaval* » (*Armonac walon d' Mâm'di*, 1937, p. 63). Comp. avec Verviers, d'après J. Wisimus, *Dès rôses èt dès spènes*, 1926, pp. 87-88.

([16]) L. Lombard, *La vitalité romane de Malmedy*, Verviers, s. d. [1932], p. 31. — Sur le *role* malmédien, voir H. Bragard dans *Wallonia*, t. VII, Liège, 1899, pp. 26 n. 1 et 39 ss., et E. Godefroid dans *La vie wallonne*, t. II, 1922, pp. 319-322. — La coutume des *roles* s'est étendue autrefois de Malmedy à certains villages des environs tels que Jalhay (comm. d'É. Legros) et Ster-Francorchamps (*Wallonia*, t. IX, 1901, p. 15); la jeunesse de Ster « commandait » souvent des *roles* à Malmedy (*id.*, t. X, p. 165).

On voit donc que c'est très fortuitement que l'une des manifestations du carnaval a accroché le type ⌜pasquille⌝ qui, par son sens général, pouvait servir de support à toute œuvre populaire d'écriture orale.

2) Satire locale en enchainement narratif de noms de personne

Il s'agit d'un type d'écrit rimé ou assonancé qui fait se succéder les vers deux à deux, le premier émettant un fait ou une opinion et le second indiquant le nom ou le surnom de l'émetteur, précédé de la forme « dit-il » / « dit-elle » (en wallon : dist-i / dist-èle).

La longueur de ce dialogue à voix unique et multiple varie suivant le nombre d'intervenants qu'il énumère : au maximum autant d'habitants qu'il y a de maisons ou de ménages dans la localité.

De cette acception dérivée de ⌜pasquille⌝, il n'est pas possible d'établir une aire de dispersion. Les emplois relevés, aujourd'hui disparus, sont sporadiques.

Quatre points au sud-est du Brabant wallon sont mentionnés par J. Vandereuse : Tilly [Ni 114], Marbais [Ni 113], Mellery [Ni 107] et Villers-la-Ville [Ni 106], sous les formes *pasquinade* et *pasquéye* (*op. cit.*, p. 48) et il reproduit un extrait d'une pièce de Tilly stigmatisant un profiteur de la guerre de 1914, imprimée sur feuille volante et intitulée *Pasquinade concernant la farine à 120 francs :*

I-gn-a dès tèmoins,
dist-i Dèmin.
L'a-t-i vindu tchêr?,
dist-i Malfaire.
A qué prix?
dist-i Dènis.
A in prix d' losse,
dist-i l' Cosse. (etc.).

Dans l'aire sambro-mosane où *pasquîye* = satire du carnaval, tout à côté de Jamioulx, on peut y ajouter Nalinnes [Th 35], avec une *Pasquille des Australiens* se rapportant à l'arrivée d'un contingent d'Australiens après l'armistice de 1918 :

I-n-arive co dès-Australias,
dist-èle Maria du Rat.
El pî, c'èst pou lès djonnès fîyes,
dist-èle Julîye... (etc.).

La pièce, longue de 56 vers, désigne chaque personne d'après son *spot* ou sobriquet ([17]).

Dans le namurois, à Moustier-sur-Sambre [Na 69], Gabrielle Bernard, en 1941, se souvenait d'une *pasquéye* sur un mât de Cocagne qu'on avait oublié d'enlever après la fête du village; elle m'en a communiqué le début :

On f'reûve bén d'tirer l' mat d' cocagne,
dist-i l' Blanc Mayane.
C'èst-one binde di fénéyants,
dist-i Bertrand...

A Hérillers [Ni 93], avant 1914, *one pasquéye* se disait d'une historiette satirique en vers où chaque habitant était censé dire son mot. Même sens à Boussu [Th 53] et à Stave [Ph 16].

Enfin, à Champlon [Ma 50], près de la limite de l'aire liégeoise de *pasquèye*, les sens de **Ia** et **Ib2** se sont combinés, puisque le mot désigne *one tchanson su lès djins* où figurent les noms des personnes du village avec leurs défauts et leurs qualités (comm. J. Calozet, 1941).

([17]) Elle a été publiée par un habitant de Nalinnes qui signe *El brun Marloyat* dans *Le Courrier* de Philippeville du 7 août 1981; j'en dois la communication à l'attention de W. Bal.

En chestrolais, en dehors de l'aire ⌜pasquille⌝, la pièce en forme de « dit », a été connue sous la dénomination de *rime*, notamment à Offagne [Ne 43] et à Orgeo [Ne 58]. De cette dernière localité, on a récemment reproduit la *Rime d' la Fantinne d' la Culée* (52 vers) qui roule sur la construction d'une fontaine publique, vers 1900 ([18]).

Le genre est ancien. J. Feller a édité le texte datant de 1688 d'un « dit » wallon de 166 vers passant en revue les partisans et adversaires d'un curé de Theux, au pays de Liège ([19]). Des pièces semblables ont existé un peu partout, sans qu'elles portent un nom spécifique; le terme de pasquille leur a été appliqué selon le hasard des circonstances ([20]).

II. — *Evénement local se produisant à l'improviste*

La *pasquéye* (exceptionnellement *pasquèye*) se définit par diverses composantes sémantiques dont une seule suffit le plus souvent à fixer le sens dans le discours : scène mouvementée, aventure extraordinaire ou compliquée, affaire inattendue qui amène des situations drôles ou désagréables, partie de plaisir collective, incident fortuit surgissant entre individus d'une famille ou d'un village, farce entraînant la risée publique.

([18]) Voir *Causans walon*, recueil de textes de la région de Neufchâteau présentés par l'abbé R. Mouzon, Neufchâteau, 1977, pp. 24-25.

([19]) Dans *Bulletin de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire*, t. XXIII, Verviers, 1930, pp. 36 ss.

([20]) De la littérature orale, elles passent tout naturellement à la tradition folklorique. L. Remacle, qui en a noté un spécimen à La Gleize, fournit à ce sujet des références utiles dans son *Glossaire de La Gleize*, Liège, 1980 (« Bibliothèque de Philologie et de Littérature wallonnes », vol. 5), p. 171, nº 30.

Ce sens est attesté dans tout le Centre wallon (aire namuroise au sens large) et déborde sur l'Ouest wallon. Principaux points explorés, dont certains délimitent l'aire du sens II : Hamme-Mille, Tourinnes-Saint-Lambert, Jodoigne, Lathuy, Hélécine, Jandrain, Orp-le-Grand, Lincent, Pellaines, Grand-Hallet, Bertrée, Trognée, Poucet, Hannut, Blehen, Thisnes, Villers-le-Peuplier, Crehen, Hollogne-sur-Geer, Lens-Saint-Servais, Noville-sur-Méhaigne, Perwez, Marbaix, Bossière, Grand-Manil, Moustier-sur-Sambre, Namur, Loyers, Wierde, Thon, Andenne, Havelange, Marche, Grune, Achet, Hamois, Bioul, Annevoie, Warnant, Durnal, Dinant, Custinnes, Beauraing, Tellin, Awenne, Saint-Hubert, Gedinne, Tillet, Naomé, Gembes, Willerzie, Felenne, Landrichamp, Chooz-lez-Givet, Treignes, Gimnée, Sautour, Montignies-sur-Sambre, Jamioulx, Châtelet, Gilly, Farciennes, Gosselies, Roux.

Exemples : *Mi vî popa me racontéve ène pasquéye di s' djône tins* (Hannut); *c'è-st-ène pasquéye à n' né si r'trover*, un imbroglio (Pellaines); d'une équipée fantasque : *por one pasquéye, ç'a stî one bèle pasquéye* (Andenne). De l'application du mot à toute circonstance imprévue ou exceptionnelle naît l'exclamation stéréotypée d'usage courant : *quéne* (ou *quéle* ou *qué*) *pasquéye*!, synonyme de : *quéle afaire*! (Liège), quelle histoire!, etc.

Parmi les connotations du sens général déterminé cidessus, il en est qui offrent des fréquences régulières d'emploi. Il n'existe évidemment entre les acceptions secondaires que nous allons indiquer aucun lien de filiation.

1) amusement improvisé en groupe, à l'occasion d'une soirée, d'une noce, d'une sortie. A Awenne [Ne 9] et aux environs, *one pasquéye, c'èst-one chîje ou bin sacants-eûres qu'on passe dins one maujon èt qu'on s'amûse à bwâre, à rîre èt à tchantè*. Exemple : *Dj'avans iu mo bon* [eu fort bon] *dimègne : dj'ènn'avans fait one di pasquéye*

mon [chez] *Batisse!* (comm. J. Calozet). *Qué pasquèye qu'on a fait ç' djoû-là*! (Tenneville). D'une ribote : *nos 'nn' nos-avons foutu one di pasquéye*! (Achet). Un auteur de Marchienne-au-Pont [Ch 47], Victor Byloo, né en 1902, écrit dans sa chanson *A m' vîye maujo :*

Ah! ç' qu'on a passé dès pasquéyes
Dins l' maujo d' mès vîs grands-parints!
On s'èrtrouveut là pa bind'léyes
Et on vikeut dès bons momints ([21]).

2) dispute animée, querelle de ménage, scène d'injures. Surtout dans la région de Perwez, Hannut, etc. *Avoz ètindu li pasquéye qu'i-n-a-t-oyeu inte Noyé èt Batisse?* (Villers-le-Peuplier).

3) mésaventure, guignon. *I-gn-a yu one pasquéye ayîr, dins nosse vij'nauve* [notre quartier] : *li Miyagne* [la Méhaigne] *a dèbôrdé, èt tos lès canadas* [pommes de terre] *èstin' dizos êwe è l' cauve* (Noville sur Méhaigne).

4) farce, bouffonnerie, galéjade, *Djouwer ène pasquéye*, jouer un tour plaisant à quelqu'un (Gosselies); *ti m'as v'lu raconter one pasquéye*, une sornette (Namur).

Signalons que le journal namurois « Vers l'avenir » publie régulièrement une page dialectale intitulée *Chîjes èt paskéyes*.

L'expression *raconter sès pasquèyes* (= ses farces, ses blagues), relevée à Pellaines et à Blehen, à l'ouest de Waremme, s'emploie dans les localités voisines de Bertrée, Crehen et Villers-le-Peuplier (*pasquéyes*) au sens remarquable de : raconter sa vie. Comme si l'existence, ramenée à ses faits mémorables, n'était qu'une longue comédie!

*
* *

([21]) Revue *El bourdon*, Charleroi, novembre 1950, p. 8.

L'enquête fait apparaître ce que ne permet pas d'apercevoir un classement sémantique forcément schématisé. La délimitation des aires I et II n'est pas aussi tranchée qu'elle paraît à première vue. Des interférences se produisent, surtout dans les zones intermédiaires et périphériques.

C'est ainsi qu'à Marbais [Ni 113], à Gilly [Ch 50] et à Lavacherie [Ne 18], le sens actuel de farce, aventure amusante, etc. n'avait pas, du moins au moment de l'enquête, éliminé le sens de chanson satirique perçu alors comme un archaïsme. De même à Moustier-sur-Sambre [Na 69] où la *pasquéye* en forme de dits (voir plus haut) a cœxisté avec le sens II actuel. De même encore à Gerpinnes, où a circulé, vers 1900, une chanson de charivari dont le refrain était, d'après une information de J. Roland :

Cwarnons ci, cwarnons là
Cwarnons ci p'tit Gajot-là.

Des souvenirs de chansons, de pièces rimées m'ont été donnés pour Tenneville [Ma 51] et les environs, bien que n'y subsiste que la *pasquêye* entendue comme « histoire plaisante, burlesque » (M. Francard, *Le parler de Tenneville*, 1980, p. 150). Dans la même région, à Longchamps, [B 22], *one pasquêye*, c'est *one pitite fièsse* (donc sens II), mais J. Renson, en 1951, a noté comme archaïque : « chansonnette, rengaine qui avait trait aux mœurs ou à certains faits qui s'étaient passés dans le village ou aux environs et que les gens de l'endroit avaient composée ».

Ce qui ressort des remarques précédentes, comme de l'examen de la carte, c'est que le sens I est attesté dans l'aire du sens II, tandis que l'inverse ne se produit jamais. Bien que cette présence soit sporadique et archaïque, elle n'en impose pas moins une conclusion évidente : le sens fondamental de « composition rimée en patois » est primitif

dans tout le domaine wallon du type ⌜pasquille⌝.

Le rapport de filiation entre les deux sens ne soulève aucune difficulté : 1) composition patoise sur des réalités en général plaisantes ou dont on se moque; 2) d'où ces réalités elles-mêmes. Un transfert analogue se produit en français avec *comédie* : 1) pièce de théâtre qui provoque le rire; 2) action ou événement qui fait rire. L'exclamation *quelle comédie!* est à bien des égards comparable à *quéle pasquéye!* Plus proche encore est le cas de *idylle* : 1) petit poème pastoral et, par extension, récit d'amour pastoral; 2) amour tendre et naïf (exemple : une idylle nouée entre deux jeunes gens). Le contenant finit par désigner le contenu. C'est l'une des figures qui, parmi les tropes, rentre dans le cadre de la métonymie.

On pourrait aussi imaginer, en pure synchronie, le processus opposé : un événement imprévu ou de nature plaisante qui mérite d'inspirer une composition dans le parler du cru ([22]). La documentation historique, toutefois, vient à l'appui de la vraisemblance pour établir l'antériorité de ⌜pasquille⌝ en tant que texte écrit ou chanté.

Le passage du sens I au sens II s'est opéré *à môde dè pasquéye*, pour me servir d'une expression du Carolorégien Auguste Rainchon lorsqu'il annonçait le tour enjoué qu'il allait prendre pour chansonner les vieilles filles... Ce qui signifie que *pasquèye* I, en libérant les valeurs sémiques dont il était prégnant, a dégagé un *pasquéye* II qui a éliminé peu à peu son support initial. Plutôt que de superposition, on parlera d'interpénétration, en songeant à l'exemple d'Ohain-Clavier [H 72], dans l'aire de *pasquèye* I, où l'acception de

([22]) Ainsi, en lorrain, de *couarail* ou *qwâray*, réunion de gens qui potinent, parlotte sur la place publique, on est passé à *couarail*, dialogue ou récit inspiré de ces bavardages, genre où des auteurs du terroir, tel Fernand Rousselot, se sont fait une notoriété.

chanson bouffonne a engendré l'exclamation caractéristique du sens II : *quéle pasquéye!* quel méli-mélo!

La cohérence de l'aire de *pasquéye* II est une preuve de la vitalité du mot et de la chose. Faut-il en déduire qu'elle atteste aussi à l'origine une pénétration systématique de *pasquèye* I? Il est plus raisonnable de penser que l'extension à l'intérieur de l'aire du sens II s'est faite par osmose, l'imitation ayant certainement joué d'un endroit à l'autre.

Il est plus difficile de rendre compte de la limite qui sépare les deux grandes aires. Tout ce qu'on peut en dire, c'est qu'elle se rencontre avec la zone qui, en traversant, du nord au sud, la Hesbaye et le Condroz, répartit de part et d'autre l'ensemble des traits linguistiques qui opposent les deux groupes dialectaux les plus homogènes de Wallonie. *Pasquèye* I et *pasquéye* II témoigneraient ainsi respectivement de l'influence culturelle des centres liégeois et namurois.

Maurice PIRON

Notes critiques *

6 brasler. — Ce verbe figure dans l'article 25 de TAL 6, avec ce seul exemple :

25.9.1674 (La veuve Lambert Denis dépose) « que son fils avoit trouvé deux femmes dans le dit jardin prennant des pommes, l'une d'icelle estante sur la meslée [pommier] *braslant* les pommes en bas de la dite meslée et l'aultre qui les ramassoit desous » (Cour de just. de Hamoir, n° 119; extrait de la déposition n° 5).

Dans le texte correspondant de la déposition n° 4, on avait d'abord écrit *braslant*; puis, on l'a biffé et remplacé par *cuillante* (les dittes pommes); après *pommes*, on n'a pas ajouté, comme dans la déposition n° 5, « en bas de ... ramassoit ».

Renard interprète *brasler* « secouer à l'aide des bras; comp. *brèsselêye* [' brassée ' (syn. *brèssêye*)] ». Le sens est certainement exact. Mais on ne trouve pas, dans le FEW 1, 487ab, à l'article *brachium*, de formation en ⌜-eler⌝. Bien qu'un tel dérivé puisse avoir existé, on peut se demander si le *brasler* des archives de Hamoir n'est pas simplement une graphie de fr. *branler* ' agiter ', FEW 15/1, 247-8 (soit **brâler*, avec dénasalisation de *ã* en *â*) : v. FEW 15/1, 247-248, particulièrement Albertville (Savoie) *branlâ* ' secouer un arbre pour faire tomber les fruits '; pour le **â*, v. ib. Namur *brâner* ' branler, mouvoir ' (d'après Pirsoul); pour le « s », frm. *bransler* (Oudin, Curiositez françoises) ' coïre '.

* Cf. Dialectes de Wallonie, t. 6 (1978), pp. 127-134 (notes 1 à 5). *Abréviation.* TAL = Edg. Renard, *Textes d'archives liégeoises*.

7 **burguer, quetraiche**. — Ces deux mots des TAL 1, 259 (30 et 31) figurent dans une même enquête de la Cour de justice de Louveigné, n° 69 (pour le premier, remplacer 29 par 69 dans TAL), à la date du 20.9.1615. Les voici avec le fragment de contexte transcrit par E. Renard : « dissant a wihot *burguer* [quid?], l'appellant lier, larron, vient couper ma bourse, j'ay une »; « *quetraiche* [comp. *tratche*] caroingne et *quetraiche* moiree ». Dans les « Notes » qu'il a jointes aux TAL 1, J. Herbillon propose, pour *burguer*, l'explication suivante : « Peut être le participe passé de a.fr. *burgier* ' mutiler ' », et, pour *quetraiche*, celle-ci :

Le rapprochement de *tratche* [DL ' salope '] est douteux; *quetraiche* semble être le participe passé d'un verbe composé en *ki-* (cf. n° 259, 1 : « kuchierchye [de *kihèrtchî*] ribaude »); w. *kitrågn(gn)er* « traîner en tout sens » convient pour le sens, difficilement pour la forme.

Le contrôle sur le manuscrit révèle que les deux lectures sont fautives. Voici les deux mots, tels que je crois pouvoir les lire, et dans un contexte plus long :

Lambert, filz Remacle de Stenval, -- depose d'avoir oieu [entendu] Jean Rigau, meusnier, crier a wihot [cocu] apres le pere dud. deposant, dissant a wihot *busguée*, l'appellant lier, larron --.

Maroie, espeuse Martin de Stenval, -- s'est rememorée d'avoir oieu Lambert, filz Remacle de Stenval, appeller la femme Poncelet *quetraicte* carongne et *quetraicte* morée [charogne]; lors lad. Jouwette respondit que l'on n'avoit jamais corru apres elle -- pour chose qu'elle euisset faict, et s'il [elle] estoit *quetraicte*, il [elle] le prendoit en patience, Dieu ly avoit envoyé.

La graphie *busguée* me paraît claire : les *u* sont marqués d'un accent et la finale *-ée* porte aussi un accent comme dans *examinée* et *rememorée* (même page). Mais le sens et l'origine du mot m'échappent. Il faudrait probablement ponctuer : dissant : « A wihot busguée! », et on pourrait se demander si *busguée* n'est pas, par hasard, le nom ou le surnom du père du déposant. Notons que le mot « gueule »,

auquel la fin du mot ferait aisément penser, figure dans le même document sous la forme *gueille*.

Le second mot, sous sa forme rectifiée, ne fait pas difficulté. C'est une notation de *kitrête*, fém. de l'adj. archaïque *kitrêt* ' difforme, mal bâti, contrefait (personne) ', a.fr. *contrait*, lat. *contractus* (DL 356b; FEW 2/2, 1119a). Que Jouwette soit réellement affligée d'une difformité, ses dernières paroles (« s'il estoit -- envoyé ») l'assurent en toute certitude.

8 crorsaige, tuteal. — Ces termes figurent dans le registre 20 de la Cour de justice de Plainevaux, à la date du ?.10.1508, dans un record dont Edg. Renard reproduit, dans TAL 5, 58, le passage suivant, en y intercalant des gloses explicatives :

disons et recordons que les chappons qu'on doit au Sg^{r} doient yestre [dans le manuscrit : y estre] de crorsaige; et s'elle y falt [= s'il y manque] quelque tuteal [bec? cf. le malmédien *tûtê*, lg. *tuturon*, bec de vase], il doit pour le tutel une denier de bonne monnoie, et pour le cresse [crête] deux semblable denier.

Pour expliquer *crorsaige*, Renard en rapprochait l'afr. *acorsage* « droit seigneurial sur chaque bête au pied fourchu » (Godefroy), tandis que le compte rendu du BTD 35, 286, considérant la forme et la glose comme suspectes, propose de lire *croisaige*, qui serait « le correspondant de w. *crèhèdje* ' croissance (d'un végétal) ' ».

La transcription de Renard est conforme à l'original (le manuscrit donne seulement *une* au lieu de *un* devant *denier*). La forme *crorsaige* est authentique. Sans doute n'est-ce pas en *croisaige* qu'il faut la corriger, mais en *corsaige*. Cp. dans FEW 2/2, 1212b, le mfr. et frm. *corsage* « taille », poitevin « prestance », mfr. et frm. *corsage* « forme du corps d'un animal », et, avec le simple ' corps ', fr. *prendre du corps* « prendre de l'embonpoint », *être trop en corps*

« être trop gras (d'un oiseau de chasse) », *avoir du corps* « avoir les côtes amples et longues (d'un cheval) ». L'expression ' être de corsage ' doit signifier ' avoir du corps ', c.-à-d. ' être bien formé, de bonne taille '.

Les chapons étant ' de corsage ', il ne faut pas non plus qu'on puisse leur reprocher certains défauts plus particuliers. Ils doivent avoir leur crête (*crèsse*), et il ne doit pas leur manquer « quelque tuteal ». Renard glosait ce dernier terme « bec? », en comparant le malm. *tûtê*, liég. *tuturon*, bec de vase (FEW 13/2, 444b, *tūt-*, onomatopée); mais le compte rendu du BTD 35, 287 l'interprète autrement : « plutôt : ' queue ', cf. w. *tûti* (Perwez), *tût'lè* (Celles-lez-Dinant) ' écouer ' ». Dans ce cas, cependant, le groupe ' quelque queue ' peut paraître aujourd'hui un peu surprenant, même si la traduction ' une queue ' l'est beaucoup moins. Je me suis demandé si le mot n'avait pas le sens de ' plume ', comme le type ' tuyau ' (FEW 17, 406-7, anc. bas fq. **thūta*, tuyau : fr. *tuiau* « bout creux de la plume des oiseaux », Anjou *tuyau* « plume du poulet », etc.). Mais le correspondant wallon authentique du fr. *tuyau* est *touwê*, que le FEW 17, 406a, donne avec le sens de ' tuyau de pipe ' (malm., liég.), et aussi avec le même sens (plume; liég.) que le fr. *tuiau* ci-dessus.

9 **doors**. — On trouve, dans TAL 6, 130, un terme *doors*, avec ce seul exemple : (1768) « un souflet et une enclume de canonnier avec les *doors* et marteaux... Item les tarrières et mèches de canoniers... Item un soufflet de cloutière » Cour de just. Olne [Ve 19] 57, 62v. Renard pense à une mauvaise graphie : « Lire *dasse*, clou à large tête? »

D'après le contexte, il s'agit d'un terme d'armurerie. Or, le « Vocabulaire de l'armurerie (complément) » de Jos. Closset, BSW 34, 1894, pp. 167-236, contient l'article suivant (p. 194) :

Dôre. *Broche.* — Barre cylindrique en fer de la forme d'une canne que le forgeron introduit dans le canon pour battre le fer et le souder à chaud. (Wall. de Nessonvaux.)

On prononçait *dôr* à Nessonvaux [L 111], et très probablement aussi à Olne, localité toute voisine.

Le terme *dôr* est le correspondant wallon du fr. *dard* « mandrin d'acier servant à vérifier que l'intérieur d'un canon de fusil est uni et cylindrique », que le FEW 15/2, 56a, rattache à l'anc. b. fq. **daroth*, comme le fr. *dard* ' flèche; aiguillon; etc. ', et qui, d'après ce dictionnaire, est attesté depuis Larousse 1870 seulement, c'est-à-dire un siècle après notre *dôr*. La forme wallonne doit être ajoutée dans le FEW, l. c.

10 escandir. — J. Haust a rencontré ce mot dans une de ses « Gloses liégeoises », au n° 32, Annuaire d'hist. liég., t. 3/1, 1943, p. 84. Après avoir redressé une erreur de Borgnet à propos de *skande* ' scandale ', il en corrige une autre à propos de *escandir* :

Borgnet décidément n'a pas le flair. Rencontrant le verbe *escandir* (J. d'Outremeuse, III, 43), il imagine un dérivé de *skande*, au sens de « faire scandale ». Or voici la scène. Un nain, méchant autant que hideux, « qui trois piedz estoit grans et plus noire que gayete [= que jais] », veut perdre la reine pour se venger de ses refus. Il se glisse dans la couche royale, où le roi le trouve à côté de la reine endormie. Le roi veut tuer sa femme, que le nain accuse : « elle me fist venir pour *escandir* deleis, ne me pove [= et je ne pus m'] excuseir ». — Tout lecteur comprendra : pour monter [dans sa couche] à côté [d'elle]. Le v. *escandir*, lat. s c a n d e r e, est rare; mais God. en donne deux exemples.

Haust observe lui-même que le verbe *escandir* est rare. Le FEW 11, 283a *scandĕre*, donne seulement « Afr. mfr. v.n. ' monter, grimper ' (Mousket [13e s.]-15 jh. ». Quant aux deux exemples de Godefroy, les voici :

1) Quant li aigles est *escandis* / Et il est montes en son tour (Mousk., *Chron.*, 30320, Reiff[enberg]).

2) Scando, monter ou *escandir.* (Gloss. de Salins).

De ces deux exemples, le second est sûr. Mais que faut-il penser du premier, qui marque le terminus a quo du FEW?

A côté de *escandir* ' monter ', il en existe un autre, qui est une variante de *eschandir.* Godefroy 3, 364b, donne celui-ci, avec le sens ' allumer ', ' brûler, incendier ', fig. ' animer, irriter ', réfl. ' s'animer, s'irriter ', neutr. ' se chauffer ', plus *eschandit,* part. passé et adj. ' chaud '. En dernier lieu, Godefroy cite, d'après le Glossaire philologique de Scheler, cet exemple de la Geste de Liège de Jean d'Outremeuse (v. 10489) : De Liege la citeit où ons boit à godès / Le cervoise et le vin... / Et où ly borgois ont *escandit* le coppès [= ont la tête échauffée, chaude, d'après le renvoi de Scheler à des exemples cités dans son Gloss. philol., s. v. *copet,* tête].

Le Tobler-Lommatzsch ne retient qu'un *escandir,* et c'est une variante de *eschandir.* Il attribue naturellement à celui-ci des sens analogues à ceux de Godefroy. Parmi les exemples du « réfl. (ou intr.) fig., s'enflammer, s'échauffer », il insère — avec raison, semble-t-il — celui de Philippe Mousket (v. ci-dessus) que Godefroy mettait en premier lieu pour *escandir* ' monter '. En fin de compte, il ne reste à ce dernier que le deuxième exemple de Godefroy; en outre, le terminus a quo du FEW (Mousket [13e s.]) doit probablement être supprimé ([1]).

([1]) Il faudrait, dès lors, corriger aussi le passage du FEW 3, 51a (cité *Variations de l'*h *second.*, 1944, p. 298, n. 3), où Wartburg songeait à expliquer, comme Gilliéron, par une influence de *scandere* (*escandir*), le maintien de *sk* en picard dans *descendere* (*dèskinde...*) et évoquait la présence d'*escandir* ' monter ' chez Mousket.

Dans le Gloss. philol. cité plus haut, Scheler rattachait *escandir* ' s'échauffer ' au lat. *ex-candescere*. Le Tobler-Lommatzsch renvoie au FEW 3, 267a *excandescere*.

Dans ces conditions, vu l'extrême rareté de *escandir* ' monter ', il est déjà permis, a priori, d'hésiter à le reconnaître dans un texte. Mais retournons au passage glosé par Borgnet. Quand le nain déclare : « elle [la femme du roi] me fist venir pour *escandir* deleis », veut-il dire qu'elle le fit venir pour monter [dans sa couche] ou pour se réchauffer (w. *po s' rèhandi*), pour avoir chaud (parce qu'elle avait froid)? Pour ma part, c'est la seconde interprétation qui me paraît s'imposer — d'autant plus qu'elle s'accompagne de connotations amusantes dont la première est dépourvue.

11 kinique. — Edg. Renard a recueilli dans TAL 4, 125, en le faisant suivre de « quid? », un curieux terme, provenant de Chevron et datant de 1758, qu'il lit *Hinique* et qui fait partie de l'expression *sainte Hinique*. Quand on retourne aux textes originaux, on peut sans doute, au premier abord, hésiter sur la consonne initiale; mais la comparaison avec des mots commençant par H montre qu'il ne s'agit pas d'un H; ce doit être un K.

L'affaire qui fait l'objet du procès est elle-même curieuse : Baltozar des Forges est accusé d'avoir battu sa belle-sœur, la demoiselle Anne-Thérèse de Remouchamps, et il appliquait à celle-ci l'expression *sainte Kinique*. Edg. Renard a cité quelques extraits des témoignages entendus; je me permettrai d'en reproduire un peu davantage, afin de mieux faire connaître l'atmosphère qui entoure l'emploi de l'expression. (Les textes viennent de la Cour de Justice de Chevron, n° 22, A.E.L.).

D'après ses propres dires, Baltozar avait entendu le diable battre Anne-Thérèse et il avait voulu la secourir; c'est ce qui apparaît par ces fragments de dépositions (5.9.1758) :

-- l'intimé a conté à lad. deposant que, fauchant la fourée [w. *fôrêye*, fourrage vert, DL] dans son preit des goffes [lieu-dit], il at entendu que le diable battoit *sainte Kinique*, qu'il avoit couru à son secour, qu'elle l'avoit laissé en défaut, qu'elle s'etoit sauvee, le laissé seul, que s'il l'attrappoit, qu'elle luy paieroit ou qu'il la maltraiteroit pour l'avoir laissé en defaut --

-- son maitre [sc. Baltozar] luy dit le soir que le diable avoit bien battu *sainte Kinique*, qu'il l'avoit trainez embas de deux montees [volées] d'escaliers, qu'il luy avoit passé parmis les jambes, le corps, et luy bien arraché des cheveux, qu'il etoit dans les preits des goffes, qu'il l'avoit entendu braire [crier] comme une putaine, qu'il avoit accouru pour la secourir, et quand il avoit arrivé à son quartier, que le diable etoit envolé --

D'autres témoins rapportent des paroles de Baltozar qui montrent que celui-ci n'avait pas d'aussi bonnes intentions :

-- repond que l'intimé n'at pas entré chez luy, mais qu'il at demandé à sa mere si *sainte Kinique* n'etoit pas chez elle, qui luy repondit que non quoy que le deposant luy avoit dit qu'elle y etoit, et qu'avant cela, s'etant trouvé dans un preit dit l'assise avec ledit intimé, ce dernier cassat un gros bois à une haie faite à la main d'une prairie du s^r mayeur Beauvoix -- et dit que le diable avoit battu *sainte Kinique*, mais qu'il falloit qu'il la batteroit luy meme.

-- dit qu'au jour denoncé il a vu l'intimé s'en allant au preit dit l'assise Alexis Dupont ayant une clef à la main, jurant et disant que le diable avoit battu *sainte Kinique*, puis pris un bois à la haie -- et dit : « Le diable l'a battus, mais si je la tenois, je la batterois aussi. » --

Ces textes contiennent déjà plusieurs exemples de *sainte Kinique*. En voici encore quelques-uns :

18.8.1758 (thème d'enquête) 17 Dirat temoin qu'il a vu le 1er may dernier qu'au moment que laditte demoiselle Theresse de Remouchamps fut sortie de la cour de la maison où elle a son quartier, il vit Baltosar de Forges à la fenetre dudit quartier ou chambre de laditte demoiselle, disant qu'il croioit qu'il etoit maitre dans la chambre de son cousin, que *sainte Kinique* etoit sauvee --.

5.9.1758 criant que le diable avoit qu'uhouou [*cuhoyou*, secoué] *sainte Kinique* | criant à haute voix : « O l' *sainte Kinique* de diable! le diable la battoit et j'ay venu au secour! » | l'intimé luy a dit que le diable avoit bien battu *sainte Kinique* | il luy at demandé si *sainte Kinique* n'etoit pas chez elle.

Le retour à l'original a permis de rectifier la lecture : c'est un premier résultat. Il s'agirait maintenant d'expliquer le mot *Kinique*.

Baltozar appelle Anne-Thérèse *sainte Kinique*; mais, lorsqu'il emploie l'expression, les gens paraissent fort bien savoir de qui il s'agit, comme si c'était un sobriquet connu.

D'un autre côté, en parlant d'Anne-Thérèse, Baltozar use du mot *putaine*, mais sans le lui appliquer directement : « il l'avoit entendu braire comme une *putaine* ». On peut se demander si les mœurs de la demoiselle ne justifiaient pas la comparaison, mais rien ne permet de l'affirmer.

On connaît en Belgique romane un *kinike,* variante rare de *kènike*. Le FEW 16, 338, rattache au néerl. *knikker* ' schnellkügelchen (petite bille) ' le terme *kènike* ' bille (pour jouer) ', qui est répandu en Picardie et dans la Wallonie picarde (Nivelles, La Louvière...; Mouscron *k'nèke*; etc.). La forme *kinike* a été relevée à Givet au sens ' bille '; à Jamioulx, elle a plusieurs sens : ' bille ', ' testicule (de même Nivelles *kènike*) ', ' petit fruit mal venu, très petite pomme de terre '; de même, plus à l'est, à Namur (d'après Pirsoul; Léonard, Lexique namur., 55 et 622, donne seulement le 3e sens : *on kinike* ' fruit mal formé ').

Comme il s'agit probablement d'un sobriquet (injurieux), *sainte Kinique* pourrait être interprété ' sainte Couille '. Mais je ne sais si le nom commun *kinike* ' testicule ' a jamais été connu en Ardenne liégeoise, ni même au pays de Liège. Les dictionnaires de Remacle (2e éd.), Lobet et Forir relèvent bien un *kinê* ' testicule ', que Haust, DL 353b, et Wartburg, FEW 16, 337a, rattachent à l'all. *knecht* ' valet, domestique '; mais ce mot paraît bien différent de *kinike* ' bille; etc. ', qui est surtout picard et ne dépasse pas Namur vers l'est. L'all. *knecht* aurait-il, par hasard, engendré autrefois un second *kinike*?...

Dans ces conditions, notre expression ardennaise de-

meure mystérieuse, et je serais heureux si un lecteur en proposait une explication plausible (2).

12 merie, merue? — Dans les TAL 5, n° 188, sous « *tripe*; tripelet », avec la traduction « filament en forme de trippe [lire : tripe] », Edg. Renard fournit trois textes relatifs à une blessure reçue par un certain Henry sous l'œil gauche au cours d'une partie de fleuret (Cour de just. de Louveigné, n° 106; 17.7.1683). L'œil « estoit bougé de son siege »; les trois témoins déposent en outre, le premier « que hors de la blessure sortoit du sang et quelque autres choses à la resemblance de merie ou tripes », le deuxième « qu'il sortoit du sang de la playe avec quelque chose qui resembloit des tripelet [= sans doute *tripelettes] », et le troisième « qu'il [Henry] avoit une playe --, de laquelle sortoit du sang et quelques fillets resemblant à des merues ».

Après la forme *merie*, Renard insère cette glose : « = humeur noire; on peut lire ' morue ' ». Dans le compte rendu du BTD 35, 287, on pose la question : « ne serait-ce pas *morie* ' charogne ', d'où ' pourriture '? ».

Les compléments de *resemblance*, de *resembloit* et de *resemblant*, c'est-à-dire *merie* ou *tripes*, *tripelet* et *merues* doivent avoir un trait commun, et c'est ce trait qui justifie l'emploi par le dernier témoin du terme *fillets* : « quelques fillets resemblant à des merues ». Dans ces conditions, il me semble que la traduction « filament -- » attribuée par Renard à *tripe* et à *tripelet* doit convenir aussi à *merie* et à *merues*.

Or, en retournant à l'original, on constate qu'il faut lire *nerües* c.-à-d. *nerves* (nerfs), ce qui cadre bien avec *fillets*. C'est

(2) J. Lechanteur se demande s'il ne faudrait pas penser aussi à la famille de *nĭk-* : norm. *la mère Nique* ' sorte de démon ' (Littré; Larousse 1874); verv. *nikète* ' pénis ' [Wisimus] (FEW 7, 140b et 141a).

la présence d'une boucle au début du *n* (comme dans NICOLlas NIVARLET, *ib.*) qui a provoqué la lecture *m*.

Que des filets aient fait penser les témoins à des nerfs, c'est normal; mais on est un peu surpris que, devant la même réalité, ils aient songé à des *tripelet* et surtout à des *tripes*.

13 reluner? — Cette forme figure dans un texte de la Cour de justice d'Ouffet, n° 2 bis : 22.11.1551 « que le dit Thirion doye ci-après molester, inquiéter, menasser, harballer [= quereller], férir, battre, navrer, ~ [= blesser : comp. *lôner* à La Gleize, DFL s. v° rosser] ou mutiler en faict ne en dit » (TAL 6, 143, 1). La glose de Renard doit être supprimée. En fait, bien que la graphie du mot manque un peu de netteté dans l'original, il faut lire *vulnerer* ' blesser '; cf. FEW 14, 644a *vulnerare* : mfr. *vulnerer* (ca 1380; ca 1485 - ca 1550). C'est un syn. de *navrer*, qu'il suit directement dans l'énumération : *férir* et *battre*, un peu plus haut, ont aussi presque le même sens (*battre* = frapper à plusieurs reprises).

14 resulner. — Ce terme figure deux fois dans un même acte de « visitation » cité dans TAL 4, 228, 1 (Cour de justice de Rimière 10, 13.4.1595). Le voici dans ses deux contextes (revus sur l'original) :

-- à icelle [sc. une petite maison] est encor besoingne dèl [de la] relater [pourvoir de nouvelles lattes], recovrir, replackier [= enduire à neuf] et resulner --

-- qu'il est ossi encour nécessair de recouverir la dite maison prencepal, ensemble la chambre et abatu [appentis], les faire la plusparte replacker, revergier [renouveler les verges du torchis] et replacker [sic], mesme les resulner --

Le *sic* est justifié par la répétition pléonastique du mot *replacker*.

Edg. Renard glose le mot *resulner* comme suit à sa première apparition : « = régaler, relisser ». Sans doute voit-il dans le radical l'adjectif ⌜uni⌝; mais, dans ce cas, comment expliquer le *-s-* qui relie le radical au préfixe?

D'autre part, en attribuant au mot le sens ' relisser ', on semble considérer que l'action de *resulner* est consécutive à celle de *replackier* ' enduire à neuf '. Certes, dans le deuxième contexte, *revergier* et *replacker* désignent deux phases successives de la réparation d'une paroi; mais *mesme* paraît indiquer que *resulner* concerne un travail plus important que ceux qui précèdent, et plus important aussi qu'un ' relissage ' qui parachèverait simplement l'application d'un nouvel enduit. En outre, dans le premier contexte, si *relater* et *recovrir* se rapportent tous deux à la toiture, il n'est pas sûr que *replackier* et *resulner* se rapportent tous deux à l'enduit.

Enfin, je me demande si le ' lissage ' intervient dans quelque autre texte comme une phase de la construction des murs en torchis.

Pour essayer d'y voir plus clair, je comparerai à la « visitation » de Rimière deux actes analogues, figurant dans TAL 7, 166 (1) — et revus sur les originaux —, dont le premier provient de la Cour de justice de Glons (2, 26; 15.2.1522) :

-- avons trouveis la xhure et graingne sur icelle extant en petit disposicions, et y falloit sour le jardin remettre tout noveal soulz et tout resollier [refaire les seuils], -- Et estoit besongne le tout rewérier [regarnir de *wéres*, chevrons] --, et ausy le falloit tout recoverier et replakier, repalleir [cf. *palemint* DL] et retrillier [*ristriyî*, repasser à l'étrille] --

-- et luy falloit tout [sc. maison, chambre --, avec le stable là joindant] recoverier, repalleir et replackier et estoit nécessité de resollier et mettre en aucunnes place noveal soulz.

et dont le second provient de la Cour de justice d'Embourg (2, 66 et v°; 29.3.1544) :

-- que les paroise -- sont fort détommée de placquemens, paez [*pâs*, syn. de *palemints*], verges, sains soullemens [*soy'mint*, dér. de *soû*, seuil] -- -- il est grand besongne et nécessité de les refaire et replacquier avecque paez et verges, et pareillement refaire les soullemens et recovrier les toix --

Quels étaient les éléments d'un mur de torchis? Sur un soubassement de maçonnerie (*sorsèyemint*, Jalhay *sorsoyemint*, Roy en Famenne *soyemint* : A. Lerond, Habitation en Wall. malm. 122; — DL), on couchait une longue poutre, le *soû*, la sablière, qui supportait la charpente, le colombage et les *parioûs* de torchis. Ceux-ci (cf. DL 459b) étaient des compartiments comportant des palançons verticaux (*palemints*), un clayonnage horizontal (*fèssèdje*) et un enduit de torchis (*plakèdje*).

Les réparations qu'on pouvait faire à un tel mur étaient d'ordres divers. Elles sont désignées dans nos textes par une série de verbes : *resollier*, réparer le soubassement, ou remettre un ou des *soûs* (?) ou les réparer; *repalleir*, remettre des *palemints* (ou *pâs*); *revergier*, remettre des verges (= *fèsses*, DL); *replaker*, remettre l'enduit.

Dans l'acte d'Embourg, le verbe *retrillier* pourrait concerner le ' lissage ' de l'enduit. Renard le traduit « *ristriyî*, repasser à l'étrille »; mais l'absence d'*s* fait difficulté. Si je ne me trompe, il faut transcrire simplement *ritriyî*, refaire le *treillage, càd. le *fèssèdje*, le clayonnage; cf. DL 675 *trèyî* (Haccourt, Roclenge, Boirs), *triyî* (Glons), tresser la paille, et *trèyî* (Bergilers), syn. de *trèssî*. Dès lors, il faut renoncer à voir dans *retrillier* un synonyme approximatif de *resulner* avec le sens hypothétique de ' relisser ' et, par conséquent, à y chercher un argument pour appuyer l'interprétation de celui-ci.

Les textes de Glons contiennent un mot qui ressemble à *resulner* : c'est *resollier*, litt. ' re-seuil-ler ', dérivé de *soû* (cf. FEW 12, 40a : mfv. *resueillier* 1345, *resouller* Tournay 1465).

Il ne peut être question de corriger *resulner* en **resullier*; la lecture *resulner* est assurée. La finale *-ner* fait difficulté, mais on la trouve aussi, à La Gleize et à Malmedy, dans *palner*, variante de *paller* ‘ mettre les *palemints* d'un mur en torchis ’ (dont les textes de Glons cités ci-dessus donnent précisément le dérivé *repalleir*) : cf. Documents lex. Roanne 296b (1790) et Notaires Malmedy... 181b (Malmedy 1690, 1691 et La Gleize 1781); j'ai essayé d'expliquer la forme *palner* par l'influence analogique des nombreux verbes en *-ner* (Doc. Roanne 296b); on pourrait aussi rattacher *palner* à *palon*, qui équivaut à *palemint* en Famenne (DL 452a). Pour *resulner*, l'analogie mise à part, le *n* pourrait provenir d'un type ⌜solin⌝ dér. de *sŏlum* (FEW 12, 76a), qui a, en picard (*sólĕ* St-Pol, p. ex.), mais non en wallon, le sens de ‘ soubassement (en maçonnerie) ’, et dont dérive un vb. *soliner* (St-Pol ‘ faire un *sólĕ* ’); mais le FEW ne signale pas ⌜solin⌝ en wallon.

Le *u* de la finale *-ulner* fait aussi difficulté. Le mot ⌜seuil⌝ étant *soû* en liégeois et ayant comme dérivé *soyemint*, que représente exactement le *u*?

Au point de vue sémantique, une difficulté se présente également. Les expressions de Glons *remettre tout noveal soulz et tout resollier* et *resollier et mettre en aucunnes place noveal soulz* paraissent pléonastiques. Il se pourrait que *resollier* signifie ‘ réparer les *soûs* ’ sans les réparer complètement. Mais un rapprochement précieux va nous permettre d'interpréter ce verbe d'une façon relativement sûre et, du même coup, de supprimer le pléonasme.

De la forme *resulner*, on ne peut séparer *desulner*, qui figure dans TAL 4, 228, 3 (Cour de just. d'Ocquier 41, 5.9.1605) :

-- et n'y at sur la dite maison, grengne [grange] ny estable, point de couverture et toute desplacquée, -- et les abattu [*abatous*, appentis] vers Huy tous desplacquez et desulnez [de-lissé].

La glose qui suit *desulnez* est de Renard. Mais il ne paraît guère douteux que le radical du mot soit le même que celui de *resulner*, càd. ‘ seuil ’. Les délabrements constatés dans les *abatous* doivent être identiques à ceux qui concernent la grange et qui sont indiqués un peu plus haut dans le même texte d'Ocquier : « quant à la grengne, n'y at point de seullement de nul costé, toute desplacquée ». Renard glose avec raison *seullement* par « **soyemint*, seuil »; il doit s'agir du délabrement du seuil (= soubassement en maçonnerie) noté par *desulnez* pour les *abatous*. Alors que l'expression *toute desplacquée* est employée dans les deux cas, on aurait donc, pour le défaut relatif au *seullement, n'y at point de seullement de nul costé* dans un cas et *desulnez* dans l'autre.

Dans les textes de Glons (1522), « remettre tout noveal soulz » (avec le vb. « remettre », notons-le) concernerait les grosses pièces de bois nommées *soûs*, tandis que « resollier » s'appliquerait au soubassement en maçonnerie. Dans les textes d'Embourg (1544), où ne figure aucun verbe comme °*resollier*, on a « sains soullemens » (= sans soubassement), puis l'expr. « refaire les soullemens », qui est probablement synonyme de °*resollier* — et aussi du °*resulner* qui était le point de départ de cette note.

Ces deux verbes, enfin, équivaudraient au °*resorceiller* qui figure dans un exemple des TAL 2, 533 : « et y convient quelque peu resorceiller les muralles » (Sprimont, 1579), càd. les **ri-sorsèyî*, en refaire le soubassement (*sorsèyemint*).

Cette interprétation ne me paraît guère douteuse : °*resulner* doit être un équivalent de °*resollier* et, comme lui, un dérivé de *soû*; tous deux doivent concerner le soubassement plutôt que les sablières, *lès soûs*.

Pour terminer, je rappellerai deux petites notes qui s'accordent avec cette conclusion :

1° dans son *Histoire de la Ville de Jodoigne* (1941), p. 195, R. Hanon de Louvet définissait °*resouilhier* ' réparer des pièces de bois nommées *souwî* '. Dans son compte rendu du BTD 16, 293, El. Legros renvoie aux *Etymologies* de J. Haust, p. 226; pour celui-ci, le terme *souwîye*, litt. ' seuill-ée ', désigne plutôt un petit mur bas ou un soubassement;

2° dans un article d'Ed. Roland, « L'ermitage Saint-Jean-Baptiste des Bois de Morlanwelz » (Bull. Soc. Paléontol. et Archéol. Charleroi, 21, p. 3), on trouve ce texte : « pour replaker (plafonner) resoullet et refiester le maison ». Dans son bref compte rendu du BTD 27, 98, El. Legros note avec raison : « Comprendre *resoullet* comme un autre infinitif, signifiant ' refaire le soubassement ' ».

15 scoter. — Voici, dans un contexte un peu plus long, l'exemple de ce verbe qu'Edg. Renard donne dans TAL 5, 82 (12) :

1540 La miesme soy plendit [plaignit] Lambiert le Hesbigon, comme mary et mombour de Jehenne son espeuze, de Johan Lynar -- de ce que led. Johan -- est venu -- avecque son espee et la gaiem [gaine] sus corrir et battre ladicte Jehenne en allant requerir qu'il faisoit cest bieste, le [la] stichant [*stitchant*, piquant] en sa jambe telement qu'il luy fist pluseur blescheurs, jurant grand et excecrable seriment : « Ce tu ne reva [*si t'ènnè r'vas* (*nin*), si tu ne retournes pas], je te *scoteraye* les jambe ty et tes bieste [à toi et à tes bêtes]. » (Cour de just. Embourg 22, 2 v°).

Renard glose *scoteraye* comme suit : « litt[t] : décrotter; rompre ». Mais le verbe n'a rien à voir avec le radical de *décrotter* (v. FEW 16, 408b **krotta* : mfr. *escroter*, Jamioulx *skroté*; — Léonard, *Lex. namur.*, *scrotè*, plusieurs sens, notamment ' décrotter ', p. 569). Il s'agit d'un terme, maintenant bien connu, *scoter* : v. El. Legros, « Un rongeur dit *scoton* ou *choton* », EMW 11, n[os] 129-132, 1968, pp. 353-5; J. Herbillon, Le Guetteur wallon 55/3, 1979, pp. 111-2;

et, pour l'étymon, FEW 17, 128b, francique *skŏt* ' pousse (de végétal) ', où Wartburg cite St-Hubert *skotè* ' couper ', Givet *id.* ' casser, en tirant dessus ', Bouillon *scoté* ' couper les branches '. A ces exemples, on peut ajouter les nombreuses attestations citées par El. Legros : Ciney [D 25] *scotè* ' couper l'épi du grain sur pied ' et *si scotè* ' se casser net (d'un épi, par suite d'une sécheresse excessive) '; Awenne [Ne 9] *scotè* ' couper, par ex., les chardons '; Longlier [Ne 47] *scotè* ' couper net ' (*i s'è fêt scotè la djanme*, -- la jambe); etc.

Dans l'exemple d'Embourg, on peut, avec Renard, en se fondant sur les sens actuels du mot, traduire *scoter* par ' rompre '.

La forme d'Embourg est intéressante par son ancienneté, mais également par sa position géographique : elle permet d'étendre beaucoup vers le nord l'aire de ⌜scoter⌝.

Louis REMACLE

Les termes de comparaison en borain

Le français connaît des termes de comparaison privilégiés : *blanc comme neige, plus rouge qu'une pivoine, haut comme trois pommes, pas plus gros qu'un moineau*... Le borain, comme d'autres dialectes, sans nul doute, a des préférences du même ordre, mais qui peuvent être différentes de celles du français. Nous nous proposons de rassembler ici les termes de comparaison les plus remarquables parmi ceux qui sont traditionnels en borain, en les accompagnant d'un minimum d'explications. Nous ne reprendrons pas dans cet article les comparaisons relatives au corps humain. Nous en avons traité ailleurs ([1]).

Le diable. Il faut classer le diable à part, non seulement parce qu'il est, en borain, le terme de comparaison le plus usité pour exprimer le très haut degré ou le paroxysme, mais encore parce que son nom est cité à tout propos et, souvent, hors de propos. Dans certains cas, la comparaison peut être considérée comme fondée : *pus nwâr que l' diâbe, pus fel* « arrogant » *que l' d., pus minteûs que l' d.* Mais, bien plus fréquemment, la logique n'y a aucune part : *pus fel* « rapidement » *que l' d., pus b'zant* « pesant » *que*

([1]) *Les noms des parties du corps humain en borain : comparaisons et images*. (Actes du colloque de Namur [11-10-80] sur *Le Folklore du corps humain*, à paraître.)

l'd., pus scrand ([2]) « fatigué » *que l' d., pus fâde* « paresseux » *que l' d., d'ai pus fagn que l' d., il est pus biète que l' d.* Un ami m'assure avoir entendu *il est co pus protestant que l' d.* Allez savoir s'il ne se glissait pas une pointe de malice dans ce propos! Dans les mêmes conditions, mais d'une manière plus appuyée, *l' diâbe* peut toujours être remplacé par *les chè diâbes* : *pus minteûs qu' les chè d., pus fâde que les chè d.* Ces « sept diables » ne peuvent être que ceux qui possédaient Marie-Madeleine et que le Christ chassa ([3]).

Attitude. *Pus sérieûs qu'én baudet qu'on strîe* « étrille ».

Audace, courage, insolence. *Il est pus franc* « audacieux » *qu' Moneûse* ([4]). *I wêve* « travaille » *come én sclâve. I wève come én desterminé* ([5]). *Il est pus franc* « insolent » *qu'én tigneûs* « teigneux ». *I 'st aussi poli qu'ène tère à ringuions* ([6]) « une terre labourée ».

Bavardage, cris, chants. *Èle a 'n langue come ène lavète au cu d'én pot* ([7]) « Elle est très bavarde ». *I crie come én*

([2]) Même mot, avec changement de préfixe ou dissimilation, que l'a. fr. *recrëant, recrant*, p. pr. de *recroire* « s'avouer vaincu ». Comp., en fr. mod., le p. pa. *recru (de fatigue)*.

([3]) *Marc*, XVI, 9; *Luc*, VIII, 2.

([4]) Moneuse, chef de brigands sous le Directoire. Ses activités s'étendaient aux départements de Jemappes, dont le Borinage faisait partie, et du Nord. Il brûlait les pieds de ses victimes pour leur faire révéler où elles cachaient leur argent.

([5]) *Desterminé*, dans cette expression, peut se traduire par « forcené ». C'est probablement, avec un sens renforcé, le moy. fr. et fr. mod. *déterminé* « résolu », devenu subst. Cf. *God.*, IX, 369, *v^is^ determination, determineement, determiner.* Le bor. *desterminé*, p. pa. de *desterminer* « exterminer », est un autre mot.

([6]) *Ringuion* « sillon », dér. de l'anc. bas franc. *hring* « cercle » (*F.E.W.*, XVI, 242a).

([7]) Comparaison avec une lavette avec laquelle on récure vigoureusement le fond d'une marmite.

fichau « un putois ». *I crie come én pourchau qu'on stran.ne* « qu'on égorge ». *I crie come au bos. I djumit come ène vaque mau twèe. I s' demêne come én chav'tier* (8). *I cante come én mauviâ* (9) « un merle ». *I cante come ène gâte inreûmèe* « une chèvre enrhumée ». *I chufèle come ène mazingue* « une mésange ».

Beauté. *Il est come én penégn* (10) « (propre) comme un sou neuf ». *On dirot l' Pucelète de Wasmes* (11).

Bruit. *Ça a buskyé* (12) *come én côp d' grîsoû. ... come én côp d' campe* (13). *On n' l'intind gné d' pus qu'én cat vins n' boucherie. ... qu'én moulon vins n' neûsète* « un ver de fruit dans une noisette ».

Couleur. *Pus blanc qu'én mört* (14). *Aussi gaune qu'én ayet* (15) « narcisse des bois ». *Pus bleû qu'ène persète* (16)

(8) *S' demêner* « parler à très haute voix en gesticulant » (cf. du reste le bor. *ao del demêne* « avoir de la faconde »), tandis que le fr. *se démener* ne signifie que « s'agiter beaucoup ». La comparaison avec un savetier ne se réfère qu'aux « gesticulations » de l'artisan qui tire le ligneul.

(9) Anglo-saxon *maew* « mouette » (*F.E.W.*, XVI, 496a).

(10) *Penégn*, du moy. néerl. *penninc* « denier », mais aussi « pièce d'argent ou d'or » (*F.E.W.*, XVI, 619a).

(11) Allusion à la petite fille somptueusement parée qui représente, lors de la procession du mardi de la Pentecôte, le jeune fille sauvée par Gilles de Chin des griffes d'un dragon.

(12) *Buskyé* « faire un bruit d'explosion » (aussi « frapper à la porte » et « heurter »). Dér. du germ. *bûsk-* « baguette » (*F.E.W.*, XV/2, 27b).

(13) Les *campes* étaient des « chambres » de détonation, que l'on faisait, avant 1940, exploser le samedi de la *ducace*. Cf. *F.E.W.* II/1, 132b.

(14) Ne se dit que d'une personne dont le visage pâlit sous le coup d'une vive émotion.

(15) Diminutif de *ay* « ail », du lat. *allium* (*F.E.W.*, XXIV, 334a). Ne se dit que d'une personne au teint jaune par suite de maladie.

(16) Diminutif de l'a. fr. et fr. mod. *pers* « d'un bleu tirant sur le violet », du lat. tardif *persus* « bleu sombre » (*F.E.W.*, VIII, 277a).

« bluet ». *Pus roûje qu'ène cornaye* « cornouille ». *Pus roûje qu'én corâl* (17) « enfant de chœur ».

Éclat. *Ça luit come én plat d'estagn. Ça luit come les couyes d'én nwâr tché. ... come les c. Azor.*

Faim. *Il a pus fagn qu'én leû pa l' nîve* « qu'un loup par temps de neige ». *... que les rates* « rats » *d'église. ... qu'én strineû* (18). *... que les tchés d' Mon* (19).

Force. *Én home come én arbe. ... come én kêne. ... come ènn' atake* (20) *de moulégn* « pivot de moulin à vent ». *I s' prind pou l'hercule dou nôrd* (21).

Impatience et aigreur. *Il est pus drole* « difficile à vivre » *qu'én chabot dou gauche pié. ... qu'én pot sans manche. I 'st aussi court* « irritable, peu endurant » *que dou brin d' cat. Il a autant d' pasyince qu'én cat qui s'estran.ne* « s'étrangle ».

(17) On ne fait cette allusion à la soutane écarlate des enfants de chœur qu'à propos d'un visage rouge de honte ou de confusion. S'il s'agit du rouge de la colère, la comparaison est la même qu'en fr. : *roûje come én co.*

(18) *Én strineû* « un pauvre qui, au matin du jour de l'an, avant 1914, allait de porte en porte souhaiter la bonne année (*striner*) et qui recevait en échange quelques gaufrettes (*auflètes*) ».

(19) À Mons, mais non dans le Borinage, jusque vers 1930, des marchands ambulants, surtout des laitiers, utilisaient de gros chiens d'attelage qui, le soir, couraient dans les rues et fouillaient les immondices pour y trouver quelque nourriture.

(20) Fr. mod. *attache*, de même sens. Fr. *attache* et bor. *atake* ont succédé à l'a. fr. *estache*, a. pic. *estaque* (du germ. **stakka* « pieu »), sous l'influence du fr. *attacher*, bor. *atakié* (*F.E.W.*, XVII, 196a et 204b, n. 2).

(21) Allusion ironique à une légende. L'hercule du sud entend vanter la force de l'hercule du nord. Il se met aussitôt à sa recherche pour en juger par lui-même. Voyant un homme de belle taille qui laboure un champ, il s'approche et s'enquiert de la demeure de son rival. Le paysan soulève d'une main sa charrue et ses chevaux et, les tendant vers une maison proche, dit : « C'est là. »

Insouciance. *Il a autant au bûre qu'à l'uile* ([22]). *Il plet douci come lauvau* « ici comme là-bas ».

Jurons. *Djurer come én caufeû d' piés* ([23]) « un ' chauffeur ' ». ... *come én pôve* (litt[t] « un pauvre ») « un mendiant ».

Laideur. *Il est pus laid que l' péché.*

Luxure. *Èle est pus caude que l' verau d' l'infer* « que le verrou de l'enfer ». *Èle est pus in l'air* « dissipée, de mœurs légères » *que l' marone d'én couvreû* ([24]).

Maigreur et embonpoint. *Il est pus sec qu'én crikyon* « criquet » *d'aout'. Il est pus sec que berzèk* ([25]). *Il est pus tème qu'à traus* ([26]). *Il a én visâje come én cant d' pèle* « une pelle vue de chant ». *Il est cras come ène loute* « gras comme une loutre ».

([22]) Le verbe *aimer* n'appartient pas au fonds du borain. Diverses expressions en tiennent lieu : *vî vortiers* (litt[t] « voir volontiers »), s'il s'agit de personnes; *ça m' plaît*, s'il s'agit de choses; *c'est m' gout* (suivi d'un nom en fonction d'objet direct), s'il s'agit d'aliments; *ao autant* (litt[t] « avoir autant »), « aimer autant »; *ao mwés* (litt[t] « avoir mieux »), « préférer ».

([23]) Allusion aux « chauffeurs » de la bande de Moneuse. Cf. note 4.

([24]) *Marone* « pantalon ». D'abord « culotte de *maronnier* », c'est-à-dire « de marin » (*F.E.W.*, VI/1, 345b). On joue sur le double sens de *in l'air.*

([25]) Se dit d'un objet très sec ou d'un homme très maigre. Mons et Valenciennes connaissent l'expression *sec come berzi* (J. Sigart, *Dict. du wall. de Mons*, et G. Hécart, *Dict. rouchi-franç.*, *v*[o] *berzi*), qui s'entend aussi sporadiquement en Normandie, en Anjou et dans le Jura (*F.E.W.*, I, 506a). *Berzi* est une forme de l'a. fr. *bresil* « bois de teinture » (*ibid.*). Le *bresil* était très sec (Hécart, *loc. cit.*). La substitution de finale dans le mot bor., pour « rimer » avec *sec*, est due à un souci d'expressivité.

([26]) « Plus mince qu'(une étoffe) trouée. » Se dit aussi bien d'un homme décharné que d'une étoffe. *Tème*, du lat. *tenuis* « mince » (*F.E.W.*, XIII/1, 229b). Autres exemples du passage de *n* à *m* à la finale de mots dialectaux chez J. Haust, *Étymologies wallonnes et françaises*, 1923, pp. 30, 31, n. 2.

Nourriture et boisson. *Ène grîyâde come én scourchwé* ([27]) *d' marichau. Én p'tit morchau come el bec d'én baudet* ([28]). *Ène pénte* « pinte » *come én cufâ* ([29]). *Del soupe come dou paustiau* ([30]). *Ène trinke* « tartine » *come én gambré* ([31]).

Paresse. *Il est pus fâde qu'ène bite d'ours'. ... qu'ène mine busquie* ([32]). *... qu'ène rèle* « un rail ». *... que del porèe d' bète* ([33]) « bette ».

Rareté. *Pus râre que les bleûs tchés.*

Rondeur. *Tout rond, tout rond, come én cu d' bourdon; autant d' fernìètes qu'au chateau d' Mon* ([34]).

([27]) *Scourchwé*, a. fr. *escorçuel* « tablier », dér. du lat. **excurtiare* « raccourcir, retrousser »; la finale *-wé* < lat. *-eolum* (*F.E.W.*, III, 285b, 286a, n. 5).

([28]) Par ironie, en parlant de beurre, de viande, d'une friandise.

([29]) Sur *cufâ* « cuve utilisée autrefois dans les charbonnages pour remonter le personnel et les produits d'extraction », voir mon *Vocab. professionnel du houilleur borain*, 1953, *sub. v°*.

([30]) *Paustiau* : J. Sigart, *op. cit*, *paustiau*, Ph. Delmotte, *Essai d'un glossaire wallon*, 1907, *pâtiau* « soupe pour les vaches ». A. fr. *pastel* « nourriture (en général) ». Dér. du lat. *pasta* « bouillie » (*F.E.W.*, VII, 746a). Le passage du *a* (de *pastel*) à *au* (de *paustiau*) est anormal en bor. (comp. *castiau*, *baston*, *bastârd*).

([31]) *Gambré* « planche épaisse servant de passerelle ou, pour la brouette des terrassiers et des maçons, de moyen de passage à travers les déblais et les décombres ». Dér. du lat. tardif *gamba* « paturon du cheval », d'origine grecque, d'où viennent le pic. *gambe*, fr. *jambe*. Il faut y voir l'aboutissement d'une forme ancienne **gamberez*, dont la finale *-erez* < lat.*-aricius*. Cf. *F.E.W.*, II/1, 112a, et comp. wall. *jambresse*, subst. fém., « planche posée à plat, formant le bord supérieur d'un bateau » (Grandgagnage, cité par A. Thomas, *Nouveaux essais de philologie française*, 1905, p. 90) et a. fr. *jamberesce*, adj. fém., « qu'on fixe à la jambe » (A. Thomas, *ibid.*, p. 78).

([32]) « Une mine (charge d'explosif) qui a déjà sauté ». Sur *buskyé*, cf. n. 12.

([33]) Jeu de mot sur le double sens de *fâde* « fade » et « paresseux ».

([34]) Devinette dont la réponse est : *én dé à keûde* « un dé à coudre ». Le *chateau d' Mon* est l'ancien château des comtes de Hainaut, démoli vers 1870 (cf. P. Faider-H. Delanney, *Mons*, 1928, p. 36).

Saleté. *Pus nwâr* « noir = sale » *qu'én fwant* (35) « une taupe ». *Pus yôrd* (36) *que l' câr Degaille* (37). *I fait pus yôrd que d'vins én ran* (38) *d' pourchaus* « un toit à porcs ».

Soif. *I bût come én trau* (39). *Il a én goyer* (40) « gorge » *come én cayau d' cauch* « un morceau de chaux vive, litt[t] ' un caillou de chaux ' ».

Solitude. *Tout seû come én leû.*

Sottise et ignorance. *Il est pus dûr qu'én breyé* (41). *On n'*

(35) A. fr. *foant, fouant* « taupe », p. pr. subst. de *foïr, fouir* « creuser », du lat. *fodere.*

(36) *Yôrd* « sale », du lat. *horridus* « hideux » (*F.E.W.*, IV, 486a).

(37) Nom d'un des adjudicataires chargés, avant l'établissement du premier chemin de fer dans le Borinage, de transporter dans des tombereaux, jusqu'au canal de Mons à Condé, la houille extraite dans le Borinage (cf. Bosquètia, *Œuvres*, t. I, 1958, p. 119, note relative à une comparaison analogue à la nôtre, *Att'lé comme el quèvau Degaille*). Cf. aussi *I s'erdresse comme el coq Degaille* (L. Druez, *Chronique des Cosaques*, 1946, p. 270, 339).

(38) Anc. bas franç. *hrann* « toit à porcs» (*F.E.W.*, XVI, 237a).

(39) Ne se dit que d'un ivrogne.

(40) *Goyer*, dér. de **golier*, du lat. *gula* « gueule ». Cf. *F.E.W.*, IV, 308a, où, cependant, le mot bor. manque. On entend plus couramment *Il a én cayau d' cauch in s' goyer.*

(41) « Il est plus stupide qu'une buse. » La buse passe pour un oiseau stupide (cf. le fr. *une buse* « un sot »), impropre au dressage (cf. le dernier ex. de *God.*, I, 744c, *v°* *bruhier*. On entend parfois *Il intind pus dûr* « Il est plus sourd » *qu'én b.*, ce qui résulte d'une mauvaise interprétation de *dûr*. Notre *breyé* est l'a. fr. *brehier, bruhier* « buse » (cf. *God.*, I, 744c; *T.L.*, I, 1170). Mons *briay, brihaye* « épervier, buse », J. Sigart, *op. cit.*; *bréi* « espèce d'oiseau de proie », Ph. Delmotte, *op. cit.* Le *F.E.W.*, XVII, 171b, qui ignore la forme bor., range « rouchi *bréis*, pic. *breuvier*, boulonnais *brévier*, etc. » sous **sparwari*, anc. bas franç., « épervier », mais, dans un fascicule plus récent du même ouvrage (XXI, 237b), le rouchi *bréis* « épervier » figure parmi les mots d'origine inconnue ou incertaine. On notera qu'en bor. « un épervier » est *én mousket.*

sarot gné fé pus biète avé del dièfe (42). *I n' sét gné n' lète* « lettre » *come ène porte de gragne* « grange ». ... *come én acrochâje leyé* (43).

Vieillesse et ancienneté. *Pus vieil* « ancien » *que les k'méns d' Bénche* « les tronçons de la chaussée romaine de Bavay à Cologne ». *Pus vieil que Matiéssalé* « Mathusalem ». *Pus vieil que m' grand-pé* (44).

Violence et véhémence. *De m'in ô t' comper* « Je m'en vais te couper » *t' tiète come à Bocarmé* (45). *Il a sté batu come Malbrouk à Djinli* (46). *Il atuit* « tutoie » *s' pé come én djône de tché* (47). *Il a sté r'ploté* « rossé, litt[t] ' frappé comme une balle pelote ' » *come én nwâr cat. Il a sté scwaté* (48) « écrasé » *come ène figote*(49). *I s'eskeût come ène loque in feû* (50).

(42) « Si l'on modelait un bonhomme d'argile lourde et gluante, il ne serait pas plus bête que lui. » Sur *dièfe*, cf. mon *Vocab. professionnel du houilleur borain, sub v°*.

(43) Cf. *ibid.*, *v° acrochâje*.

(44) L'expression tire sa saveur de ce qu'elle est dite par des personnes qui sont elles-mêmes d'âge mûr.

(45) Le comte Hippolyte Visart de Bocarmé, convaincu d'avoir empoisonné son beau-frère, fut guillotiné publiquement à Mons, le 19 juillet 1851. Le procès et l'exécution soulevèrent une énorme émotion.

(46) Allusion au combat de Genly, victorieux pour les Français, lors de la bataille de Malplaquet, en 1709.

(47) Le tutoiement, en bor., ne se pratique qu'entre égaux habitués à vivre ensemble (enfants, frères et sœurs, compagnons de travail). Il est rare entre époux. D'enfants à parents, il constitue un manquement grave. De parents à enfants et de supérieurs à inférieurs, il est un témoignage de vif mécontentement. *Atuire*, dér. du lat. *tu* « tu », est largement répandu en pic. (*F.E.W.*, XIII/2, 383a). Le verbe se conjugue, en bor., comme *luire*, *cuire*.

(48) *Scwater*, dér. de **cwater* (avec un préf. *s-* < *ex-*), à côté de l'a. pic. *esquatir*, du lat. **coactire* « presser » (*F.E.W.*, II, 812b).

(49) Pomme ou, plus rarement, poire tapée.

(50) De quelqu'un qui s'agite, qui « lance feu et flammes », au cours d'une discussion. *(E)skeûde* « secouer », du lat. *succutere*, de même sens (*F.E.W.*, XII, 384a).

Vitesse et lenteur. *I dalot* « allait » *come ènn' arbalète* « martinet, sorte de grande hirondelle ». *On dîrot én leûmichon qu'in va à Bavay. Pus fel qu'Ernèle* ([51]). *Pus râde* « rapidement » *qu'én brûlé d' grîsoû.*

Pierre RUELLE

([51]) « Renelde », prénom de femme. Allusion obscure.

La structure des « pronoms possessifs » et « démonstratifs » en français et en wallon

Nous avons publié dans *Linguistique romane et Linguistique française, Hommage à Jacques Pohl* ([1]) une courte étude sur la détermination de certains pronoms français. Nous voudrions ici, selon une optique semblable, examiner si une pareille détermination peut être envisagée en wallon, et plus précisément dans les wallons liégeois, oreyois et gleizois ([2]).

Il ne nous paraît pas possible, en effet, d'accepter les données des grammaires, traditionnelles ou non, qui voient une forme unique dans des séquences comme *li mène, lu mîne* du wallon ou comme *le mien* du français.

([1]) Publié par Marc Dominicy et Marc Wilmet, éd. de l'Université de Bruxelles, 1980, pp. 231-234. Nous citerons cet ouvrage comme *Mélanges Pohl.*

Nous profiterons de l'occasion que nous offre le présent article pour préciser et compléter certaines vues que, pour le français, nous avons avancées dans les *Mélanges Pohl.*

([2]) En wallon gleizois parce que ce parler est bien connu grâce aux études de Louis Remacle et notamment grâce à sa *Syntaxe du parler wallon de La Gleize* (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège; Société d'Edition « Les Belles Lettres », Paris). Nous nous référerons ici constamment au tome I de cet ouvrage. En wallon liégeois parce que ce parler est bien connu aussi, et en wallon oreyois parce qu'il s'agit d'une variété de liégeois que nous pratiquons couramment et que nous avons examiné dans plusieurs études et ouvrages.

De plus, il nous a semblé intéressant de nous demander si, dans le système wallon, on pouvait envisager une même structure pour des suites qui paraissent parallèles, *li mène, lès mènes,* etc. d'une part, *li ci, lès cis,* etc. d'autre part.

Nous ferons préalablement deux remarques, l'une méthodologique, l'autre de présentation.

Nous rappellerons d'abord que la structure d'un microsystème linguistique trouve sa cohérence au sein de la seule langue même. Il ne s'agit donc pas pour nous de vouloir expliquer ici, sur le point particulier qui va nous occuper, la structure française par la wallonne, ni la wallonne par la française. Mais rien ne nous interdit cependant de vouloir comparer l'une à l'autre.

En ce qui concerne la présentation, comme dans notre contribution aux *Mélanges Pohl,* nous nous efforcerons d'exposer les analyses en termes de grammaire traditionnelle. Nous précisons toutefois que nos remarques relatives au français sont extraites d'une *Structure syntaxique du français. Essai de cinéto-syntaxe,* ouvrage à paraître, qui repose sur une théorie syntaxique nouvelle et qui a exigé une terminologie autre que la traditionnelle.

Les pronoms possessifs de la grammaire traditionnelle

Dans les *Mélanges Pohl,* nous avons proposé de voir dans la structure du français *le mien* (3) un pronom

(3) Pour simplifier l'exposé, nous nous bornerons, sauf en cas de nécessité, à citer une seule forme représentative de l'ensemble concerné.

personnel *le* déterminé par l'adjectif *mien* employé comme épithète.

La raison de cette analyse est simple. L'adjectif *mien* est toujours utilisé actuellement, en dehors du cas qui nous occupe, dans un certain niveau de langue, non seulement après les verbes *être, faire, rendre, vouloir, devenir, regarder comme, se figurer,* etc. en tant qu'attribut du sujet ou du complément d'objet direct, mais encore, en tant qu'épithète, en prédétermination et aussi, rarement, en postdétermination ([4]).

L'existence d'énoncés comme *Je parle du mien* (de mon ami) ou *Je pars avec le mien* (avec mon ami) ne pose pas de problème. Sans doute ne dit-on pas **Je parle de lui mien* comme *Je parle de lui* ni **Je pars avec lui mien* comme *Je pars avec lui*, mais il s'agit ici uniquement d'une question morphologique. On trouve *lui* après la préposition dans le groupe préposition + pronom non déterminé, *de lui, avec lui*, parce que ce dernier mot se trouve en position tonique dans le groupe. Mais lorsque le pronom est déterminé comme dans *du mien* (*de le mien*) ou *avec le mien*, c'est *mien* qui se trouve en position tonique dans le groupe, et non *le*. Il n'y a donc aucune raison de donner une forme accentuée au pronom.

([4]) Voir M. Grevisse, *Le Bon Usage*, 11[e] éd., 906 et 1128. Il convient de noter dès maintenant qu'on peut diviser les adjectifs prépostdéterminants en deux catégories distinctes, l'une qui contient de véritables adjectifs qualificatifs et qui sont presque tous graduables (*unique, infini, extrême* et sans doute quelques autres, *ministériel, fémoral,* etc. exceptés) : *grand, plus grand, moins grand, assez grand, très grand,* l'autre qui comprend les adjectifs numéraux ordinaux et cardinaux, *même, autre, tel, quel, mien, tien, sien, nôtre, vôtre, leur,* et qui ne sont pas graduables.

L'existence d'énoncés où *le mien* est utilisé en position de sujet, *Le mien est cassé*, ne constitue pas non plus, nous semble-t-il, une difficulté. Sans doute ne dit-on pas **Il mien est cassé* ni **Lui mien est cassé* où *il* et *lui* seraient respectivement les formes atone et tonique du pronom personnel sujet qui devraient être déterminées par *mien*. Mais la forme *il*, dans la séquence qui nous occupe, est impossible. Lorsqu'il y a détermination, c'est la forme *lui* qui est utilisée en fonction de sujet. Cette forme se trouve, en effet, en position forte et une pause la sépare d'ordinaire de son déterminant, *Lui, professeur, ne devrait jamais se tromper, Lui, content, souriait aux anges* ([5]). Nous ne pouvons cependant attendre un énoncé **Lui mien est cassé*. C'est que, comme nous venons de le dire à propos de *du mien*, *avec le mien* et en examinant l'accentuation des séquences, dans la suite substitut + *mien*, le substitut n'est jamais en position accentuée et n'est d'ailleurs séparé de son déterminant par aucune pause. Si bien que *le* se présente, en tant que sujet, comme une forme pouvant être déterminée — ce qui est aussi le cas de *lui*, non de *il* —, mais en position atone — ce qui ne peut être le cas de *lui* ([6]).

Dans la séquence *le mien*, *mien* est donc l'élément accentué. Il est l'adjectif accentué répondant à la forme atone, *mon*. En wallon, l'adjectif possessif *mi* possède aussi une forme correspondante accentuée, *mène*, *mîne*.

([5]) Une pause est même souvent très sensible lorsque la détermination consiste en une proposition relative, *Lui qui parle tant ne dit pas grand-chose*.

([6]) Dans la suite *lui-même*, où le substitut est aussi postdéterminé, on trouve la forme *lui* bien que le substitut ne soit pas en position phonétiquement forte. Mais la détermination *même* possède une valeur sémantique d'insistance qui porte à l'utilisation de la forme tonique du substitut.

En théorie générale, nous expliquons le passage de l'article *le* dans la catégorie du pronom substitut par le report sur l'article de la valeur significative dont aurait été chargé le nom que le locuteur n'énonce pas parce qu'il en tient déjà, ainsi que son auditeur, la valeur en esprit. Cette tenue en esprit résulte soit d'une évocation antérieure du concept sur l'axe syntagmatique, soit d'une suggestion du contexte situationnel.

De cette manière, *Mon ami mange la pomme* devient théoriquement **Mon ami mange la*, puis, le pronom substitut tendant à se rapprocher de son substitué, *Mon ami la mange* (7).

Si nous appliquons cette théorie à un énoncé comme *Mon ami mange ma pomme* (8), il devient **Mon ami mange ma la*, puis, toujours théoriquement, le pronom substitut tendant à se rapprocher de son substitué mais étant partiellement retenu par sa détermination, **Mon ami mange la ma*. C'est dans le groupe phonétique **mange la ma* que l'accentuation oxytonique du français donne une forme tonique à l'adjectif *ma* qui passe à *mienne*. Les suites **ma la* et **la ma* sont évidemment postulées, non attestées. *Mien* et *mienne* sont donc bien des adjectifs sous leur forme tonique, comme *nôtre(s)* pour *notre*, *nos*, dans *le(s) nôtre(s)*, *vôtre(s)*, pour *votre*, *vos*, dans *le(s)*, *vôtre(s)*.

Si l'on ne retenait pas notre proposition, il faudrait en accepter une des deux suivantes : ou bien la suite *le mien*

(7) Le pronom, dans la très grande majorité des cas, « re-présente » quelque chose qui est déjà tenu en esprit. Il arrive que dans une syntaxe expressive, il semble « présenter » quelque chose qui n'est énoncé que par après, *Mon ami la mange, la pomme*, mais qui, cependant, en général, est déjà tenu préalablement en esprit grâce au contexte situationnel.

(8) L'adjectif *ma* non seulement actualise le nom, comme l'article, mais, en plus, apporte l'information de possession.

ne représente qu'une seule unité grammaticale, elle est un pronom, une locution pronominale, et c'est ce que fait la grammaire traditionnelle, ou bien la suite est composée d'un article, *le*, et d'un adjectif nominalisé, c'est-à-dire d'un nom, *mien*; en effet, tout mot qu'on fait précéder d'un article devient un nom en français : *le pourquoi, le rire, le comment, le qu'en dira-t-on, le le,* etc.

La première de ces analyses est inacceptable. Il est manifeste que les suites *le mien, la mienne, les miens, les miennes*, ne sont pas lexicalisées au point de former une seule unité, même si, influencé notamment par la sémantique, on peut estimer qu'elles sont engagées dans cette voie. Non seulement les deux éléments qui les composent continuent l'un et l'autre à varier en genre et en nombre, mais encore — et nous avons oublié de le signaler dans les *Mélanges Pohl*, p. 321 — un adjectif numéral peut être inséré entre eux : *Les deux miens*. Remacle, p. 342, cite même, d'après Damourette et Pichon, *Essai de grammaire de la langue française*, des exemples comme *Les vieilles siennes, les petites miennes*, avec insertion d'un adjectif épithète. Ces derniers auteurs, dans le même ouvrage, t. VI, p. 571, relèvent encore d'autres exemples de ce type en notant pour certains « le tour est très vivant dans la langue d'aujourd'hui », ce qui est certainement très excessif.

Si la suite n'est pas lexicalisée, on est évidemment tenu d'analyser chacun de ses composants. Ce serait alors *mien* seul qui serait pronom, ou nom ? *Le* serait vraisemblablement vu comme un article?

Cette deuxième analyse ne nous paraît pas non plus envisageable ([9]). Si on l'acceptait, elle se présenterait comme

([9]) Certains de nos lecteurs pourraient accepter difficilement cette analyse. Nous dirons que dans l'*Essai* que nous avons élaboré, nous montrons

identique à celle qu'on opère traditionnellement pour des suites du genre *le grand*, *le petit*. Mais nous avons précisément fait remarquer dans les *Mélanges Pohl* que nous ne pouvions accepter qu'une suite comme *le grand* soit analysée en tant qu'article suivi d'un adjectif qualificatif nominalisé et nous avons invoqué le fait — qui nous paraît de première importance — qu'on peut dire *le plus grand*, *le très grand*, etc. Or, les adverbes de degré ne peuvent s'appliquer à des noms — on ne dit pas **Il est très homme*, **Il est assez homme*, si l'on ne gauchit pas le sens de *homme* —, mais le sont très normalement à des adjectifs qualificatifs. Un nom, qui présente le concept d'une réalité vue dans son essence, n'est pas graduable, un adjectif qualificatif, qui présente le concept d'une réalité vue dans sa qualité, peut l'être.

On pourrait sans doute supposer que *grand*, en tant qu'adjectif, est d'abord gradué par l'adverbe *très* et que c'est ensuite la séquence *très grand* qui est nominalisée.

Nous ne pourrons pas retenir cette analyse. Que la nominalisation vienne après la graduation est, en effet, difficilement défendable lorsqu'on examine une phrase aussi courante que la suivante : *J'ai pris le grand, le très grand, le très très grand, le tout grand et je t'ai laissé le petit, le très petit, le tout petit, l'infiniment petit.* Il nous paraît manifeste que *très*, *tout*, *infiniment* se présentent comme des retouches successives apportées à *grand* et à *petit*. Il nous est

que toute une série d'adjectifs pouvant, sur la ligne du discours, occuper des rangs divers les uns par rapport aux autres, se retrouvent dans la classe des pronoms, par exemple *nul, plusieurs, trois, le, tous* (*Nul n'est infaillible*, *Plusieurs sont arrêtés*, *Trois sont venus*, *Je le prends*, *Tous sont partis*) et que les adjectifs possessifs et démonstratifs appartiennent au même rang que *le, la, les*, utilisés et reconnus, eux, unanimement, comme pronoms.

donc bien difficile, et même impossible, d'admettre dans cette phrase, une idée de départ qui serait exprimée par une séquence unifiée comme *très grand* puis nominalisée, et non par l'adjectif *grand*, graduable.

Quant à la supposition qu'il existerait un nom implicite après *grand*, elle serait, nous semble-t-il, entièrement gratuite, sans fondement linguistique, et faite seulement pour maintenir l'analyse traditionnelle.

Il nous est donc imposé, dans la suite *le grand*, de tenir *grand* comme un adjectif qualificatif. Il en va de même pour *grosse* et *petite* dans un énoncé comme *J'ai des pommes, je te donne cette grosse-ci et je garde cette petite-là* ou comme *De ces dix pommes, je te laisse tes grosses et je prends mes petites*. Au lieu d'une analyse qui « nominalise » *grosse(s)* et *petite(s)*, nous en proposons une qui « pronominalise » *le, cette, mes, tes*, formes qui peuvent être déterminées ([10]).

Nous ajouterons que des énoncés comme *As-tu pris les noirs et les en couleurs?*, *Des comme elles, vous en chercherez pendant dix ans*, *Mais des qui sont restés ici, il n'y en a que deux* qu'on entend fréquemment dans le langage familier et populaire et où *des* et *les*, diversement déterminés, sont manifestement des pronoms, renforcent aussi cette vue.

Et en wallon, comment faut-il analyser la suite qu'on dénomme ordinairement pronom possessif?

([10]) Naturellement dans des énoncés comme *Le beau est toujours difficile à définir* ou *Contrairement à ce qu'on pense, le rouge ne rend pas le taureau furieux*, nous avons bel et bien affaire à des noms, *beau*, *rouge*, précédés d'un article. Il en va de même aussi, par exemple, dans *Nous sommes tristes quand nous perdons les nôtres*, où *nôtres* a le sens de « parents ». Le *le* ou le *les* n'ont évidemment, dans ces cas, aucun substitué sur l'axe syntagmatique.

Ne pouvons-nous penser à découvrir la même structure qu'en français dans les suites *li mène*, à Liège et à Oreye, *lu mîne*, à La Gleize, « le mien » ? Elles seraient constituées par un véritable pronom *l* recevant l'appui d'une voyelle caduque *i* ou *u* correspondant au *e* muet ou caduc du français. Quant à *lès* dans *lès mènes*, c'est la forme normale au pluriel ([11]).

Une difficulté apparemment majeure s'élèverait cependant contre cette interprétation. Remacle, p. 341, affirme en effet que *mîne* ne s'emploie jamais comme adjectif en wallon. Ce terme ne pourrait donc pas être mis sur le même pied que *mien* du français.

Mais quelle est la nature de *mîne* ou de *mène* ? Si Remacle, p. 335, le considère comme un pronom c'est parce que, écrit-il, il ne le rencontre jamais comme adjectif, mais c'est notamment parce qu'il analyse la suite *lu mîne* comme un pronom. Or, c'est précisément la nature des éléments de cette suite que nous mettons en question. Et nous avons déjà, avant l'étude à laquelle nous allons procéder, rien qu'en examinant les formes *d-à mène, d-à mîne* des raisons de considérer *mène*, *mîne* comme une forme accentuée de l'adjectif possessif, en face de *mi* non accentué, de même qu'en français *mien* est accentué en face de *mon*.

Pour ne pas charger trop le corps de ce travail, nous nous expliquons en note à ce sujet ([12]).

([11]) A cause de la phonétique syntaxique, on connaît *èlzès* à Liège, *èzzès* à Oreye, par exemple dans *Dj'èlzès veû, Dj'èzzès veû.*

([12]) Si l'on se reporte notamment à l'analyse faite par L. Remacle, pp. 342-345, du type *d-à mîne*, traduit par « à moi », on s'aperçoit que s'il parle à la p. 342 d'un « pronom possessif », ailleurs il ne parle plus que d'adjectif possessif : p. 343, « la construction ' prép. + adj. possessif ' doit dater de plusieurs siècles », p. 345 : « On a plutôt l'impression que l'adj. possessif tend naturellement à se substituer au pronom... ». D'autre part, les exemples qu'il invoque, p. 345, en léonais, *Una casa de mio*, et en

Nous relèverons simplement ici les oppositions formelles entre les formes accentuées et les non accentuées en liégeois et en oreyois : *tonk(s)* et *sonk(s)* en face de *ti, tès* et *si, sès, nosses* et *vosses* en face de *nos* et *vos* (*nos vatches, vos vatches* / *lès nosses, lès vosses*).

Nous pensons pouvoir présenter pour le wallon une argumentation semblable à celle que nous avons présentée pour le français. De *Mi camarâde magne mi pome* « Mon camarade mange ma pomme », on passe théoriquement à **Mi camarâde magne mi li, pome* étant représenté par le

italien méridional, *E na conoscenza da mia*, présentent des formes *mio, mia* qui sont des formes adjectives, et même des formes accentuées. L'exemple anglais *A friend of mine*, qu'il mentionne aussi, renferme un mot *mine* généralement analysé comme pronom, mais qui nous paraît bien l'équivalent du *mien* français dans *This book is mine* « Ce livre est mien, est à moi ». Devons-nous, de plus, ajouter que dans les séquences *This book is of yours, hers, ours, theirs* « Ce livre est à toi ou à vous, à elle, à nous, à eux ou à elles » on retrouve des formes qui semblent bien se rattacher aux adjectifs *your, her, our, their* plutôt qu'aux pronoms correspondants.

Naturellement, L. Remacle, qui fait appel à ces comparaisons avec des langues étrangères, ne vise pas principalement à établir un système. Pour notre part, nous ne les citons que comme information, elles ne peuvent nous influencer dans notre recherche d'une structure ou en wallon ou en français.

Nous ferons, d'autre part, remarquer que la présence d'une préposition devant un adjectif n'a rien d'exceptionnel. On la rencontre en français dans *En voilà un de content* / *En voilà un content*, dans *Rien d'autre, Personne d'autre* qui ont pour ainsi dire supplanté *Rien autre, Personne autre*; on la rencontre en wallon dans *Vo-nnè-là onk di contint* / *Vo-nnè-là on contint* (concernant l'emploi de *onk*, voir ci-après la note 13). Il se fait que des adjectifs comme *content, autre, contint* dont la portée sémantique est appuyée par l'emploi de la préposition ne possèdent pas une forme accentuée particulière en face d'une forme atone, alors que c'est le cas pour les adjectifs possessifs. Naturellement c'est cette forme accentuée qui est utilisée après la préposition puisqu'il s'agit d'insister sémantiquement sur la possession, *d-à mène*.

pronom *li*, ensuite, par rapprochement partiel de ce pronom substitut vers son substitué à **Mi camaråde magne li mi* et, dans la suite **li mi*, l'adjectif *mi* en position tonique se présente instantanément sous la forme *mène* ou *mîne*.

En wallon, par une analyse semblable à celle que nous avons pratiquée pour le français, nous considérons que dans des énoncés comme *Dj'a dès pomes, dji t' done ci grosse-chal èt dji wåde ci p'tite-là* ou *Di cès pomes-chal, dij t' lê tès grosses èt dji prind mès p'tites*, il y a « pronominalisation » de *ci*, de *tès*, de *mès*, tandis que *grosse(s)* et *p'tite(s)*, qui peuvent être gradués, restent des adjectifs ([13]).

([13]) Naturellement, nous voyons aussi un pronom dans le *on* « un » de *Dj'ènnè veû on contint* « J'en vois un content ». Sans doute ne manquera-t-on pas de remarquer que le wallon, par exemple le liégeois ou l'oreyois, possède, à côté de l'article et du numéral *on*, un pronom *onk* à la fois indéfini et numéral et que, dès lors, selon notre analyse, on devrait nécessairement rencontrer *onk*, la forme du pronom, dans la phrase que nous venons de citer. Notre analyse serait donc indéfendable. Mais il n'en est rien.

La première chose à remarquer, c'est que, comme l'écrit Remacle, p. 288 : « L'emploi pronominal indéfini de ' un, une ' découle naturellement de son usage comme article indéfini, lequel procède à son tour de sa valeur numérale primitive », ce qui l'amène à conclure : « Aussi n'est-il pas étonnant qu'on hésite parfois sur la nature du mot... »

Comparons maintenant les analyses des phrases suivantes : *Dj'ènnè veû on contint*, *Dj'ènnè veû onk contint*, *Dj'ènnè veû onk di contint*, *Dj'ènnè veû treûs contints*, *Dj'ènnè veû treûs d' contints* et, bien sûr, *Dj'ènnè veû onk* « J'en vois un ».

Dans la première phrase, *Dj'ènnè veû on contint*, il y a bel et bien pronominalisation de l'article *on*, mais ce pronom se trouve en position non accentuée, il forme groupe avec *contint* et aucune pause ne le sépare de ce mot. Il se présente sous sa forme non accentuée.

Dans la deuxième, *Dj'ènnè veû onk contint*, le pronom *onk* se présente sous sa forme accentuée, de même que dans *Dj'ènnè veû onk*. Une pause est d'ailleurs ménagée entre lui et *contint*, lequel n'apparaît plus comme un adjectif épithète, mais comme un attribut, en pleine possession de son identité sémantique.

Peut-être les wallons liégeois et oreyois m'offrent-ils une occasion d'apporter un autre élément en faveur de cette vue ?

Si nous comparons le système gleizois d'une part, et, d'autre part, les systèmes liégeois et oreyois, nous trouvons d'un côté les formes suivantes, *lu* (*lès*) *mîne*(*s*) « le, la (les) mien(s) », *lu* (*lès*) *tîne*(*s*), *lu* (*lès*) *sîne*(*s*), *lu* (*lès*) *leûr*, *lu* (*lès*) *nosse*(*s*), *lu* (*lès*) *vosse*(*s*), *lu* (*lès*) *leûr*(*s*), d'un autre côté *li* (*lès*) *mène*(*s*), *li* (*lès*) *tonk*(*s*), *li* (*lès*) *sonk*(*s*), *li* (*lès*) *nosse*(*s*), *li* (*lès*) *vosse*(*s*) et — voici qui nous retiendra — *leû*(*s*) *èl*(*e*)(*s*) « le, la, les leur(s) » lorsqu'il y a plusieurs possesseurs.

Nous n'avons relevé l'ensemble des deux systèmes que pour montrer la singularité de cette dernière suite, phonétiquement [løzɛl], en orthographe Feller *leû-z-èl*(*s*) « le leur, la leur », *leûs-èl*(*e*)*s* « les leurs ».

Le décalque du wallon en français donnerait **leur le*, *leur la*, *leurs les*.

Dans la troisième, *Dj'ènnè veû onk di contint*, la pause qui assurait l'identité sémantique à *contint* n'existe plus, mais la préposition joue exactement le même rôle sémantique que la pause : assurer la meilleure identité sémantique de *contint*. *Onk* est évidemment pronom, et sous sa forme accentuée.

Dans la quatrième, *Dj'ènnè veû treûs contints*, une pause peut exister ou non devant *contints*. Si elle existe, *contints* est détaché d'un pronom *treûs*, accentué, et *contints* se présente comme un attribut. Si elle n'existe pas, *treûs* est encore un pronom, comme *on* dans la première phrase, mais sous sa forme inaccentuée, et *contints* le détermine en tant qu'adjectif épithète.

Dans la cinquième phrase, enfin, *Dj'ènnè veû treûs d' contints*, *treûs* est évidemment considéré comme un pronom accentué.

On aura noté que la préposition assure l'identité sémantique de l'adjectif qui la suit, comme la pause d'ailleurs. Elle joue ce même rôle dans la suite *d-à mène* dont nous avons déjà parlé dans la note 12 et, dans ce cas, la forme de l'adjectif est même accentuée.

Nous voyons dans ces suites la présence d'un pronom de la troisième personne, *èl(e)*, *èl(e)s*, comme on la trouve dans *Dj'èl veû* « Je le (la) vois », *Dj'èlzès veû* « Je les vois » ([14]).

Ainsi il ne nous paraît pas impossible qu'à une époque assez récente ([15]) la suite pronom + adjectif postposé selon notre analyse, suite qui subsiste encore aujourd'hui à La Gleize, *lu leûr*, *lès leûrs*, et qui existait autrefois à Liège et à Oreye, a connu une inversion et a été remplacée dans certains points par une suite adjectif préposé + pronom.

Comment se ferait-il donc que, dans un système aussi cohérent que l'ancien système, connu aussi bien à Liège et à Oreye qu'à La Gleize, un bouleversement pareil ait pu naître et triompher ?

Ne serait-ce pas que *leûr(s)*, en structure, se présentait comme un adjectif, en position tonique, et *èl, èls, èles* comme des pronoms ? Ne serait-ce pas que, en dépit de toute l'organisation du système, on a rétabli une syntaxe où l'adjectif possessif est, sous sa forme atone *leû(s)*, préposé conformément à la seule syntaxe de la langue courante d'aujourd'hui ([16]) ?

Pourquoi cet ajustement s'est-il produit dans cette seule suite est une question à laquelle nous ne voyons pas actuellement de réponse.

Il ne nous paraît pas licite de rapprocher *leû-z-èl(e)*, *leûs-èl(e)s* de *leûs deûs* dont Remacle traite aux pp. 230-236 de

([14]) Historiquement, il existe des formes contractes *Djèl veû*, *Djèlzès veû*, à partir desquelles le liégeois et l'oreyois, par un découpage arbitraire, ont créé un nouveau pronom, *èl, èls*. Voyez Remacle, pp. 208, 209.

([15]) Remacle, pp. 335, note 2, et 336.

([16]) Le [z] qui apparaît entre les deux éléments représente la marque du pluriel dans *leûs-èl(e)s*. Il peut être considéré comme une marque de pluralité en relation avec la pluralité des possesseurs exprimé par *leû* pour les formes *leû-z-èls*, *leû-z-èles*. Voir notre article *Esquisse pour un chapitre d'une grammaire structurale du wallon*, in *Mélanges Rita Lejeune*, Gembloux, Duculot.

son ouvrage. En effet, *leû-z-èl(e)*, *leûs-èl(e)s* contiennent une forme *èl(e)(s)* qui se présente toujours comme un pronom et qui ne peut donc se rapporter à *leû(s)*. *Deûs*, au contraire, est un véritable déterminant de nom. Invoquer l'existence de suites comme *tès deûs*, *vos deûs* à côté de *leûs deûs* pour analyser *leûs* comme un adjectif ne pourra nous convaincre. Nous voyons, en effet, dans *tès deûs*, *vos deûs* des suites semblables à *tès-ôtes*, *vos-ôtes* et aussi à *tès grands*, *mès grands*, *vos grands*. *Tès, vos, mès* y sont des adjectifs pronominalisés et, comme tels, postdéterminés.

Les pronoms démonstratifs de la grammaire traditionnelle

Pour le français, dans les *Mélanges Pohl*, nous avons voulu voir dans les pronoms démonstratifs *celui, celle, ceux, celles* des formes supportées par une structure où un pronom de la troisième personne, sous sa forme tonique, est prédéterminé par un déictique général, *ce* ([17]) : *ce* + *lui*, *elle*, *eux*, *elles*.

Nous pouvons sans doute préciser cette vue ici en nous fondant sur un raisonnement parallèle à celui que nous avons tenu pour *le mien*. En partant d'une phrase telle que *Je mange ce pigeon de Pierre*, on peut postuler **Je mange ce le de Pierre*, stade tout théorique, car le *le* qui, sans doute à cause de sa valeur démonstrative, doit connaître une forme accentuée passe instantanément à *lui*, *Je mange celui de Pierre* ([18]).

([17]) Forme neutralisée en genre et en nombre, valant pour *ce*, *cette*, *ces*, *cettes*.

([18]) A noter que, comme dans *celui-ci* l'adverbe vient seulement s'adjoindre à une forme de base qui existe en tant qu'unité, le pronom se présente sous sa forme accentuée, *lui*.

La structure que nous venons de proposer pour le français ne peut valoir pour le wallon. En face de la forme unique *celui* du français qui peut être déterminée de deux manières, soit par *ci* ou *là*, *Celui-ci chante*, *Je vois celui-là*, soit par un nom ou une proposition, *Celui de Pierre*, *Celui que j'aime*, le wallon possède deux ensembles de formes : un premier où *ci* est toujours suivi d'un adverbe, *chal* ou *là(l)*, et un autre où *ci* est toujours précédé de *li*. Les formes de ce deuxième ensemble sont utilisées lorsqu'un nom ou une proposition servent de déterminant, *Li ci da Piêre* « Celui de Pierre », *Li ci qu' dj'inme* « Celui que j'aime ».

Le premier ensemble de formes systématisé, qu'il nous suffira, nous semble-t-il, d'étudier sous sa forme liégeoise, se présente comme suit : *ci-chal* (*-là*), *cisse-chal* (*-là* ou *làle*), *cès-chal* (*-là*), *cèsses-chal* (*-là* ou *làle*) ([19]) « celui-ci (-là), celle-ci (-là), ceux-ci (-là), celles-ci (-là) ».

Ces formes des pronoms correspondent à celles des adjectifs : *ci dj'vå-chal* (*-là*), *cisse vatche-chal* (*-là*), *cès dj'vås-chal* (*-là*), mais, cependant, *cès vatches-chal* (*-là*). Une difficulté donc au féminin pluriel : la forme *cèsses* du pronom ne correspond pas à la forme *cès* de l'adjectif. Cette difficulté ne nous paraît pas importante. On admettra aisément que la forme *cèsses* du pronom résulte d'une

([19]) A Oreye, les adverbes sont *châl*, *là* et *lâle*. La forme déterminée par l'adverbe de proximité *châl* se présente au féminin, singulier et pluriel, comme identique à celle du masculin : *ci-châl*, *cès-châl*. Il n'en va pas de même pour les formes déterminées par l'adverbe d'éloignement qui gardent leur marque du féminin : *cisse-lâle*, *cèsses-lâle*.

On remarquera, dans le système liégeois, la coprésence des marques de nombre : *ci* / *cès*, *cisse* / *cèsses* et de genre : *ci* / *cisse*, *cès* / *cèsses*. On notera la marque de genre renforcée par la marque sur l'adverbe *là*, qui devient *lâle* (L. Remacle, p. 346).

Les formes déterminées par ce même adverbe conservent bien, comme nous venons de le dire, la distinction des genres dans le système oreyois.

structuration plus marquée dans un système où, au singulier, le féminin s'oppose au masculin comme *-sse* à zéro : *cèsses* est à *cès* comme *cisse* est à *ci*. On l'admettra d'autant plus aisément que, au féminin, la forme *làle* de l'adverbe d'éloignement accentue, elle aussi, l'indication du genre par rapport à *là*. Voyez L. Remacle, p. 346.

Nous pensons qu'on ne peut pas rechercher la structure de ces formes du premier ensemble en négligeant le fait que l'adverbe de lieu, *chal* ou *là*(*le*), est toujours indissolublement uni au pronom qui le précède, intégré dans l'unité, à la différence de ce qui se présente en français ([20]). C'est lui qui reçoit l'accent de groupe. Il s'ensuit que le déterminé auquel il se rapporte ne se manifeste pas dès lors sous une forme accentuée qui correspondrait à la forme *lui* du français.

En nous fondant sur ce caractère, nous croyons pouvoir proposer une structure qui s'appuie sur le raisonnement suivant : de *Ci camaråde-chal èst contint* on passe à **Ci li-chal èst contint*, où *li* est le pronom représentant *camaråde*. La suite postulée **Ci li-chal* connaît une réalisation phonétique en *ci*, où le *ci* adjectif intègre le *l*(*i*), pronom atone.

De la même manière **cisse li-chal* passe à *cisse-chal*, **cès lès-chal* à *cès-chal*, **cèsses lès-chal* à *cèsses-chal*.

Quant aux pronoms démonstratifs dits neutres, nous avons proposé dans les *Mélanges Pohl*, p. 232, de voir dans le français *ce* de *Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement*, une réalisation phonétique d'une structure adjectif *ce* + pronom *le*, nous avons proposé aussi de découvrir une autre réalisation de cette même structure dans le *le* qui

([20]) En français, la forme de base qui représente l'unité est *celui* et non *celui-ci* ou *celui-là*. Elle est exploitée non seulement pour entrer dans la suite *celui-ci*, mais encore dans des séquences comme *Celui de Pierre*, *Celui que j'aime*.

apparaît dans *Manger, je le fais*, nous fondant d'ailleurs sur la possibilité de dire *Manger, je fais cela*. Le résultat *ce* est atteint en position phonétiquement assez forte et le résultat *le* en position faible devant le verbe.

Nous croyons pouvoir penser à une même structure pour le *çou* du wallon qu'on rencontre dans *Çou qu'on comprind bin...* d'une part et pour le *èl* qu'on trouve dans *Magnî, dj'èl fê* ([21]) d'autre part, *çou* étant utilisé en position forte, *èl* en position faible devant le verbe.

Et il en irait de même pour *çochal, çolà* « ceci, cela » à Liège et à Oreye, *çouci, çouvolà* à La Gleize, où *ço* et *çou* seraient la réalisation phonétique de *ci* + *l* avec une voyelle d'appui + *chal* ou *là* ou *ci* ou *volà*.

Le deuxième ensemble de formes systématisé en wallon, sans correspondant aucun en français du bon usage, se présente comme suit : dans les parlers liégeois et oreyois, *li ci, li cisse, lès cis, lès cisses* « celui, celle, ceux, celles », dans le parler gleizois *li ci, li cisse, lès cès, lès cèsses*, ces dernières formes, selon Remacle pp. 348 et suivantes, représentant un état de langue plus ancien que les premières.

La suite n'est pas lexicalisée. On insère couramment certains mots entre les deux éléments : *Lès treûs pus bês cis qu' dj'a vèyou* « *Les trois plus beaux ceux que j'ai vus ».

Nous ne pouvons plus penser à tenir un raisonnement semblable à celui que nous avons tenu plus haut. En effet, en partant d'un énoncé comme *Dji vind ci dj'vå-chal da Jean*, si nous pouvons envisager de passer à **Dji vind ci li-chal da Jean* puis à *Dji vind ci-chal da Jean* avec intégration des éléments *ci* et *li*, il nous est impossible de postuler une remontée de *li* vers un éventuel substitué. Pareille remontée nous conduirait à **Dji vind li ci-chal da Jean* et une

([21]) Ici encore, la forme contracte *djèl* a été interprétée en *dj'èl*, ce qui a créé le pronom *èl*.

suite où coexistent *li* et l'adverbe de lieu *chal* ou *là* ne se rencontre pas.

De plus, nous ne pouvons plus penser à expliquer des formes comme *mi ci*, *mès cis*, etc., *Dj'a mètou mès cis* (souliers) *d' dîmègne* « *J'ai mis mes ceux de dimanche », comme nous l'avons fait pour *li grand*, *mi grand*, *mès grands*, c'est-à-dire par une « pronominalisation » de l'article ou de l'adjectif. On rencontre, en effet, à La Gleize une suite préposition, et non plus article, + *ci*, *Il a ruv'ni avou d' cès du Spâ* « *Il a revenu avec de ceux de Spa », et surtout il y a les formes du français régional : ce dernier adapte les suites wallonnes en *la celle*, *les ceux*, *les celles* ([22]). Or *celle(s)* et *ceux* sont manifestement des pronoms.

Nous sommes donc conduit à voir dans *li ci* une suite où le pronom *ci* est nominalisé grâce à l'antéposition d'un article, et, ainsi nominalisé, apte à recevoir la détermination d'un nom ou d'une proposition, *Li ci da Piêre*, *Li ci qu' dj'inme*.

Est-ce que cette constatation ne devrait pas nous forcer à revoir nos analyses précédentes, notamment celle de *li mène*, *lu mîne*, formes qui, à première vue, semblent bien syntaxiquement parallèles à *li ci*?

Nous ne le croyons pas.

En effet, la différence du statut syntaxique nous paraît grande entre *mène* et *ci* : s'il existe deux formes d'adjectifs possessifs, l'une atone *mi* et l'autre tonique *mène* ([23]), il n'en existe qu'une pour *ci*; si *li mène* peut être employé sans aucune postdétermination, *Li mène èst pus bê* « Le

([22]) A notre connaissance, *le celui* n'est pas utilisé.

([23]) En français, nous avons les paires *mon / mien*, etc., selon nos vues évidemment.

mien est plus beau », *C'èst l' mène* « C'est le mien », au contraire, l'utilisation de *li ci* est liée à la présence d'une postdétermination, et l'on ne peut dire, sans détermination **Li ci èst pus bê* ou **C'èst l' ci*; si le *ci* peut être précédé non seulement par l'article défini, mais encore par l'article indéfini au pluriel, des adjectifs possessifs, la préposition « de » à La Gleize, *avou d' cès du Spâ*, en liégeois et en oreyois — mais non en gleizois semble-t-il — par l'adjectif indéfini *quéques* « quelques », *Enn'a quéques cis qui travayèt co* « *Il y en a quelques ceux (quelques-uns) qui travaillent encore », des suites comme **dès mènes* avec *dès* pluriel de *on* « un », *mi mène*, **mès mènes*, etc., **du mîne* à La Gleize, **quéques mènes* à Liège et à Oreye, sont impossibles ([24]); enfin, si, à La Gleize, l'article est facultatif comme le signale Remacle, p. 353, *so ci d-à Dumé*, *duvins ci*, *duvins cès*, *prindoz cèsses*, il semble bien que, dans cette même commune, la suppression de *li* devant *mène* ne se constate jamais.

En conclusion, nous pensons que les suites *le mien*, etc., *li mène*, etc., *lu mîne*, etc., *li ci*, etc., n'étant pas complètement lexicalisées, méritent d'être analysées dans leurs éléments constitutifs et non comme des unités.

Nous pensons aussi que les suites françaises *le mien*, etc. et wallonnes *li mène*, etc., *lu mîne*, etc. sont constituées par un pronom postdéterminé par un adjectif, tandis

([24]) Remacle, p. 342, cite cependant « des groupements assez originaux » et donne des exemples : « *Leû nosse, du vatche, l'ont-is co ?* ' leur nôtre, de vache, c'est-à-dire celle que nous leur avions vendue, l'ont-ils encore ? '; *nos deûs sînes* ' nos deux siennes, c'est-à-dire nos deux [vaches] que nous avons eues de lui ' ». Les deux gloses nous ont frappé : elles présentent un pronom, *celle*, puis une postdétermination. Notre analyse fait de *leûs* et de *nos* des pronoms postdéterminés respectivement par *nosse* et par *deûs sînes*.

que les suites *li ci*, etc. requièrent une analyse différente, et que les suites *celui(-ci, là)*, etc. du français et *ci-chal, ci-là*, etc. du wallon comportent, elles, un pronom prédéterminé par un adjectif.

Nous ajouterons que des suites comme *le grand, mon grand*, etc. en français, *li grand, mi grand*, etc. en wallon, pour la raison majeure que seul un adjectif qualificatif peut être graduable, doivent aussi être analysées comme comprenant un pronom, plus exactement un élément pronominalisé, postdéterminé par un adjectif qualificatif.

Léon WARNANT

SOMMAIRE

SOCIÉTÉ DE LANGUE
ET DE LITTÉRATURE WALLONNES LIÈGE

Cotisations : Pour faire partie de la Société et recevoir les publications ordinaires de l'année, il suffit de s'inscrire en versant la cotisation annuelle de *membre affilié* (400 F) ou de *membre protecteur* (minimum 600 F) au C.C.P. 000-0102927-10 de la S.L.W.

Vente des publications : s'adresser exclusivement à Roger Pinon, quai de Rome 10, Boîte 031, 4000 Liège. Une liste complète des publications disponibles est consultable à la Bibliothèque des Dialectes de Wallonie.

Extrait du catalogue :
Les Dialectes de Wallonie, le tome .... 400 F

Bulletin de la Société de Langue et de Littérature wallonnes (76 tomes parus, la plupart encore disponibles) :
tome 75 (1974) : A. LALOUX, *Mi p'tit viyadje dès-ans au long*; J. MASSONNET, *Lexique du patois gaumais de Chassepierre et de la région (A-C)*, 356 pp. .... 870 F
tome 76 (1975) : J. MASSONNET, *Lexique*... (fin) (n'est fourni qu'avec le t. 75) Ensemble .... 1.500 F

Bulletin du Dictionnaire wallon, 23 tomes — s'informer auprès de M. Pinon
Annuaire de la Société, 34 tomes — s'informer auprès de M. Pinon

Bibliothèque de philologie et de littérature wallonnes :
J. FELLER, *Traité de versification wallonne*, 1928, 400 pp. .... 1.000 F
R. DASCOTTE, *Étude dialectologique... sur l'élevage dans le Centre*, 1978, 158 pp. .... 325 F
L. REMACLE, *Glossaire de La Gleize*, 1980, 216 pp. .... 500 F

Collection littéraire wallonne :
1. J. CLASKIN, *Airs di flûte et autres poèmes wallons*, éd. critique par Maurice Piron, 1956, 156 pp. (*) .... 325 F
2. W. BAL, *Fauves dèl Tâye-aus-Fréjes èt Contes dou Tiène-al-Bîje*, 1956, 110 pp. .... 250 F
3. G. WILLAME, *Sonnets*, éd. critique par Jean Guillaume, 1960, 78 pp. .... 175 F
4. F. DEWANDELAER, *Œuvres poétiques*, éd. critique par Jean Guillaume, 1970, 222 pp. .... 450 F

Collection « Littérature Dialectale d'Aujourd'hui » :
1. J.-D. BOUSSARD, *Li Rodje Dame* (*). — 2. É. GILLIARD, *Li dêrène saison*. — 3. M. DUSSAUSSOIS, *Èt l'ivièr qui va v'ni*. — 4. J. D'INVERNO, *On neûr vèvî qu'on nome amoûr...* — 5. J. RATHMÈS, *L'èfant so l' teût*. — 6. Ch. GEERTS, *Lès-eûres d'après*. — 7. V. GEORGE, *Rècinèyes* : le volume .... 125 F
8. A. HENIN, *Lès têres dau Bon Diè* (vol. double) .... 225 F

(*) Ne se vend plus qu'avec la collection complète.



Association Intercommunale
de MECANOGRAPHIE
Rue Louvrex 107-109 - 4000 Liège

Imprimé en Belgique

Publié avec le concours du Conseil de la Communauté française de Belgique

BD. 27.157



Association Intercommunale
de MECANOGRAPHIE
Rue Louvrex 107-109 - 4000 Liège

Imprimé en Belgique

Publié avec le concours du Conseil de la Communauté française de Belgique

BD. 27.157